



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
pour le territoire de
La Communauté de Communes du Pilat
Rhodanien**

ENTRE

- La communauté de communes du Pilat Rhodanien représentée par M. Serge RAULT autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 24 juin 2021, ci-après désignée par l'intercommunalité,

d'une part,

ET

- L'État, représenté par Mme Catherine SÉGUIN, préfète du département de la Loire, ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

I. Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner dans le cadre de ses compétences un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

La transition écologique, la relance économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

- (i) Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.
- (ii). Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les intercommunalités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).
- (iii). Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

A ce jour, l'intercommunalité est engagée dans les dispositifs suivants, intégrés au CRTE:

Contrat	Objet / Parties	Date de signature	Echéance
PETITE VILLE DE DEMAIN	Commune de Pélussin Communauté de communes du Pilat Rhodanien Etat		
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)	Communauté de Communes du Pilat Rhodanien CAF	en cours de rédaction. Doit être signée avant le 31/12/2021	
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	Communauté de communes du Pilat Rhodanien	le PLH a été adopté par délibération du conseil communautaire du 30 avril 2018 et rendu opérationnel le 1er juillet 2018	30/06/2024 Le PLH devra se mettre en conformité avec le SCOT
TEPOS	Saint-Etienne Métropole, CC des Monts du Pilat, CC du Pilat Rhodanien et Parc Naturel Régional du Pilat	1er tepos : contrat signé le 10 novembre 2015 Date de signature du contrat et des avenants : Arrêté du Conseil Régional en date du 2 janvier 2020	2 janvier 2023.
Territoire d'industrie	Saint Etienne Métropole, Communauté de communes des Monts du Pilat, Communauté de communes du Pilat Rhodanien, Région AURA, Consulaires	Janvier 2020	Durée : 3 ans

Le présent CRTE permettra d'assurer la simplification et la convergence de l'ensemble de ces dispositifs de contractualisation. Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, l'État et l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe précisée à l'article 2 du présent accord.

Dans un premier temps, les gouvernances de ces dispositifs perdurent et leurs plans d'actions sont annexés au contrat

ARTICLE 1^{er} – OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour accompagner la relance de l'activité et contribuer à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire autour d'un projet de mandat. Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichira de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

Le contrat de relance et de transition écologique contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, et notamment accès aux services publics, accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, alimentation durable, développement économique, traitement des friches et des terrains pollués, lutte contre l'artificialisation, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisanat, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités sociales et territoriales.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRTE remplacera progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires : Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités. Il reprendra les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux et valorisera les outils existants : Territoires d'industrie, opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), Convention Territoriale Globale (CTG), Programme Local de l'Habitat (PLH), Petites Villes de demain

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long-terme, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif de transition écologique. Les parties s'engagent à ce que l'intercommunalité soit accompagnée pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

ARTICLE 2 - GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT

Les représentants de l'État et de l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité départemental du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

2.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la préfète du département de la Loire ou son représentant et par le président de l'intercommunalité ou son représentant. Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'intercommunalité, des services de l'État, de l'ANAH, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics, opérateurs socio-économiques et membres de la société civile mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins 1 fois par an pour :

- examiner l'avancement des mesures et la programmation des actions ;
- établir l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi ;
- étudier et arrêter les propositions d'évolution du CRTE en termes de mesures et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- décider d'éventuelles corrections.

2.2. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de l'intercommunalité. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est composé d'élus et de techniciens de la communauté de communes, des services de l'État et des partenaires concernés en fonction des thématiques traitées.

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- établir et examiner l'exécution du CRTE ;
- vérifier l'avancement des mesures, veiller en détail au bon déroulement des actions et analyser les éventuelles difficultés afin de proposer des corrections ;
- mettre en place les outils d'évaluation et en étudier les résultats ;
- anticiper les évolutions et proposer l'inclusion, l'adaptation ou l'abandon des actions.

ARTICLE 3 – SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire. Il intègre les actions des dispositifs existants inclus dans le CRTE ainsi que les actions propres au CRTE.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, mesures et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fait l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intègre au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de 6 ans.

Un bilan d'étape sur la base de l'évaluation du CRTE peut donner lieu si nécessaire à une évolution, voire une réorientation de la stratégie, le cas échéant sous forme d'avenant.

Au terme du contrat, un bilan général sera conduit pour en évaluer les résultats.

ARTICLE 5 – ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le CRTE est évolutif. Il peut être modifié par avenant d'un commun accord de tous les partenaires et après avis du comité de pilotage.

Les annexes I, III, V, VI et VII, VIII sont régulièrement mises à jour au fil de l'eau, après examen et avis du comité technique puis validation par le comité de pilotage.

L'annexe II spécifique à chaque établissement public ou opérateur est modifiée à son initiative et proposée pour avis au comité technique puis validée par le comité de pilotage.

Les éventuelles demandes d'adhésion au CRTE sont analysées au fur et à mesure de leur arrivée par le comité technique



ARTICLE 6 – COMMUNICATION

L'État et l'intercommunalité s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire.

ARTICLE 7 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

II. Diagnostic du territoire

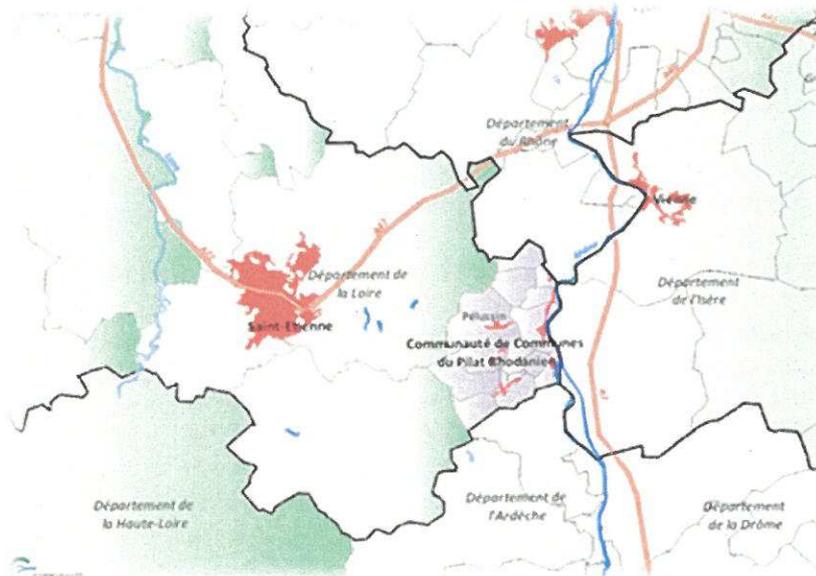
1. GÉOGRAPHIE, POPULATION, PÉRIMÈTRE

Le périmètre est peu dense, cerné par des espaces de densité intermédiaire : vallée du Rhône, vallée du Gier. Le territoire est entièrement inclus dans le PNR du Pilat.

La localisation de la CCPR est atypique puisqu'elle est à la bordure de trois autres départements, le Rhône, l'Isère et l'Ardèche.

Le massif du Pilat constitue une barrière naturelle pour la CCPR qui n'est reliée que par trois cols avec le bassin de vie stéphanois.

La CCPR est orientée sur le bassin de vie Rhodanien, notamment sa partie Iséroise, et fonctionne davantage avec ces entités géographiques.



2. 1. Population

Le périmètre compte 16'800 habitants, avec une densité de 116,3 habitants au km², contre 159 pour le Département de la Loire et 114 pour la Région Auvergne Rhone-Alpes.

La population croît régulièrement depuis les années 60, les 2 soldes naturel et surtout migratoire étant positifs. Sa population a augmenté de 72% entre les années 60 à aujourd'hui contre 5% au niveau du département de la Loire et 38% pour la Région Auvergne Rhône Alpes.

Elle subit un vieillissement qui s'accélère depuis 2000. Elle montre un déficit de jeunes entre 20 et 34 ans et un excédent de personnes âgées de moins de 18 ans ou entre 35 et 59 ans ; elle est comparable à la moyenne nationale au-delà.

15 % des personnes de plus de 75 ans vivent en structure d'hébergement contre 9 % au niveau national. Comme partout, la taille des ménages diminue mais les couples avec ou sans enfants sont plus fréquents qu'au niveau national. La part des étrangers et immigrés est nettement plus faible.

La population active compte davantage d'agriculteurs, d'ouvriers, de professions intermédiaires et de retraités que la moyenne nationale tandis que les employés, cadres et inactifs sont moins fréquents.

Le taux de pauvreté est bien inférieur à celui du département (560 ménages pauvres).

2. 2. Économie

Au 1er janvier 2021, la CC du Pilat Rhodanien comptait 13,3 entreprises pour 100 habitants, contre 12,1 pour la Loire.

La CCPR compte environ 2281 entreprises tous secteurs et statuts dont 84,5 % sans salariés avec des implantations leaders dans le secteur agroalimentaire avec le groupe Aoste Justin Bridou à Maclas et l'entreprise Guilloteau à Pélussin. Le secteur de la réalisation de travaux de construction est également fortement représenté. On note au niveau de l'agriculture une présence marquée de la viticulture (303 ha de vignes en appellation d'origine contrôlée et protégée) et de l'arboriculture (pommes) mais également l'élevage et la production laitière. Le secteur de la montagne est couvert en partie par la forêt (filière bois et tourisme vert). Ainsi, le secteur agricole à travers la viticulture, l'arboriculture, la filière bois et la production laitière représente un poids économique fort du Pilat.

L'offre commerciale est fournie et qualitative mais doit s'adapter aux nouveaux modes de consommation des habitants et aux flux domicile-travail qui drainent les consommateurs à l'extérieur du Pilat (adaptabilité des horaires, services de livraison, présence sur internet...). Enfin, un processus de tertiarisation est en cours avec de nombreux emplois dans les établissements de services (santé...).

Le tissu d'entreprises montre un développement économique qui articule :

- Une économie productive : Les secteurs d'activités prédominants sont aujourd'hui l'agro-alimentaire, la mécanique et le BTP. Les entreprises sont de petites tailles.
- Une économie « présenteielle » Elle traduit la situation du territoire : périurbanisation accroissement démographique, ouvert au tourisme et aux loisirs. L'économie « présenteielle » occupe une large part des activités présentes sur le territoire (secteurs du tourisme, des services à la personne, commerce de proximité...). Les chefs d'entreprises du Pilat sont très majoritairement détenteurs d'un lien affectif avec le territoire (qualité du cadre de vie).

On note un certain dynamisme, le service création d'entreprises de la Maison des services accueille une soixantaine de porteurs de projets par an. Plus de 150 entreprises sont créés annuellement sur le Pilat Rhodanien (chiffres INSEE). Sur la problématique plus spécifique du recrutement, des difficultés ont été pointées par les chefs d'entreprises dans le cadre du SAE (services à la personne, mécanique, métallurgie, agriculture...). De même, les chefs d'entreprises manquent d'informations sur les dispositifs existants souvent assez complexes.

Le nombre d'emplois progresse depuis les années 80 mais moins vite que la population. Tous les secteurs d'activité progressent sur le territoire même si le secteur des commerces, transports et services emporte plus de 60 % des nouveaux emplois.

Le taux de chômage (9%) est nettement inférieur à la moyenne nationale (13%) et de la Loire (13%). Le territoire compte néanmoins 1183 demandeurs d'emploi (mars 2020) avec une forte proportion de chômage pour les femmes (58%) et des plus de 50 ans. Il est à noter également que le chiffre des demandeurs d'emploi longue durée (+ de 1 an) est en proportion plus élevé que les chiffres départementaux et Régionaux.

Le temps partiel est plus fréquent qu'au niveau national du fait d'un taux particulièrement élevé pour les femmes. La part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes est plus élevée qu'au niveau national. L'indice de concentration de l'emploi décroît depuis 1975 pour se stabiliser en dessous de 60% avec un déficit d'emploi de plus de 3000 emplois par rapport au nombre d'actifs occupés. 7 058 actifs sont recensés sur ce territoire pour 3 966 emplois ce qui engendre de nombreux déplacements pendulaires en direction de la vallée du Rhône (Lyon, Isère rhodanienne) et vers le bassin stéphanois.

Seule la commune de Maclas est un petit pôle d'emploi (offre 57 emplois de plus que son besoin propre). Le déficit est relativement moindre pour Pélussin qui offre un nombre d'emploi correspondant à 81 % de ses actifs.

2. 3. Environnement

Si l'observatoire national de l'artificialisation des sols, montre que la consommation d'espace pour l'habitat comme pour l'économie est repartie à la hausse entre 2016 et 2019, le PLH a mis en œuvre des mesures qui ont récemment permis d'améliorer la densité des projets de logement en extension avec sur la période 2018-2020, une densité moyenne d'environ 16,0 logements / ha contre 8,9 logements /ha sur la durée du PLH 2010-2018.

Par ailleurs, la majorité des communes de la CCPR a révisé leur PLU entre 2017 et 2019 réduisant les zones U (Urbaine) et AU (A urbaniser) de près de 400 ha (398,8 ha).

Le territoire connaît une résidentialisation, avec une chute de la part des résidences secondaires depuis 1982. Le besoin de logements supplémentaires est stable (Entre 90 et 100 logements par an) sur une longue période tandis que l'on observe un net dynamisme démographique (+9% entre 2007 et 2017). La part des propriétaires occupants est plus élevée que la moyenne nationale alors que les locatifs social et privé sont nettement moins fréquents. La vacance de logement, de l'ordre de 9%, est inférieure à la moyenne départementale (10%). Une requalification du parc existant est

localement nécessaire. Les surfaces des logements sont sensiblement plus étendues (114 m²) que la moyenne nationale (81 m²).

Le déficit d'emplois du périmètre génère de nombreux déplacements pendulaires entre communes ou entre périmètres. 85% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture (71% au niveau national).

L'approvisionnement en eau potable du secteur de la vallée du Rhône est confronté à l'éventualité d'une pollution (accidentelle et produits phytosanitaires). Sur les hauteurs, l'approvisionnement en eau potable peut s'avérer problématique en été avec les faibles débits des sources.

Le périmètre ne souffre pas d'une difficulté en télécommunication ou en services publics mais l'accès aux services de santé est problématique.

Le périmètre est particulièrement exposé aux risques industriel, météorologique, sismique ou lié à la rupture d'un barrage.

La biodiversité du territoire est très riche et comporte de nombreux milieux à enjeu (pelouses sèches, forêts de pente, landes à busards, secteurs à écrevisses à pieds blancs, réseau bocager,...) Si ces milieux sont protégés, certains peuvent être menacés. Un contrat vert et bleu a d'ailleurs été signé dernièrement. Les forêts de pente des vallons rhodaniens font en particulier l'objet d'un risque de défrichement (implantation vignes).

En matière d'énergie, le territoire a un fort potentiel de développement du solaire thermique, du photovoltaïque et du bois énergie. La méthanisation pourrait également donner lieu à développement.

Les économies d'énergies potentielles les plus importantes se portent quant à elles sur le secteur résidentiel et sur les déplacements.

L'agriculture est très présente et active sur le territoire (augmentation des emplois agricoles) avec une diversité importante des productions selon les situations (maraîchage dans la vallée du Rhône, vignes sur les coteaux, caprins, bovins et arboriculture sur les plateaux). Plusieurs aires géographiques protégées existent sur le territoire, en particulier les AOP, Condrieu, Saint-Joseph, Côtes du Rhône et Rigotte de Condrieu). Face au changement climatique, la pérennité et l'adaptation des cultures de vignes et de l'arboriculture est une question.

La production de matériaux issus de la sylviculture pourrait être une voie de diversification en cycle court sur le massif. L'un des enjeux du territoire, avec ses forêts et ses nombreux espaces verts, est également de valoriser ses déchets verts pour permettre leur réutilisation.

2. ATOUS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Forces	Faiblesses
Démographie & économie plutôt favorables Habitat particulièrement adapté à la population du territoire (Familiale et rurale) Qualité de vie en milieu rural, paysages Réseaux & accès satisfaisants Richesse de la biodiversité Importance et diversité de l'agriculture Tissu associatif dense et dynamique Agriculture dynamique Offre culturelle et touristique riche : publique et associative	Faible concentration des emplois Recours à l'automobile Vulnérabilité de l'eau potable Vulnérabilité des forêts de pente Cumul des risques Faibles réseaux de transports en commun : grandes villes non desservies Manque d'hébergements touristiques et occasionnels Difficultés de transmission des exploitations agricoles
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire intégré dans sa totalité dans le périmètre du PNR du Pilat • Attractivité du périmètre / alentours • Proximité de la métropole lyonnaise et Stéphanoise • Potentiel d'accompagnement des entreprises sur la GPEC • Potentiel de développement du tourisme vert et durable • Potentiel de développement des énergies renouvelables et potentiel d'économies d'énergie • Territoire labellisé « TEPOS » (territoire à énergie positive) 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de rareté du foncier et d'inflation des prix immobiliers • Risque de « Villages dortoirs » • Pérennité et adaptation des cultures de vigne et de l'arboriculture face au changement climatique • Diminution des débits des sources pouvant menacer à terme l'approvisionnement en eau depuis cette ressource • Trafic routier de la vallée au plateau dense • Population vieillissante et en perte d'autonomie : mobilité et numérique

Un diagnostic complet est joint en annexe IV

III. Stratégie

Axe stratégique n°1 : Développer notre territoire avec un juste équilibre entre dynamisme et protection de nos espaces ruraux

L'aménagement du territoire est une composante majeure de la politique de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. A une échelle plus large, cette thématique s'appuie sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Rives du Rhône qui définit un projet partagé par l'ensemble du territoire à horizon 2040.

Le SCoT prévoit le développement du tissu économique, le maintien d'une offre commerciale diversifiée, la protection et la valorisation des territoires, la préservation de l'environnement et des ressources, la garantie des capacités de mobilité et de transport, le développement d'une offre de logements diversifiée et plus durable. L'ensemble de ces orientations sont déclinées à l'échelle du Pilat Rhodanien.

Mesure 1.1 : Promouvoir une économie équilibrée, optimisant l'espace foncier disponible et respectueuse de l'environnement

La compétence « Développement Economique » est l'une des principales de la CCPR. Cette compétence est exercée à partir des zones d'activités économiques communautaires et des

différentes politiques d'animation et d'aides communautaires en favorisant le maintien et la création d'emplois tout en intégrant des démarches durables et environnementales.

Suite au diagnostic établi dans le cadre du schéma d'accueil des entreprises établi en 2017, les enjeux économiques du territoire sont donc de :

- Contribuer au développement local et à l'attractivité du territoire
- Créer un cadre favorable au développement et au renouvellement économique local
- Soutenir et développer des filières économiques porteuses
- Développer de nouvelles formes d'emploi

1.1.1. Gestion des zones d'activités économes en foncier, s'insérant dans l'environnement et répondant aux besoins des personnes actives et des entreprises du territoire

1.1.2. Soutenir l'agriculture pour permettre aux exploitants d'innover et de s'adapter aux nouveaux enjeux environnementaux

1.1.3. Traiter les friches économiques du territoire

1.1.4. Accompagner les entreprises du territoire aux moments clefs de leur vie : émergence des projets, développement, recrutement, formation, reprise, transmission...

1.1.5. Développer des projets touristiques dans le respect de la charte du Parc Naturel Régional du Pilat, permettant un tourisme durable

1.1.6. Accompagner le développement de nouvelles formes d'emploi : télétravail, coworking ...

Mesure 1.2 : Mettre en œuvre une politique d'habitat de qualité économe en foncier en respectant les actions du Programme Local de l'Habitat

Afin de contenir une extension urbaine trop importante, synonyme d'une artificialisation des sols naturels et agricoles, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, en cohérence avec les réglementations nationales, a élaboré son deuxième Programme Local de l'Habitat (2018-2024) avec des objectifs centrés sur la réhabilitation des logements, la rénovation énergétique et la production de logements de qualité permettant de répondre aux besoins des habitants tout au long de leur vie (principalement localisées dans les centres des bourgs).

Mesure 1.3 : Soutenir et développer une mobilité douce et alternative ; adaptée à notre typologie de territoire

Le Pilat Rhodanien est un territoire à dominante rurale où l'utilisation de la voiture individuelle est aujourd'hui quasi-inévitable pour les déplacements domicile-travail. En parallèle du développement de l'emploi local, l'enjeu est donc de pouvoir développer des équipements permettant de simplifier, pour l'habitant, les déplacements multimodaux vers les grandes agglomérations à proximité, en collaboration avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Un autre enjeu, traité dans les mesures 2.1 et 2.2 sera de travailler les liaisons modes doux internes aux bourgs.

1.3.1 Développer et promouvoir les infrastructures structurantes de déplacement modes doux entre les bourgs et vers les accès aux transports collectifs

1.3.2. Promouvoir le développement d'une offre collective et organiser le rabattement voiture vers cette offre

1.3.3. Développer une offre de transports solidaires

Axe stratégique n°2 : Adapter les aménagements urbains aux nouveaux usages et aux échanges

L'évolution des paysages et de l'équilibre « urbanisation / non urbanisation » à l'échelle du Pilat Rhodanien nécessite une modification des aménagements urbains et de l'urbanisation. Afin d'adapter ces pratiques sur notre territoire, le deuxième Programme Local de l'Habitat (2018-2024), qui structure la politique de l'habitat, prévoit des objectifs affirmés en termes de renouvellement urbain, en particulier dans les centres bourgs des communes les plus peuplées de la CCPR.

Mesure 2.1. Revitaliser le centre-ville de la Commune de Pélussin dans le cadre du dispositif « Petites Villes de demain »

Mesure 2.2. Revitaliser les centres bourgs du Pilat Rhodanien

Au-delà du dispositif « Petites Villes de demain », le Pilat Rhodanien se doit de revitaliser l'ensemble des centres bourgs du territoire afin de conserver des bourgs vivants à forte qualité de vie.

Mesure 2.3 : Assurer la présence et la qualité des équipements sportifs et de loisirs du territoire

Le Pilat Rhodanien est un territoire attractif puisqu'il se situe à proximité de grands bassins d'emploi mais conserve des traits ruraux, très appréciés par les habitants. Afin d'éviter de se retrouver dans une situation de « territoire dortoir », il est primordial de renforcer auprès des habitants des équipements structurants afin d'assurer un dynamisme local et de répondre aux besoins de la population, voire de rayonner sur les territoires voisins proches.

Axe stratégique n°3 : Placer les enjeux écologiques au cœur des politiques du territoire

En plein cœur du Parc Naturel Régional du Pilat, le territoire du Pilat Rhodanien doit nécessairement placer les enjeux écologiques au cœur de ses politiques publiques. La ressource en eau, la gestion des déchets, la maîtrise des énergies renouvelables ou encore la protection du paysage sont autant de problématiques sur lesquels le Pilat Rhodanien souhaite intensifier ses actions.

Mesure 3.1 : Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales

Face aux effets du changement climatique d'une part (phénomènes météorologiques intenses, sécheresses), et aux pollutions diverses d'autres part, le petit cycle de l'eau est impacté. Afin d'améliorer la résilience du territoire, des investissements importants doivent être engagés, afin de préserver la ressource en eau et d'assurer une alimentation en eau potable suffisante, auprès des usagers

3.1.1. Protéger la ressource en eau

3.1.2. Sécuriser la desserte en eau

3.1.3. Encourager la récupération des eaux pluviales

3.1.4. Gestion des milieux aquatiques (GEMAPI) : protection de la ressource en eau et des écosystèmes en lien avec le S3R

3.1.5. Poursuivre l'amélioration des réseaux et du traitement des eaux usées

Mesure 3.2 : Maîtriser la gestion des déchets de la source jusqu'au recyclage

Le Pilat Rhodanien est d'ores et déjà un territoire exemplaire en matière de gestion des déchets, avec la mise en place de la redevance incitative depuis 2014. Pour autant, de nouvelles actions doivent être engagées afin d'améliorer la qualité de service au juste prix, et de renforcer le réemploi et le recyclage des matériaux. Le service de gestion des déchets contribue ainsi à la préservation des ressources naturelles, et participe au développement de l'économie circulaire sur le territoire du Pilat Rhodanien.

Mesure 3.3 : Soutenir les actions pour le climat permettant notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre à travers les actions du Territoire à Energie POSitive (TEPOS)

Le Pilat Rhodanien, comme tous les autres territoires, est directement concerné par le réchauffement climatique, avec une hausse des températures et des épisodes de canicules de plus en plus récurrents. Dès 2014, conscient de ces problématiques, le Pilat Rhodanien a souhaité, en partenariat avec Saint-Etienne Métropole, la Communauté des Monts du Pilat et le Parc Naturel Régional du Pilat, au travers du programme TEPOS (Territoire à Energie Positive), renforcer son action en matière d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable.

Les deux principaux objectifs de ce TEPOS sont de diviser par deux les consommations énergétiques de l'ensemble des secteurs (des efforts plus conséquents sont attendus pour le résidentiel, soit une baisse potentielle de 60 % des consommations) et atteindre 70 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2050.

L'adhésion au Territoire à Energie Positive (TEPOS), à travers son plan d'actions et le soutien des actions qui en découlent en sont le principal levier.

Mesure 3.4 : Gérer l'énergie de manière raisonnée afin de protéger les ressources

L'engagement du Pilat Rhodanien sur les enjeux écologiques passe inévitablement par la problématique de la gestion des énergies. Le premier axe développé dans cette mesure concerne la rénovation énergétique des équipements publics. En effet, les bâtiments publics sont parfois anciens et sont donc très énergivores. Il convient de mener en priorité des actions pour les rénover. Ensuite, le développement du photovoltaïque et la gestion de l'éclairage public sont deux thématiques définies comme prioritaires sur notre territoire, en regard des projets portés par les communes de notre intercommunalité. Un lien est tissé avec le SIEL 42 sur ces questions, l'objectif est donc de développer des actions en accord avec celles du SIEL 42.

3.4.1. Des équipements publics et privés performants en matière énergétique

3.4.2. Développement du photovoltaïque sans consommation d'espace foncier

3.4.3. Un éclairage public raisonné

Mesure 3.5 : Soutenir les actions permettant de protéger le paysage du territoire labellisé Parc Naturel Régional

Situé au sein du Parc Naturel Régional du Pilat, la communauté de communes du Pilat Rhodanien s'engage pour préserver les paysages et sites emblématiques du territoire. L'environnement privilégié doit être mis en valeur afin de renforcer l'attractivité du territoire pour ses habitants et ses touristes.

Axe stratégique n°4 : Des services sources de cohésion sociale

Le territoire du Pilat Rhodanien est un territoire aux besoins de population très différents : l'arrivée de nouvelles familles nécessite de pouvoir proposer des services adaptés à leurs usages : gardes d'enfant et équipements pour les plus jeunes ; à l'inverse, la population étant vieillissante, le Pilat Rhodanien doit pouvoir proposer des services à destination des personnes plus fragiles : soins et accès de proximité. La communauté de communes doit également être en capacité de contribuer à la présence sur son territoire de services indispensables à l'épanouissement individuel et à l'émergence de projets collectifs notamment dans le domaine culturel.

Mesure 4.1 : Soutenir et développer les projets pour un accès à la culture pour tous

Un territoire rural comme celui du Pilat Rhodanien se doit d'être doté de services à vocation culturelle. Pour maintenir une diversité et une attractivité, les propositions culturelles doivent se construire au sein même du territoire notamment en lien avec l'ensemble des acteurs et partenaires culturels dont les partenaires institutionnels tels que la DRAC, la Région ou encore le CNC.

Mesure 4.2 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale (Axe CTG)

Les principaux bassins d'emplois sont distants du territoire du Pilat Rhodanien. Pourtant de nombreuses familles viennent s'y installer pour bénéficier du cadre de vie. Il est donc nécessaire de pouvoir leur proposer des services permettant de répondre à leurs besoins et leurs attentes. Le système de garde d'enfants sur le territoire doit être suffisant et de qualité pour que cela ne représente pas un frein pour trouver un emploi. De même, il est absolument nécessaire de pouvoir accompagner les familles ayant besoin d'un accompagnement particulier, notamment lié au handicap, puisque la plupart des services se trouvent à 45 minutes de trajet.

4.2.1. Accompagner et développer l'offre petite enfance (0-3 ans) et enfance (4-16 ans)

4.2.2. Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap (de 0 à 16 ans) et en précarité

4.2.3. Structurer l'offre enfance-jeunesse et soutenir la fonction parentale

Mesure 4.3 : Permettre un accès aux services publics et de santé de proximité

La localisation du territoire du Pilat Rhodanien est atypique puisque ce dernier est à la frontière de trois autres départements, le Rhône, l'Isère et l'Ardèche, ce qui présente de nombreuses difficultés au niveau de l'organisation administrative de ce territoire (cartes scolaires, transports publics,

santé...). Aussi, il est primordial de pouvoir proposer un premier niveau d'accès aux services afin d'éviter un isolement des habitants au regard des services plus éloignés.

Mesure 4.4 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables (axe CTG)

Même si le territoire du Pilat Rhodanien peut paraître comme un territoire privilégié au regard du revenu fiscal moyen, il n'empêche que d'importantes problématiques sociales sont présentes avec notamment une proportion de demandeurs d'emploi de longue durée plus importante qu'au niveau régional et des personnes âgées qui peuvent vite se retrouver isolées en raison de difficultés de mobilité. Il est donc primordial d'agir pour éviter les fractures sociales et numériques.

4.4.1. Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leur insertion sociale et professionnelle

4.4.2 Améliorer l'accès aux droits/ lutter contre la fracture numérique

4.4.3. Etudier les solutions en termes de mobilité

IV. Engagement des partenaires

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les « fiches-actions » sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

2. L'INTERCOMMUNALITÉ

En signant ce contrat de transition écologique, l'intercommunalité assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

L'intercommunalité désigne dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et affecte un chef de projet qui a la responsabilité de l'élaboration, de la mise en œuvre du contrat et de l'évaluation.

Elle associe les différents acteurs du territoire en travaillant étroitement avec les partenaires du CRTE afin d'initier et d'entretenir la dynamique du territoire en faveur de la relance et de la transition écologique. Elle mobilise les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE et dont elle est maître d'ouvrage.

Elle garantit une participation renforcée des citoyens et de toutes les composantes de la société civile. Le projet de territoire est construit avec et pour les acteurs du territoire. Des groupes de

travail peuvent prendre part à l'élaboration, la mise en œuvre ou l'évaluation du contrat. Les initiatives de la société civile les plus appropriées sont soutenues par l'intercommunalité : économie sociale & solidaire, coopération avec les associations, budgets participatifs, mécénat social, intervention des fondations, etc. La collaboration des entreprises peut permettre de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

3. L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Au niveau local, l'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au niveau national, l'État s'engage à mobiliser la structure centrale qui coordonne, suit et appuie les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des CRTE. Il anime le réseau des correspondants dans chaque direction générale du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ainsi que dans les ministères associés (emploi, économie, agriculture) et les établissements publics et opérateurs (ANAH, ANRU, ADEME, CEREMA, Caisse des dépôts, Agence française pour la biodiversité, Agences de l'eau, VNF...). Les correspondants nationaux des établissements publics et opérateurs mobilisent leurs délégations régionales lesquelles sont elles-mêmes en lien avec l'intercommunalité.

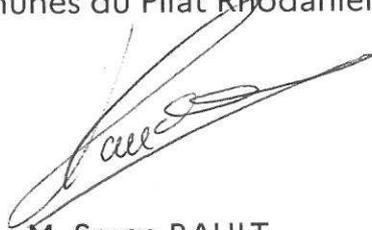
L'État accompagne l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE conformément à la charte interministérielle de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises financières, techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement (notamment du plan de relance) au service du projet de territoire. Il s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative, à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le CRTE grâce aux dotations et crédits disponibles et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire passe par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobilisent notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien renforce la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire et la dynamique du projet de territoire.

Signé à *Pelussin*

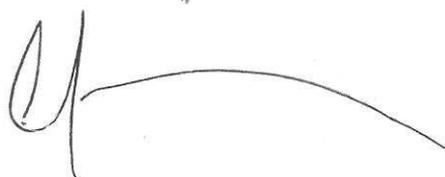
le *16/07/21*

Le président de la communauté de
communes du Pilat Rhodanien



M. Serge RAULT

La préfète du département de la Loire



Mme Catherine SÉGUIN

Annexes

Annexe I – Actions mises en œuvre année après année

Annexe II – Contributions des établissements publics et opérateurs

Annexe III – Tableau de synthèse du CRTE

Annexe IV – atouts et faiblesses du territoire

Annexe V : plan d'actions Petite Ville de demain

Annexe VI : Plan d'actions Programme Local de l'Habitat

Annexe VII : Plan d'actions CTG

Annexe VIII : Plan d'actions TEPOS



Contrat de Relance et de Transition Énergétique

Communauté de Communes du Pilat Rhodanien

Diagnostic

Septembre 2021

Sommaire

Sommaire	1
1. La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	3
1.1. Une identité administrative	3
1.1.1. Carte d'identité de la Communauté de Communes.....	3
1.1.2. Situation géographique	3
1.1.3. Présentation de l'entité administrative.....	4
1.2. Un territoire attractif	4
1.2.1. Bassins de vie	4
1.2.2. Evolution de la population.....	7
1.2.3. La densité de population.....	8
1.3. Les caractéristiques sociales de la population	9
1.3.1. Les tranches d'âge.....	9
1.3.2. Composition des ménages.....	10
1.3.3. Les catégories socio-professionnelles	11
1.3.4. Revenus et pauvreté des ménages.....	11
1.3.5. La santé, le handicap et la perte d'autonomie	12
1.3.6. L'habitat et le logement	13
1.4. La culture et le monde associatif.....	15
1.5. Les caractéristiques économiques du territoire	15
1.5.1. Le chômage	15
1.5.2. L'emploi et les bassins d'emploi	17
1.5.3. Le tissu économique	18
1.5.4. La création d'entreprises.....	19
1.5.5. L'immobilier d'entreprises	19
1.5.6. Le tourisme	20
2. L'état des lieux écologique du territoire	22
2.1. La mobilité	22
2.1.1. Les déplacements doux.....	22
2.1.2. Les déplacements motorisés	23
2.2. L'énergie et le climat	24
2.2.1. Les émissions de gaz à effet de serre	24
2.2.2. La consommation énergétique du territoire	25
2.2.3. Energie renouvelable et rénovation énergétique	26
2.3. Traitement des déchets et économie circulaire	28
2.4. Agriculture et alimentation locale	29
2.5. Actions en matière de biodiversité.....	31
2.5.1. Aires protégées et labels	31
2.5.2. Points noirs de continuités écologiques	32

2.5.3. La forêt et les haies.....	33
2.5.4. Atlas communal de la biodiversité.....	34
2.6. Lutte contre l'artificialisation des sols	35
2.7. Eau et assainissement.....	37

1. La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien

1.1. Une identité administrative

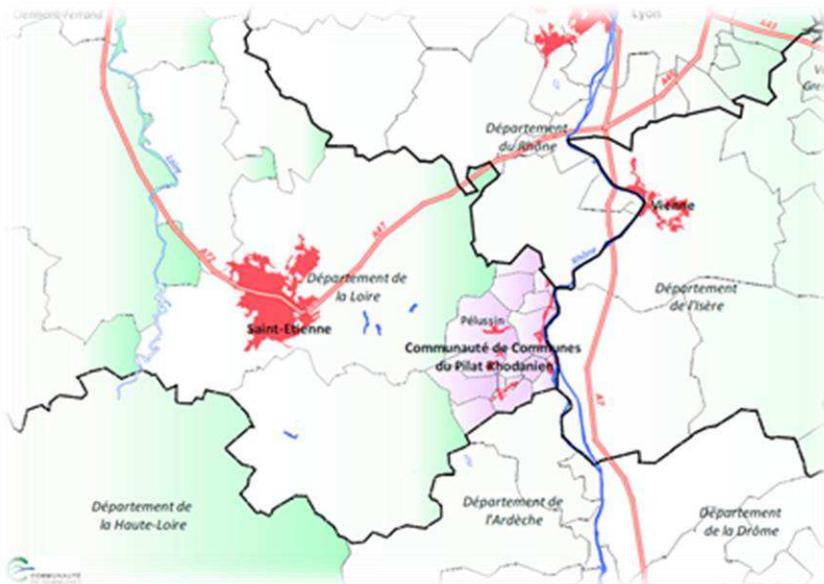
1.1.1. Carte d'identité de la Communauté de Communes

- Population municipale 2020 (INSEE 2017) : 16 771 habitants
- 14 Communes
- Une Commune chef-lieu de Canton : Pélussin
- Un territoire composé en deux parties : la vallée du Rhône et le plateau de montagne
- Un territoire ligérien à la périphérie de 3 autres départements (Rhône, Ardèche, Isère)

1.1.2. Situation géographique

Située au sud-est du département de la Loire, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) s'étend sur les versants du massif du Pilat à l'ouest jusqu'aux rives du Rhône à l'est. Elle fait partie intégrante du Parc Naturel Régional du Pilat.

Le territoire du Pilat Rhodanien est composé de deux espaces géographiques différents : une partie se situe le long de la Vallée du Rhône et l'autre est sur les hauteurs, ce qu'on appelle « le plateau ». Cette répartition géographique engendre des contraintes quant à l'implantation des services. Les habitants de la Vallée du Rhône se rendent très peu sur le chef-lieu du Canton (Pélussin) qui se trouve sur le plateau.



La localisation de ce territoire est atypique puisque ce dernier est à la frontière de trois autres départements, le Rhône, l'Isère et l'Ardèche, ce qui présente de nombreuses difficultés au niveau de l'organisation administrative de ce territoire (cartes scolaires, transports publics, santé...).

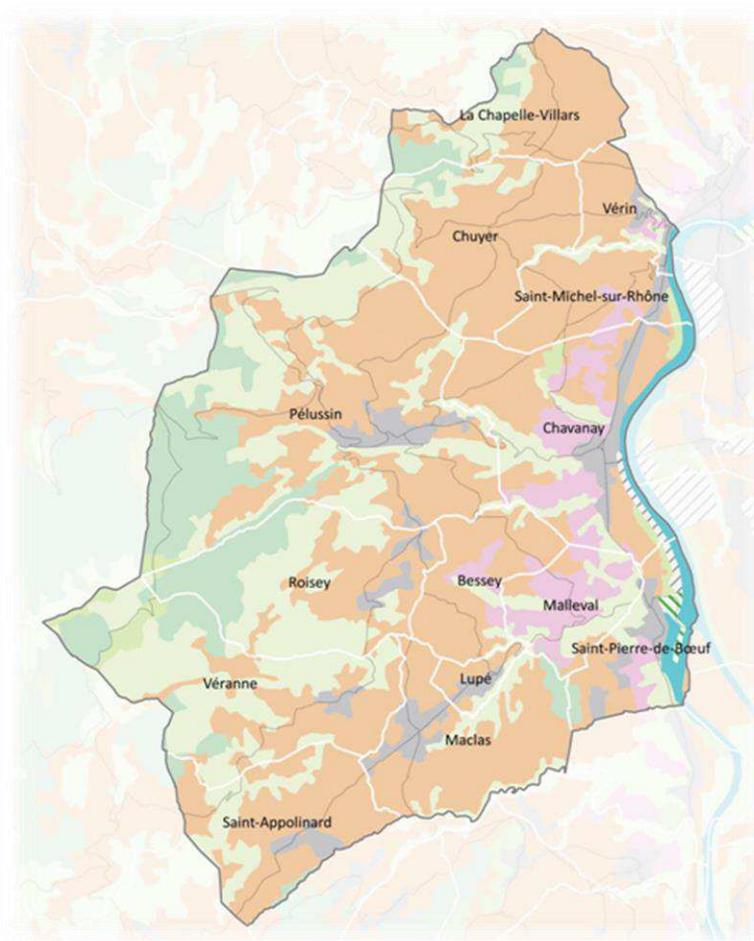
Par ailleurs, le massif du Pilat constitue une barrière naturelle pour la CCPR qui n'est reliée que par trois cols avec le bassin stéphanois. A ce titre, la Communauté de Communes est orientée sur le bassin Rhodanien, notamment sa partie iséroise, et fonctionne davantage avec ces entités géographiques.

La CCPR est relativement bien desservie par le réseau routier car la partie basse du territoire bénéficie de la proximité des grands axes de communication (RD 1086 longeant les rives du Rhône) et d'une connexion avec l'A7 à Ampuis et Chanas. En revanche, le plateau de Pélussin ainsi que la partie montagnarde restent plus isolés du fait de l'éloignement de la vallée du Rhône et de la topographie du secteur.

Avec une densité de population moyenne de 116 habitants/km², contre 160 pour le département de la Loire, cet espace conserve des traits ruraux sur une bonne frange du territoire.

1.1.3. Présentation de l'entité administrative

Créée en fin d'année 2001, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) regroupe 14 communes et s'étend sur plus de 144 km². Le territoire est entièrement englobé dans le canton du Pilat.



1.2. Un territoire attractif

1.2.1. Bassins de vie

Le bassin de vie est un découpage territorial proposé par l'Insee à partir de l'accès des habitants aux services du quotidien.

La définition simplifiée de l'Insee est la suivante : « un bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants ». La méthodologie est la suivante. Les équipements sont classés en trois gammes :

- Proximité
- Intermédiaire
- supérieure

En voici quelques exemples pour chaque gamme :

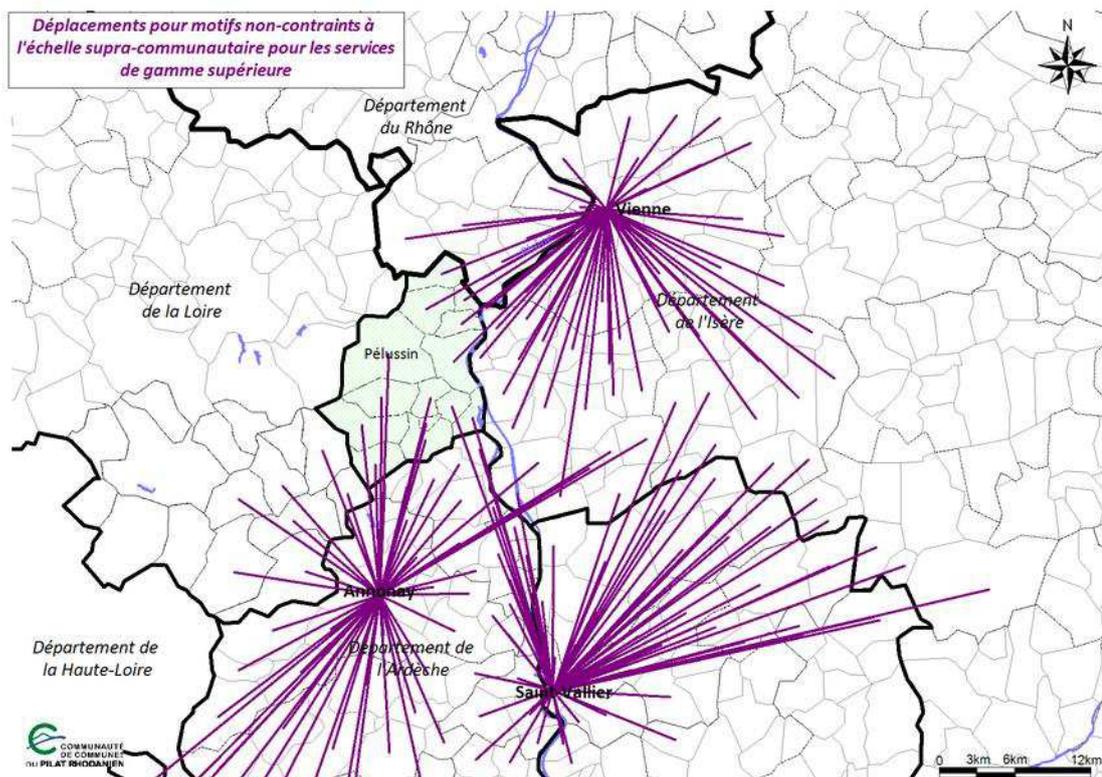
- Proximité : poste, pharmacie, coiffeur, infirmière, kiné, boulodrome
- Intermédiaire : gendarmerie, supermarché, vétérinaire, école de conduite, station-service, collège, laboratoire d'analyse
- Supérieure : poissonnerie, lycée, urgences, gynécologue, gare, cinéma, musée

Le bassin de vie est défini par la gamme intermédiaire. On définit des pôles de services, c'est-à-dire une commune ou agglomération ayant au moins 16 des 31 équipements intermédiaires.

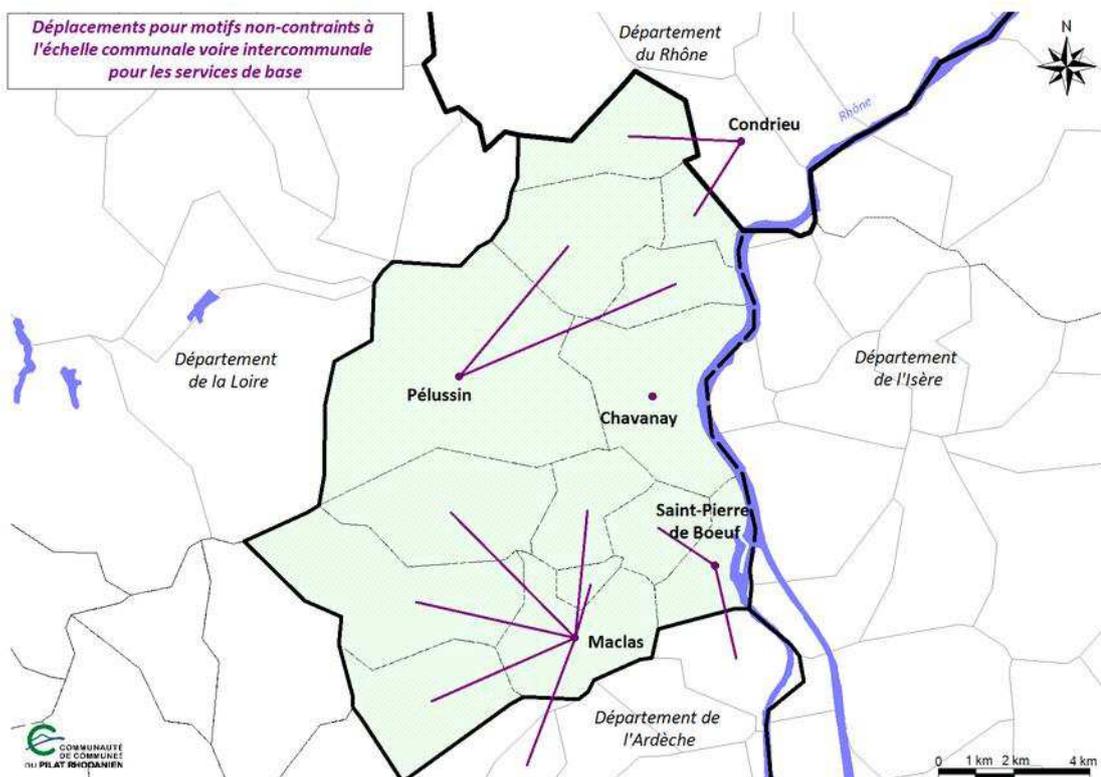
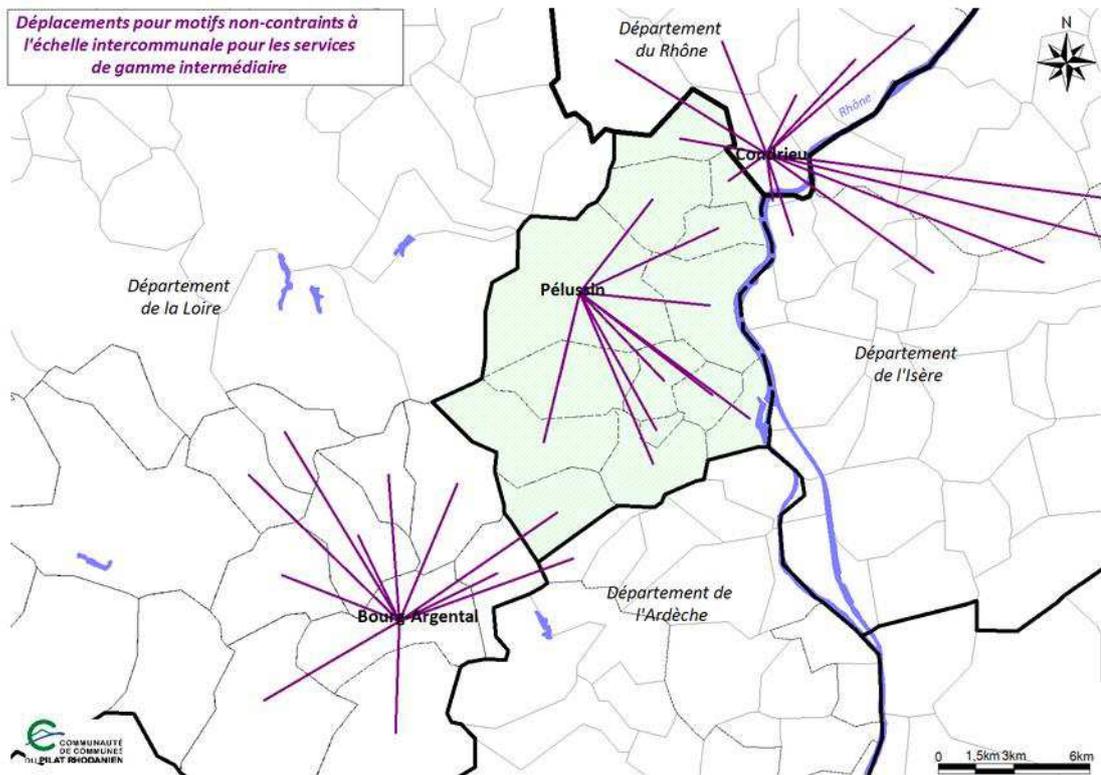
Puis les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Des itérations successives permettent de dessiner le périmètre des bassins de vie.¹

Le Pilat Rhodanien est tourné vers la vallée du Rhône. Les cartes ci-dessous permettent de comprendre de quelle manière le territoire fonctionne par rapport aux différentes strates de services.

Il est également important de préciser que les habitants se rendent également dans l'agglomération lyonnaise pour bénéficier des services plus importants (notamment relatifs à la santé).



¹ Source : GéoConfluences



Cette dernière carte permet de comprendre que, même si Pélussin est le chef-lieu du canton, cela ne signifie pas que les habitants s'y rendent pour y utiliser les services de proximité. Il est nécessaire de prendre en compte ce constat pour développer les services dans les autres communes bourg.

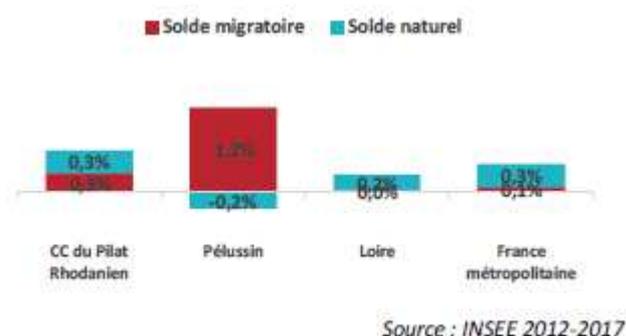
1.2.2. Evolution de la population

Depuis ces dernières années, la Communauté de Communes observe une nette augmentation de la population, puisqu'elle est passée de 13 229 habitants en 1999 à 16 771 habitants aujourd'hui, ce qui représente un accroissement de 26.77 %. A titre de comparaison, le département de la Loire a vu sa population augmenter de seulement 4.72 % entre 1999 et 2017 tandis que, sur la même période, la Région Rhône Alpes observait une augmentation de sa population de 14.29 %.

Cependant, il est important de souligner la tendance au fléchissement de l'augmentation de la population. En effet, les mesures prises par le SCOT sur l'urbanisation des zones rurales ont un effet direct sur la démographie. Ainsi, entre 2012 et 2017, la population n'a augmenté que de 2.9%.



Cette augmentation de population sur cette période s'explique principalement par un fort solde migratoire. Le graphique ci-dessous démontre la forte attractivité du Pilat Rhodanien en comparaison avec la moyenne de la Loire et de la France Métropolitaine. Il est également important de noter la forte attractivité de la commune de Pélussin. Le solde naturel est également positif.

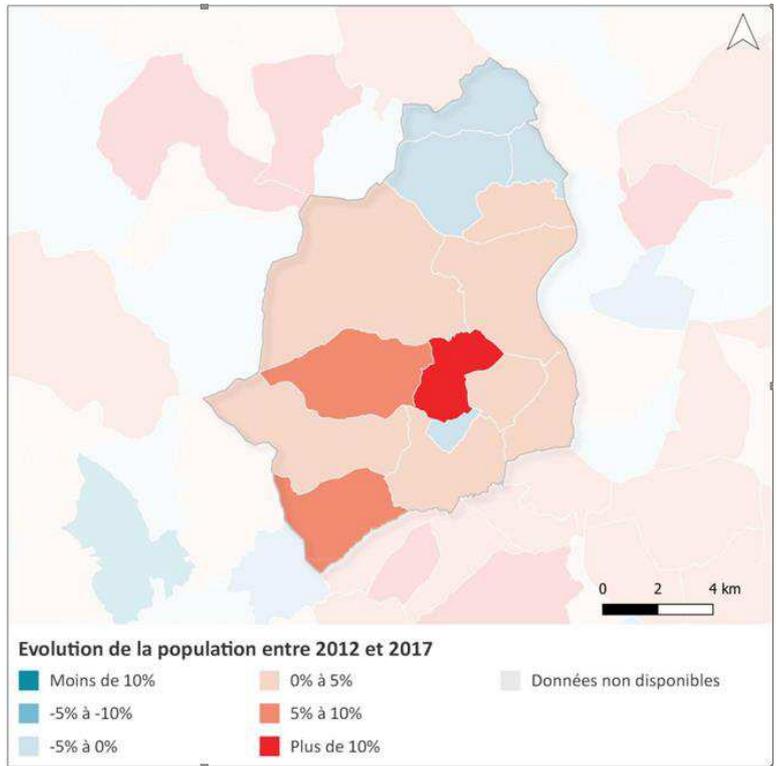


De 1968 à 1982, la croissance de population était absorbée par les principaux pôles urbains du territoire, notamment autour du pôle urbain de Vienne pour notre bassin de vie. A partir de 1982, cette tendance s'est inversée ; la diffusion de la croissance démographique s'est opérée à travers l'ensemble des Communes du territoire et plus particulièrement les Communes de « l'arrière-pays ». Cette croissance se dilue sur les secteurs les plus ruraux au lieu de se concentrer sur les villes.

Ce constat engendre une réelle problématique, pour les élus, depuis les années 2000, car les « nouvelles populations » sont très demandeuses de services à la population. En effet, souvent originaires du monde urbain, les nouveaux habitants souhaitent bénéficier des mêmes services qu'en ville, tout en étant à la campagne.

Ainsi, la Communauté de Communes a mis en œuvre un programme de développement des places en crèche, car la liste d'attente de la seule crèche basée à Pélussin dépassait les deux ans d'attente. Aujourd'hui, quatre crèches existent sur le territoire. De même, les centres de loisirs se sont développés car, même si les habitants se sont installés à la campagne, ils continuent de travailler en ville, ce qui augmente la durée des trajets domicile-travail et donc du temps de garde.

Pour information, toutes les Communes du Pilat Rhodanien ont observé une augmentation de leur population entre 1999 et 2009, certaines plus que d'autres. Pour exemple, la Commune de la Chapelle-Villars, au nord du territoire, a vu sa population augmenter de 3 à 5 %, chaque année. Celle-ci étant la plus proche de l'agglomération Lyonnaise, cela complète l'analyse précédemment faite, à savoir que durant cette période l'augmentation de population s'explique principalement par la migration des urbains vers le rural.



Cependant, à compter des années 2010, on observe un vrai changement de l'évolution démographique du territoire ; puisque certaines communes ont vu leur population stagner voire diminuer, notamment celles du nord du canton.

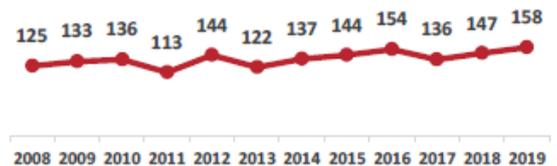
Le nombre de naissance est relativement stable d'une année sur l'autre et est supérieur au nombre de décès, ce qui permet de conserver un solde naturel positif.

Les naissances enregistrés de 2008 à 2019



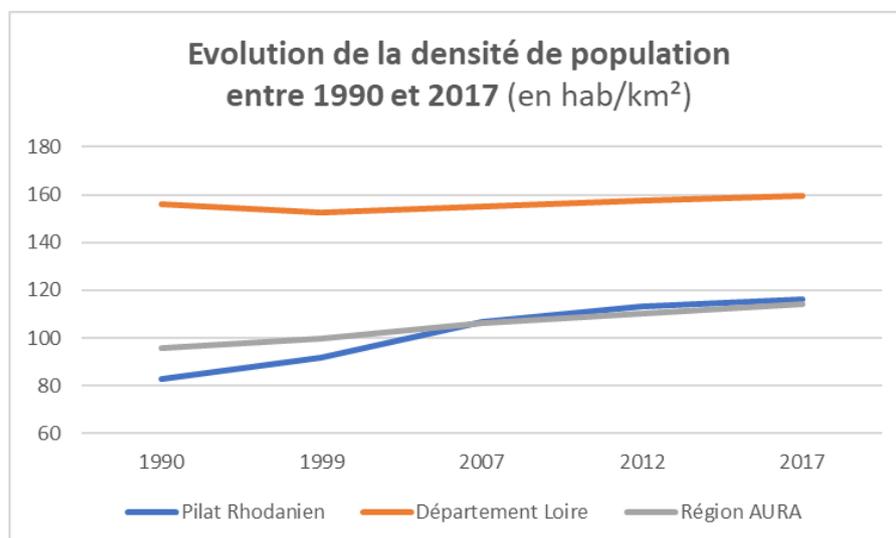
Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2019

Les décès enregistrés de 2008 à 2019



Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2019

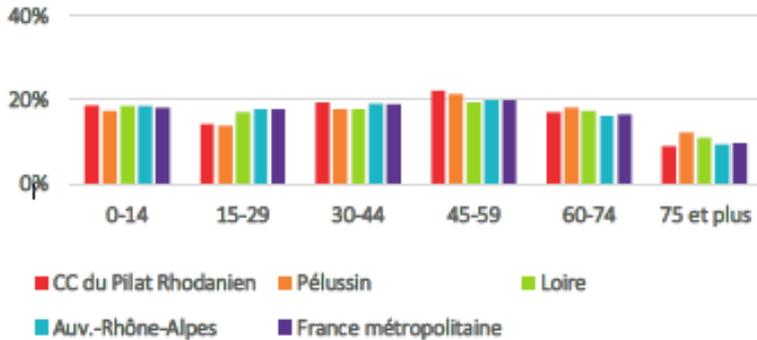
1.2.3. La densité de population



Le graphique ci-dessus permet de constater que la densité de population du Pilat Rhodanien est faible par rapport à celle du département de la Loire et qu'elle est relativement stable depuis les années 2010. Le Pilat Rhodanien reste donc un territoire à dominante rurale.

1.3. Les caractéristiques sociales de la population

1.3.1. Les tranches d'âge

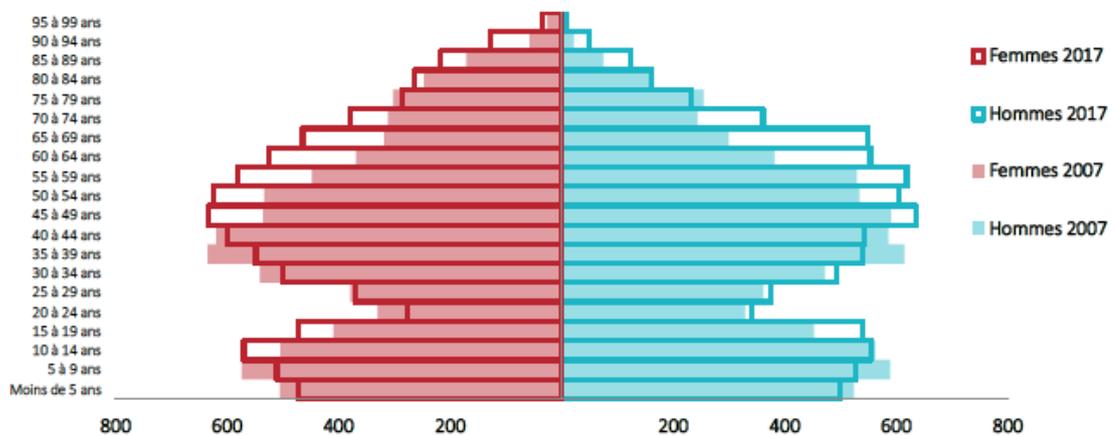


Source : INSEE 2017

La répartition des tranches d'âge indiquée ci-dessus permet de souligner que le Pilat Rhodanien a une proportion de jeunes de moins de 14 ans supérieure à la moyenne départementale, régionale et nationale. La tranche d'âge 15-29 ans est sous-représentée par le simple fait que les jeunes de cet âge sont obligés de quitter le territoire s'ils souhaitent faire des études et trouver un premier emploi correspondant à leur compétence. On observe ensuite une sur-représentation des 30-59 ans par rapports aux moyennes supra-communales. Le pourcentage de personnes âgées de 60 ans et plus est semblable aux autres moyennes observées.

Ce constat indique que l'ensemble des problématiques de la population connu aux différentes périodes de la vie doivent être prises en compte dans les politiques menées par les collectivités du Pilat Rhodanien.

La pyramide des âges ci-dessous permet d'observer la transformation de la composition de la population du territoire entre 2007 et 2017. En effet, on observe un glissement du vieillissement entre les 35-45 ans vers les 45-75 ans. L'augmentation sur cette période des personnes âgées de plus de 75 ans (+14%) est inférieure à l'augmentation observée sur le territoire national (+16%).



Source : INSEE 2017

Il est également important de souligner la forte augmentation des jeunes de 15 à 17 ans entre 2007 et 2017. En comparaison, les enfants de 3-5 ans et de 6-10 ans sont en nette diminution.

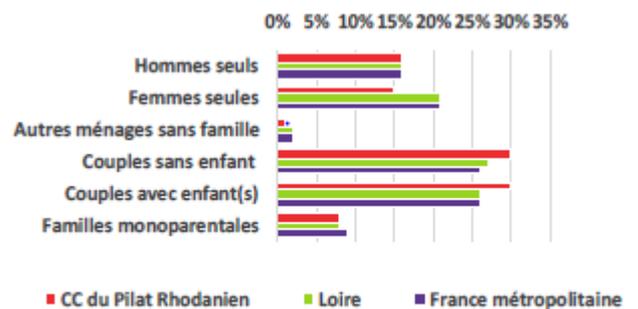
Évolution des 3-17 ans

	2007	2012	2017	Evol. 2007-17
3-5 ans	675	587	630	-7%
6-10 ans	1 150	1 208	1 039	-10%
11-14 ans	839	968	912	+9%
15-17 ans	583	647	717	+23%

Source : INSEE 2007-2017

1.3.2. Composition des ménages

Le graphique ci-contre présente la répartition des ménages par typologie. Il permet de constater que les couples avec ou sans enfants sont très présents sur le Pilat Rhodanien. A l'inverse, les femmes seules ne représentent que 15% des ménages contre 20% pour la Loire et la France Métropolitaine. L'isolement dû au territoire rural peut-être un des freins à l'installation des femmes seules.



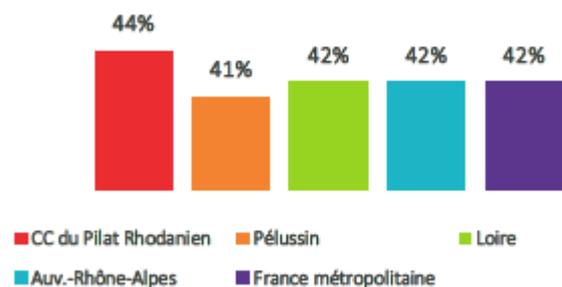
Source : INSEE 2017

Même s'il elle est légèrement supérieure à la moyenne régionale et nationale, la taille des ménages observe la même courbe de diminution.

la taille des ménages observe la même courbe de diminution.

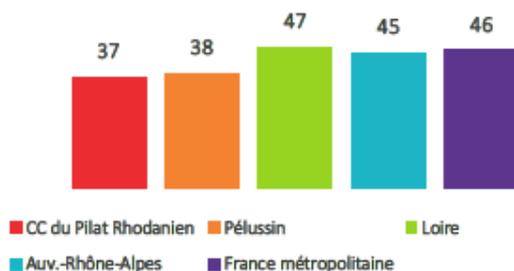
Il est important de noter la proportion plus importante de couples avec enfants sur le territoire par rapport à la moyenne régionale et nationale. 44% des ménages du Pilat Rhodanien ont des enfants contre 42% pour les autres échelons territoriaux.

Les couples avec enfants - Démographie



Source : INSEE 2017

Nombre de foyers allocataires CAF pour 100 ménages

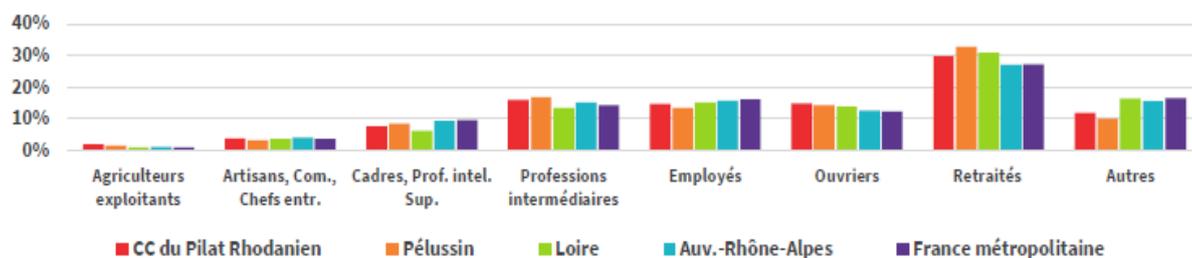


Source : CAF 2019 et INSEE 2017

A l'inverse, le nombre de foyers allocataires de la CAF est inférieur aux moyennes départementales, régionales et nationales. On peut donc en conclure que la population du Pilat Rhodanien reste une population familiale avec des ménages aux revenus supérieurs aux moyennes.

1.3.3. Les catégories socio-professionnelles

Répartition des catégories socio-professionnelles en 2017

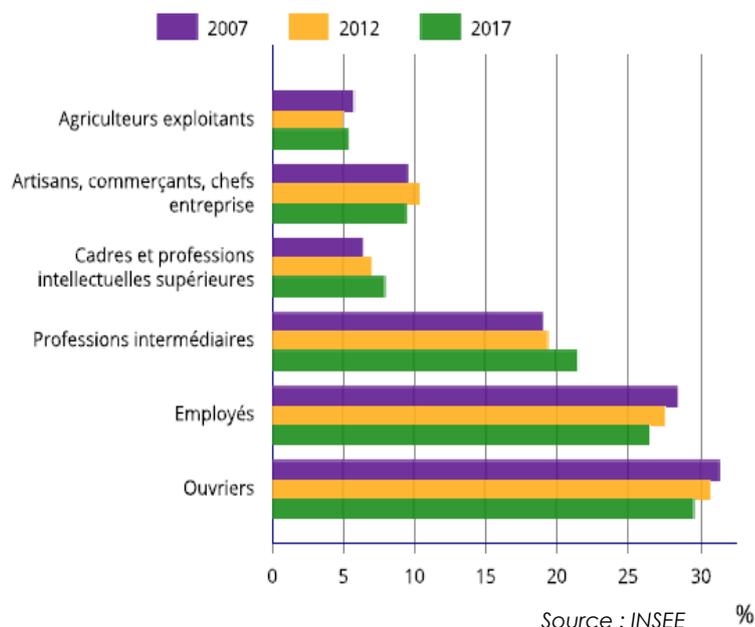


Source : INSEE 2017

La répartition des catégories socio-professionnelles, en comparaison de celles du département, de la région ou de la France, ne nous permet pas de définir de grandes tendances. Le territoire du Pilat Rhodanien se doit donc d'être complémentaire dans les politiques menées pour intervenir auprès des différentes catégories socio-professionnelles. Il est cependant important de noter la forte représentation des agriculteurs (5% contre 2% pour la région Rhône-Alpes). Une attention particulière doit être apportée auprès de cette catégorie socio-professionnelle qui représente un enjeu global pour l'aménagement du territoire et pour l'environnement.

Concernant les catégories socio-professionnelles, il est intéressant d'observer l'évolution de leur répartition sur le territoire entre 2007 et 2017. En effet, la part des cadres et des professions intermédiaires a augmenté à l'inverse des employés et des ouvriers. Il convient donc d'être attentif sur les politiques menées pour conserver un dynamisme local et ne pas devenir un territoire dortoir au profit des grandes villes où vont travailler les catégories socio-professionnelles les plus représentées. Le maintien des commerces et d'un dynamisme au sein des centres bourgs est donc très important.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



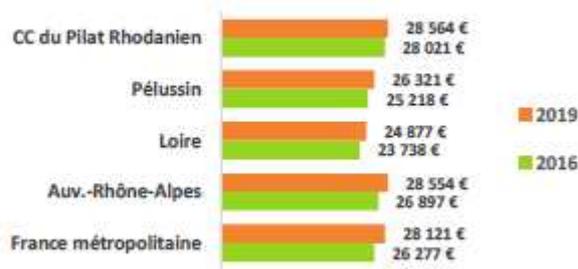
Source : INSEE %

1.3.4. Revenus et pauvreté des ménages

Le graphique ci-dessous nous permet de comprendre que le revenu fiscal moyen du Pilat Rhodanien est supérieur aux moyennes départementales, régionales et nationales. Le territoire est donc majoritairement composé de familles issues de la classe moyenne voire supérieure. De plus, si l'on détaille ces chiffres, les 10 % de la population qui déclare les revenus les plus faibles du territoire sont des revenus plus élevés que la moyenne régionale.

Il est également important de noter que le revenu moyen a peu évolué entre 2016 et 2019 comparativement aux autres territoires (+ 543 € contre +1844 € à l'échelle nationale).

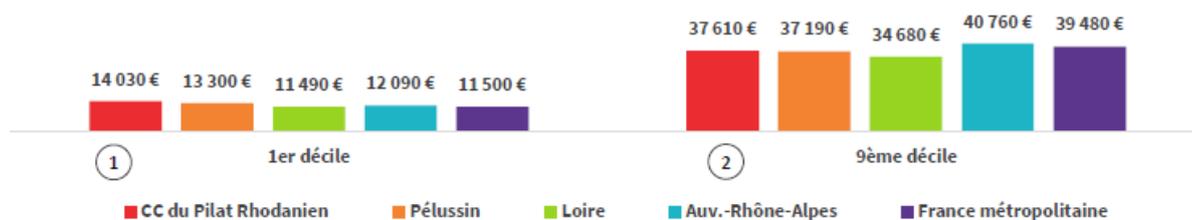
Revenu moyen des foyers fiscaux



Source : DGFIP, revenus déclarés en 2019

L'observation des revenus par décile permet de déterminer les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres. 10% des ménages touchent moins que le revenu au 1^{er} décile et 90 % des ménages touchent moins que le revenu au 9^{ème} décile. Dans le cas présent, on constate que l'écart entre le 1^{er} et le 9^{ème} décile est moins important sur le Pilat Rhodanien qu'ailleurs.

Le revenu au 1^{er} et au 9^{ème} décile



Source : FiLoSoFi 2018 (revenu disponible)

1.3.5. La santé, le handicap et la perte d'autonomie

Le tableau ci-dessous présente le taux d'équipement de professionnels de santé pour 10 000 habitants. Mis à part pour les médecins généralistes, le territoire est sous-doté pour toutes les autres professions en comparaison du Département, de la Région et de la France.

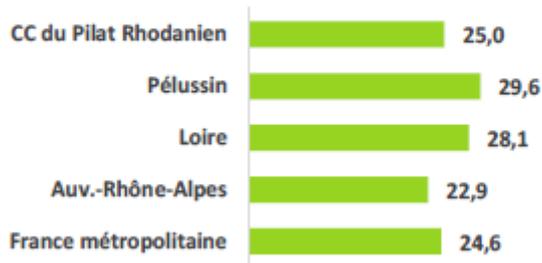
Taux d'équipement en professionnels de santé pour 10 000 habitants

Territoire	Médecins généralistes	Spécialistes	Autres professions	Chirurgiens-dentistes	Pharmacie
CC du Pilat Rhodanien	9,5	0	27,4	3	2,4
Loire	9,2	5,6	40,5	4,6	3,3
Auvergne Rhône-Alpes	9,4	6,7	43	5,8	3,2
France Métropolitaine	9	7,2	39,6	5,8	3,2

Source : Base permanente des Equipements, 2020

Concernant le handicap, le nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est relativement faible en comparaison de la moyenne nationale. Par contre, il est important de souligner la part importante de bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) en comparaison de l'échelon régional. Ce constat est d'autant plus problématique au regard de l'absence de structures d'accompagnement sur le territoire et la distance à parcourir pour assurer le suivi médical.

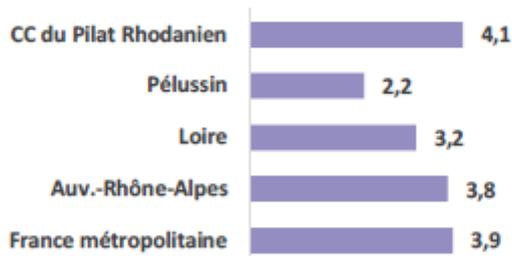
Nombre de bénéficiaires de l'AEEH pour 1000 moins de 20 ans



Source : CAF 2019

Une autre tendance observée sur le territoire, importante à souligner, est le nombre d'aidants pour accompagner les personnes de + de 85 ans, bien supérieur à la moyenne départementale.

Nombre d'aidants (55-64 ans) pour un aidé (85 ans et plus)

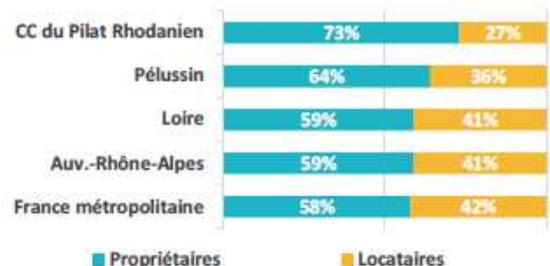


Source : INSEE 2017

1.3.6. L'habitat et le logement

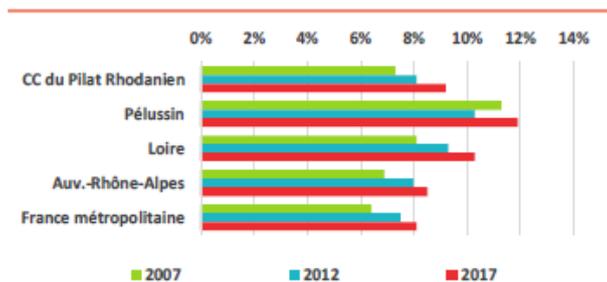
Concernant l'habitat sur le Pilat Rhodanien, la part de propriétaires occupants est plus élevée que la moyenne nationale alors que la part de logements locatifs est bien plus faible. La vacance de logement, de l'ordre de 9%, est inférieure à la moyenne départementale mais supérieure aux moyennes régionales et nationales. Les surfaces de logement sont sensiblement plus étendues (105 m²) que la moyenne nationale (82 m²). 40% des résidences principales ont été construites avant 1971 contre 46% à l'échelle du département et 44% au niveau national.

Indicateur clé | Résidences principales par mode d'occupation



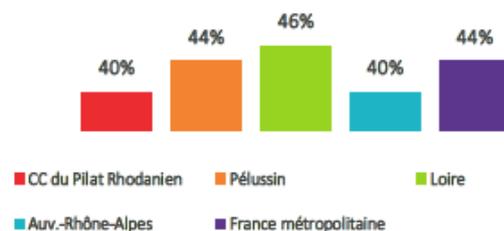
Source : INSEE 2017

Taux de vacance



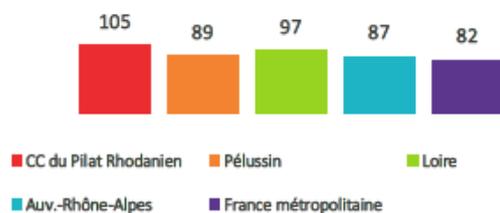
Source : INSEE 2017

Résidences principales construites avant 1971



Source : INSEE 2017

Surface moyenne des logements autorisés en 2017-2019 (en m²)



Source : base sit@del2, 2017-2019

Concernant le logement social, le Pilat Rhodanien est dans une situation à améliorer puisque la part de logements sociaux publics sur le territoire est de 6.8% contre 16 % au niveau national public. En effet les logements indiqués sont les logements gérés par les bailleurs publics. Les logements sociaux privés, gérés par des particuliers (Anah) ne sont pas comptabilisés et difficilement quantifiables.

Indicateurs clés - Taux de logements sociaux -, taux de vacance, date moyenne de construction, loyer moyen, DPE* énergie D, E, F ou G (énergivore)

	Taux de logements sociaux	Taux de vacance du parc social	Date moy. de construction	Loyer moyen au m ²	DPE énergie supérieur à D
CC du Pilat Rhodanien	6,8%	6,3%	1 991	5,1 €	68%
Pélussin	10,9%	2,3%	1 986	4,8 €	68%
Loire	17,7%	6,3%	1 977	5,1 €	62%
Auv.-Rhône-Alpes	14,8%	3,2%	1 993	5,7 €	62%
France métropolitaine	16,1%	2,8%	1 982	5,9 €	56%

Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2020

1.4. La culture et le monde associatif

Le Pilat Rhodanien est un territoire dynamique au niveau culturel et associatif. Un centre culturel intercommunal situé à Pélussin est composé d'une médiathèque et d'un cinéma.

Un réseau de lecture publique, regroupant la médiathèque « Le Shed » et les bibliothèques communales du territoire a été mis en place en 2014. Ce réseau regroupe 3490 emprunteurs actifs en 2019 soit 21% de la population. En 2020, le nombre d'emprunteurs actifs est de 3071. Il a diminué de 12% à cause de l'impact de la crise sanitaire.

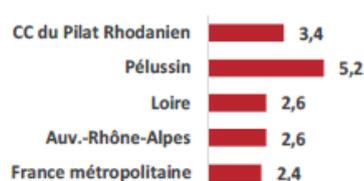
Le cinéma mono-écran a accueilli 26500 spectateurs en 2019 et sa fréquentation est en constante augmentation. La fréquentation du cinéma en 2020 se fait le reflet de l'année singulière écoulée liée à la crise sanitaire, avec une baisse de 65,2% par rapport à 2019 : 9252 entrées pour 359 séances.

Au-delà des équipements culturels, le Pilat Rhodanien compte deux évènements culturels majeurs : la fête du livre à Roisey autour de la littérature et les bravos de la nuit, festival de théâtre. La Communauté de Communes finance également les interventions musicales en milieu scolaire à hauteur de 30 minutes par semaine et par classe.

L'éloignement géographique du territoire par rapport aux grandes agglomérations l'isole également au niveau de l'accès aux grands équipements culturels. Il est donc très important de conserver un dynamisme culturel local. L'enjeu est donc de mailler le territoire en s'appuyant sur les nombreuses propositions d'artistes présents localement. La Communauté de Communes a d'ailleurs été lauréate de l'appel à projet Micro-folies.

Le Pilat Rhodanien connaît également un dynamisme associatif très important puisque le ratio du nombre d'associations pour 100 habitants est nettement supérieur à la moyenne nationale. De même, on observe une augmentation constante du nombre de créations d'associations. En 2019, 4,5 associations ont été créées pour 100 habitants contre 3,8 au niveau départemental.

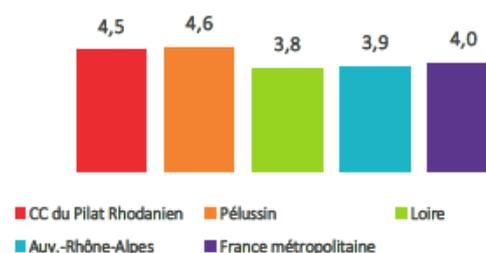
Associations pour 100 habitants



Nb d'associations enregistrées au RNA : 572

Source : Répertoire National des Associations, 1er janvier 2020

Taux de création d'associations en 2019



Source : Répertoire National des Associations, 1er janvier 2020

1.5. Les caractéristiques économiques du territoire

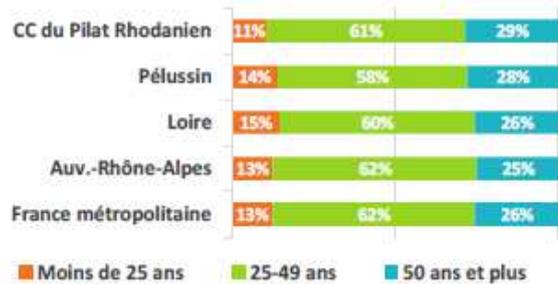
1.5.1. Le chômage

En ce qui concerne la problématique du chômage, le taux de chômage (8.7%) est nettement inférieur aux moyennes départementale (13.4%), régionale (11.9%) et nationale (13%). Cependant, il est important de noter que la part des femmes parmi les chômeurs est bien plus importante que sur les territoires comparés.

	Taux de chômage	Taux de chômage des hommes	Taux de chômage des femmes	Part des femmes parmi les chômeurs
CCPR	8.7 %	7.6 %	9.8 %	54.8 %
Loire	13.4 %	12.7 %	14.2 %	51.1 %
Rhône-Alpes	11.9 %	11.2 %	12.6 %	51.5 %

Selon les données DEFM (Demande d'emploi en fin de mois) à mars 2020 du Pôle emploi, 1 183 demandeurs d'emploi (DE) sont recensés sur le Pilat Rhodanien soit une augmentation + 4.3 % par rapport à l'année précédente (augmentation supérieure à celle de la Région de + 1% sur la même période). Le chômage des femmes est très présent sur le territoire (58 % de femmes - 42 % hommes) contre 52% / 48% au niveau régional).²

DEFM de cat. ABC* par âge



Source : Pôle emploi 2019

28 % des demandeurs d'emplois ont plus de 50 ans et 12 % ont moins de 25 ans.

En 2020, nous pouvons recenser 150 jeunes suivis par la Mission Locale et 147 bénéficiaires du RSA. Une partie de ces personnes en suivi ne sont pas inscrites à Pole emploi. A noter également qu' une partie de ces publics les plus fragilisés et isolés ne bénéficient pas d'accompagnement et n'ont pas recours au dispositif d'aides. La CCPR est notamment intégrée à l'appel à projet des invisibles piloté par la Mission locale Gier Pilat afin de mieux repérer le public jeune et les faire bénéficier d'outils d'accompagnement. Les populations les plus précaires sont aussi confrontées à des problématiques de santé et d'accès aux soins. Les femmes en recherche d'emploi sont surreprésentées.

A noter également des difficultés d'accès à l'emploi et à la formation pour les jeunes et pour les seniors accentués par des problématiques de mobilité et de faible niveau de qualifications. Les demandeurs d'emploi longue durée (plus de 1 an) sont en progression et les DE dont l'ancienneté est supérieure à 2 ans représentent 30 % de la demande d'emploi locale (contre 25 % au niveau régional). La part des plus de 50 ans sans emplois sur le territoire du Pilat Rhodanien y est plus élevée, 28 % sur le canton contre 25% sur la région. L'accompagnement effectué dans le cadre de l'évolution professionnelle par la MIFE et le CIBC tendent à prouver que le public salarié est également fragilisé et est en demande d'accompagnement.

Sur la problématique plus spécifique du recrutement et de la formation, des difficultés sont pointées par les chefs d'entreprises (mécanique, métallurgie, agriculture, services à la personne, petite enfance...). De même, les employeurs manquent d'informations sur les dispositifs existants souvent assez complexes. Les exploitants agricoles (arboriculture et en viticulture) rencontrent des difficultés en particulier pour le recrutement des travailleurs saisonniers pour les travaux de récolte ou de taille. Les agriculteurs qui recherchent ces employés ont parfois beaucoup de mal à composer leurs équipes, ces travaux étant souvent peu attractifs car instables, pénibles et peu gratifiants. Ils demandent nonobstant un minimum de savoir-faire pas toujours maîtrisés et que les employeurs n'ont pas le temps ou la compétence de transmettre. De fait, les agriculteurs emploient fréquemment de la main d'œuvre étrangère.

L'inadéquation des formations aux besoins des entreprises du Pilat est également évoquée par les employeurs. Pour résoudre ces difficultés, certaines entreprises forment leurs personnels en interne. L'éloignement des centres de formation est également prégnant en milieu rural.

Plusieurs freins d'accès à l'emploi sont repérés :

- Faible mobilité des habitants et peu de transports en commun
- Problème d'inadéquation entre les compétences des demandeurs d'emploi et les besoins en recrutement des entreprises
- Faible connaissance par les habitants du marché d'emploi local
- manque d'attractivité de certains métiers (agriculture, aides à domicile, restauration, BTP...)

* Catégories ABC : Catégorie A Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
 Catégorie B : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte
 Catégorie C : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue
 Page 16 sur 39

- Caractère clairsemé des besoins de formation et difficultés d'y répondre dans une logique de rentabilité par les organismes de formation
- Fuite des jeunes et des compétences vers les agglomérations (pas de lycée sur le secteur)
- Manque d'informations de certains chefs d'entreprises ou faible lisibilité des dispositifs d'aide à l'embauche, des employeurs parfois démunis sur le volet « recrutement »
- Problème du logement des saisonniers

La Communauté de Communes via la maison des services coordonne un réseau de partenaires pour l'emploi (pole emploi, mission locale, cap emploi, service emploi insertion du Département, MIFE Loire sud, CIBC) afin de proposer des actions coordonnées d'accompagnement à l'emploi, de soutien à la création d'entreprises et de promotion des métiers (rallye pour l'emploi, visites d'entreprises, ateliers découvertes des métiers..). La maison des services apporte également son appui aux entreprises du territoire en communiquant sur leurs offres d'emploi mais également en leur proposant des ateliers thématiques et des actions de promotion de métiers.

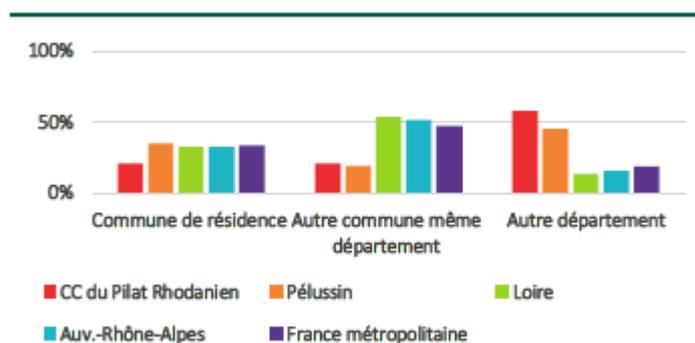
1.5.2. L'emploi et les bassins d'emploi

Il existe deux types de déplacements quotidiens domicile-travail. Il y a ceux qui se font à proximité, c'est-à-dire à l'intérieur même de l'intercommunalité et ceux qui se font à l'extérieur du territoire. Le Pilat Rhodanien est confronté aux problématiques liées aux longs trajets domicile – travail puisque la majorité dure environ une heure, pour se rendre sur les gros pôles économiques, à savoir Saint Etienne et Lyon.

Ce constat engendre des demandes particulières pour les habitants, notamment en matière de garde d'enfants (amplitude des modes de garde élevée) mais également sur l'ouverture des services pendant leur temps de repos (le week-end).

Il est important de noter que 21.1% des résidents de la CCPR travaillent sur le territoire de leur Commune de résidence et plus de la moitié exercent un emploi dans un département autre que la Loire. En comparaison, à l'échelle de la Région Rhône-Alpes, ce sont 32.4% des habitants qui travaillent sur leur commune de résidence.

Lieu de travail des actifs occupés*



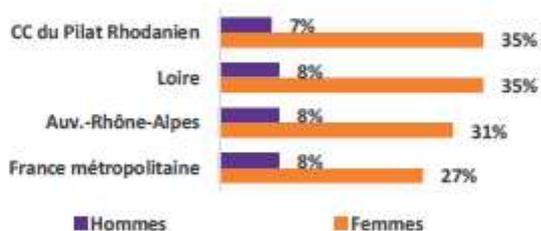
Source : INSEE 2017

Le nombre d'emploi progresse régulièrement. En 2017, 4 208 emplois étaient proposés sur le territoire contre 3 704 en 2007. En 2017, la CC du Pilat Rhodanien enregistrait 1,75 actifs résidant dans le territoire pour un emploi présent contre 0.87 pour la moyenne nationale. Ces éléments confirment que la population sur le Pilat Rhodanien est une population qui travaille, en majorité, à l'extérieur du territoire, ce qui engendre de nombreux déplacements pendulaires en direction de la vallée du Rhône (Lyon, Isère Rhodanienne) et vers le bassin stéphanois.

Tous les secteurs d'activités progressent sur le territoire même si le secteur des commerces, transports et services emporte plus de 60% des nouveaux emplois.

Il est important de noter la forte proportion de femme à temps partiel en comparaison des moyennes régionales et nationales.

Le travail à temps partiel*



Nombre total de femmes à temps partiel : 1 110

Source : INSEE 2017

1.5.3. Le tissu économique

Au 1^{er} janvier 2021, la Communauté de Communes comptait 13,3 entreprises pour 100 habitants contre 12,1 pour la Loire et 13,5 pour la Région Auvergne Rhône-Alpes. Elle se trouve dans une situation intermédiaire au niveau économique. Le territoire compte 2 229 entreprises dont 83% sans salariés avec des implantations leaders dans le secteur agroalimentaire avec le groupe Aoste à Maclas et l'entreprise Guilloteau à Pélussin. Ce poids industriel important pour un territoire rural a permis à la CCPR d'intégrer le dispositif territoire d'industrie Loire Sud « Gier Ondaine Pilat ».

Nombre d'entreprises pour 100 habitants



Nombre total d'entreprises : 2 229

Source : Répertoire SIRENE, 1er janv. 2021

Indicateur clé | Emplois présents dans le territoire par type



Source : INSEE 2017

Le secteur de la réalisation de travaux de construction est également fortement représenté. On note au niveau de l'agriculture une présence marquée de la viticulture (303 ha de vignes en Appellation d'Origine Contrôlée et Protégée) et de l'arboriculture (pommes) mais également l'élevage et la production laitière. Le secteur montagne est couvert en partie par la forêt (filrière bois et tourisme vert). Ainsi, le secteur agricole à travers la viticulture, l'arboriculture, la filière bois et la production laitière représente un poids économique fort du Pilat.

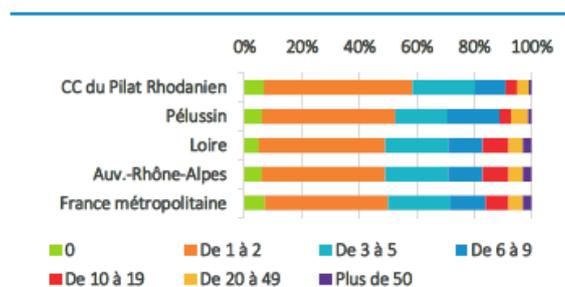
L'offre commerciale est fournie et qualitative mais doit s'adapter aux nouveaux modes de consommation des habitants et aux flux domicile-travail qui drainent les consommateurs à l'extérieur du Pilat (adaptabilité des horaires, services de livraison, présence sur internet...). Enfin, un processus de tertiarisation est en cours avec de nombreux emplois dans les établissements de services (santé...).

Le tissu d'entreprises montre un développement économique qui articule :

- Une économie productive : Les secteurs d'activités prédominants sont aujourd'hui l'agro-alimentaire, la mécanique et le BTP. Les entreprises sont de petites tailles.
- Une économie « présenteielle » Elle traduit la situation du territoire : périurbanisation, accroissement démographique, ouvert au tourisme et aux loisirs. L'économie « présenteielle » occupe une large part des activités présentes sur le territoire (secteurs du tourisme, des services à la personne, commerce de proximité...). Les chefs d'entreprises du Pilat sont souvent détenteurs d'un lien affectif avec le territoire (qualité du cadre de vie).

Les entreprises du Pilat Rhodanien sont en majorité des très petites entreprises. 80 % des entreprises ont entre 1 et 9 salariés.

Nombre de salariés par entreprises employeuses



Source : Répertoire SIRENE, 1er janv. 2021

Au niveau des commerces de première nécessité, il est important de souligner que le Pilat Rhodanien en est sous-doté, en comparaison des échelons départementaux, régionaux et nationaux. Il convient donc de conserver des centres bourgs dynamiques afin de faciliter le maintien, voire l'installation, de ce type de commerce.

Taux d'équipement de différents services du quotidien (pour 10 000 hab.)

	Boulangeries-Pâtisseries	Magasins alimentaires	Banques, caisses d'épargne
CC du Pilat Rhodanien	5,4	5,4	4,8
Pélussin	8,0	5,3	8,0
Loire	8,6	7,4	5,1
Auv.-Rhône-Alpes	7,6	7,2	5,2
France métropolitaine	7,3	7,5	4,9

Source : Base Permanente des Equipements, 2019

1.5.4. La création d'entreprises

On note un important dynamisme sur la création d'entreprise, avec un net développement à compter de 2017. La maison des services accueille une soixantaine de porteurs de projets par an. L'accompagnement aux porteurs de projet est donc indispensable pour assurer le dynamisme économique du territoire.

1.5.5. L'immobilier d'entreprises

La Communauté de Communes gère 6 zones d'activités économiques intercommunales (ZAE).

1. Z.A.E. des Bretteaux à Saint-Michel sur Rhône
2. Z.A.E. de Guilloron à Maclas
3. Z.A.E. de la Bascule à Saint Pierre de Bœuf / Malleval
4. Z.A.E. de Verlieu à Chavanay
5. Z.A.E. du Planil à Pélussin
6. Z.A.E. de L'Aucize à Bessey

La Communauté de Communes a commercialisé la totalité du foncier des 5 premières Z.A.E. A ce jour, elle n'a plus de foncier à proposer aux entreprises. Elle travaille actuellement à l'aménagement de la Z.A.E. de l'Aucize. Sur la base des PLU actuels, deux Z.A.E. pourraient être étendues à l'avenir (Guilloron et Le Planil). Les acquisitions foncières restent à faire. La Communauté de Communes a connaissance de quelques sites économiques en friche. Il s'agit le plus souvent d'anciens bâtiments textiles propriété de privé et de taille modeste. La Communauté de Communes est propriétaire d'un site appelé « l'eau qui bruit » qu'elle a mis en vente.

Les locaux existants disponibles sont peu nombreux sur le territoire, à la location comme à la vente quelque soit la typologie : bâtiments commerciaux (en centre-bourg ou en zones d'activités), tertiaires, artisanaux ou industriels. Ils trouvent assez rapidement preneur. Seules quelques cellules commerciales de centre-bourg peuvent avoir des difficultés à accueillir de nouvelles activités pour différentes raisons (locaux pas toujours adaptés aux activités qui souhaitent se développer, manque d'initiatives privées de création de nouveaux commerces, etc.).

Dans le cadre du Schéma d'accueil d'entreprises de la CCPR, plusieurs acteurs interrogés, institutionnels ou entreprises, évoquent une demande d'entreprises du territoire à la recherche de locaux artisanaux mixtes (avec surfaces d'ateliers, bureaux, espace de stockage) pour des surfaces comprises entre 150m² et 250m². Des initiatives pour créer ce type de locaux pourraient être encouragées.

La Communauté de Communes gère au sein de la maison des services un espace de coworking qui propose des espaces de travail en location (7 postes en open space, deux bureaux individuels et une salle de réunion). Les demandes de bureaux individuels concernent très souvent des locations sur du long terme qui ne correspondent pas à la logique de bureaux mutualisés. Des initiatives privées sont en cours de réflexion sur le territoire.

1.5.6. Le tourisme

De par sa situation, le Pilat Rhodanien a l'opportunité de développer un tourisme durable et vertueux, en évitant un tourisme de masse. Plusieurs sites touristiques sont présents sur le territoire :

- La base de loisirs à Saint Pierre de Bœuf qui draine plus de 250 000 promeneurs et 43 000 entrées payantes pour les activités nautiques
- Le col de l'Oeillon et l'ensemble du massif du Pilat
- La cité médiévale de Malleval

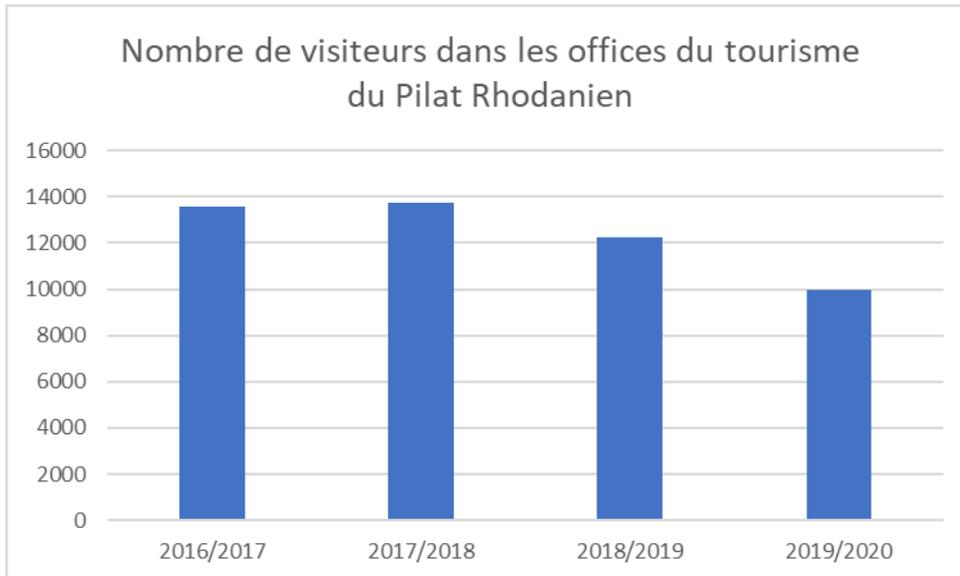
La présence de vignobles reconnus internationalement (Condrieu, Côte Rôtie, Saint-Joseph) permet également de développer un tourisme autour de ce patrimoine, notamment à travers la démarche « Vignobles et découvertes ».

La présence d'une piscine intercommunale à Pélussin est également à souligner. Très utilisée par les habitants, elle est également un équipement apprécié par les urbains de proximité qui s'y déplacent à la journée.

Communauté de Communes du Pilat Rhodanien Zones d'activités économiques intercommunales

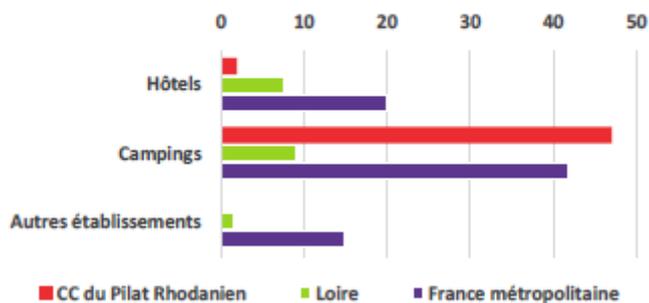


Entre 10 et 12000 visiteurs par an fréquentent les offices du tourisme du Pilat Rhodanien. La chute de fréquentation sur l'année 2019-2020 s'explique par la crise sanitaire et la fermeture pendant 2 mois des offices de tourisme.



Pour pouvoir développer un tourisme vert et écoresponsable, il convient de travailler sur les possibilités d'hébergement sur le territoire. Il est important de noter que le Pilat Rhodanien a très peu d'accueils collectifs en comparaison de la Loire et de la France. La présence de nombreux campings est à souligner. Depuis 2020, le territoire du Pilat Rhodanien ne compte plus d'hôtel.

Capacité d'accueil des établissements d'hébergement pour 1 000 habitants



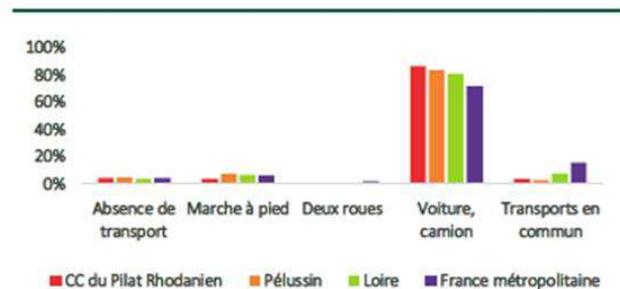
Source : INSEE 2020

2. L'état des lieux écologique du territoire

2.1. La mobilité

De par son territoire rural, la mobilité est un enjeu capital pour le Pilat Rhodanien. En effet, en 2017, 86.3% des habitants utilisent un véhicule motorisé individuel pour se rendre au travail contre 71% au niveau national.

Moyen de transport des actifs occupés



Source : INSEE 2017

Le graphique ci-contre démontre clairement la forte utilisation de la voiture individuelle sur le territoire pour se rendre au travail ; l'offre de transport en commun étant très faible. Il est donc très important de mener une réflexion sur les possibilités de déplacement multimodaux.

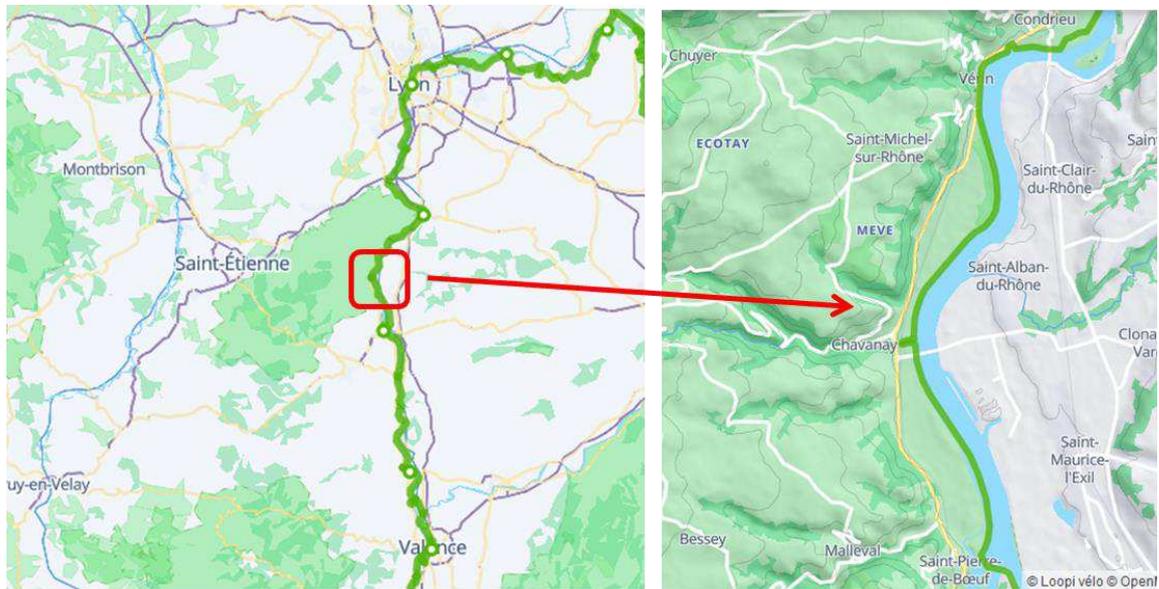
Ces éléments démontrent que la problématique de la mobilité sur le territoire est prépondérante. Selon l'Insee (2017), les ménages résidant en milieu rural ont dépensé en moyenne 7 000 euros pour le transport, contre 6 200 euros pour ceux de l'agglomération parisienne. L'achat de véhicules et les frais d'utilisation afférents (entretien, carburant, etc.) constituent l'essentiel du budget transport pour les ménages vivant en milieu rural.

L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien est couverte par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) : la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La CCPR travaille actuellement sur la rédaction d'une convention de partenariat qui permettra d'organiser les actions de mobilité qui pourront être déléguées par la Région à la CCPR. D'autre part, il n'existe pas sur le territoire de zones à faible émission.

2.1.1. Les déplacements doux

En 2008, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a inauguré un tronçon de la ViaRhôna, Véloroute reliant le lac Léman à la Méditerranée. Ce tronçon de 10 kms relie la commune de Vérin jusqu'à Saint Pierre de Boeuf. Trois aires d'accueils jalonnent le parcours : Vérin, Chavanay et Saint Pierre de Boeuf.



Cette ViaRhona représente un axe structurant pour le développement de déplacement des modes doux.

Il n'existe pas de pôle d'échange multimodal sur le territoire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien

2.1.2. Les déplacements motorisés

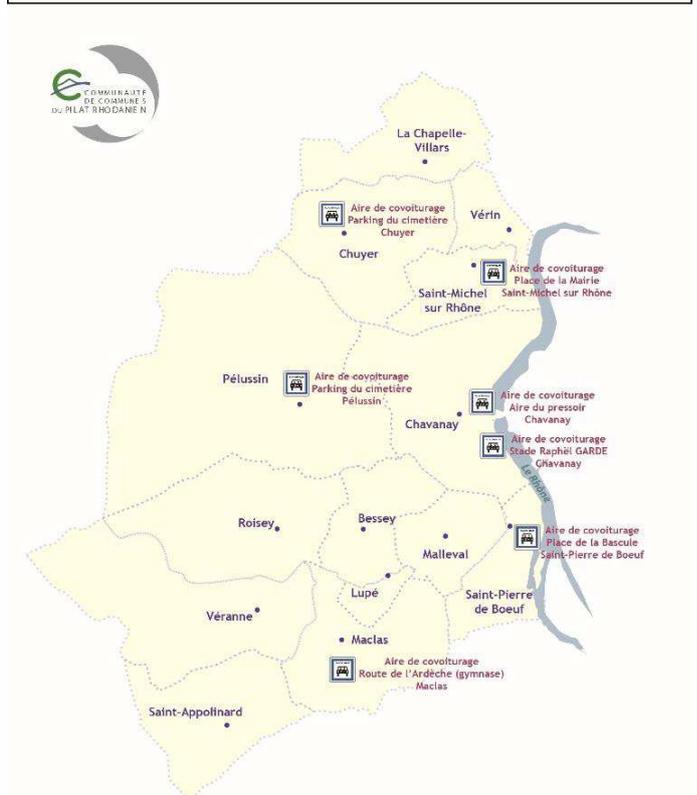
Au regard de sa typologie rurale, il n'existe pas de voies réservées au covoiturage sur le territoire. Cependant, il a été constaté précédemment que les habitants réalisent de nombreux déplacements pendulaires vers les grandes agglomérations à proximité. C'est pourquoi, des parkings spécifiques destinés au covoiturage ont été aménagés par les communes sur le territoire intercommunal.

Concernant les déplacements collectifs, le Pilat Rhodanien est un territoire très enclavé par rapport à l'accès à la prefecture. En effet, aucune ligne de transport en commun ne permet de rejoindre le Pilat Rhodanien à Saint-Etienne, ce qui engendre des problématiques importantes, notamment pour l'accès aux services publics d'Etat au niveau de la Prefecture qu'est Saint-Etienne, mais également pour les scolaires.

Concernant le transport collectif présent sur le territoire, 40 véhicules de transport en commun sont présents, principalement pour les transports scolaires, dont 12 roulent au gaz naturel de ville et trois cars ALEO (colza).

Entre les Communes, la Communauté de Communes et le Parc Naturel régional du Pilat, seules deux structures sont équipées de véhicules électriques ou hybrides. Il existe trois bornes de

Aires de covoiturage Communauté de Communes du Pilat Rhodanien



recharge électrique ouvertes au public sur le territoire (Pélussin (uniquement vélo), Chavanay et Saint Pierre de Bœuf).

2.2. L'énergie et le climat

2.2.1. Les émissions de gaz à effet de serre

D'après l'observatoire régional Climat Air Energie d'Auvergne Rhône Alpes (ORCAE), le territoire du Pilat Rhodanien émet 66,64451 kteqCO₂³ en 2018, soit 3,88 teqCO₂ par habitant. En comparaison, à l'échelle de la Région, ce sont 6.5 teqCO₂/hab qui ont été produites.

Concernant la dynamique d'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'observatoire a pu constater une diminution de 12 % sur les 5 dernières années et de 22% depuis 2005. A titre de comparaison, à l'échelle de la Loire, les émissions de GES ont diminué de 6% sur les 5 dernières années.

Le secteur le plus polluant est le secteur des transports. En effet, il a été constaté précédemment l'importance des transports dans le quotidien des habitants du Pilat Rhodanien et notamment de l'utilisation de la voiture individuelle sur le territoire.

données d'émissions de GES (en kteq CO₂) par secteur et par énergie

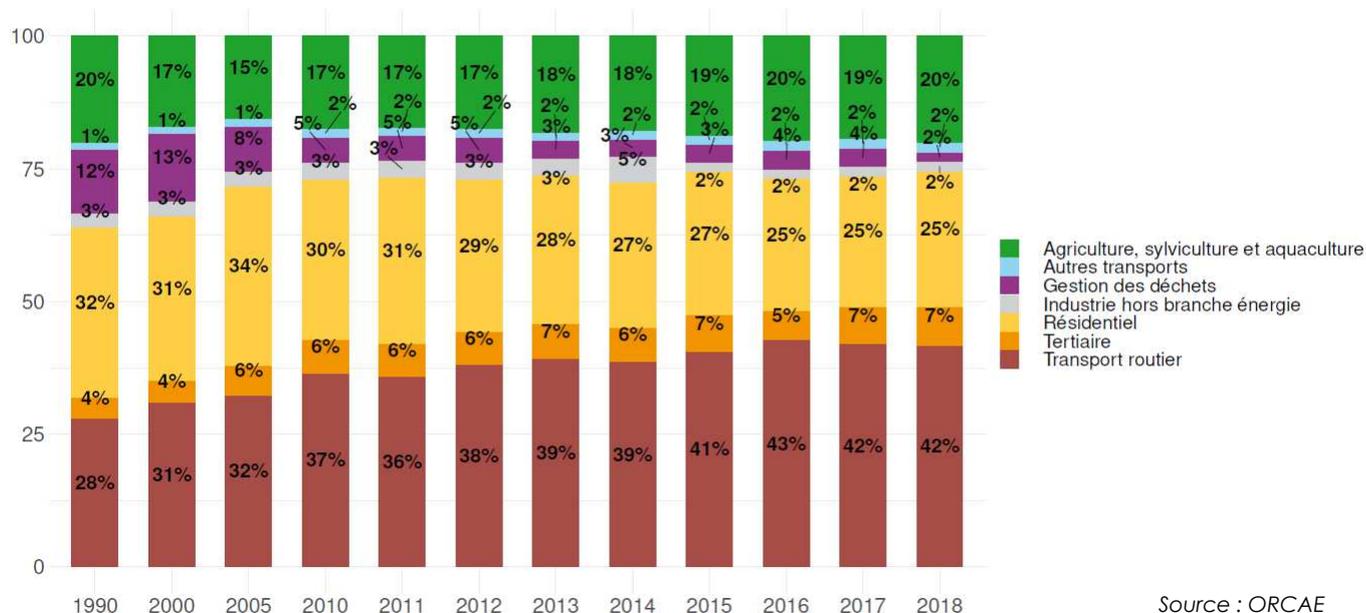
	Chauffage et froid urbain	CMS	Déchets	Electricité	ENRt	Gaz	Non-énergétique	Non identifié	PP	Toutes énergies
Résidentiel	0	0	0	3	2	0	0	0	10	14
Tertiaire	0	0	0	2	0	0	0	0	2	4
Industrie hors branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Gestion des déchets	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Transport routier	0	0	0	0	0	0	0	0	23	23
Autres transports	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Agriculture, sylviculture et aquaculture	0	0	0	0	0	0	10	0	1	11
Tous secteurs hors branche énergie	0	0	0	5	2	0	11	0	38	56
Branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : ORCAE

Il est important de souligner, grace au graphique ci-dessous, l'évolution de la part de chaque secteur dans les émissions totales de GES avec une forte diminution de l'impact de la gestion des déchets. La politique menée sur le territoire et notamment la mise en œuvre de la redevance incitative peut expliquer en partie cette baisse. L'impact du secteur résidentiel est également en diminution tandis que la part du transport routier est de plus en plus importante.

³ teqCo₂ = Tonne équivalent CO₂
kteqCO₂ = 1000 Tonnes équivalent CO₂

Évolution de la part de chaque secteur dans les émissions totales de GES

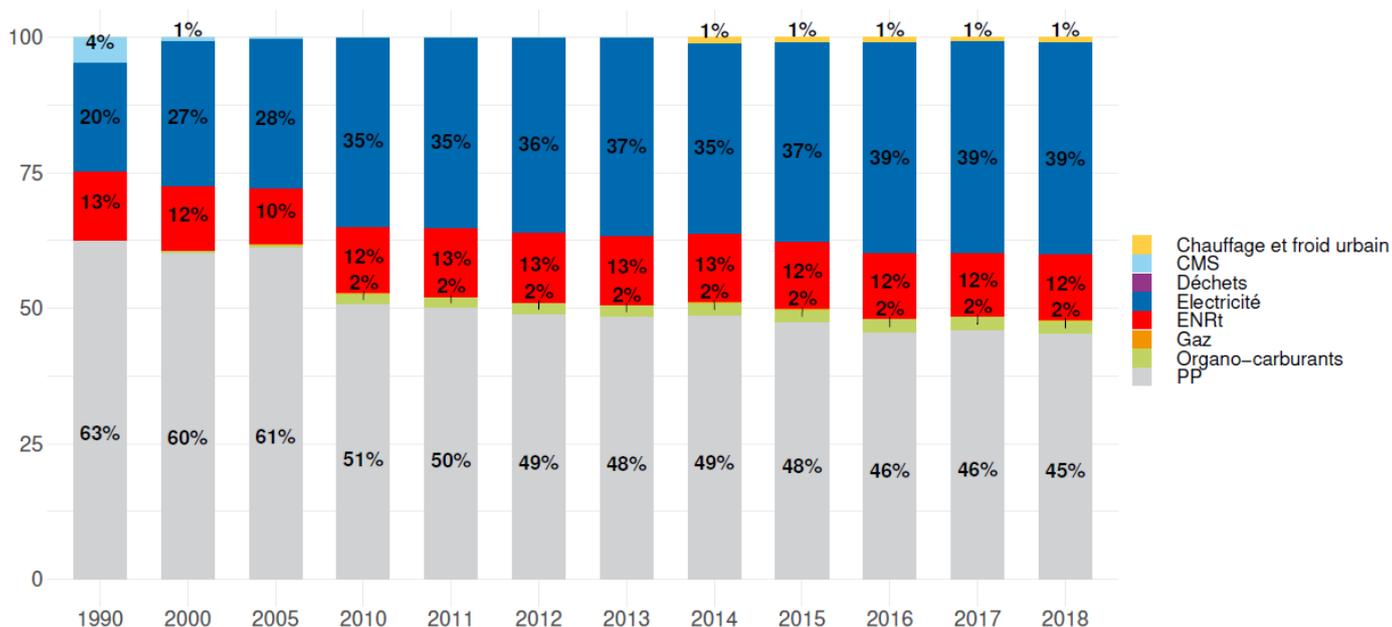


2.2.2. La consommation énergétique du territoire

D'après l'observatoire régional Climat Air Énergie d'Auvergne Rhône Alpes (ORCAE), le territoire du Pilat Rhodanien a consommé 317 GWh d'énergie en 2018, soit 18.9 Mwh par habitant. En comparaison, à l'échelle de la Région, ce sont 26.8 MWh d'énergie consommées par habitant en 2018.

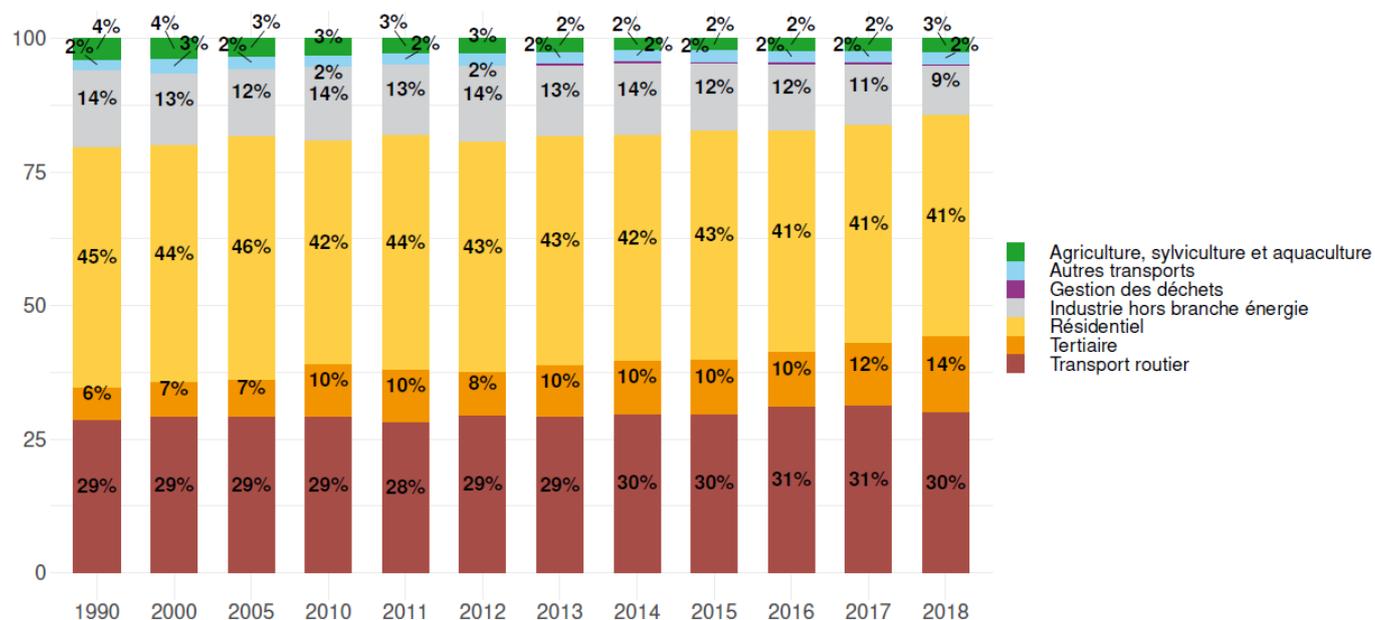
Cette consommation énergétique a diminué de 3% au cours des 5 dernières années mais a augmenté de 4% si on compare à 2005. Tandis qu'à l'échelle départementale, elle a diminué de 8% depuis 2005.

Évolution de la part de chaque énergie dans la consommation d'énergie finale



Concernant l'évolution de la part de chaque énergie dans la consommation d'énergie finale, on note une forte diminution de la part des produits pétroliers au profit de l'électricité. En comparaison, à l'échelle du département, la part électrique représente 25% tandis que le gaz représente 43%. Il est également important de noter le peu d'évolution voir la stagnation de la part des énergies renouvelables, ce constat est identique à celui de l'échelle départementale.

Évolution de la part de chaque secteur dans la consommation d'énergie finale



Source : ORCAE

Le secteur résidentiel représente le secteur le plus énergivore à hauteur de 41 %, contre 34% à l'échelle du Département.

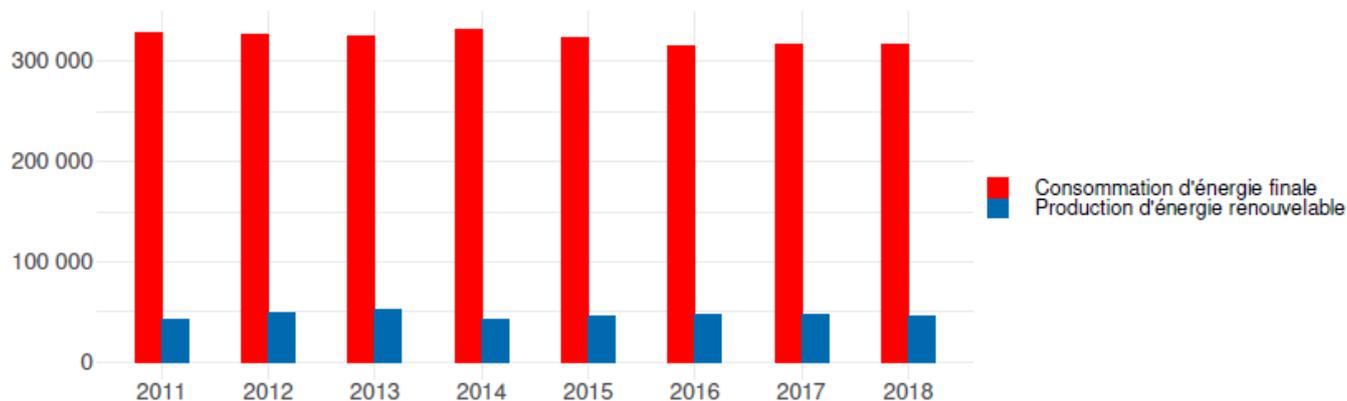
2.2.3. Energie renouvelable et rénovation énergétique

En 2019, 48,036 GWh⁴ d'énergie renouvelable ont été produits en 2019 sur le Pilat Rhodanien dont :

- Bois : 35,8 GWh – 74,6%
- Solaire thermique : 0,6 GWh – 1.25 %
- Solaire Photovoltaïque : 1,3 GWh – 2.71%
- Pompes à chaleur : 10,3 GWh – 21.44%
- Eolien : 0
- Hydro : 0
- Méthanisation : 0

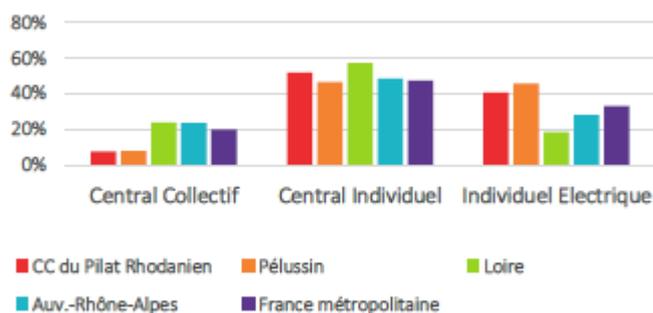
⁴ GigaWatt/Heure

Évolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale (en MWh)



Sur le territoire, il existe 3 réseaux collectifs de chaleur bois sur Pélussin et un réseau de chaleur collectif bois sur Roisey. Très peu d'habitation sont donc raccordées à un chauffage collectif comme le démontre le graphique ci-contre.

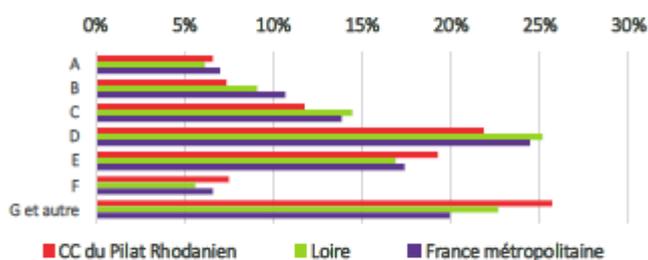
Mode de chauffage employé



Source : INSEE 2017

Concernant la vétusté énergétique des logements, 40% des habitations ont été construites avant 1971 contre 44% au niveau national. Pourtant, les diagnostics de performance énergétique réalisés font ressortir une part très importante de locaux classés G, donc très énergivores, en comparaison du département et de la France Métropolitaine.

Diagnostics de Performance Energétique - Energie



Nb de locaux évalués entre 2013 et 2020 : 1 292

Source : ADEME 2020

2.3. Traitement des déchets et économie circulaire

Les données présentées sont celles correspondantes aux déchets ménagers et assimilés (D.M.A), pris en charge par le service public de gestion des déchets. Pour l'année 2020, les tonnages et ratio par habitant (kg/an/hab) sont les suivants :

Flux	Tonnages (T)	Ratio	Comparatif ratio*
Ordures ménagères résiduelles	2139	127,5	226
Tri sélectif hors verre	784	46,8	86
Verre	772	46,0	
Déchèterie	5237	312	232
Total DMA	8932	532,3	544

* ratio au niveau régional en 2019 (données observatoire SINDRA)

La quantité de déchets produits en 2020 sur le Pilat Rhodanien est inférieure à la moyenne régionale 2019. Cependant, le décalage d'une année est significatif, les quantités 2020 étant en régression sur le Pilat Rhodanien comparativement à 2019 (DMA 2019 sur le Pilat Rhodanien 583 kg/an/hab). Ainsi, la quantité totale produite sur le territoire est plutôt supérieure à la moyenne régionale, mais cache certaines disparités :

- la production d'ordures ménagères est très inférieure, de près de 100 kg, au ratio régional ;
- les collectes sélectives sont au contraire plus élevées, alors même que l'extension des consignes de tri aux pots, barquettes et films en plastique ne sont pas encore en place sur notre territoire ; ces deux flux sont fortement impactés par le mode de financement incitatif instauré sur le territoire depuis 2014 (mise en place d'une redevance incitative en lieu et place d'une TEOM) ;
- par contre, les flux réceptionnés en déchèterie sont beaucoup plus élevés.

En termes d'installation de traitement des déchets, la CCPR dispose sur son territoire d'un site regroupant une déchèterie publique, un quai de transfert des OM résiduelles ainsi qu'une plateforme de broyage des déchets verts. Ces trois équipements sont en cours de mise aux normes, notamment sur le volet de la gestion des eaux d'extension d'incendie (étude en cours, travaux à suivre).

Le site de la déchèterie bénéficiera au 4ème trimestre 2021 de travaux de réhabilitation importants, couvrant notamment la protection antichute ou le stockage des déchets dangereux. Un dispositif de contrôle d'accès sera également installé et opérationnel courant 2022. Il permettra de mieux contrôler les déchets entrant sur le site.

Concernant le tri à la source des biodéchets, il est d'ores et déjà partiellement réalisé sur le territoire, et s'est renforcé à la suite de la mise en place de la redevance incitative. Entre 2003 et 2020, la CCPR a distribué 1600 composteurs (vente à tarifs préférentiels auprès des particuliers, mise à disposition gratuite auprès des écoles), ce qui correspond potentiellement à un taux d'équipement de 22% des foyers.

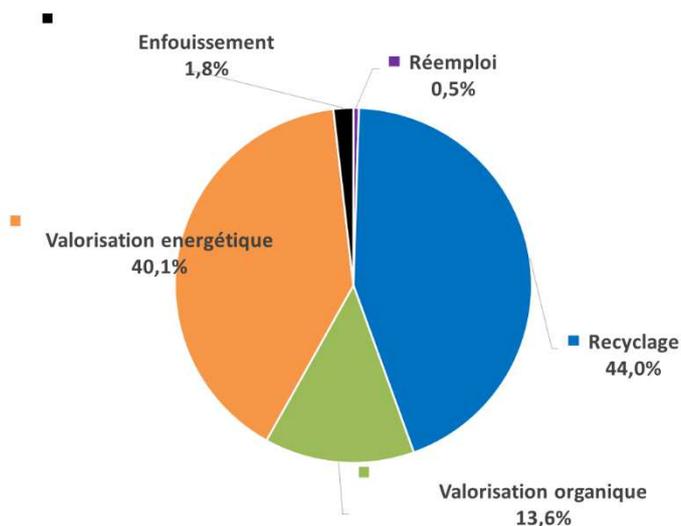
A date, la part d'équipement en composteurs des structures de restauration collective et des logements collectifs n'est pas connue ; elle s'est faite au gré des volontés de chacun. Un état des lieux sera mené dans les prochains mois sur ce sujet. Et la réflexion globale sur la mise en place du tri à la source des biodéchets à l'échelle du Pilat Rhodanien sera relancée fin 2021.

Enfin, la part de valorisation par flux est la suivante (taux calculés sur les données 2019) :

Flux	Type de valorisation	Taux valorisation
Ordures ménagères résiduelles	énergétique	100%
Tri sélectif hors verre	matière	85% *
Verre	matière	100%
Déchèterie	énergétique	30%
	matière	47%
	organique	22%

* Les 15% restants sont les refus de tri en centre de tri (enfouissement)

Destination des déchets collectés en 2019



Au global, les déchets ménagers et assimilés du territoire sont traités selon les filières suivantes :

Pour 2020, aucune évolution majeure de ces taux n'est attendue (données en cours de préparation).

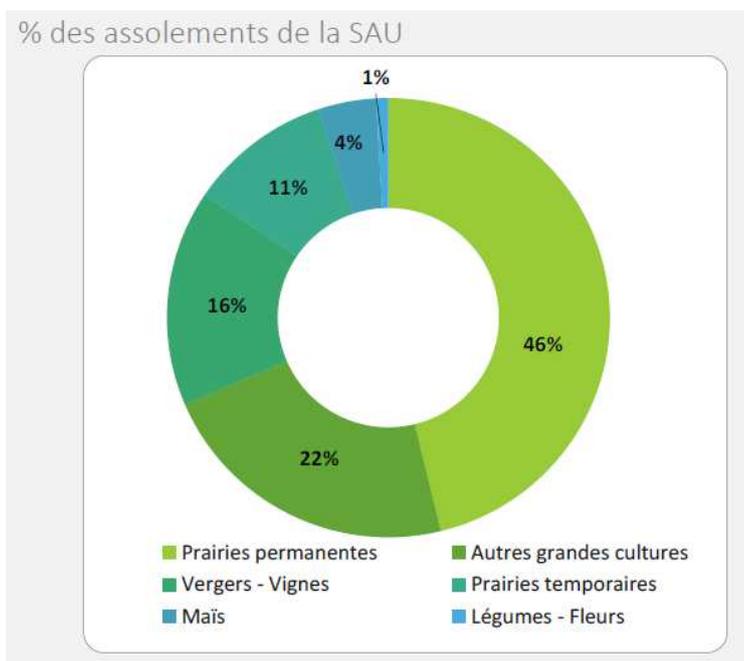
2.4. Agriculture et alimentation locale

L'agriculture est très présente sur le territoire. Il est à noter la présence d'aires géographiques protégées, en particulier les AOP et AOC de vignobles, pour le Condrieu, le Saint-Joseph et Côte-Rotie. La rigotte de Condrieu est également un produit AOP et qui concerne le territoire.

Aujourd'hui, 241 agriculteurs pour 110 exploitations sont présents sur le territoire avec une diversité de production importante :

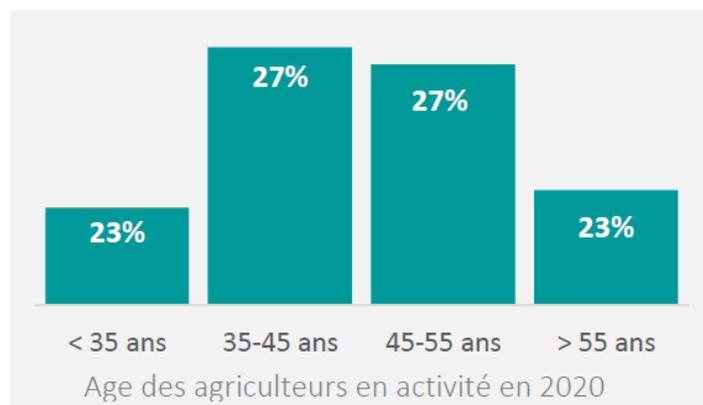
- 53 Vignerons (46.08%)
- 26 arboriculteurs (22.6%)
- 11 maraichers (9.57%)
- 18 producteurs laitiers (15.66%)
- 7 éleveurs (6.09%)

La surface agricole utile du territoire est de 3 720 hectares. Les exploitations sont en moyenne de 49 Ha de Surface Agricole Utile contre 75 Ha pour la moyenne départementale. Les prairies représentent 57 % de la surface agricole utile.



Source : Chambre d'agriculture de la Loire

Les exploitants sont plutôt jeunes puisque seuls 23% des agriculteurs/trices du territoire ont plus de 55 ans contre 55% au niveau national.



Source : Chambre d'agriculture de la Loire

Concernant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire, la CCPR n'a pas connaissance des volumes utilisés. Cependant, dans le cadre du programme de protection des captages prioritaires, qui recouvrent dix des quatorze communes de notre EPCI (périmètres nord et sud des aires d'alimentation de captages – AAC- des puits de la vallée du Rhône), les données de traitement suivantes ont été récoltées en 2020 par les chambres d'agriculture du Rhône (filière viticole) et de la Loire (filière arboricole) :

Indice de Fréquence et de Traitement (IFT) – dose /hectare – par filière en 2020 :

Filière	Nb exploitations / surface utile sur le périmètre du contrat AAC	IFT herbicide	IFT biocontrôle	IFT hors herbicides
Arboriculture Pomme	9 exploit – 69,56 ha	0,17	4,79	17,40
Arboriculture Poire	1 exploit (certifiée HVE*) – 18 ha	0,8	2	12
Arboriculture Cerise	1 + 2 / 2 + 1,5 ha	0 / 0,5	0 / 1	2 / 5,28
Elevage	Pas de données disponibles sur la filière			
Viticulture Moyenne AAC (min/max) sur	Infos non disponibles	0,61 (0 à 1,66)	Utilisation généralisée **	5,9 (0,8 à 12)

* Haute Valeur Environnementale (HVE)

** utilisation généralisée des produits de biocontrôle en viticulture (soufre, confusion sexuelle, blason, armicarb...) sans données chiffrées

La filière arboricole, bien développée sur le plateau, met en place des pratiques alternatives telles que la mise en place de filet (anticaropcapse pour filière AB), le développement du biocontrôle, la favorisation des auxiliaires déjà présents dans le milieu, la plantation de haies, la confusion sexuelle ou l'enherbement des vergers.

Par ailleurs, le développement de la certification environnementale (9 exploitations sur 10 en HVE) et la progression des exploitations en agriculture biologique (4 exploitations en AB ; +3,3 hectares en 2 ans sur les vergers) démontrent la transformation des pratiques sur le territoire en matière d'arboriculture.

La filière viticole, particulièrement développée sur les coteaux, met également en œuvre des solutions alternatives aux produits phytosanitaires, tels que des paillages, des couverts végétaux, des feutres....

La surface enherbée au moins un rang sur deux augmente (de 69% de l'aire de captages en 2018 à 80% en 2020). Et l'entretien des murets se fait de plus en plus en intégrant partiellement voir totalement des techniques manuelles plutôt que chimiques.

Les viticulteurs sont eux aussi en transition vers plus de certification : 14 exploitations en HVE (contre 1 seule exploitation en 2018) et 6 en AB (contre 2 en 2018) sur le périmètre AAC, pour 30 exploitations au total.

On observe un vrai dynamisme de conversion à l'agriculture biologique ces dernières années. Au total, ce sont 26 exploitations du territoire, correspondant à 10% de la SAU, qui sont labélisées AB soit une augmentation de 86% entre 2014 et 2018.

Actuellement, aucun projet alimentaire territorial n'existe sur le territoire. Il existe de nombreuses fermes en circuits courts mais il y a encore un important potentiel de développement. 27 fermes proposent du circuit court soit 1.6 exploitations pour 1000 habitants contre 1.8 à l'échelle du département. Aucune AMAP⁵ n'est présente sur le territoire mais il existe deux magasins de producteurs.

2.5. Actions en matière de biodiversité

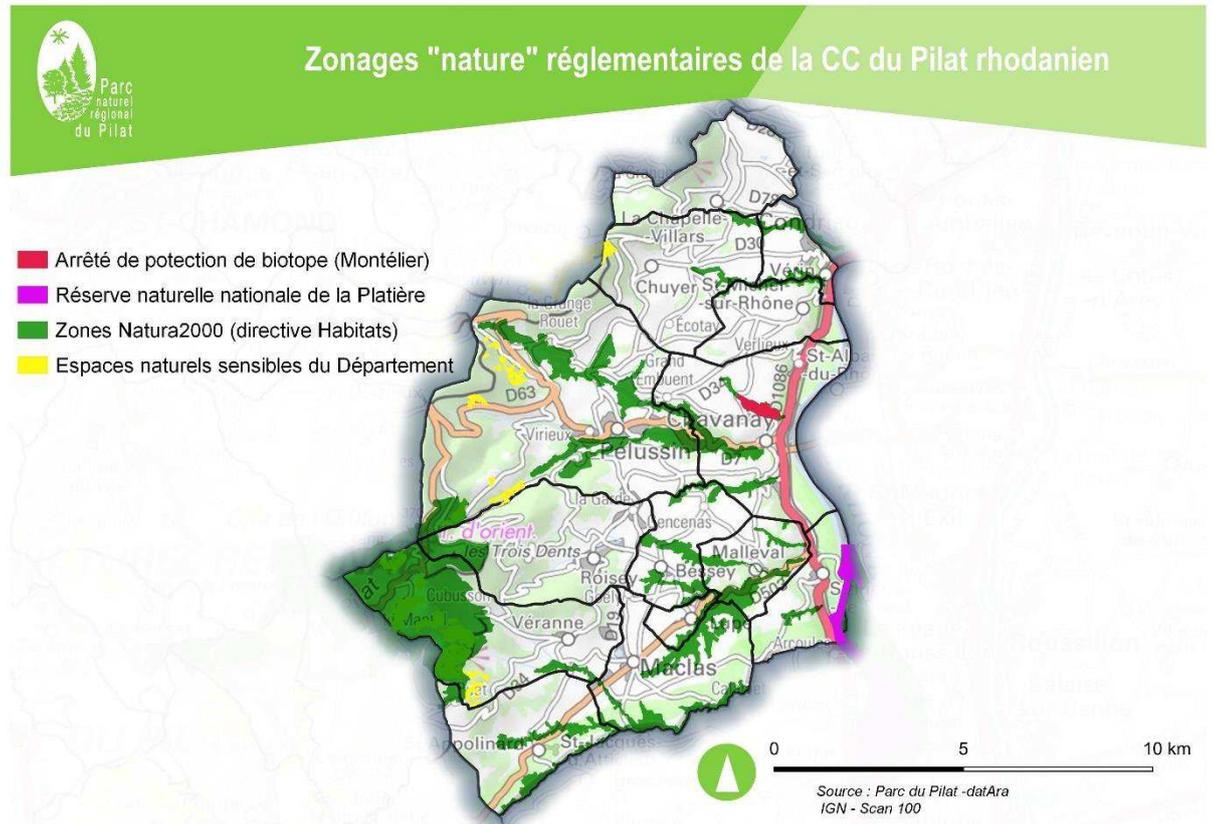
2.5.1. Aires protégées et labels

Le territoire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien fait partie intégrante du Parc Naturel Régional du Pilat. La carte ci-dessous présente le périmètre de cet espace protégé.



⁵ Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

La carte ci-dessous présente les différents zonages protégés : arrêté de protection de biotope, réserve naturelle nationale, zones natura 2000 et espaces naturels sensibles du département.



2.5.2. Points noirs de continuités écologiques

Identifié comme réservoir de biodiversité à l'échelle régionale, le Parc Naturel Régional du Pilat s'est fixé dans sa charte « objectif 2025 » l'objectif de conserver et d'améliorer la qualité écologique de son territoire et surtout d'agir pour que les connexions avec les réservoirs de biodiversité périphériques soient renforcées, voire restaurées au niveau des zones de ruptures (vallées urbaines du Gier et du Rhône notamment).

Cette situation a conduit à identifier le Parc du Pilat et sa périphérie comme territoire prioritaire du Schéma Régional de Cohérence Écologique et pouvoir ainsi être éligible au dispositif financier « Contrat vert et bleu » (CVB) mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce dispositif a permis au Parc du Pilat de porter un premier CVB entre 2014 et 2018, puis d'en débiter un second 2019-2023. La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien est signataire de ce contrat vert et bleu.

CVB 2019-2023
Périmètre prévisionnel

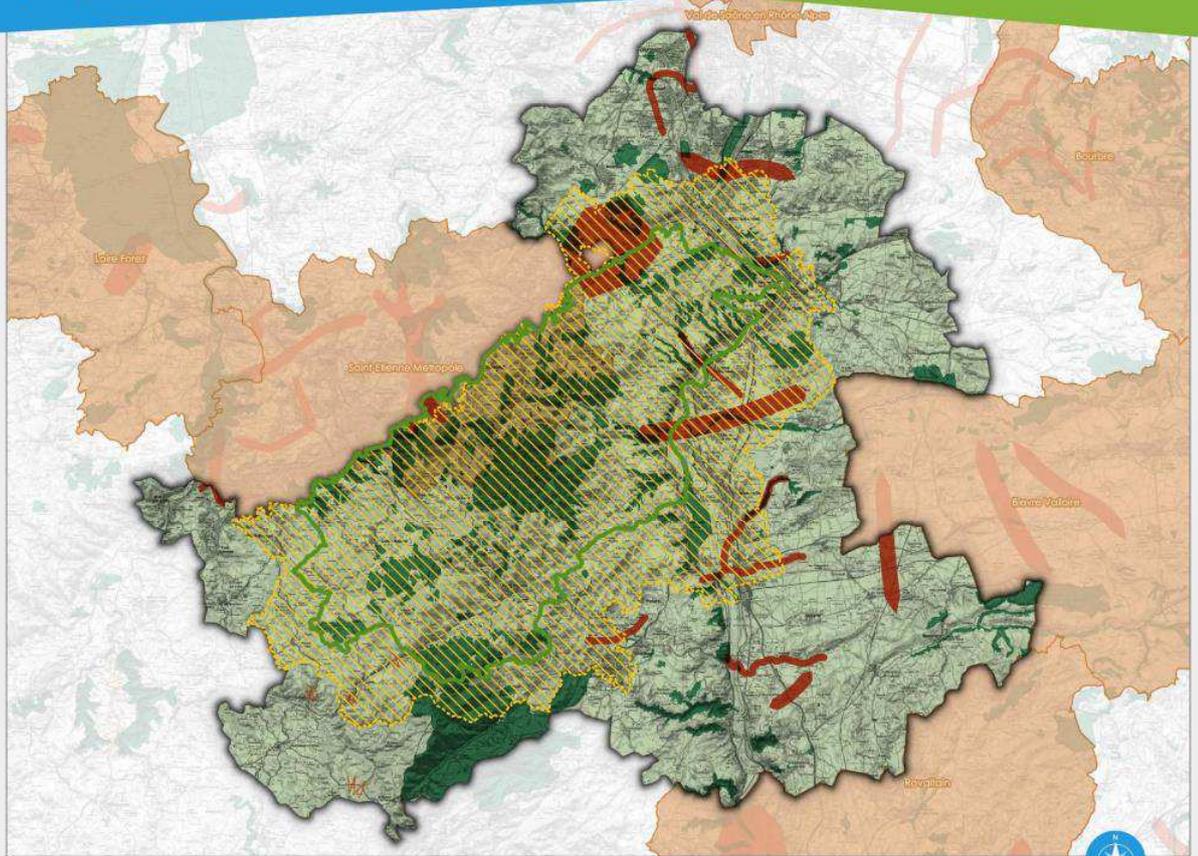
CVB 2014-2018
Périmètre 2014-2018
Autres CVB Rhône-Alpes
en cours

SRCE
Corridors

Corridors fuseaux
à préserver
à restaurer
autre
Corridors axes
à restaurer

Réservoirs de biodiversité

LIMITES
PNR Pilat



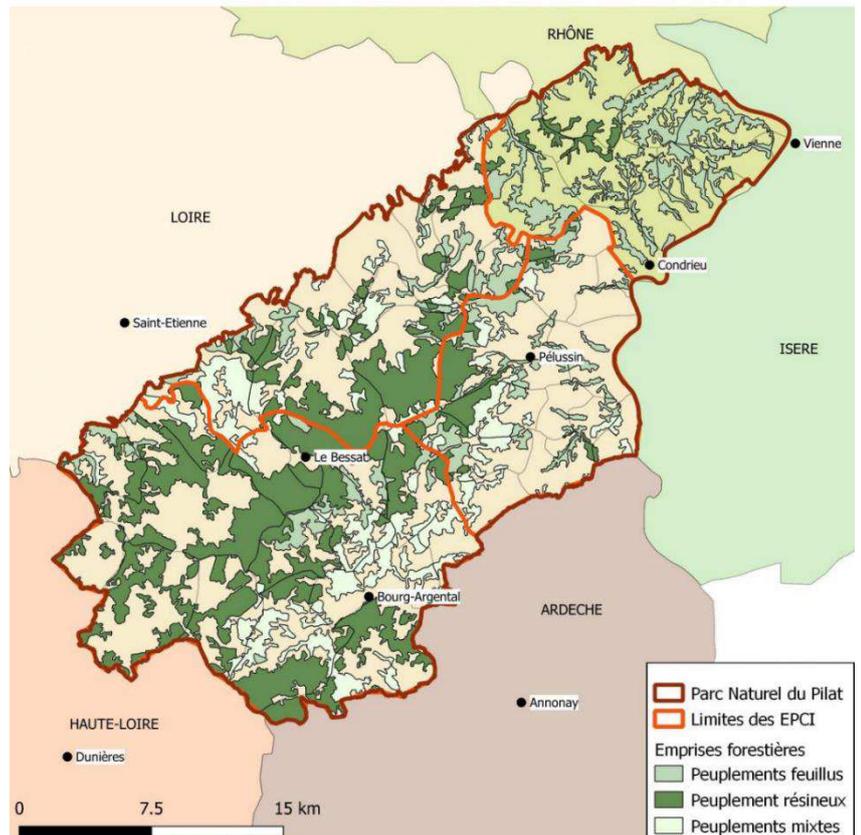
Éditée le : 16/04/2019

Sources : PNR Pilat, IGN SCAN, DREAL AuRA, IGN Admin Express

2.5.3. La forêt et les haies

49 % du territoire est couvert par des forêts ou des zones naturelles contre 28% à l'échelle départementale.

Le territoire de la Charte forestière du Pilat

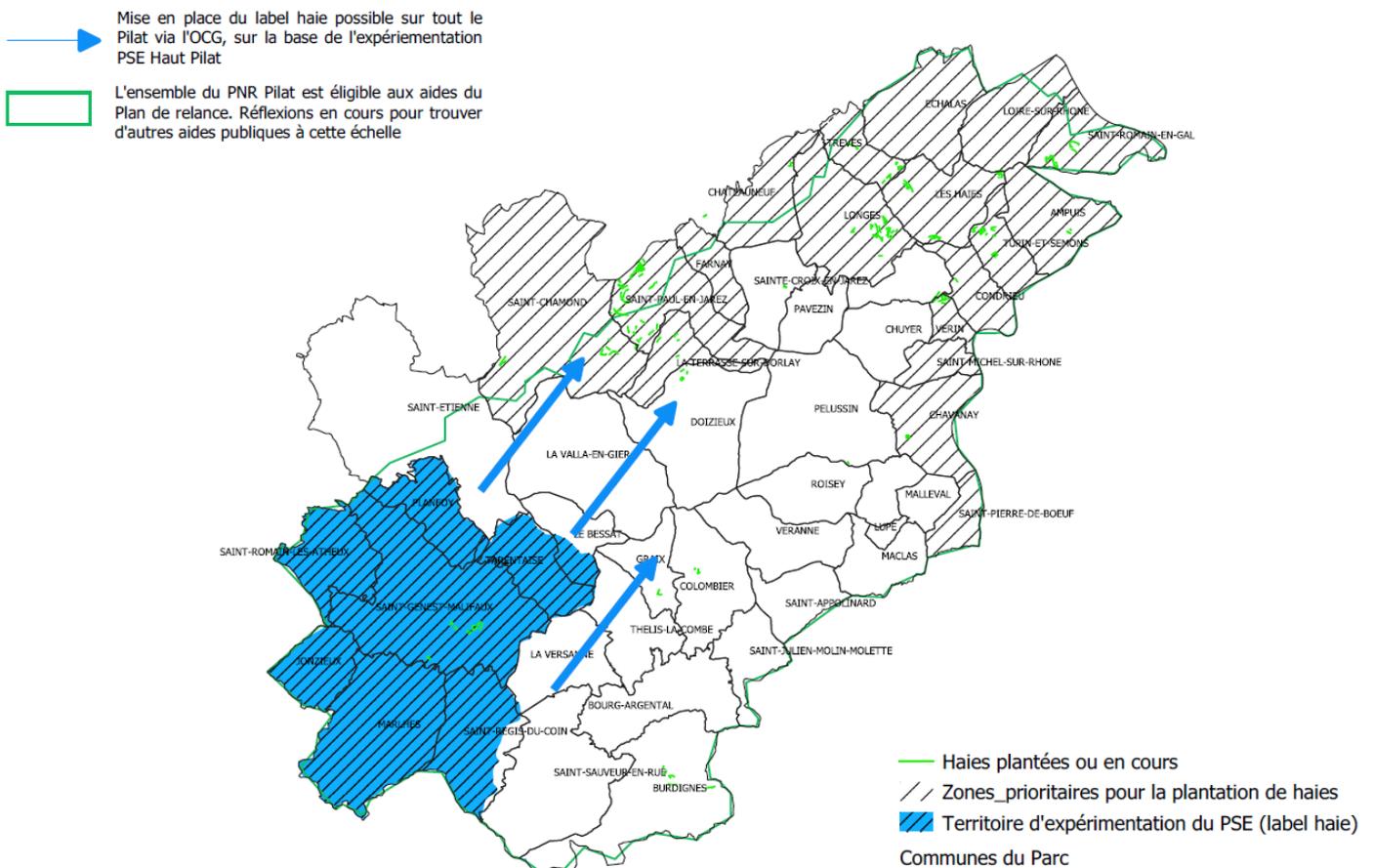


Source : CLC 2018, Carte : Léa Lenz, FIBOIS 42, mars 2021

La surface forestière représente à elle seule 39% de la surface de l'EPCI, ce qui représente environ 5 600 ha. Une charte forestière a été signée à l'échelle du Parc Naturel Régional du Pilat pour la période 2020-2026. Elle a pour objectifs principaux :

- L'accompagnement de la forêt et de ses acteurs dans l'adaptation aux changements climatique et écologique
- L'amélioration des conditions de gestion, d'exploitation et de valorisation de la ressource bois
- La conciliation des usages de la forêt

Concernant les haies, le PNR du Pilat a répondu à l'Appel à Projet de France Relance « Plantons des haies » et a obtenu un financement. Le dossier a désigné des zones prioritaires pour la plantation des haies :



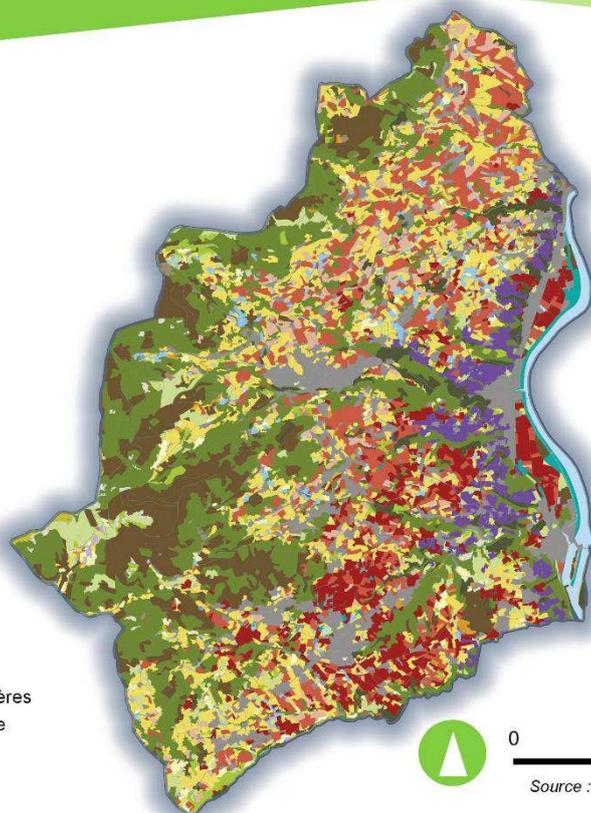
2.5.4. Atlas communal de la biodiversité

Le Parc Naturel Régional du Pilat a créé un atlas de la biodiversité. Toutes les espèces de la faune et de la flore repertoriés par les agents du parc et ses partenaires sont repertoriées sur le site internet : <https://biodiversite.parc-naturel-pilat.fr/>

La carte ci-dessous présente la physionomie des différentes végétations naturelles repertoriées sur le Pilat Rhodanien.

Cartographie des habitats :

- Boisements à Robinier
- Cultures
- Ebouillis rocheux
- Forêts naturelles
- Forêts naturelles humides
- Forêts pionnières
- Landes
- Ourlets
- Ourlets humides
- Pelouses
- Plantations forestières
- Prairies humides permanentes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Rails
- Surfaces bâties
- Surfaces en eau
- Surfaces minérales
- Tourbières
- Végétations de recolonisation
- Végétations de recolonisation forestières
- Végétations de recolonisation humide
- Vergers
- Vignes



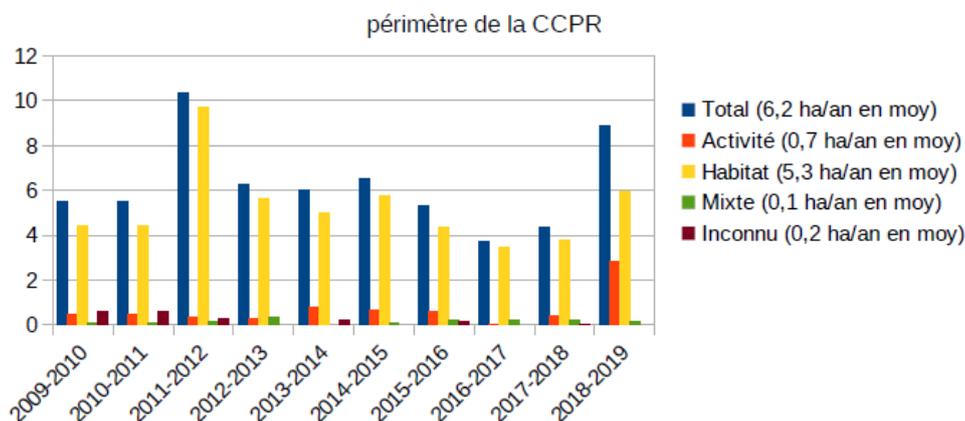
0 5 10 km

Source : Parc du Pilat - CarHab, CBNMC 2019

2.6. Lutte contre l'artificialisation des sols

Si l'observatoire national de l'artificialisation des sols, montre que la consommation d'espace pour l'habitat comme pour l'économie est repartie à la hausse entre 2016 et 2019, le PLH a mis en œuvre des mesures qui ont récemment permis d'améliorer la densité des projets de logement en extension avec sur la période 2018-2020, une densité moyenne d'environ 16,0 logements / ha contre 8,9 logements /ha sur la durée du PLH 2010-2018.

Artificialisation des sols des 10 dernières années en ha (observatoire national de l'artificialisation des sols)



Source : Direction Départementale des territoires de la Loire

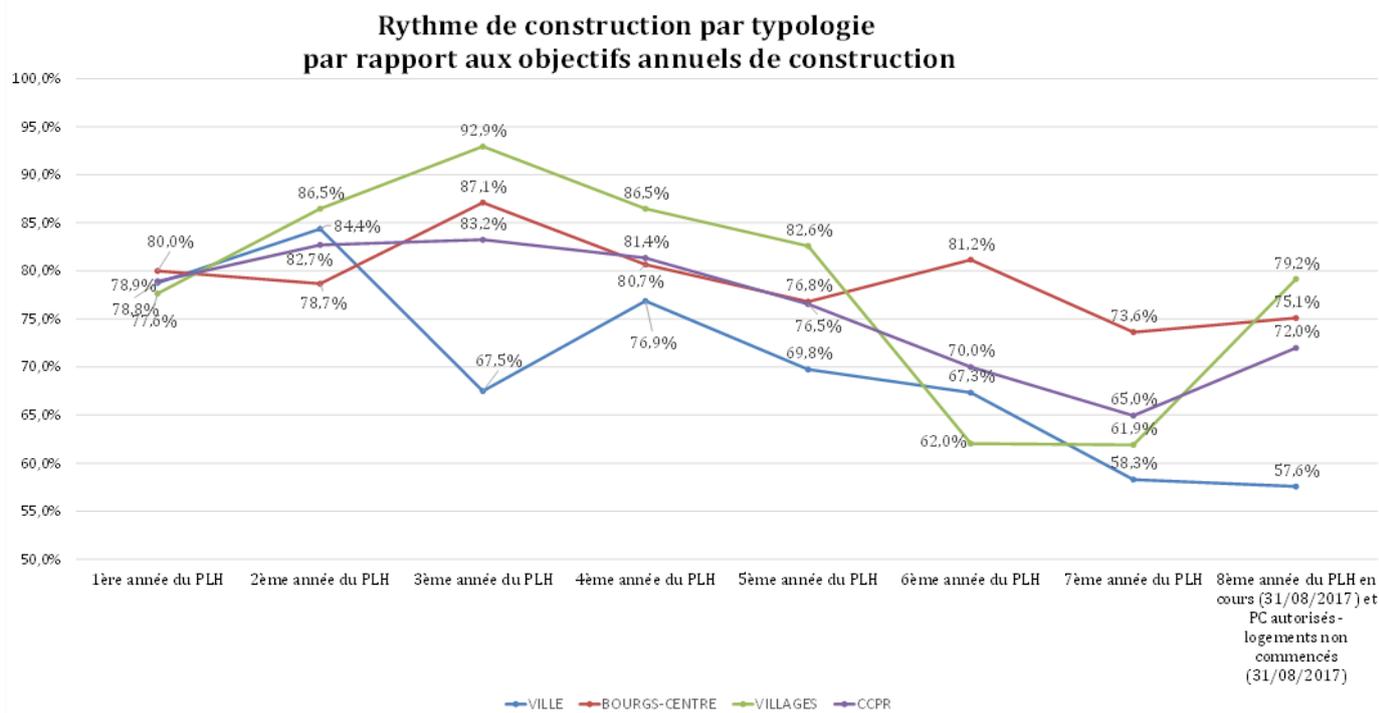
Par ailleurs, comme indiqué dans les tableaux ci-contre et ci-dessous, la majorité des communes de la CCPR a révisé leur PLU entre 2017 et 2019 réduisant les zones U (Urbaine) et AU (A urbaniser) de près de 400 ha (398,8 ha).

SITUATION DES PLU au 15/04/2021

Communes	Situation actuelle des documents d'urbanisme
BESSEY	PLU approuvé le 12/09/2019
CHAVANAY	PLU approuvé le 20/02/2019
CHUYER	PLU approuvé le 02/10/2009 Modification n°1 le 03/05/2016
LA CHAPELLE VILLARS	PLU approuvé le 28/04/2008 Modification n°1 le 06/01/2014 Modification n° 2 le 24/06/2019
LUPE	PLU approuvé le 04/10/2019
MACLAS	PLU approuvé le 04/04/2017 Modification n°1 le 12/09/2019
MALLEVAL	PLU approuvé le 03/05/2018
PELUSSIN	PLU approuvé le 04/11/2016 Modification n°1 le 12/07/2019 Déclaration de projet en cours
ROISEY	PLU approuvé le 03/07/2019
SAINT-APPOLINARD	PLU approuvé le 13/10/2017
SAINT-MICHEL SUR RHÔNE	PLU approuvé le 19/03/2014 Modification simplifiée n°1 le 20/02/2015
SAINT-PIERRE DE BŒUF	PLU approuvé le 31/01/2017
VERANNE	PLU approuvé le 30/07/2019
VERIN	PLU approuvé le 14/09/2017

		Zones urbaines et à urbaniser	Zones agricoles	Zones naturelles
Bessey	<i>Différence entre PLU 2010 et PLU 2019</i>	-2,5 ha	34 ha	-31,5 ha
Chavanay	<i>Différence entre PLU 2006 et PLU 2020</i>	-23,4 ha	-36,4 ha	59,8 ha
Chuyer	<i>Différence entre POS 1992 et PLU 2009</i>	-6,1 ha	-200,3 ha	206,4 ha
La Chapelle-Villars	<i>Différence entre POS 2006 et PLU 2008</i>	-25,4 ha	-27,2 ha	52,6 ha
Lupé	<i>Différence entre POS 1984 et PLU 2019</i>	-10,1 ha	6,5 ha	3,6 ha
Maclas	<i>Différence entre POS 1984 et PLU 2019</i>	-29,8 ha	-54,1 ha	83,9 ha
Malleval	<i>Différence entre PLU 2005 et PLU 2018</i>	-27 ha	131,9 ha	-104,9 ha
Pélussin	<i>Différence entre POS 1979 et PLU 2019</i>	-81,9 ha	18,2 ha	63,7 ha
Roisey	<i>Différence entre PLU 2008 et PLU 2019</i>	-16,7 ha	-102,3 ha	119 ha
Saint-Appolinard	<i>Différence entre POS 1999 et PLU 2017</i>	-18,3 ha	42,9 ha	-24,6 ha
Saint-Michel sur Rhône	<i>Différence entre PLU 2005 et PLU 2013</i>	-33,3 ha	24,5 ha	8,8 ha
Saint-Pierre de Bœuf	<i>Différence entre POS 2000 et PLU 2017</i>	-98,1 ha	-44,9 ha	143 ha
Véranne	<i>Différence entre PLU 2009 et PLU 2019</i>	-21,1 ha	219 ha	-197,9 ha
Vérin	<i>Différence entre POS 1994 et PLU 2017</i>	-5,1 ha	-37,1 ha	42,2 ha
TOTAL		-398,8 ha	-25,3 ha	424,1 ha

Comparé aux objectifs du PLH 2010-2018, le nombre de logements commencés, sur l'ensemble de la Communauté de Communes, avec Permis de Construire sur les six années est moins élevé que les plafonds d'objectifs : 532 logements commencés, contre 739 logements au maximum pour huit ans, soit 72% des objectifs



Sur les huit années PLH 2010-2018, les parcelles des nouvelles constructions ont une densité moyenne d'environ 8,9 logements /ha. Ces chiffres sont déclinés, en moyenne, par typologie :

- Pélussin – moyenne de 12,8 logements / ha,
- Bourgs-centre - moyenne de 10,2 logements /ha,
- Villages - moyenne de 7,1 logements /ha.

Pour les bourgs-centres et la Ville, on remarque une tendance à une densification plus importante. Le PLH 2 prévoit un objectif de densité de 16.0 logements par hectare.

2.7. Eau et assainissement

En termes d'assainissement collectif, seules 2 stations sur le périmètre intercommunal sont de dimensions suffisantes pour que s'applique la directive européenne⁶ :

- station à boues activées de Paraveyres à Maclas (2100 EH)
- station à boues activées de la Bunacherie à Pélussin (5400 EH)

Ces deux stations sont conformes. La mairie de Maclas a mené des travaux de mise en conformité de la station de Paraveyres entre 2018 et 2020. Celle de La Bunacherie à Pélussin est conforme (validation des services de la DDT pour l'année 2020).

⁶ La directive européenne ERU (dite DERU) de 1991 a pour objectif de protéger l'environnement contre l'impact des rejets d'eaux usées des collectivités situées en assainissement collectif. Elle oblige chaque État membre à la mise en œuvre de la collecte et du traitement des eaux usées des communes selon des échéances prévues en fonction de la taille des collectivités et de la sensibilité du milieu récepteur.

Le parc de stations sur les 14 communes est le suivant :

Filière	< 2000 EH	> 2000 EH
Boues activées	1	2
Filtre planté de roseaux	6	
Filtre planté de roseaux + lagunes	1	
Lagunage	8	
Filtre à sable	7	

Trois des quatorze communes du Pilat Rhodanien font traiter leurs eaux usées en dehors du périmètre intercommunal (périmètre du syndicat Rhone Gier avec transfert à la station de St-Alban du Rhône en Isère).

Concernant l'assainissement non collectif, au 1er janvier 2021, le territoire comprend 2029 installations, et le taux de conformité s'établit à 50,8%. Les collectivités ont donc un rôle majeur à jouer sur la mise en conformité.

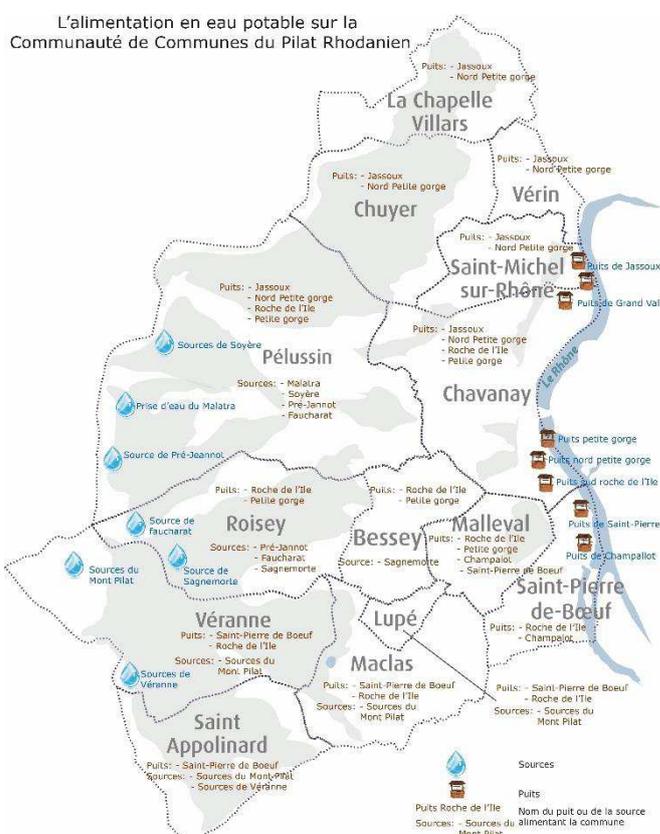
Communes	Nombre d'installations totales	Installation non contrôlée (maison non habitée, demande PC en cours, autre)	Avis conforme		Avis Non Conforme		
			Sans réserve P4	Avec réserves P3	P2 (non-conformité mineure)	P1 (non-conformité majeure)	P0 (absence d'installation)
SS/TOTAL	2029	92	504	480	593	279	81
TOTAL			984		953		

En matière d'alimentation en eau potable, le territoire du Pilat Rhodanien dispose d'un réseau de canalisation de 351 km desservant 8825 abonnés. La performance du réseau est satisfaisante, avec un rendement de 83,1% et un indice linéaire de perte de 1,94 m3/km/jour. La ressource en eau provient de différentes sources sur le massif du Pilat d'une part, et de 7 puits (et un 8ème en attente de mise en service) situés dans la vallée du Rhône alimentés par la nappe alluviale.

L'ensemble des puits de la vallée sont classés comme captages prioritaires :

- plaine nord : les 2 puits de Jassoux et celui de Grand Val
- plaine sud : puits de Petite Gorge, puits nord Petite Gorge et puits sud Roche de l'Île, puits de Charreton et Puits de Champalot.

Plusieurs installations anciennes, ont besoin d'être renouvelées ; soit de part leur importance stratégique, soit de part leur limite de dimensionnement. C'est le cas de la conduite principale qui relie le puit de Jassoux au réservoir des Croix pour laquelle aucune solution de repli n'existe en cas de casse, alors qu'elle alimente plus de 2 000 foyers. L'agrandissement du réservoir des croix est également une priorité puisqu'il n'est plus suffisamment dimensionné pour alimenter la population pélussionoise. Plusieurs stations de pompage



situées dans la vallée du Rhône devront enfin être réhabilitées dans les prochaines années, en raison d'installations électriques non conformes (séparation physique dans des bâtiments distincts des organes hydrauliques et des cellules haute-tension).

L'approvisionnement en eau potable du secteur de la vallée du Rhône est confronté à l'éventualité d'une pollution (accidentelles et produits phytosanitaires). Sur les hauteurs, l'approvisionnement en eau potable peut s'avérer problématique en été avec les faibles débits des sources

Les arrêtés définissant d'une part le périmètre des aires d'alimentation de captage et d'autre part le programme d'actions ont été pris en février 2018. Le plan de préservation des captages a été mis en œuvre depuis 2018 et se terminera fin 2021.

Enfin, notre territoire n'est pas couvert par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).



Schéma d'accueil d'entreprises de la communauté de communes du Pilat Rhodanien

Validé le 27 mars 2017 en Conseil Communautaire



CONTEXTE DE LA MISE EN PLACE

- Par délibération n° 14-12-13 du 16 décembre 2014, le conseil communautaire a décidé de mettre en œuvre un schéma d'accueil d'entreprises. La communauté de Communes a missionné le consultant ELAN développement pour conduire ce travail de diagnostic de préconisations d'actions durant le 2^{ème} semestre 2015.
- Dans les prescriptions du DOG (Document d'Orientation Générale) du SCOT, il est demandé que « les nouveaux projets de zones d'activités doivent dans tous les cas être justifiés au regard de la stratégie globale définie au sein de l'intercommunalité (schémas de développement) en fonction des besoins du bassin de vie d'une part (logique d'offre), de l'état de remplissage des zones d'activités existantes, mais aussi des attentes des investisseurs (logique de demande) ».



Les objectifs du SAE

- **Objectif du schéma :**
- mieux quantifier et qualifier l'offre foncière communautaire
- Définir la stratégie économique du territoire.

- **Les étapes de l'étude (diapo suivante)**
- Diagnostic et analyse de l'existant
- Programme d'actions

- **Une attente forte des élus :**
- réflexion pragmatique et axée sur les attentes et besoins des entreprises locales. Les élus souhaitent également que le développement économique puisse être abordé de manière transversale (foncier, immobilier, commerce, artisanat, emploi, tourisme, agriculture...).



UNE MISSION EN 2 PHASES

1

Diagnostic spatialisé et analyse de l'existant.

- Données socio-économiques à l'échelle du territoire du Pilat Rhodanien.
- Etat des lieux au regard de l'entreprise.
- Le foncier d'activités, l'immobilier et l'analyse économique à l'échelle du territoire
- Analyse de chacune des zones d'activités concernées par l'étude

2

Définition de la stratégie économique et programme d'actions de l'offre d'accueil d'entreprises.

- Les préconisations à mener sur l'ensemble des zones d'activités du territoire et les conditions de mise en œuvre.
- Plan de développement de l'immobilier, de service aux entreprises et de dispositifs d'accompagnement.

UN PLAN D'OPERATION DU SCHEMA D'ACCUEIL DES ACTIVITES ECONOMIQUES AUTOUR DE 3 AXES

UNE FEUILLE DE ROUTE OPERATIONNELLE / AUTOUR DE 3 AXES MAJEURS D'INTERVENTION POUR ASSEoir UNE
VÉRITABLE STRATÉGIE D'OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

— COURT TERME — MOYEN TERME — LONG TERME

OS = ORIENTATIONS S = STRATÉGIES OP = OPÉRATIONS





Priorisations

- Une présentation de ce schéma a été effectuée lors du conseil communautaire du 29 février 2016.
- Suite à cette présentation, il est apparu que le plan d'action initial était très ambitieux et le chiffrage financier demeurait imprécis. Ainsi, en 2016, la Communauté de Communes a retravaillé sur les pistes d'actions et sur les enveloppes budgétaires à allouer aux projets prioritaires.
- Les 3 axes sont maintenus
- 10 opérations proposées au lieu des 20 actions initiales



LE PLAN D'ACTION en 3 AXES

Axe 1 – aménagement et animation territoriale :

Cet axe regroupe les actions de foncier et d'immobilier économiques (bourse des locaux vacants, réflexion sur le parcours résidentiel des entreprises) et de consolidation du tissu économique local (action création transmission d'entreprises, soutien à l'économie de proximité, accompagnement des entreprises.....)

Axe 2 – accompagnement, mise en réseau et soutien à l'innovation des entreprises :

Cet axe recense la structuration et la mise en réseau des entrepreneurs (mise en réseau des entreprises, dynamisation des associations d'entreprises, volet innovation et numérique (développement de l'économie numérique, accueil d'entreprises innovantes...))

Axe 3 – communication et promotion territoriale

- Cet axe comprend le rapprochement entre les habitants et les entreprises (exemple portes ouvertes d'entreprises, journées découvertes métiers...), l'accompagnement des entreprises sur le volet ressources humaines, la mise en place d'une charte d'engagement des entreprises (sur le volet insertion professionnelle, gestion territoriale des compétences soutien à l'activité locale et à la création d'entreprises...), la promotion du territoire au travers notamment de la participation à des salons.



PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AXE AMENAGEMENT DU SCHEMA D'ACCUEIL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DU PILAT RHODANAIEN

AXE 1 : AMENAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE (foncier, immobilier, consolidation du tissu économique)

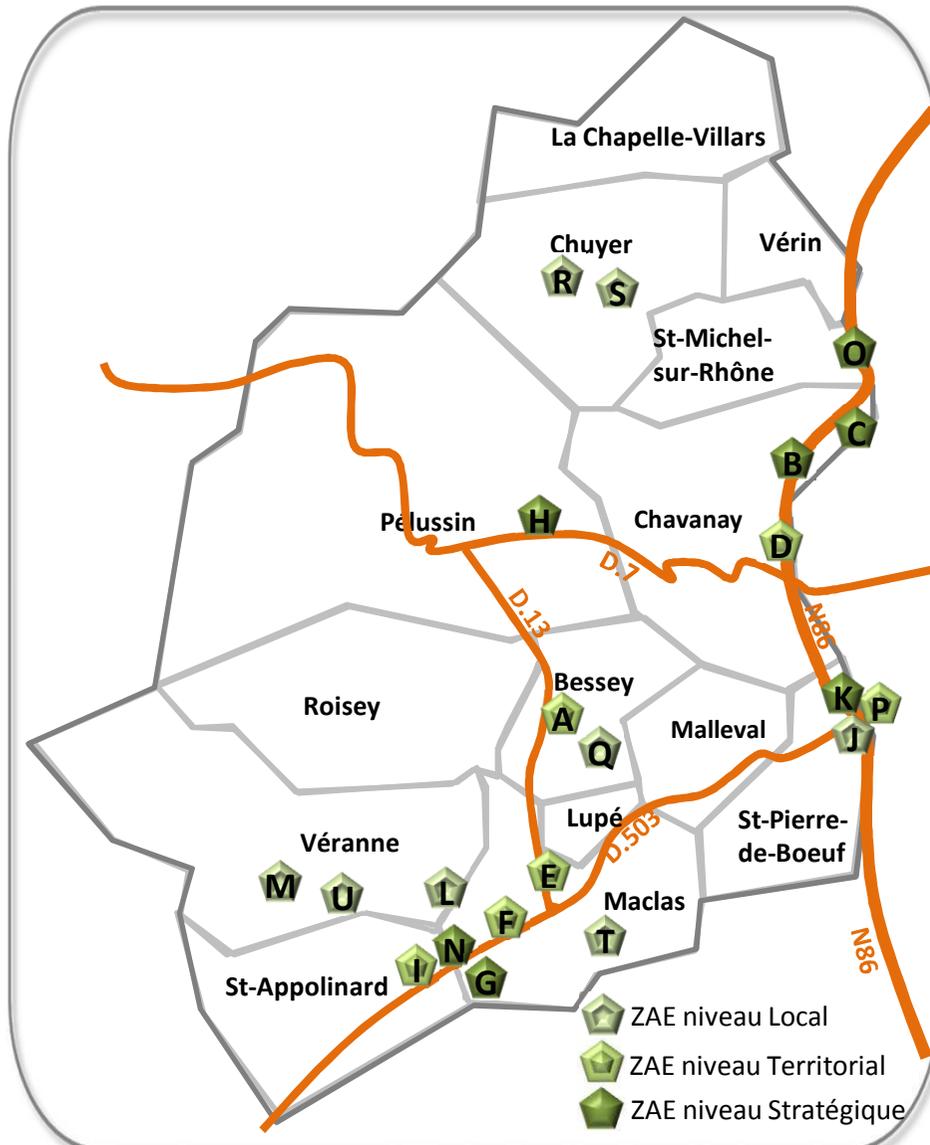
OPERATION 1: PRIORISER LES ESPACES D'ACCUEIL, CONSTITUER DES RÉSERVES FONCIÈRES ET AMÉNAGER LES ZONES

<p>Objectif(s)</p> <p><i>Anticiper et permettre le développement des entreprises en constituant des réserves de terrain à vocation économique et rendre effectives les disponibilités potentielles .</i></p>	<p>Contenu</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prioriser les capacités effectives selon 3 niveaux typologiques : typologie niveau stratégique, niveau territorial et niveau local et acter des activités de référence pour les espaces d'accueil du Pilat Rhodanien. Définir des espaces de réserves au droit de chaque PLU (ou PLUi). 2. Constituer des réserves foncières en fonction des typologies, des activités et d'un calendrier défini (court, moyen termes). 3. Rendre effective les disponibilités foncières en les aménageant. 4. Porter des requalifications pour optimiser l'offre existante: définir les actions et les études pour chaque zone. 		
<p>Échéance</p>	<p>2017-2030</p>	<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>CCPR</p>
<p>Budget fonctionnement</p> <p>Budget investissement</p>	<p>Inclus dans le poste de développeur économique</p> <p>CF tableau ci-après : fonction des besoins (moy 30 000 € par an)</p>	<p>Partenaires</p>	<p>Communes, EPF, Région, Agences immobilières</p>
<p>Suivi actions</p>	<p>ND</p>		



Hiérarchisation des zones d'activités

Positionnement spatial des espaces



TYPLOGIE
NIVEAU
STRATEGIQUE

- B- ZAE Verlieu
- C- ZAE Jassoux
- N- ZAE Les Jacquards
- G- ZAE Intercommunale Guilloron
- H- ZAE Le Planil
- O- ZAE Les Bretteaux
- K- ZAE intercommunale La Bascule

TYPLOGIE
NIVEAU
TERRITORIAL

- A- ZAE L'Aucize
- D- ZAE Chanson
- E- ZAE Le Soleil
- F- ZAE Les Barges
- I- ZAE Les Murettes
- P- ZAE Les Gravieres

TYPLOGIE
NIVEAU
LOCAL

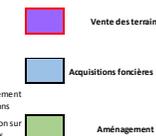
- Q- ZAE Les Viviers
- R- ZAE Le Bourg
- S- ZAE Le Molard
- T- ZAE Les Tavernes
- J- ZAE La Bascule Sud
- L- ZAE Le Camier
- U- ZAE Le Viallon
- M- ZAE Le Pré de la Clé

Axe 1: AMENAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE



Orientation Stratégique 1 : STRUCTURER UN PARCOURS FONCIER REpondants A UNE STRATEGIE D'OFFRE EN SOUTIEN AUX DOMAINES D'ACTIVITES CREATEURS D'EMPLOIS

Nom de la ZAE	Profil de la zone	Capacité d'accueil (surface disponible) en m²	Propriété de la capacité - Commune ou interco en m²	Propriété de la capacité - Propriétaire privé en m²	m2 qui peuvent être vendus	Acquisition CCPR à prévoir (O/N)	Dépenses acquisition / travaux d'aménagement et de requalification			Recettes estimées CCPR	CT 2017/2019			MT 2020/2022			Reste à charge CCPR (investissement)	
							Coût d'aménagement (hors acquisition) en HT pour la collectivité	Coût d'acquisition foncière en HT (4 €/m2)	Base de vente 25 €/HT/m2		2017	2018	2019	2020	2021	2022		
ZAE de Verlieu à Chavanay	Commerce	5 091	0	5 091	5 091	N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE de Jassoux à Chavanay	Artisanat, vinification	37 115	4 200	32 915	26 000	N	0€	0€	0€	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE les Jacquards à Maclas	Industrie (Justin Bridou)	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE intercommunale de Guillon à Maclas	Artisanat	29 035	0	29 035	20 000	O	-400 000 €	-116 140 €	500 000 €	-	60 000 €	-56 140 €	133 333 €	133 333 €	133 333 €	-16 140 €	-	-
ZAE le Planil à Pélussin	Artisanat, industrie	31 620	0	31 620	12 500	O	-450 000 €	-126 480 €	312 500 €	-	-	-	-	33 333 €	33 333 €	-263 980 €	-	-
ZAE Communale et intercommunales Les Bretteaux à Saint-Michel sur Rhône	Artisanat	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE intercommunale de la Bascule	Artisanat, industrie	19 395	19 395	0	19 395	N	-89 250 €	-	484 875 €	104 225 €	126 883 €	126 883 €	126 883 €	89 250 €	-	395 625 €	-	-
ZAE de l'Auzie à Bessey	Artisanat	23 335	5 470	17 865	19 000	O	-350 000 €	-93 340 €	475 000 €	-	-10 000 €	-175 000 €	-175 000 €	237 500 €	237 500 €	31 600 €	-	-
ZAE de Chanson à Chavanay	Artisanat	3 660	0	3 660	3 660	N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE le Soleil à Maclas	Commerce, artisanat	3 660	0	3 660	3 660	N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE les Barges à Maclas	Artisanat, industrie	31 670	0	31 670	19 000	O	-420 000 €	-126 680 €	475 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE les Barges à Maclas - secteur en fiche industrielle	Artisanat, industrie	18 783	0	18 783	18 783	?	?	?	?	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE les Murettes à Saint-Appollinaire	Industrie (extension Justin Bridou)	28 620	0	28 620	20 000	?	0€	0€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE les Gravières à Saint-Pierre de Boeuf	Commerce de gros, industrie	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE Les Viviers à Bessey	Artisanat	6 000	0	6 000	0	N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE Le Bourg à Chuyer	Artisanat, commerce de proximité	2 500	0	2 500	2 500	N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE Le Molard à Chuyer	Artisanat	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE Les Tavernes à Maclas	Artisanat, logistique	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE la Bascule Sud à Saint-Pierre de Boeuf	Artisanat - mutation habitat	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE Le Camier à Véranne	Artisanat	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE Le Viallon à Véranne	Artisanat, tourisme	4 000	0	4 000	4 000	N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZAE Le Pré de la Clé à Véranne	Artisanat	3 300	0	3 300	3 300	N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		247 784	29 065	218 719	176 889		-1 709 250 €	-462 640 €	2 247 375 €									
							-2 171 890 €			104 225 €	56 883 €	104 257 €	181 450 €	18 417 €	70 833 €			



Aménagement sur 3 ans
Acquisition sur 3 ans
Période 2017-2022

En question l'aménagement de l'Auzie par rapport au projet en cours

OPERATION 2 : PROPOSER UNE OFFRE EN IMMOBILIER POUR REpondre AUX BESOINS
DES ENTREPRENEURS LOCAUX

<p>Objectif(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux demandes endogènes qui constituent la part la plus importante des demandes d'implantation - Accompagner les entreprises du territoire avec la mise à disposition d'équipements modernes et mutualisés 	<p>Contenu</p> <p>La première étape de ce travail sera de recenser l'existant (constitution d'une bourse des locaux vacants) et d'identifier les attentes des entrepreneurs en matière d'offre immobilière.</p> <p>Les différents acteurs interrogés par ELAN, institutionnels ou entreprises, évoquent une demande d'entreprises du territoire à la recherche de locaux mixtes (avec surfaces d'ateliers, bureaux, espace de stockage) pour des surfaces comprises entre 150m² et 250m² et des offres locatives avec espaces de mutualisation. Des initiatives pourraient être encouragées par le lancement d'un appel à projet ou d'une étude pour identifier quels seraient le ou les dispositifs les mieux adaptés aux besoins (pépinières d'entreprises, ateliers collectifs, fab lab, pôle entrepreneurial...).</p> <p>Cette opération pourrait rentrer dans le champ de la fiche 3A du programme LEADER « <i>faciliter une action collective favorable à l'entrepreneuriat local</i> » et dans son objectif de renforcer la politique d'immobilier d'entreprises sur le territoire du Pilat</p>		
<p>Échéance</p>	<p>2017 : travail avec la SEM patrimoniale 2018 : analyse besoin</p>	<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>CCPR</p>
<p>Budget fonctionnement Budget investissement</p>	<p>2017 : 20 jours Animation Pole éco CCPR 2018 : 35 000 € faisabilité ou lancement appels à projet</p>	<p>Partenaires</p>	<p>Région, LEADER 10 000 €</p>

OPERATION 3 : FAVORISER LA CREATION, TRANSMISSION ET REPRISE D'ENTREPRISES

<p>Objectif(s)</p> <p>Travailler à la transmission et à la reprise d'entreprise présente sur le territoire</p> <p>Maintenir les entreprises de proximité</p>	<p>Contenu</p> <p>La problématique du maintien du tissu économique existant est un enjeu important pour le territoire du Pilat Rhodanien. La maison des services conduit de nombreuses actions pour favoriser la création d'entreprises (permanences, forums, ateliers...) en faveur des publics, peu d'actions sont menées sur le volet transmission. La CCPR pourrait travailler localement avec les entreprises de son territoire afin d'identifier les plus concernées et les accompagner dans leurs démarches en lien avec les chambres consulaires (CCI, CMA et chambre d'agriculture)</p> <p>La problématique de la transmission est également très importante pour les commerces des centres bourgs afin de maintenir un niveau de service de proximité et donc l'équilibre global des activités et des fonctions (habitat, commerces, services).</p> <p>Une action portée par la CMA et la CCI est en cours de réflexion et fera l'objet d'une demande sur la fiche 3A du programme LEADER « <i>faciliter une action collective favorable à l'entrepreneuriat local</i> » et dans son objectif d'assurer la pérennité des entreprises par la transmission reprise.</p>		
<p>Échéance</p>	<p>Septembre – décembre 2017</p>	<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Chambres Consulaires</p>
<p>Budget fonctionnement</p>	<p>2017 10 316 € (IRP) Animation pôle économie CCPR + Consulaires 2018 : 10316 € (IRP)</p>	<p>Partenaires</p> <p>FINANCEMENT</p>	<p>Ensemble des partenaires de la transmission et de la reprise d'entreprises</p> <p>Programme LEADER (dépôt d'un dossier par CMA et CCI)</p>

OPERATION 4 : PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Objectif(s)

- Renforcer la lisibilité de la CCPR comme porte d'entrée des entreprises
- Développer la connaissance du tissu économique local
- Accompagner les projets d'entreprises pour renforcer leur viabilité
- inciter les entreprises à pérenniser et/ou développer leurs activités

Contenu :

- Le manque de lisibilité « du qui fait quoi » au niveau du paysage institutionnel complexifie les demandes d'aides et d'accompagnement des entreprises.
- Des entreprises implantées sur le territoire qui n'ont pas connaissance des aides et accompagnements existants et méconnaissent le rôle des collectivités.
- De nombreuses entreprises ne parviennent pas à mener à bien leur projet car elles ne sont pas suivies par leur banque faute d'apports suffisants même si leur projet est viable.
- Proposer des visites régulières d'entreprises afin de mieux identifier leurs besoins et les projets (investissement, implantation, recrutement, licenciement, formation, besoins divers...).
 - Les informer sur le rôle des structures, les dispositifs existants et les aides financières (dispositifs régionaux , FISAC, LEADER, financement participatif..)/ par des rencontres individuelles et des temps d'informations (petits déjeuners, soirées..)
 - Proposer une enveloppe financière en complément des dispositifs existants pour soutenir les projets avec une plus value (définition nécessaire des critères) [aide à la communication, usages numériques, innovation, mise en place d'un fonds prêt croissance (en lien avec IRP)...
 - Positionnement appel à projet FISAC sur opérations collectives ?

Échéance

Maître d'ouvrage

CCPR

Budget fonctionnement
Investissement

30 jours/ an Pole économie CCPR
2017 : 2500 € Soutien Foire BIO
2017 Aides directes 45 000 €
2018 Aides directes 60 000 € et au-delà (à définir en conseil)

Partenaires

partenaires économiques

Financement

LEADER, FISAC, Région proposent des aides directes aux entreprises
Financement CCPR : AP FISAC ?



PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AXE AMENAGEMENT DU SCHEMA D'ACCUEIL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DU PILAT RHODANIE

AXE 2 : STRUCTURATION DES ENTREPRISES, MISE EN RESEAU, INNOVATION

OPERATION 5 : STRUCTURER LE TISSU D'ENTREPRISES DU PILAT RHODANIE PAR LA DYNAMISATION DU CLUB DES ENTREPRENEURS

<p>Objectif(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer le tissu d'entreprises par la dynamisation des réseaux d'entreprises - Rapprocher et intégrer le tissu d'entreprises du Pilat Rhodanien des écosystèmes d'innovation environnants 	<p>Contenu</p> <p>Le Pilat Rhodanien est territoire dynamique porteur de savoir - faire et de compétences riches. Pourtant les acteurs économiques sont trop peu intégrés aux clubs et réseaux existants (sentiment d'isolement des chefs d'entreprises) - et ce alors même que les entrepreneurs interrogés ont décrit le réseau comme un vecteur primordial de croissance.</p> <p>La Maison des services a initié des actions de rencontres interentreprises via l'@telier et l'agenda économique du Pilat. Néanmoins, le club « terre d'entreprises » est en sommeil (quarantaine d'entreprises), des Unions commerciales assez dynamiques sur le territoire qui mène des actions ponctuelles. Aujourd'hui pour assurer la résilience économique du territoire et sa compétitivité, l'ambition portée vise à accompagner les réseaux d'entrepreneurs existantes, les redynamiser et à rapprocher le tissu d'entreprises du Pilat Rhodanien aux autres réseaux d'entreprises et dynamiques environnantes pour créer des coopérations et des mutualisations afin de consolider le tissu d'entreprises dans leur croissance, qu'elle que soit leur taille. Des actions de mise en réseau pourraient être consolidées (rencontres d'affaires, rencontres inter-entreprises, rencontre entre créateurs et entreprises installées), constitution d'un annuaire Web des entreprises locales.</p> <p>Cette opération rentre dans le champ de la fiche 3A du programme LEADER « <i>faciliter une action collective favorable à l'entreprenariat local</i> »</p>		
<p>Échéance</p>	<p>2017, 2018</p>	<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>CCPR en collaboration avec Terre d'Entreprises, UC</p>
<p>Budget fonctionnement 2017 2018</p>	<p>Pole éco CCPR 2000 € (animation / communication) 2000 € (animation / communication)</p>	<p>Partenaires Financement</p>	<p>Partenaires éco CCI; CMA, IRP... LEADER 1 500 €</p>

OPERATION 6 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES SUR DES FILIERES INNOVANTES et à LA TRANSITION NUMERIQUE

<p>Objectif(s)</p> <p>Soutenir la modernisation et l'innovation des acteurs économiques du Pilat Rhodanien.</p> <p>Soutenir le développement de nouvelles filières inhérentes aux démarches d'économie circulaire (développement filière matériaux ; filière déchets...)</p>	<p>Contenu</p> <p>La CCPR est l'un des premiers territoires de la Loire à s'engager dans le programme THD42, de plus elle est engagée sur des projets novateurs autour de filières émergentes (croissance verte)/ GPRA/ territoire TEPOS. Développement du télétravail par la mise en place d'un espace de travail partagé. Couplée à l'international, l'innovation représente un levier d'emplois majeur. Notre région est bien positionnée au niveau français (56% des entreprises innovent aujourd'hui, plutôt sur un angle technique/technologique) mais elle peut et doit aller plus loin, notamment dans les TPE. Il s'agit d'encourager à la fertilisation croisée entre entreprises (en transversal ou par métiers, secteurs), centres de R&D, universités, clusters et pôles de compétitivité. Ceci nécessite d'organiser le réseautage, de supporter filières et secteurs porteurs d'avenir.</p> <p>Ainsi, il est proposé d'accompagner certaines filières émergentes /innovantes (économie circulaire, rénovation énergétique, écoconstruction, économie numérique...) pour valoriser les savoirs faire du territoire, développer une attractivité pour faire venir des talents, soutenir le développement et la croissance des TPE/PME et d'accompagner la transition numérique des entreprises en agissant sur les leviers de la formation, de l'innovation et de l'entrepreneuriat.</p>		
<p>Échéance</p>	<p>2018/2019</p>	<p>MO</p>	<p>CCPR</p>
<p>Budget fonctionnement</p>	<p>Pole économie CCPR Adhésion GPRA 8770 € jusqu'en 2018</p>	<p>Partenaires</p>	<p>Cluster Numélink (Saint Etienne) et BHT / BPI , pole de compétitivité Axelera , incubateurs, GIE Osiris, TRIDAN</p>



PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AXE AMENAGEMENT DU SCHEMA D'ACCUEIL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DU PILAT RHODANIEN

AXE 3 : COMMUNICATION ET PROMOTION TERRITORIALE

OPERATION 7: VALORISER LES SAVOIR-FAIRE ET MÉTIERS PORTES PAR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES PRÉSENTS

<p>Objectif(s)</p> <p>L'ambition portée vise à assurer une meilleure percolation entre les habitants et le tissu économique et à faire valoir le message suivant « Le Pilat-Rhodanien : une destination économique pour ses habitants d'abord ! »</p>	<p>Contenu</p> <p>Il s'agit de rapprocher les habitants des entreprises et entrepreneurs en communiquant sur les métiers proposés et les trajectoires professionnelles ouvertes par les acteurs économiques du Pilat Rhodanien.</p> <p>Dans la continuité de ce que propose la MDS et de l'action financée par le CPER en 2016, il s'agit d'améliorer l'information et l'orientation du public sur les dispositifs de emploi/formation, organiser des rencontres (journées découvertes métiers, visites d'entreprises, forums) afin de faire connaître les débouchés locaux, les secteurs d'activités à enjeux et le type d'emplois proposés dans les entreprises locales, mise en place d'une réflexion spécifique sur les opportunités d'emploi et de professionnalisation dans le secteur des services à la personne en lien avec les OPCA, les organismes de formation, les associations locales (ADMR..) et les partenaires de la Maison des services...</p>		
<p>Échéance</p>	<p>2016-2020</p>	<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>CCPR</p>
<p>Budget fonctionnement</p>	<p>Pole MDS/éco Adhésion Mission locale 8605 € Adhésion MIFE 5000 €</p>	<p>Partenaires</p> <p>Financement</p>	<p>MDS / Club entreprises / orga de formation DIRECCTE CPER 5 000 € sur 2017 et 2018</p>

OPERATIONS 7 : MOBILISER LES ENTREPRISES SUR LE VOLET RESSOURCES HUMAINES PAR LE BIAIS D'UNE CHARTE D'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

<p>Objectif(s) <i>L'ambition portée vise à assurer l'essaimage d'initiatives permettant de combiner des relations gagnantes –gagnantes entre les entreprises et les territoires du Pilat Rhodanien par le biais d'une charte d'engagement des entreprises.</i></p>	<p>Contenu Dans la continuité de ce que propose la MDS et de l'action financée par le CPER en 2016, il s'agit d'appuyer les employeurs locaux au niveau de la gestion des ressources humaines , Inciter les entreprises à communiquer leurs offres d'emploi à la Maison des Services communiquer sur les outils existants, les dispositifs d'accompagnement et d'aides à l'embauche en direction des entreprises (organisation d'ateliers thématiques collectifs, campagne de emailing, visites d'entreprises...), Collaborer avec les branches professionnelles et les réseaux d'entreprises dans les secteurs à enjeux du territoire , Favoriser l'accès à l'alternance et à terme mobiliser les entreprises sur ces thématiques et conduire la réflexion sur la mise en place d'une charte d'engagement des entreprises Cette charte permettra d'unir entreprises, habitants et collectivités dans une démarche d'engagement autour de groupes thématiques pouvant être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Insertion Professionnelle - travailler sur l'employabilité des résidents et permettre aux habitants de travailler dans les entreprises implantées sur le territoire. ➤ GPEC et formations (liens école-entreprise) renforcer les liens Ecole-Universités- Entreprises et d'anticiper les besoins en compétences et expertises de demain. ➤ Soutien à la création d'entreprise, à l'innovation et aux relations inter-entreprises pour permettre l'accès à l'emploi par la création d'entreprise et le développement de l'innovation ; développer des systèmes de mutualisations inter-entreprises.... 		
<p>Échéance</p>	<p>Charte 2018</p>	<p>MO</p>	<p>CCPR</p>
<p>Budget fonctionnement</p>	<p>2017 Pole économie /MDS -2018 actions nouvelles 2000 €</p>	<p>Partenaires</p>	<p>Partenaires emploi MDS / Club d'entreprises LEADER 2018 : 1000 €</p>
<p>20 Mission d'accompagnement pour l'élaboration d'un schéma d'accueil d'entreprise de la communauté de communes du Pilat rhodanien</p>	<p>Financement</p>		

OPERATION 8: MAILLER LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE AVEC LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE

<p>Objectif(s)</p> <p>Améliorer l'offre touristique pour permettre au territoire d'accueillir plus de touristes et les faire rester plus longtemps sur le territoire. Utiliser les touristes pour améliorer la notoriété des produits agricoles du territoire.</p>	<p>Contenu</p> <p>La clientèle touristique captée est essentiellement excursionniste. L'offre d'hébergements à l'échelle du Parc est aujourd'hui peu qualifiée et en quantité limitée. Un travail d'incitation des porteurs de projets à diversifier l'offre aujourd'hui concentrée sur les sites est à réaliser en appui des activités de la maison du tourisme du Parc du Pilat. Il s'agit également d'inciter à la mise en réseau des hébergeurs avec la maison du parc (appuyer le rôle de la maison du tourisme dans la mise en réseau des hébergeurs). Plusieurs actions peuvent être réalisées pour relier le développement des produits agricoles locaux à l'offre touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par une information des différents lieux de vente directe sur le territoire au sein des différents lieux d'hébergement du territoire. - Par la mise en place d'un panier de produits locaux offert aux touristes pour faire la promotion des produits, ou proposé à la vente. 		
<p>Échéance</p>	<p>2019/2020</p>	<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>CCPR pour l'incitation – la Maison du Tourisme pour l'accompagnement</p>
<p>Budget</p>	<p>Réalisation d'une étude auprès d'agriculteurs et d'hébergeurs pour tester l'intérêt et les modalités de réalisation / route des vins</p>	<p>Partenaires</p>	<p>Les exploitations agricoles – les hébergeurs</p>

OPERATION 9 : FAIRE CONNAITRE NOTRE TERRITOIRE ET SES ACTIONS

<p>Objectif(s)</p> <p>Faire la promotion des compétences et produits locaux pour améliorer leur notoriété au-delà du territoire</p>	<p>Contenu</p> <p>Le territoire compte un certain retard de notoriété de ses produits locaux comparativement à certains de ses départements voisins comme l’Ardèche ou la Savoie (qui mènent depuis très longtemps des actions pour le développement des circuits-courts notamment). Les évènements ou lieux vecteurs de flux touristiques ne valorisent pas forcément le territoire et ses produits .</p> <p>L’idée est de pouvoir profiter de la notoriété d’évènements marquants du territoire et en dehors comme des salons régionaux (salon du randonneurs, Foire économique de Saint Etienne, Salon des entrepreneurs..).</p> <p>De même, l’organisation d’une foire économique du Pilat pourrait être envisagée.</p> <p>Pour certains grands évènements ou salons, des partenariats peuvent être à trouver avec d’autres territoires pour mutualiser les frais de participation, voire une démarche à l’échelle du Parc ?</p>		
<p>Échéance</p>	<p>2017/2018</p>	<p>Maître d’ouvrage</p>	<p>CCPR – Maison de tourisme du Parc</p>
<p>Budget fonctionnement</p>	<p>Pole économie Participation à des salons économiques 4 000€ déjà inscrits au budget 2019 : Foire éco du Pilat ? Évènement à créer ?</p>	<p>Partenaires</p>	<p>Les exploitations agricoles la Chambre d’Agriculture, les partenaires économiques</p> <p>LEADER 2500 € en 2017 et 2018</p>



OPERATION 10 : ANIMATION DU SAE

Objectif(s)	Recrutement d'un poste de développeur économique (contrat 3 ans) + renfort Nelly		
Échéance		Maître d'ouvrage	CCPR
Budget fonctionnement	Pole économie 66 400 € année 2017 82 190 € année 2018	FINANCEMENT	LEADER 20 000 € en 2017 et 25000 € en 2018 (demande de financement en cours) CPER 20 000 € en 2017 et 2018 obtenu

<p>2017</p>	<p>FONCTIONNEMENT</p> <p>Dépenses : 109 091 €</p> <p>Frais d'animation/com/adhésion : 42 691 €</p> <p>Charges personnel 66 400 €</p> <p>Recettes : 49 000 € (45 %)</p> <p>CPER 25 000 €</p> <p>LEADER 24000 € (demande en cours)</p> <p>Cout restant : 60 091 € dont nouvelles dépenses 3 500 €</p>	<p>INVESTISSEMENT</p> <p>30 000 € foncier (Région)</p> <p>45 000 € aides directes aux entreprises</p> <p>TOTAL 75 000 €</p>
<p>2018</p>	<p>FONCTIONNEMENT</p> <p>Dépenses : 162 260 €</p> <p>Frais d'animation/com 80 070 €</p> <p>Charges personnel 82 190 €</p> <p>Recettes : 65 000 € (40 %)</p> <p>CPER 25 000 €</p> <p>LEADER 40 000 € (demande en cours)</p> <p>Cout restant : 97 260 € dont nouvelles dépenses 41 000 €</p>	<p>INVESTISSEMENT</p> <p>30 000 € foncier (Région)</p> <p>60 000 € aides directes aux entreprises</p>

Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Étude diagnostique et schéma directeur d'eau potable

Phase 4 : Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable

CLIENT

- Maître d’ouvrage : Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
- Coordonnées : 9 rue des Prairies
42410 Pélussin
- Nombre d’exemplaires remis : 1
- Pièces jointes :
- Date de remise du document : 05/11/2018
- Département : Loire (42)
- Famille d’activité : Bilan, Audit et Diagnostic
- Milieu : Eau potable

DOCUMENT

- Nature du document : Rapport
- Nomenclature du document : Etude diagnostique et schéma directeur d’eau potable - Phase 4 : Schéma directeur et zonage d’alimentation en eau potable
- Révision : 3
- Numéro d’affaire (comptable) : RHAP160355
- Nom du chargé d’affaires : M. FEUARDENT

CONTROLE QUALITE

- Document élaboré par :

	Nom :	Fonction :	Date :	Signature :
Rédigé	AS. WEBER	Chargée d’études	05/11/2018	
Vérifié	M. FEUARDENT	Chargée d’affaires	05/11/2018	

1 – Déroulement du diagnostic des réseaux d'eau potable	4
2 – Rappel : présentation de la production et distribution actuelle	6
3 – Schéma directeur	9
3.1 – Approvisionnement en eau	11
3.1.1 – Couverture des besoins en eau en situation future	12
3.1.2 – Sécurisation de l'approvisionnement	15
3.1.3 – Travaux sur les installations de production	32
3.2 – Renforcement / restructuration de la distribution	42
3.2.1 – Renforcement du stockage	43
3.2.2 – Travaux sur les ouvrages de pompage et de stockage	48
3.2.3 – Réseaux de distribution : restructuration / renforcement	61
3.2.4 – Sécurisation interne	71
3.2.5 – Desserte des hameaux actuellement non raccordés	83
3.3 – Renouvellement du patrimoine	104
4 – Bilan du coût des travaux et impact sur le prix de l'eau	123
4.1 – Bilan du coût des travaux	124
4.2 – Programme pluriannuel	129
4.3 – Impact des travaux sur le prix de l'eau	133
5 – Schéma de distribution	135

Annexes

Annexe 1 : Schéma de distribution d'eau potable de la CCPR

1 – Déroulement du diagnostic des réseaux d'eau potable

DEROULEMENT DE L'ETUDE

Phase 1 : Etat des lieux

- Descriptif des ressources et du système d'alimentation en eau potable
- Mise à jour des plans et constitution d'une base de données de gestion patrimoniale
 - Analyse de la production et de la consommation
- Examen de la qualité de l'eau et de la sécurité de la ressource



Phase 2 : Diagnostic du fonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable

- Proposition de mise en place de points de mesure
- Campagne de mesure débit / pression
- Investigations complémentaires



Phase 3 : Modélisation et étude de la sécurisation de l'alimentation en eau potable

- Modélisation des réseaux d'eau potable et diagnostic du fonctionnement des réseaux
- Proposition de scénarios de sécurisation de l'alimentation en eau potable



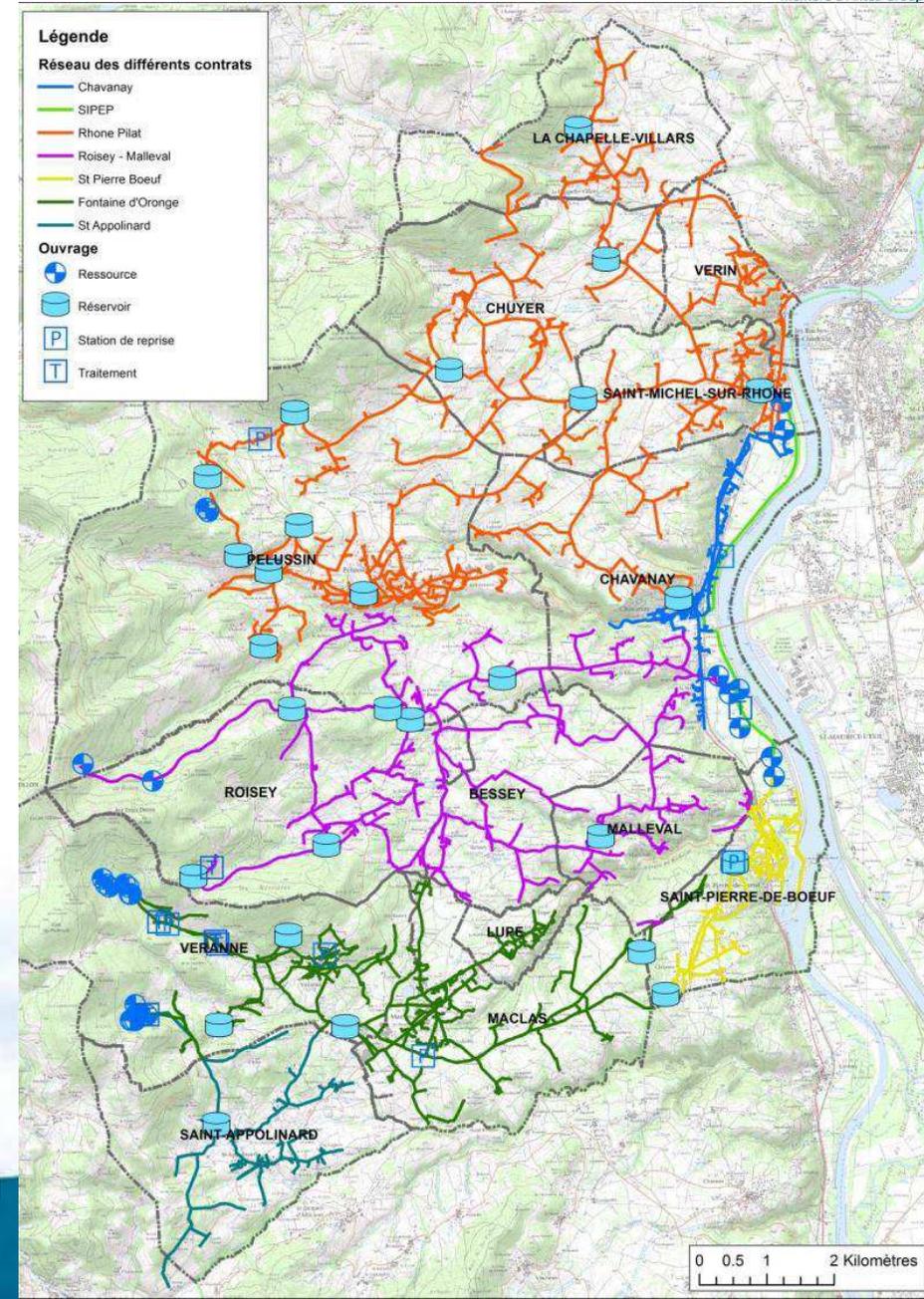
Phase 4 : Schéma directeur et zonages d'alimentation en eau potable

- Elaboration de propositions d'aménagements
- Programme de travaux de renforcement / sécurisation de la production / distribution
- Mise en place des modalités de suivi pour pérenniser la gestion patrimoniale
 - Incidence sur le prix de l'eau
- Zonage de l'alimentation en eau potable

2 – Rappel : présentation de la production et distribution actuelle

La production et la distribution de la CCPR représentent :

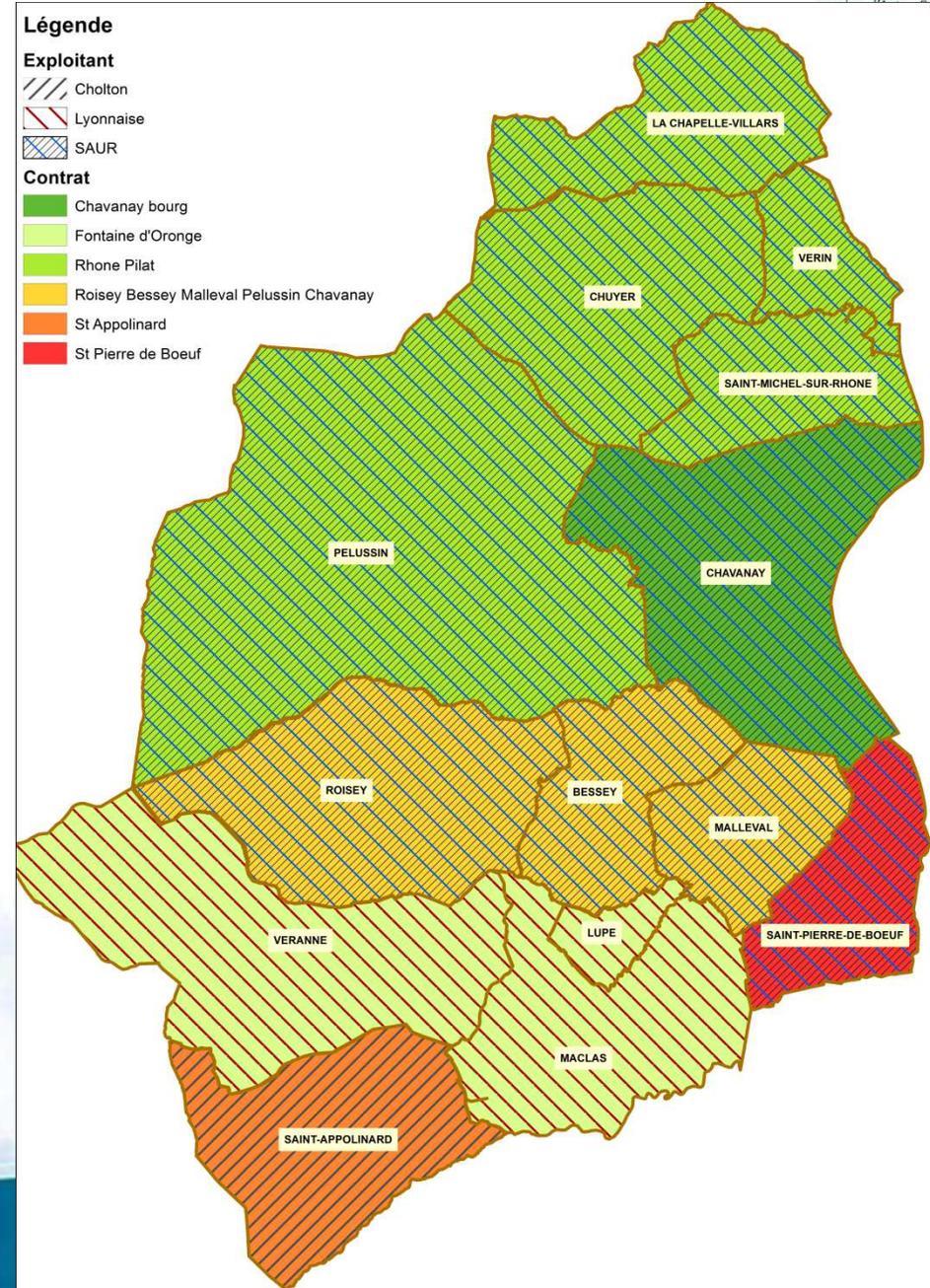
- 349 km de réseau de distribution (d'après les plans fournis)
- 8 340 abonnés en 2014 (d'après rapports annuels 2014)
- 16 452 habitants desservis en 2013 d'après l'INSEE
- 14 communes : Bessey, La Chapelle-Villars, Chavanay, Chuyer, Lupé, Maclas, Malleval, Pélussin, Roisey, Saint-Appolinard, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Pierre-de-Bœuf, Véranne, Vérin
- 1 réseau de production + 6 réseaux de distribution AEP
- 2 ressources : Nappe alluviale du Rhône (7 puits) et sources du Pilat (environ 18 sources captées)
- Achats d'eau : SIE des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (69 et 42)
- Ventes d'eau : SIE des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (69 et 42) et Syndicat Annonay Serrières (07)
- 12 unités de production sur la CCPR
- 28 réservoirs d'une capacité totale de 7 960 m³ (hors bêche de reprise)
- 24 surpresseurs ou stations de reprise



La CCPR dispose de la compétence eau potable depuis début 2013 et les syndicats ou services communaux qui avaient la compétence ont été dissous mais les contrats de délégation (ou prestation de service) ont été repris par la CCPR :

- Syndicat de Production du Canton de Pélussin : SAUR
- Syndicat des Eaux Rhône Pilat : SAUR
- Syndicat des eaux Roisey, Bessey, Malleval : SAUR
- Commune de Chavanay : SAUR
- Commune de Saint-Pierre-de-Bœuf : SAUR
- Syndicat des eaux de la Fontaine d'Oronge : Lyonnaise des Eaux
- Commune de Saint-Appolinard : Cholton

Chacun de ces contrats fonctionne actuellement de façon indépendante. Des interconnexions existent néanmoins entre chacune de ces entités.



3 – Schéma directeur

Les propositions d'aménagements seront présentées suivant les thèmes suivants :

- Approvisionnement en eau
- Renforcement / restructuration de la distribution
 - Stockage et pompage : restructuration / renforcement
 - Réseaux de distribution : restructuration / renforcement
 - Sécurisation
- Renouvellement du patrimoine :
 - Compteurs abonnés
 - Conduites

3.1 – Approvisionnement en eau

- Production

3.1.1 – Couverture des besoins en eau en situation future

Les besoins en eau en situation future (horizon 20 ans) ont été estimés à :

	Besoins moyens actuels en m ³ /j	Volume en m ³ /j	
		Hypothèse basse	Hypothèse haute
RHONE – PILAT	1 537	1 708	1 924
ROISEY – BESSEY - MALLEVAL	327	314	357
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF	262	273	315
FONTAINE DE L'ORONGE	821	765	901
CHAVANAY	323	302	324
SAINT-APPOLINARD	97	95	109
TOTAL	3 368	3 457	3 929

Les ressources de la collectivité permettent un prélèvement de l'ordre de 13 000 m³/j d'après le prélèvement autorisé pour chaque ouvrage de captage et sans les sources dont la totalité du débit peut être prélevée.

Pour les puits et les forages, il a été considéré un temps de fonctionnement journalier de 20 heures par ouvrage. Pour les sources, la plupart du temps, le débit de prélèvement autorisé n'est pas indiqué dans l'arrêté de DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

Ressources	Prélèvement autorisé	Prélèvement journalier autorisé (m ³ /j)	Prélèvement effectif moyen pour 2012 - 2015 (m ³ /j)
Puits Nord Petite Gorge et Sud Roche de l'Ile	Q max = 100 m ³ /h par ouvrage	4 000	458
Forages de Jassoux	Q max = 100 m ³ /h par ouvrage	4 000	925
Puits Petite Gorge	Q max = 100 m ³ /h	2 000	124 (données mensuelles)
Puits Charreton (ou Champalot)	Q max = 50 m ³ /h	1 000	287
Puits de Champacalot (ou Charreton)	Q max = 100 m ³ /h	2 000	176
Sources de Soyères	Q max = 0,46 l/s – 20 m ³ /j	20	22.9 (données mensuelles)
Sources de Sagnemorte	Non précisé		Pas de données
Sources de Faucharat et du Pré Jeannot	Non précisé		218
Sources de Cubusson	Totalité de la source		901
Sources de Véranne	Totalité de la source		214
Prise d'eau de Malatras	Non défini		568
TOTAL		13 020	3 894

De plus, un puits supplémentaire, le puits de Grand Val, va être mis en service en 2019 et les essais de première adduction ont déjà réalisés (juillet 2018). Celui-ci aura un débit autorisé de 100 m³/h.

Ainsi, ces ressources semblent **suffisantes** pour alimenter l'ensemble de la collectivité en situation future.

Par ailleurs, les achats et ventes d'eau en gros vers l'extérieur de la CCPR restent anecdotiques :

- Environ 3 000 m³/an, soit 8 m³/j, vendus au SDEI Monts du Lyonnais (commune de Condrieu – lieu-dit Le Plomb)
- Environ 5 000 m³/an, soit 14 m³/j, vendus au Syndicat Annonay - Serrières (commune de Limony - lieu-dit Lacour)
- Environ 4 000 m³/an, soit 11 m³/j, achetés au SDEI Monts du Lyonnais (alimentation en eau du col Grenouze sur les communes de La Chapelle-Villars et de Chuyer).

En période d'étiage, les volumes qui peuvent être prélevés au niveau des différentes sources ainsi qu'à la prise d'eau de Malatras, sont fortement réduits. Durant ces périodes, les ressources dans la nappe alluviale du Rhône sont donc plus fortement exploitées. Néanmoins, les débits de prélèvement autorisés de ces ressources sont suffisants pour alimenter l'ensemble du territoire.

3.1.2 – Sécurisation de l’approvisionnement

▪ Sécurisation interne :

Il existe sur le territoire de la CCPR 13 ressources en eau dont :

- 7 forages / puits dans la nappe alluviale du Rhône,
- 5 sources dans la nappe du Pilat peu profonde,
- 1 prise d’eau dans le ruisseau de la Scie.

Néanmoins, en période estivale, les volumes qui peuvent être prélevés au niveau des différentes sources ainsi qu’à la prise d’eau sont fortement réduits, voire nuls.

Ainsi, en période estivale, presque tout le territoire de la CCPR est alimenté depuis la nappe alluviale du Rhône grâce à des interconnexions existantes entre les différents services. Une pollution de cette ressource serait donc catastrophique. Néanmoins, étant donné que cette nappe alimente plus de 3 millions de personnes, elle a été identifiée comme étant une ressource majeure qu’il est nécessaire de protéger à l’échelle du bassin versant (d’après l’étude lancée par l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse en 2010 : « Nappe alluviale du Rhône : Identification et protection des ressources en eau souterraine majeures pour l’alimentation en eau potable »).

Une étude réalisée par le bureau d’études Antea en 2017 avait pour mission d’effectuer un diagnostic des pressions environnementales sur l’aire d’alimentation des captages situés dans la Vallée du Rhône. Un plan d’actions a alors été établi pour limiter les pollutions des eaux de captage par les pesticides. Des actions sont donc menées sur le territoire de la CCPR pour veiller à la bonne qualité des eaux prélevées.

De plus, et de manière générale, l’approvisionnement en eau est sécurisé par le stockage existant sur le territoire de la CCPR (28 réservoirs pour une capacité totale de stockage d’environ 7 960 m³). En situation future, pour le jour moyen, le stockage permet au moins une journée d’autonomie. Ce point sera développé dans la partie 3.2.1 – *Renforcement du stockage*.

Ainsi, l’approvisionnement en eau sur le territoire de la CCPR est relativement bien sécurisé du point de vue interne.

▪ Qualité des eaux produites :

La qualité de l'eau produite sur le territoire de la CCPR est très variable suivant les ressources en eau. De manière générale, l'eau est de bonne qualité mais les teneurs en nitrates et en pesticides sont toutefois à surveiller (des teneurs en nitrates dans l'eau au maximum de 22 mg/L et la présence de pesticides pour certaines ressources mais sous les limites de qualité).

Néanmoins, l'eau prélevée au niveau des sources du massif du Pilat est globalement très **peu minéralisée et agressive**. Un traitement de reminéralisation est réalisé actuellement à la station du Truchet pour l'eau prélevée à la prise d'eau de Malatras.

L'agressivité peut avoir les conséquences suivantes :

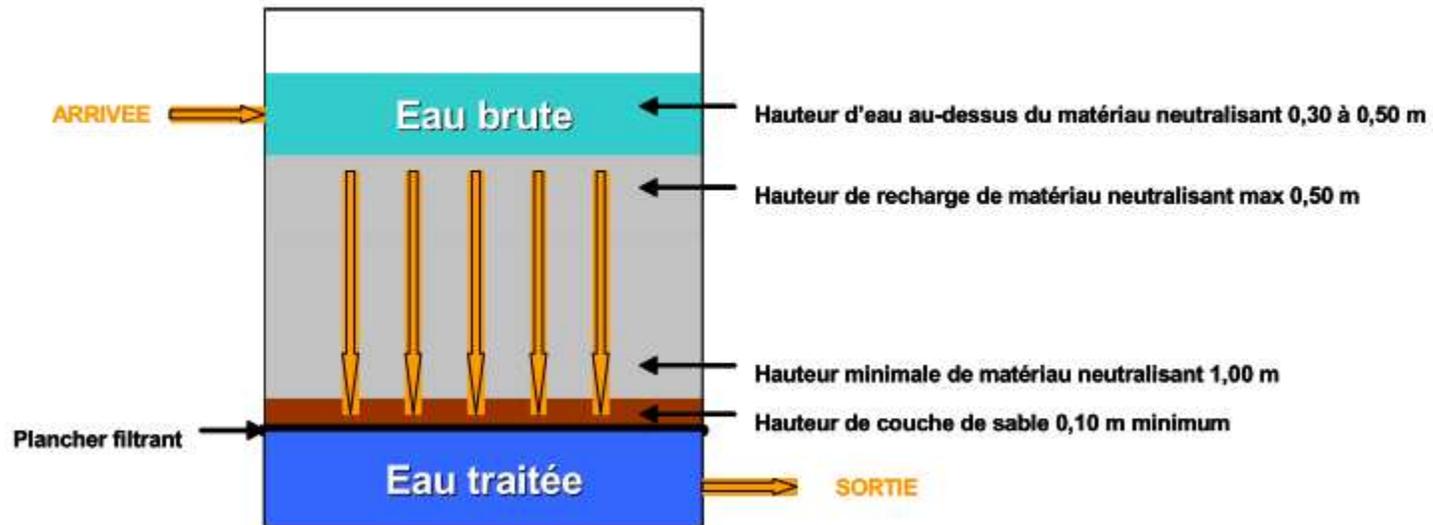
- Disparition de la couche de protection en ciment des canalisations en fonte, permettant ainsi la corrosion de la structure des canalisations métalliques,
- Amincissement des canalisations en ciment mettant en péril la résistance mécanique de ces équipements. L'agressivité peut conduire à des fuites dans les réseaux.

Lorsque l'eau est douce, il y a nécessité de reminéraliser l'eau puis d'effectuer une neutralisation pour arriver à l'équilibre calco-carbonique. La solution retenue est alors l'adjonction de gaz carbonique puis la filtration sur carbonate de calcium. Un traitement d'affinage s'avère néanmoins souvent nécessaire pour atteindre l'équilibre calco-carbonique.

Le procédé de filtration sur calcaire repose sur la mise en contact d'un matériau au travers duquel percole l'eau à traiter à l'intérieur d'un réacteur ouvert ou fermé. L'eau à traiter, au contact du calcaire, le dissout pour neutraliser le CO₂ agressif de l'eau brute. Il s'en suit donc une consommation du matériau au fur et à mesure du temps. L'efficacité de la filtration sur calcaire repose sur le respect d'un temps de contact minimal entre l'eau à traiter et le calcaire. Le matériau étant consommé au cours du temps, une recharge périodique s'impose.

Les points essentiels sont donc :

- Une filtration descendante,
- Un lavage à contre-courant à l'air et à l'eau,
- Des recharges en calcaire régulières et en petites quantités,
- Un dimensionnement pour une densité de calcaire de 1,8.



Exemple de mise en œuvre

Les différentes ressources potentiellement concernées par un traitement de neutralisation – reminéralisation avec mise à l'équilibre calco-carbonique sont alors les suivantes :

- Sources de Soyères sur le secteur de Rhône Pilat,
- Source de Sagnemorte sur le secteur de Roisey – Bessey – Malleval,
- Sources de Faucharat et du Pré Jeannot sur le secteur de Roisey – Bessey – Malleval,
- Sources de Cubusson sur le secteur de la Fontaine de l'Oronge,
- Sources de Véranne sur le secteur de Saint-Appolinard.

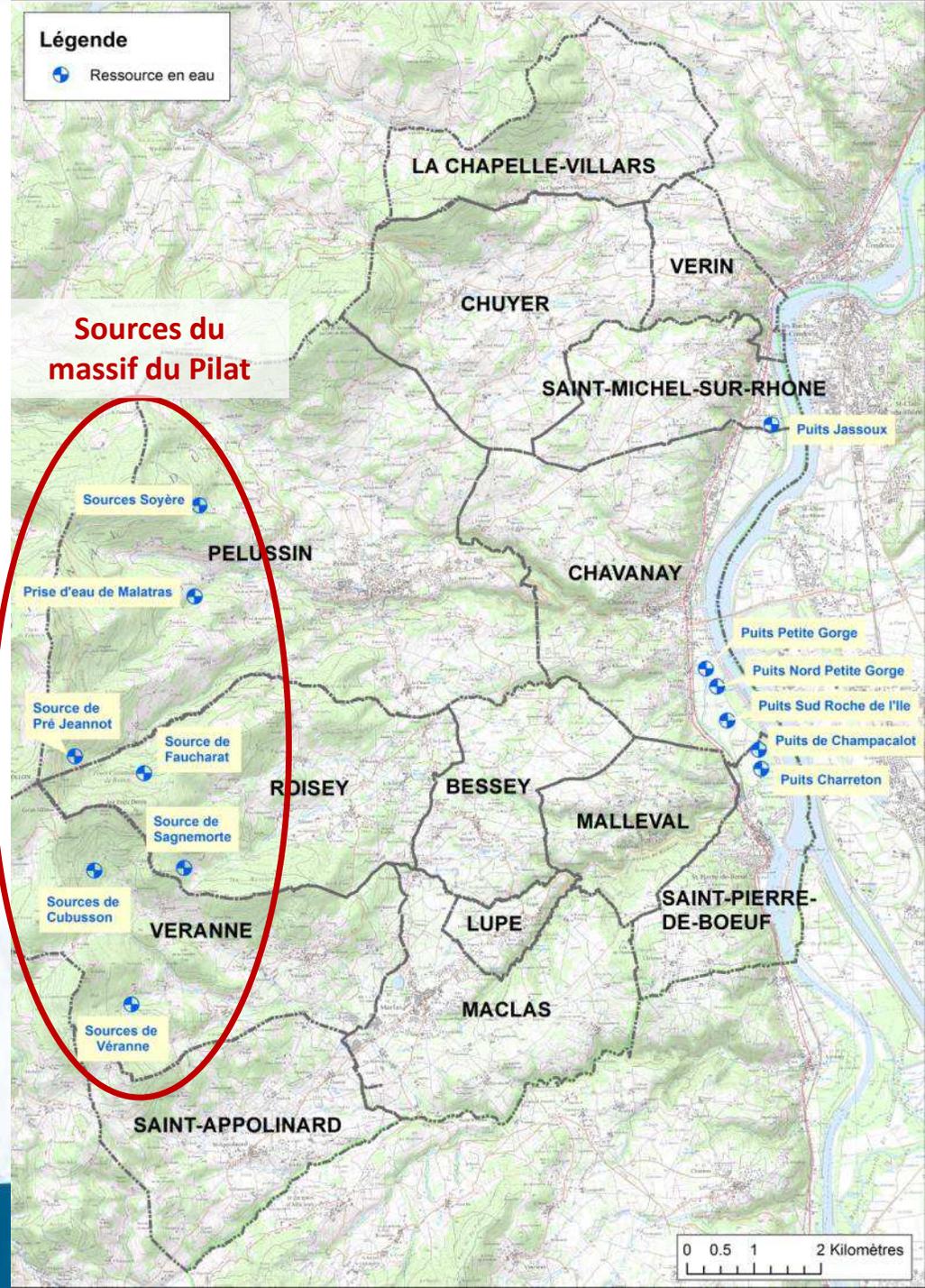
Ces différentes ressources sont très peu minéralisées et agressives :

- Conductivité à 25 °C inférieure à 100 $\mu\text{S}/\text{cm}$,
- TH de l'ordre de 1 °F,
- TAC inférieur à 1 °F.

De plus, sur l'ensemble du territoire, il est observé une baisse des débits produits par ces sources depuis 2012.

Etant donné la topographie du secteur, un regroupement du traitement des sources pour mutualiser les équipements s'avère difficile à mettre en place.

Des solutions sont présentées ci-après.



➤ Sources de Cubusson :

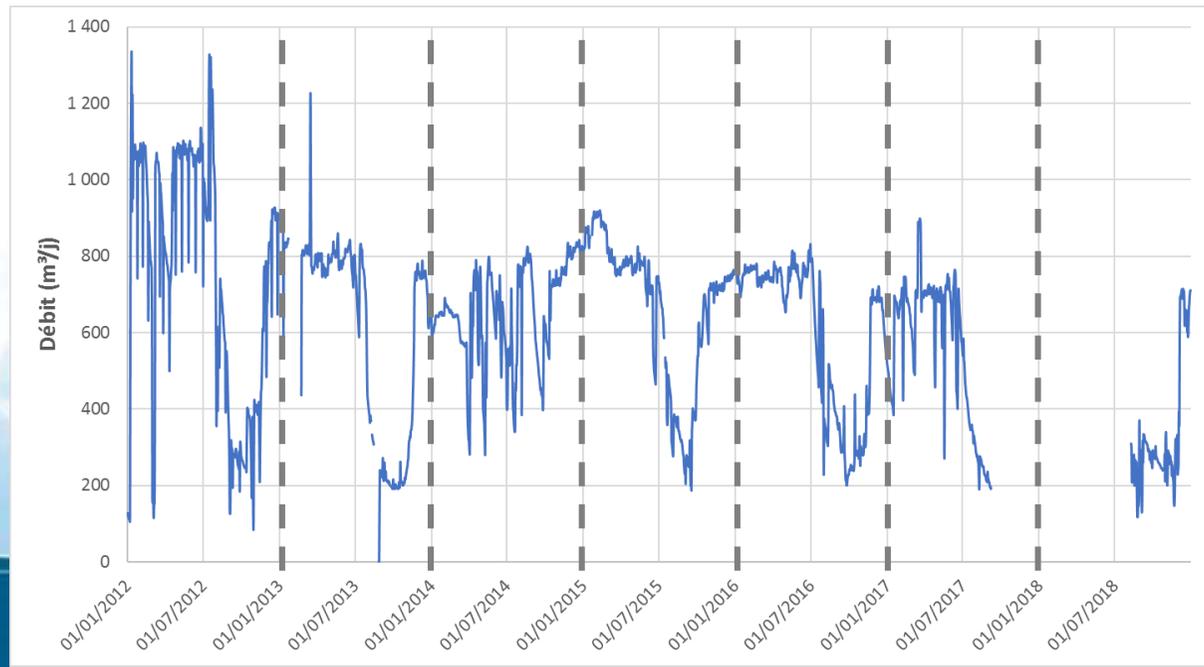
La mise en place d'un traitement de neutralisation et de reminéralisation est préconisée sur les sources de Cubusson alimentant les communes de Véranne, Maclas et Lupé (et Saint-Appolinard en secours).

De plus, des pics de turbidité sont observés pour certaines analyses réalisées par l'ARS. Un turbidimètre a donc été installé en 2019 pour avoir un aperçu de l'évolution de la turbidité et vérifier la nécessité ou non d'un traitement pour ce paramètre.

Le débit à traiter a alors été déterminé à partir :

- des besoins futurs en eau sur le secteur, soit 765 m³/j en hypothèse basse et 900 m³/j en hypothèse haute,
- du débit qui peut réellement être prélevé au niveau de ces sources.

Le débit mis en distribution depuis les sources de Cubusson sur les sept dernières années est le suivant :



Les débits prélevés au niveau des sources de Cubusson est en baisse depuis 2012 :

- Avant 2014 : les débits maximums prélevés étaient de l'ordre de 1 000 à 1 200 m³/j,
- Depuis 2014 : les débits prélevés étaient en baisse, avec en moyenne environ 800 m³/j.

C'est donc sur cette base, 800 m³/j, que le traitement de reminéralisation et neutralisation a été dimensionné. Cela correspond alors à un débit de traitement de l'ordre de 40 m³/h sur 20 heures.

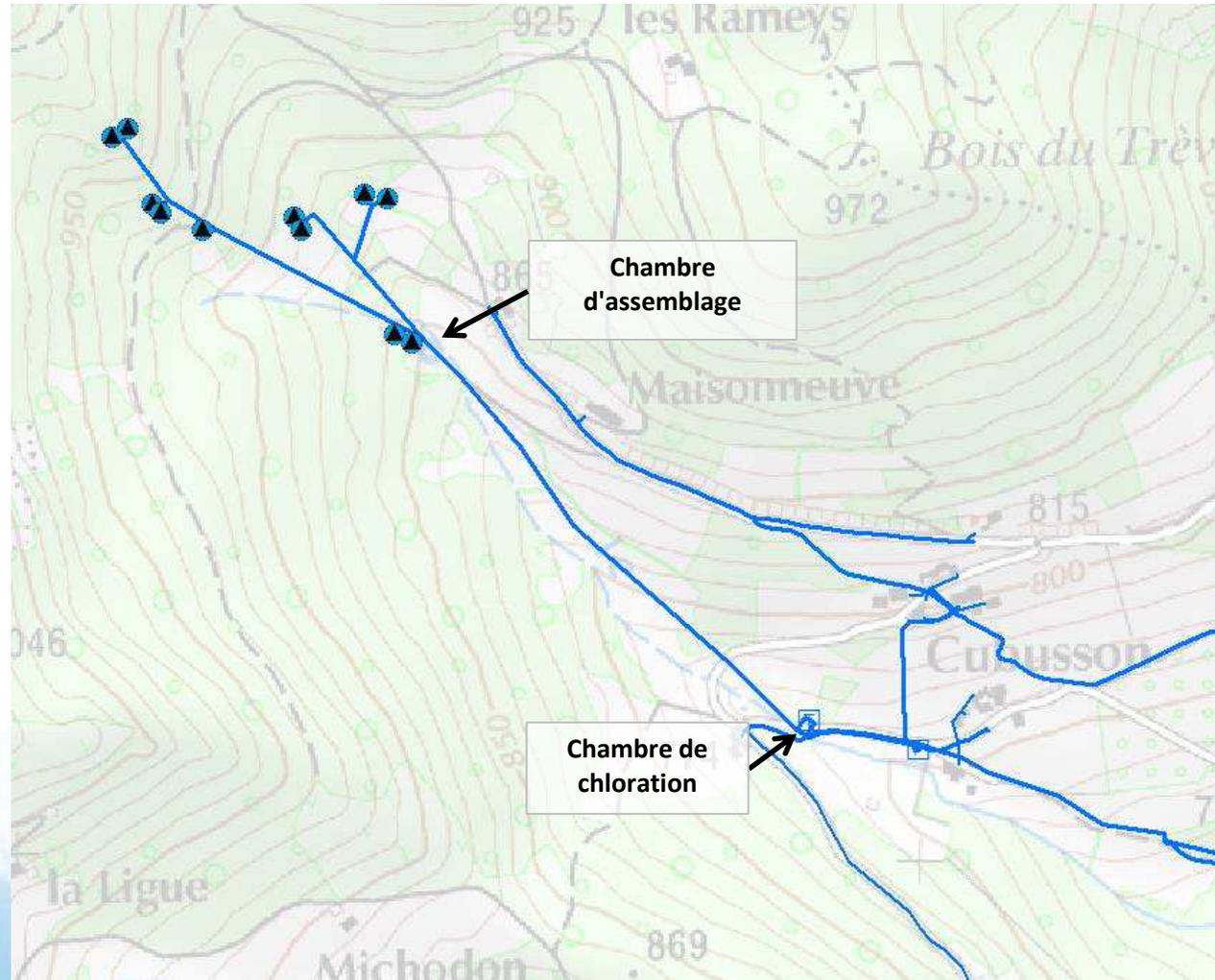
Le coût d'un tel dispositif s'élève alors à environ **1 700 k€** (pour un débit de 40 m³/h sur 20 h).

NB : Ces travaux ne comprennent pas l'acquisition de parcelles de terrain et/ou la création de servitude.

PM : L'ajout d'un traitement pour traiter la turbidité entraînerait alors une hausse du prix à 1 900 k€.

Le coût de fonctionnement d'un tel traitement pour un débit de 40 m³/h sur 20 h est de 20 k€ (uniquement pour les réactifs, hors électricité et personnel).

Le traitement pourra être installé au niveau de la chambre d'assemblage ou de la chloration suivant les terrains disponibles.



➤ Sources de Véranne :

Les besoins en eau futurs sur ce secteur sont de l'ordre de 100 m³/j. Le débit à traiter est donc alors relativement faible avec une tendance à la baisse depuis 2012 en période d'étiage de plus en plus forte.

Ainsi, dans ce contexte, une alimentation de Saint-Appolinard depuis les sources de Cubusson, via l'interconnexion existante à Véranne (lieu-dit Bazin), est conseillée. En effet, les équipements en place permettent déjà d'alimenter la commune de Saint-Appolinard lorsque le débit des sources est faible.

➤ Sources de Soyères :

Les débits prélevés au niveau de cette ressource sont très faibles, notamment en période d'étiage (entre 12 et 27 m³/j en moyenne suivant les mois en 2016).

Ainsi, dans ce contexte, et étant donné le coût important d'un traitement de neutralisation – reminéralisation, une alimentation du réservoir de Soyère via les différentes stations de pompage (Périgneux, les Croix, Truchet) et les forages dans la nappe du Rhône ou la station de traitement du Truchet est conseillée.

➤ **Sources Faucharat et de Pré Jeannot :**

Ces deux sources permettent de produire un débit d'environ 200 m³/j. Néanmoins, les débits prélevés sont globalement à la baisse, particulièrement en période d'étiage.

C'est donc sur cette base, 200 m³/j, que le traitement de reminéralisation et neutralisation a été dimensionné. Cela correspond alors à un débit de traitement de l'ordre de 10 m³/h sur 20 heures. Le traitement pourra être installé en amont du réservoir de Limone.

Le coût d'un tel dispositif s'élève alors à environ **600 k€** (pour un débit de 10 m³/h sur 20 h).

NB : Ces travaux ne comprennent pas l'acquisition de parcelles de terrain et/ou la création de servitude.

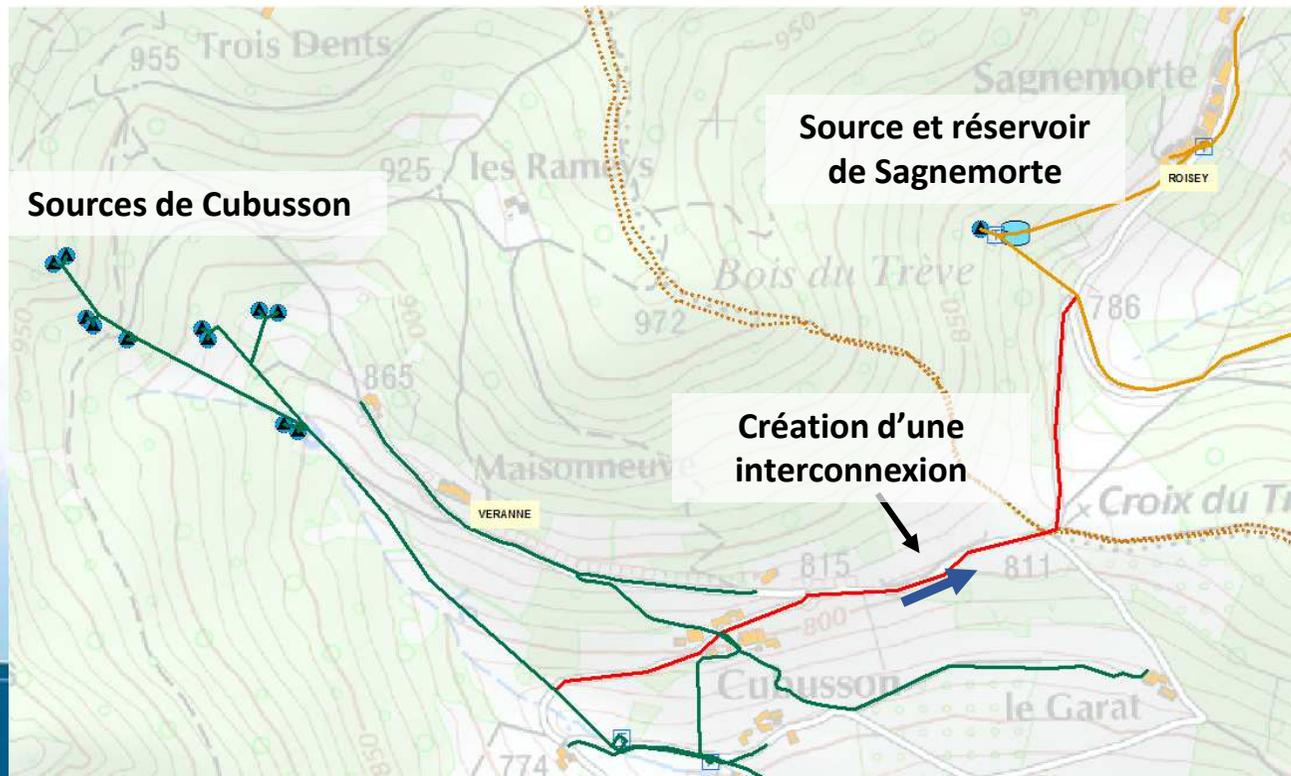
➤ Source de Sagnemorte :

Les débits prélevés au niveau de cette ressource sont très faibles, environ 20 m³/j lors de la campagne de mesures de 2017.

La mise en place d'un traitement de neutralisation – reminéralisation, très coûteux, n'est donc pas forcément recommandée.

Le secteur de Sagnemorte peut être alimenté depuis le traitement réalisé aux sources de Cubusson via une interconnexion d'environ 1 km. Avec un coût de 200 €/ml pour une canalisation de diamètre 100 mm, cette interconnexion aurait un coût d'environ **213 k€**.

Par ailleurs, le réservoir de la Martine situé en aval pourrait alors être alimenté via cette interconnexion ou depuis le traitement réalisé au niveau du réservoir de Limone.



■ Sécurisation externe :

Actuellement, il n'existe aucune sécurisation externe pour l'alimentation en eau potable de la CCPR.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du département de la Loire (Octobre 2010) identifiait les problématiques suivantes sur ce secteur :

- La protection de la ressource alluviale du Rhône, et la mise en œuvre d'une interconnexion de sécurité d'approvisionnement diversifiée extérieure au département,
- L'impact de l'application des DMB (Débit Minimum Biologique), limité sur la ressource du Truchet,
- Le maintien des ressources en eau en tête de bassin de bonne qualité pour assurer la distribution d'une eau garantissant la protection de la santé publique.

En 2010, une des actions prioritaires préconisées était la sécurisation de la ressource du Syndicat de Production par interconnexion. Deux pistes étaient alors évoquées avec une interconnexion depuis le secteur de Condrieu – Ampuis au nord et/ou depuis le SI d'Annonay Serrières au sud.

Le SCOT des Rives du Rhône, et notamment une étude intitulée « Les enjeux liés à l'eau potable sur le territoire du SCOT des Rives du Rhône : Analyse et propositions » en 2013 - 2014, évoque la nécessité de sécuriser le secteur du Pilat Rhodanien :

« Un besoin de sécuriser le secteur du Pilat Rhodanien : ce secteur pourtant excédentaire en production d'eau potable nécessite un véritable besoin de sécurisation. En effet, afin de répondre aux éventuels problèmes de pollution de la nappe du Rhône, il est important d'envisager une interconnexion de sécurisation future avec le Nord de l'Ardèche par exemple. Sans quoi, en cas de pollution, la Communauté de communes ne pourrait alimenter que 10% de son territoire. »

Sécurisation externe

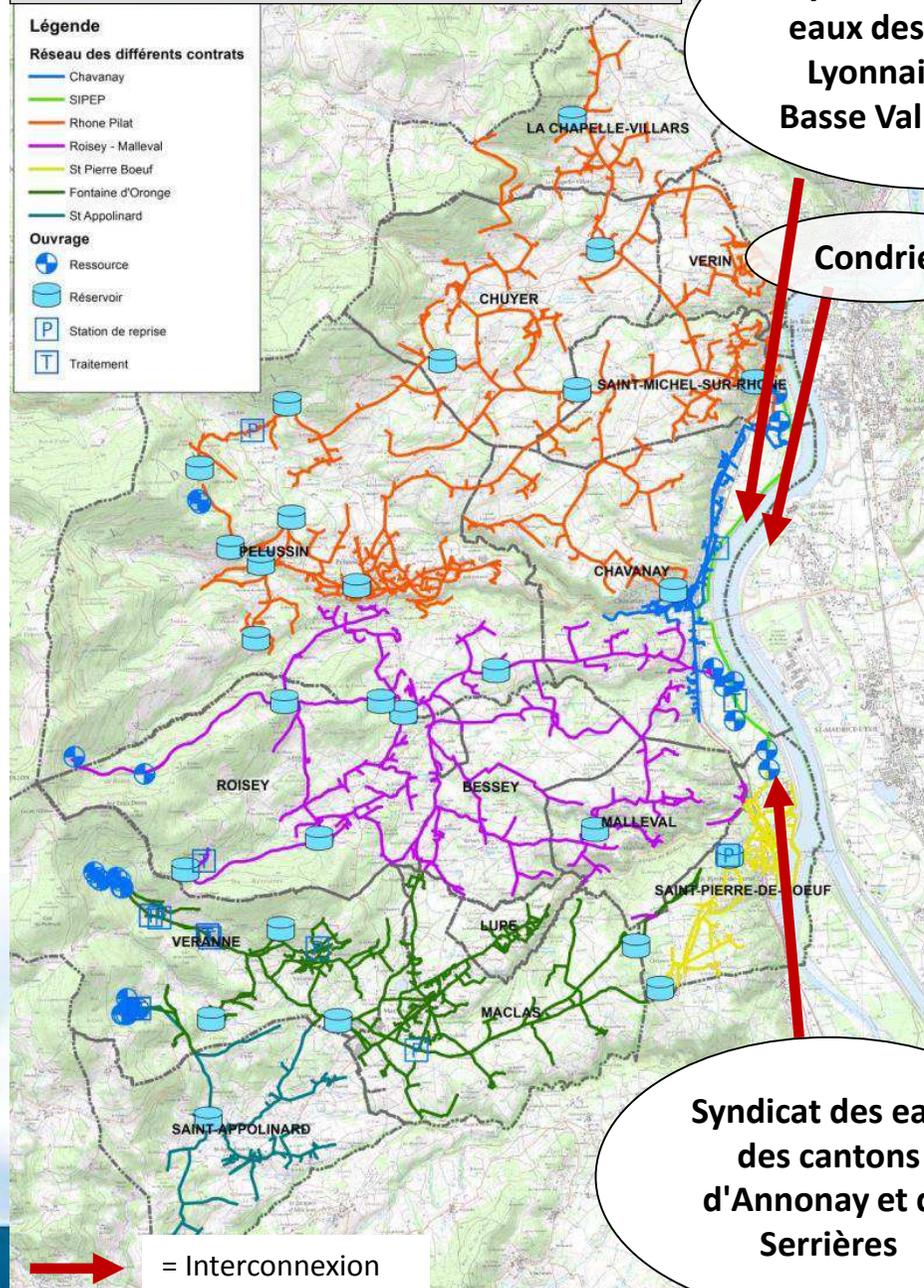
Légende

Réseau des différents contrats

- Chavanay
- SIPEP
- Rhone Pilat
- Roisey - Malleval
- St Pierre Boeuf
- Fontaine d'Orange
- St Appolinard

Ouvrage

- Ressource
- Réservoir
- Station de reprise
- Traitement



Syndicat Mixte des
eaux des Monts du
Lyonnais et de la
Basse Vallée du Gier

Condrieu

Syndicat des eaux
des cantons
d'Annonay et de
Serrières

= Interconnexion

La possibilité d'une sécurisation par une interconnexion avec, au nord, le Syndicat Mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier et, au sud, avec le Syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières est donc étudiée.

Dans ces différents scénarios, il a été considéré un approvisionnement de la CCPR depuis des ressources externes mais ces interconnexions pourraient également fonctionner dans l'autre sens (sécurisation des voisins depuis la CCPR).

- **Interconnexion avec la commune de Condrieu**

La distribution en eau potable de la commune s'organise en deux réseaux distincts :

- Le plateau est desservi par le Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier,
- La vallée (plaine et bourg) est alimentée par le captage communal (La Bachasse) complété par l'achat d'eau à la commune d'Ampuis.

La ressource de la commune présente de fortes concentrations en manganèse, d'où l'achat d'eau à la commune voisine d'Ampuis. Il n'est pas prévu, dans l'immédiat en tout cas, de traitement de démanganisation.

Une interconnexion avec cette commune ne présente donc pas d'intérêt pour la CCPR.

- **Interconnexion avec le Syndicat Mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier**

Ce syndicat, composé de 74 communes situées à la fois dans le département du Rhône et dans celui de la Loire, dispose de forages au niveau de l'île du Grand Gravier à Grigny (69). La DUP (Déclaration d'Utilité Publique) de ces captages autorise un prélèvement de l'ordre de 82 000 m³/j. Les équipements actuellement en place permettent de prélever entre 30 et 32 000 m³/j. En moyenne annuelle, le prélèvement est d'environ 15 000 m³/j avec une pointe estivale à 21 – 22 000 m³/j.

Les ressources du Syndicat Mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier sont donc suffisantes en termes de quantité pour fournir de l'eau potable à la CCPR. Néanmoins, le syndicat n'alimente que le plateau du Pilat et pas la vallée du Rhône. Une interconnexion serait donc possible depuis le plateau mais uniquement pour des faibles débits (de l'ordre de 100 à 200 m³/j) du fait des installations existantes sur le territoire du syndicat voisin.

Cela ne permettrait alors qu'une sécurisation très partielle de la CCPR, environ le territoire de la commune de La Chapelle-Villars. Etant donné le fonctionnement actuel du réseau d'eau potable et le faible débit pouvant être acheté au SDEI, cette solution ne semble pas pertinente.

Une autre solution serait de créer une interconnexion depuis le réservoir situé à Saint-Romain-en-Gier où le syndicat peut fournir 4 000 m³/j à la CCPR. Néanmoins, cela entrainerait alors une interconnexion de plus de 12 km à travers un relief escarpé. Cette solution ne semble donc pas pertinente.



- **Interconnexion avec le Syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières**

Ce syndicat, composé de 24 communes situées dans le département de l'Ardèche, dispose de forages situés à Limony, au lieu-dit Terres du Rhône. Une alimentation de la totalité de la CCPR (4 000 m³/j) pourrait donc être possible depuis ce secteur.

Néanmoins, il serait alors nécessaire de faire une demande pour augmenter le volume autorisé prélevé par le syndicat car la DUP actuelle ne permet pas une augmentation du prélèvement du fait des pressions industrielles sur cette nappe avec un partage de la ressource avec notamment, sur l'autre rive du Rhône, Péage du Roussillon.

Une autre possibilité serait une interconnexion à partir d'une station de pompage existante au niveau du hameau du Prost situé dans la commune de Félines. Néanmoins, cette station de pompage est relativement éloignée de la CCPR.

L'idée serait alors plutôt de construire une interconnexion entre les forages de Limony et le puits Charreton ou Champacalot situés tous deux à Saint-Pierre-de-Bœuf. En effet, depuis ces deux points, avec des aménagements, il est possible d'alimenter le reste du territoire de la CCPR.

Les aménagements à prévoir sont alors les suivants :

- Groupe de pompage depuis les forages de Limony pour refouler l'eau prélevée depuis Limony vers Saint-Pierre-de-Bœuf,
- Canalisations (ø250) à poser sur environ 4,4 km
- Aménagement au niveau des installations de la CCPR avec installation de groupe de pompe pour refouler l'eau vers la bêche de Grande Gorge.

Etant donné le peu d'informations en notre possession sur les équipements de pompage du syndicat, les débits de pompage proposés sont uniquement donnés à titre indicatif.

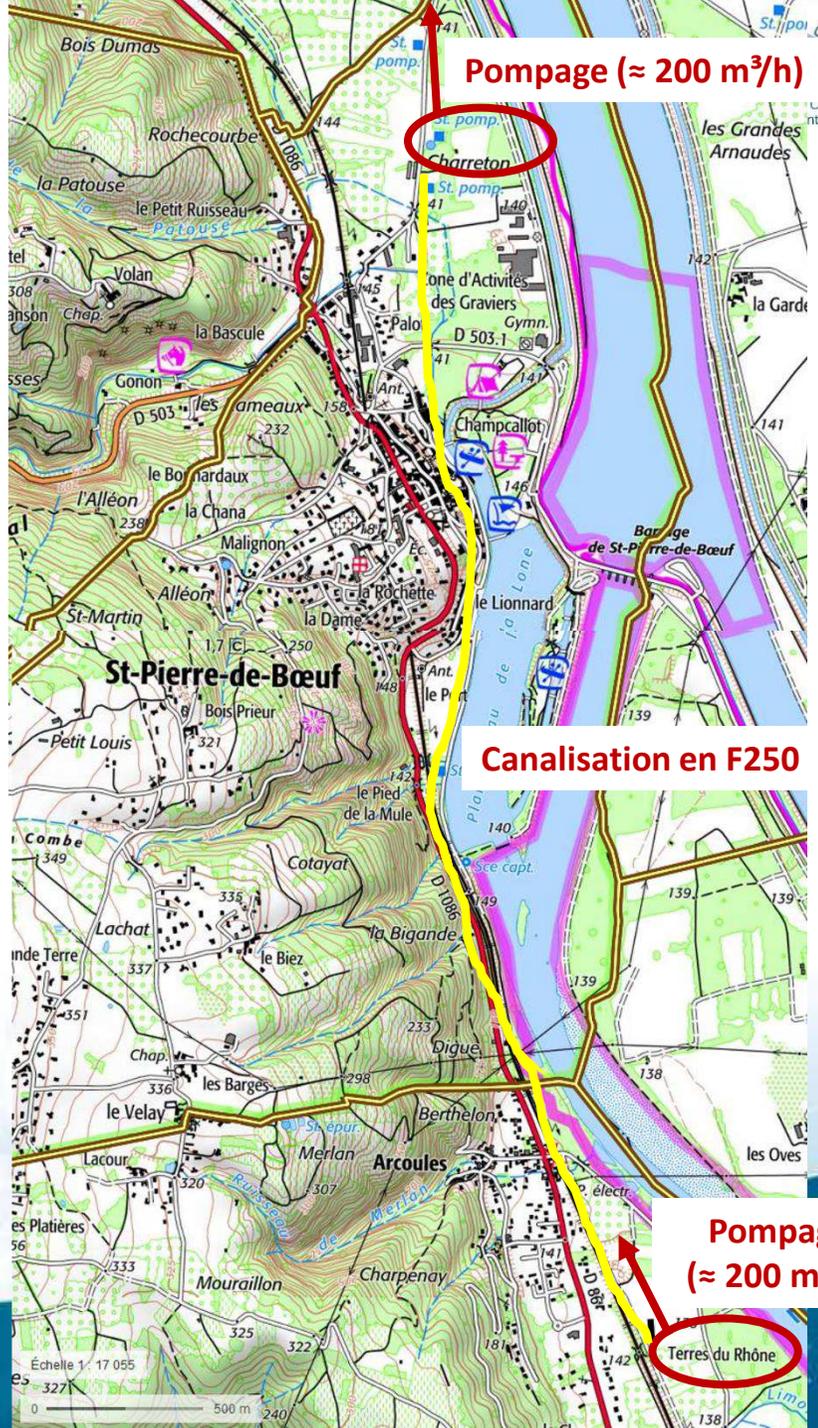
La figure ci-contre présente le projet.

Le coût d'une tel opération serait alors de l'ordre de **1 279 k€**.

Comprend :

- Pompage pour refoulement l'eau depuis Limony (Q = 200 m³/h – HMT = 10 m)
- Pompage pour refoulement l'eau depuis Saint-Pierre-de-Bœuf pour la bêche de Grande Gorge (Q = 200 m³/h – HMT = 10 m)
- Fourniture et pose de 4,4 km de F250 en hors agglomération (hyp. : 220 €/ml)
- Equipements hydrauliques (vannes, purge)
- Pose de 2 débitmètres

Néanmoins, cette interconnexion pouvant fonctionner dans les deux sens, aussi bien pour secourir la CCPR que pour secourir le Syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières, les coûts pourraient être partagés entre les deux collectivités.



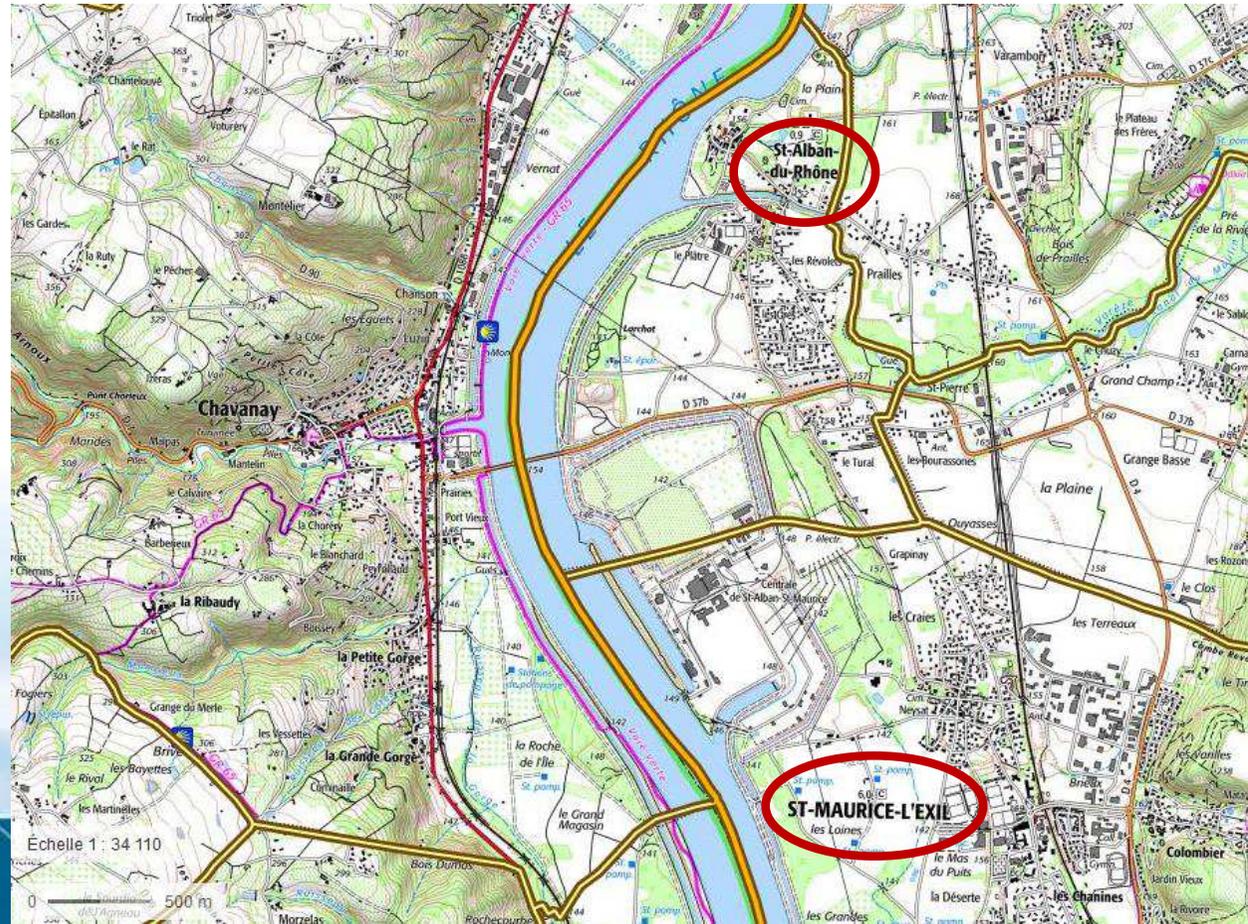
- **Interconnexion avec les communes iséroises**

De l'autre côté du Rhône se trouvent les communes de Saint-Alban-du-Rhône et Saint-Maurice-l'Exil. Saint-Alban-du-Rhône est alimenté en eau potable depuis la source Mata située sur la commune de Saint-Maurice-l'Exil et exploitée par le SIGEARPE (Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Eau de Roussillon – Péage de Roussillon et Environ). Saint-Maurice-l'Exil est quant à elle membre du SIGEARPE, ce syndicat dispose de plusieurs ressources en eau mais la ressource principale est la nappe alluviale du Rhône via le puis des Iles qui produit 76 % de l'eau distribuée sur le secteur, soit environ 2,4 millions de m³ en 2017.

Une interconnexion avec ces communes semble donc à la fois :

- difficile à mettre en œuvre : passage aérien le long du pont de Chavanay à Saint-Alban-du-Rhône avec risque de gel, de dégradation de la qualité, etc.
- Peu intéressante pour la CCPR car la ressource principale de ces communes est la même que celle de la CCPR, ce qui ne permet pas une diversification des ressources.

Cette interconnexion ne sera donc pas développée.



3.1.3 – Travaux sur les installations de production

Les propositions d'aménagements ont été élaborées à partir des visites d'ouvrages réalisées au printemps 2016, des rapports de délégataires et des échanges avec les délégataires. Les tableaux suivants listent les sites concernés et les tableaux présentés en annexe listent les aménagements par site.

➤ Inspection télévisée des puits et forages :

L'arrêté du 11 septembre 2003 relatif à la préservation de la ressource en eau souterraine, impose la mise en œuvre d'une inspection périodique (**minimum tous les 10 ans**) des forages, puits, ouvrages souterrains et ouvrages connexes situés dans les périmètres de protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine et ceux qui interceptent plusieurs aquifères superposés.

➤ Protection des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance :

A noter que le guide « Protection des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance – ASTEE – novembre 2017 » recommande :

- Une clôture en grillage de 2 m de hauteur sur l'ensemble de la parcelle, de préférence en panneaux rigides ou grillage à maille soudée avec mise en place d'un portail d'accès,
- Un système de détection d'intrusion au niveau des trappes d'accès à l'eau avec transmission à l'exploitant, 24h/24,
- Des panneaux précisant la restriction d'accès,
- Etc.

L'objectif des équipements de fermeture est avant tout de dissuader les intrus et de ralentir le processus d'intrusion. De plus, la mise en place d'un grillage rigide permet également de limiter l'intrusion d'animaux. En effet, au niveau de certaines sources, des animaux en pâture ont été observés.

Certains sites n'ont pas de clôture ou la clôture ne correspond pas au niveau d'exigence recommandé. De plus, certains sites ne disposent pas de capteur anti-intrusion sur certains accès.

- **Sécurisation de l'accès aux puits ou aux cuves, mise en place (ou remplacement) d'échelles à crinolines :**
Sur certains sites, l'accès au puits n'est pas assez sécurisé : mise en place de garde-corps, remplacement de l'échelle d'accès. Par ailleurs, pour les ouvrages étroits (notamment les ouvrages de captage des sources), il n'est pas possible d'installer des échelles à crinoline. En remplacement, il est conseillé d'installer un point d'ancrage et d'avoir des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés : harnais et stop-chute.
- **Travaux de rénovation et génie civil des bâtiments :** traitement des fissures, imperméabilisation du toit, reprise des fers apparents, ventilation
- **Renouvellement des conduites et équipements des puits, selon vétusté**
- **Modification et amélioration du fonctionnement des sources de Cubusson**

Les prix présentés incluent un pourcentage correspondant aux imprévus et aux études préalables (levés topographiques, diagnostics de la présence d'amiante sur les ouvrages dont la construction est antérieure à 1997, ...).

➤ **Inspections télévisées des puits et forages :**

Sites	Nombre de puits
Fontaine de l'Oronge - Saint Pierre de Bœuf - puits Charreton	1
Puits Nord Petite Gorge	1
Puits Sud Roche de l'Ile	1
Saint Pierre de Bœuf - puits Champalot	1
Puits de Jassoux et bâche de production	2
Puits, bâche et station de reprise de Petite Gorge	1

Montant total : 128,8 k€

➤ Clôture et portail d'accès avec hauteur de 2 m minimum :

Sites
Fontaine de l'Oronge - Saint Pierre de Bœuf - puits Charreton
Sources de Cubusson
Puits Nord Petite Gorge
Puits Sud Roche de l'Ile
Bâche production de Grande Gorge
Saint Pierre de Bœuf - puits Champalot
Puits de Jassoux et bâche de production
Sources de Soyères
Station de traitement du Truchet
Puits, bâche et station de reprise de Petite Gorge
Source et réservoir de Sagnemorte
Source Faucharat
Source Pré Jeannot
Saint Appolinard - Source Barbier Nord
Saint Appolinard - Source Barbier Sud (puits 1 et 2)
Saint Appolinard - Source Payen
Saint Appolinard - Source Grenier et chambre de réunion
Saint Appolinard - Source Cluzel et chambre de chloration



Linéaire total de clôture estimé : 5 385 m

Montant total : 399,3 k€

➤ **Capteurs anti-intrusion :**

Sites
Chambre de répartition de Cubusson (chambre de départ)
Puits Nord Petite Gorge
Puits Sud Roche de l'Île
Saint Pierre de Bœuf - puits Champalot

Montant total : 4,6 k€

- **Sécurisation de l'accès aux puits ou aux cuves, mise en place (ou remplacement) d'échelles à crinolines, barrière de protection, garde-corps :**

Sites
Fontaine de l'Oronge - Saint Pierre de Bœuf - puits Charreton
Sources de Cubusson
Bâche production de Grande Gorge
Puits de Jassoux et bâche de production
Sources de Soyères
Puits, bâche et station de reprise de Petite Gorge
Saint Appolinard - Source Barbier Sud (puits 1 et 2)
Saint Appolinard - Source Payen
Saint Appolinard - Source Grenier et chambre de réunion



Montant total : 40,9 k€

- Travaux de rénovation et GC des bâtiments : traitement des fissures, imperméabilisation du toit, reprise des fers apparents, ventilation :

Sites

Fontaine de l'Oronge - Saint Pierre de Bœuf - puits Charreton

Chambre de répartition de Cubusson (chambre de départ)

Sources de Cubusson

Bâche production de Grande Gorge

Puits de Jassoux et bâche de production



Montant total : 62,0 k€

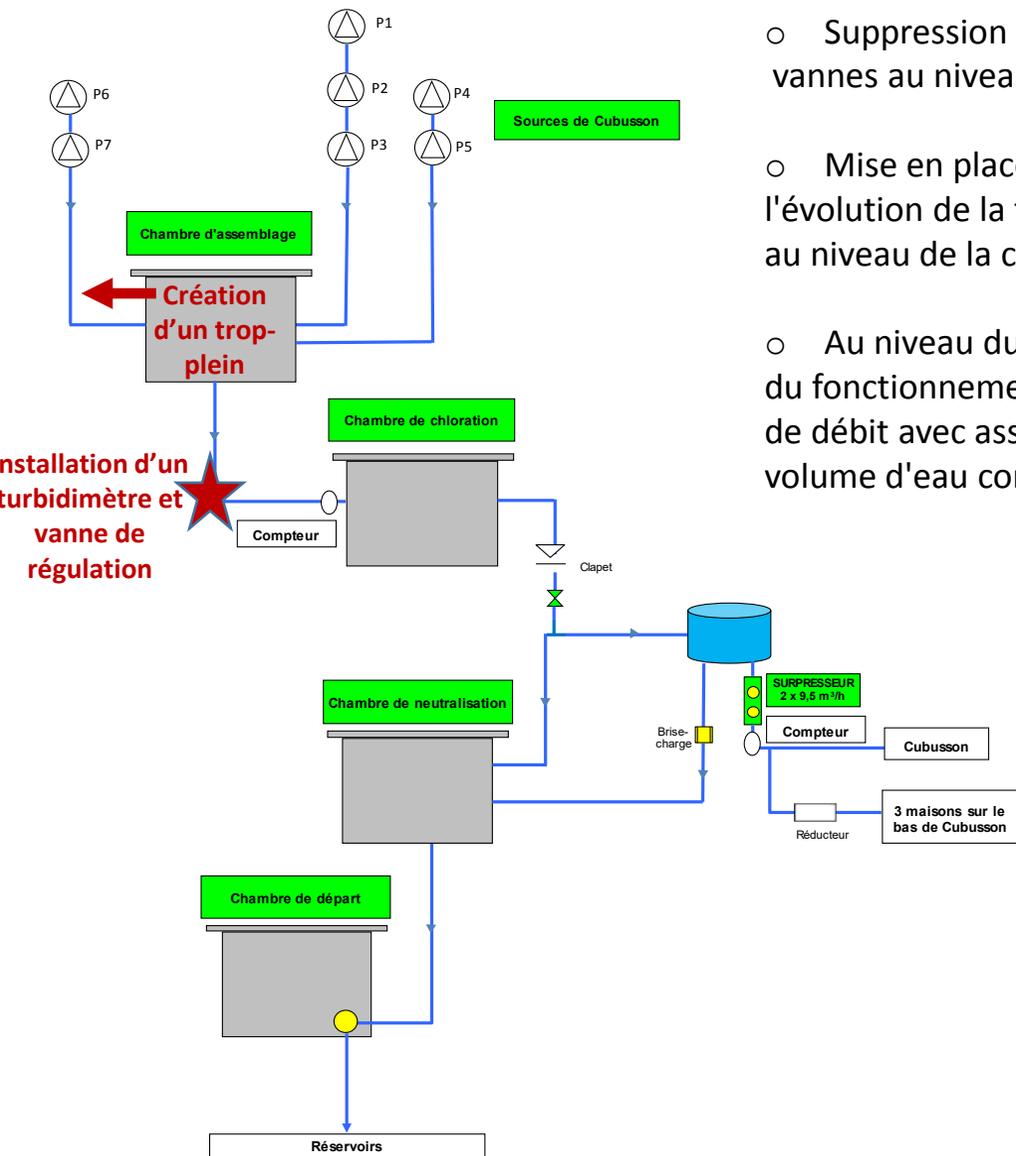
➤ **Renouvellement des conduites et équipements du puits, selon vétusté :**

Sites
Fontaine de l'Oronge - Saint Pierre de Bœuf - puits Charreton
Saint Pierre de Bœuf - puits Champalot
Puits de Jassoux 1
Puits et bache de Petite Gorge (y compris installation télégestion du compteur de production)



Montant total : 125 k€

➤ **Modification et amélioration du fonctionnement des sources de Cubusson :**



- Suppression des bacs par mise en place d'un jeu de tuyauterie et de vannes au niveau de la chambre de répartition (chambre de départ) 11,5 k€
- Mise en place d'un turbidimètre avec vanne motorisée pour suivre l'évolution de la turbidité et diminuer la production en période pluvieuse au niveau de la chambre de chloration 17,3 k€
- Au niveau du compteur et de la chambre de chloration : modification du fonctionnement de la chloration et installation d'une vanne de régulation de débit avec asservissement à distance, l'objectif étant de limiter le volume d'eau comptabilisé et chloré selon les besoins 11,5 k€

Montant total : 40,3 k€

1 – Restructuration / Renforcement de l’approvisionnement en eau

Ressources / Production	Inspections télévisées des puits (sur 20 ans, 2 inspections de chaque puits)	129 k€	801 k€	
	Clôture et portail d’accès (hauteur de 2 m minimum)	399 k€		
	Capteurs anti-intrusion	5 k€		
	Sécurisation de l’accès aux puits ou aux cuves, mise en place d’échelles à crinolines	41 k€		
	Travaux de rénovation et GC des bâtiments	62 k€		
	Renouvellement des conduites et équipements du puits	125 k€		
	Modification et amélioration du fonctionnement des sources de Cubusson	40 k€		
	Interconnexion avec le Syndicat des eaux des cantons d’Annonay et de Serrières	1 279 k€		1 279 k€
	Traitement de neutralisation / reminéralisation pour les sources de Cubusson	1 700 k€		1 700 k€
	Traitement de neutralisation / reminéralisation pour les sources de Faucharat et Pré Jeannot	600 k€		600 k€
TOTAL NB : chiffrage uniquement pour les éléments mentionnés ci-dessus			4 380 k€	

3.2 – Renforcement / restructuration de la distribution

- Stockage
- Pompage
- Réseaux structurants

3.2.1 – Renforcement du stockage

La capacité de stockage sur l'ensemble de la CCPR est de 7 960 m³. La capacité idéale de stockage est de 0,8 à 1 X Jour de pointe. Il a été considéré les hypothèses hautes en situation future afin de se placer dans le cas le plus défavorable. En situation future, la demande de pointe a été déterminée à partir du coefficient de pointe (1,9) déterminé sur l'ensemble des volumes produits entre 2013 et 2015.

Situation future (hypothèse haute)	Contrat	Volume de stockage (m ³)	Besoins journaliers moyen (m ³ /j)	Besoins journaliers de pointe (m ³ /j)	Nombre de jour de stockage en jour moyen	Nombre de jour de stockage en jour de pointe
	Rhône Pilat	2 498	1 924	3 656	1.3	0.7
	Chavanay	500	324	616	1.5	0.8
	Roisey - Malleval	1011	357	678	2.8	1.5
	St Pierre de Bœuf	550	315	599	1.7	0.9
	Fontaine de l'Oronge	3 050	901	1 712	3.4	1.8
	Saint Appolinard	350	109	207	3.2	1.7
	TOTAL	7 959	3 930	7 467	2.0	1.1

Sur l'ensemble du territoire, la capacité de stockage semble suffisante sauf sur le secteur de Rhône-Pilat. Néanmoins, ce tableau cache des **disparités très fortes entre les secteurs de distribution**.

Situation future (hypothèse haute)							
Contrat	Stockage	Volume (m ³)	Besoins journaliers moyen (m ³ /j)	Besoins journaliers de pointe (m ³ /j)	Nombre de jour de stockage en jour moyen	Nombre de jour de stockage en jour de pointe	
Chavanay	Le Bourg	500	324	616	1.5	0.8	
Rhône – Pilat	L'Eau Qui Bruit	10	5	9	2.2	1.1	
	Truchet	300	127	242	2.4	1.2	
	La Freta	200	121	230	1.7	0.9	
	Vérin	300	101	192	3.0	1.6	
	L'Olagnière	148	52	98	2.9	1.5	
	Vaubertrand	30	42	80	3.1	1.6	
	Soyères	50					
	Brondelles	50	145	275	1.8	0.9	
	Pilherbe	200					
	Montant	60	998	1 897	0.6	0.3	
	Croix	550					
	Périgneux	300	333	632	1.8	0.9	
La Vinarie	300						
Roisey - Bessey - Malleval	Limone	350	92	175	3.8	2.0	
	Sagnemorte	9	1	3	6.4	3.4	
	Chazeau	106	19	35	5.7	3.0	
	Valette	10	-	-	-	-	
	Martines	220	37	70	6.0	3.1	
	Collonges	158	95	181	1.7	0.9	
	La Chaize	158	113	215	1.4	0.7	
St Pierre de Bœuf	La Chana Malignon	400	255	484	1.6	0.8	
	Chézenas	150	60	114	2.5	1.3	
La Fontaine de l'Oronge	Thorée	1 300	38	72	-	-	
	Le Tout	200	90	171	2.2	1.2	
	Paradis	1 500	715	1 359	2.1	1.1	
	Nurieux	50	5	10	9.5	5.0	
	Alimenté directement depuis les sources ou par refoulement depuis le réservoir du Paradis	-	52	99	-	-	
St Appolinard	Mérigneux	350	109	207	3.2	1.7	

■ Orientations :

Au vu de l'analyse de l'adéquation des capacités de stockage et des besoins futurs (pages précédentes), un renforcement de la capacité de stockage est préconisé pour le **réservoir des Croix**.

En effet, en situation future et pour l'hypothèse haute d'évolution de population, l'autonomie de stockage en jour de pointe est seulement de 0,3 jour.

Il est ainsi préconisé une augmentation de la capacité de stockage de 1 000 m³, soit un volume total de stockage de 1 500 m³. Ainsi, en situation future et pour l'hypothèse haute d'évolution de population, l'autonomie de stockage pour le jour de pointe est de 0,8 jour et de 0,9 jour pour l'hypothèse basse.

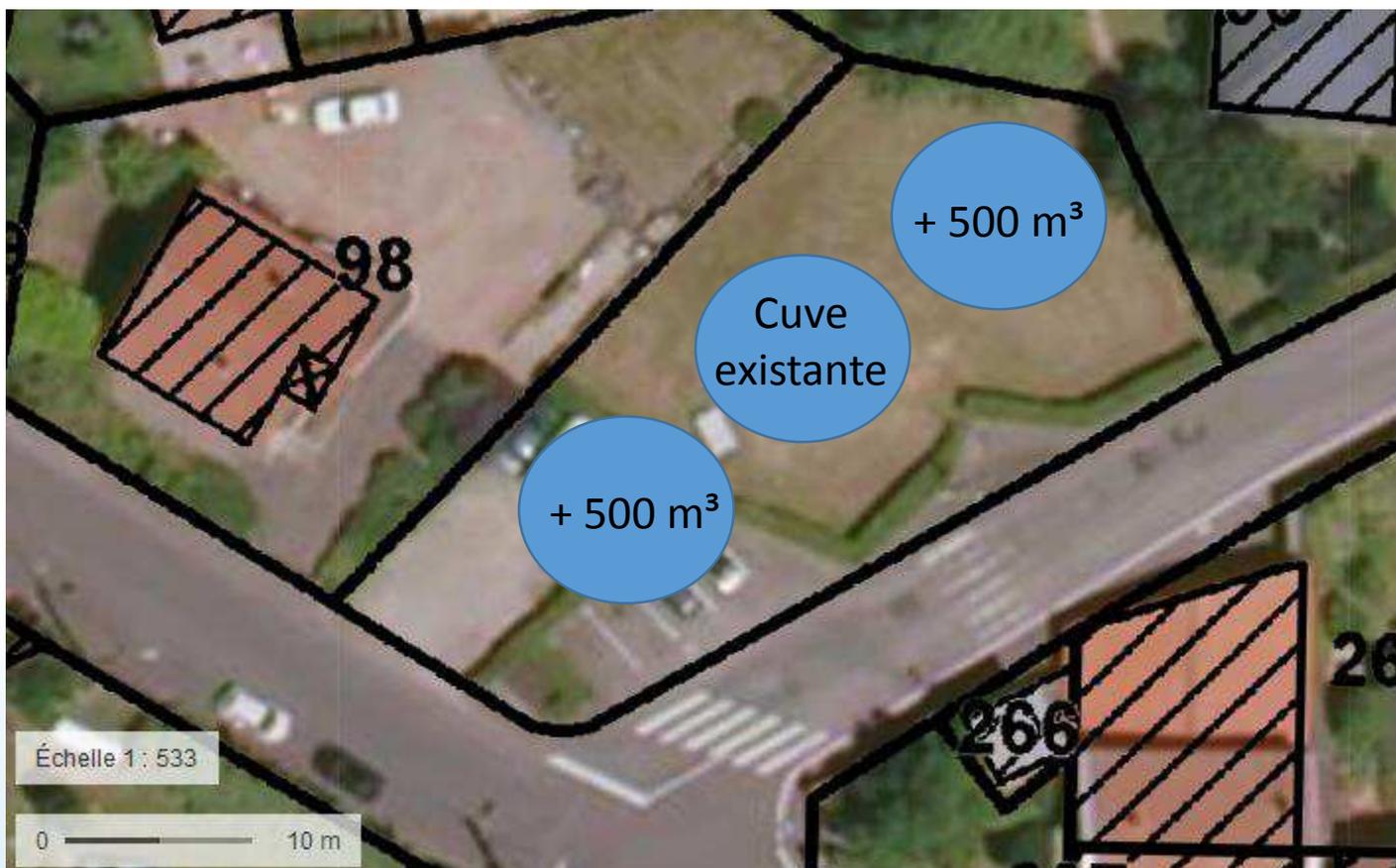
Ainsi, avec cette augmentation du volume du réservoir des Croix, la capacité de stockage à l'échelle du secteur Rhône-Pilat est de 1 jour pour le jour de pointe en situation future.

Il n'est pas préconisé une augmentation de la capacité de stockage du **réservoir de Périgneux** étant donné que le réservoir de la Vinarie peut également alimenté Saint-Michel-sur-Rhône et Chavanay, même si cela ne correspond pas au fonctionnement actuel du réseau. En effet, le réservoir de la Vinarie sert actuellement de bête de pompage pour la station de pompage de la Vinarie pour alimenter le réservoir de la Freta. Une vanne est donc à manipuler pour alimenter depuis ce réservoir le secteur de Chavanay et de Saint-Michel-sur-Rhône.

Concernant le **réservoir de la Chaize** (0,7 jour de stockage en jour de pointe) : étant donné les volumes de stockage importants dans les réservoirs de Limone et des Martines (entre 2 et 3 jours de stockage) situés en amont, cela reste suffisant en situation future.

La principale difficulté au niveau du **réservoir des Croix** est la disponibilité foncière des terrains voisins de la cuve existante. En effet, la solution la plus simple d'exploitation est la création de cuves supplémentaires à l'équilibre avec la cuve existante. Au vu de la place potentiellement disponible, il est nécessaire d'installer 2 cuves de 500 m³ (diamètre de 12 m environ) plutôt d'une seule cuve de 1 000 m³ (diamètre de 17 m environ).

L'image aérienne ci-dessous présente une proposition d'implantation des cuves :



La disponibilité foncière des parcelles où sont localisés des parkings est donc à vérifier.

CCPR	Proposition de travaux
-------------	-------------------------------

2.1 – Renforcement du stockage

Augmentation de la capacité de stockage

Augmentation du volume du réservoir des Croix : + 1 000 m³

NB : Ces travaux ne comprennent pas l'acquisition de parcelles de terrain et/ou la création de servitude.

690 k€

TOTAL

NB : chiffrage uniquement pour les éléments mentionnés ci-dessus

690 k€

3.2.2 – Travaux sur les ouvrages de pompage et de stockage

Les propositions d'aménagements ont été élaborées à partir des visites d'ouvrages réalisées au printemps 2016, des rapports de délégataires et des échanges avec les délégataires. Les tableaux suivants listent les sites concernés et les tableaux en annexe listent les aménagements par site.

➤ **Protection des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance :**

A noter que le guide « Protection des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance – ASTEE – novembre 2017 » recommande :

- Une clôture en grillage de 2 m de hauteur sur l'ensemble de la parcelle, de préférence en panneaux rigides ou grillage à maille soudée avec mise en place d'un portail d'accès,
- Un système de détection d'intrusion au niveau des trappes d'accès à l'eau avec transmission à l'exploitant, 24h/24,
- Des panneaux précisant la restriction d'accès,
- Etc.

L'objectif des équipements de fermeture est avant tout de dissuader les intrus et de ralentir le processus d'intrusion.

Certains sites n'ont pas de clôture ou la clôture ne correspond pas au niveau d'exigence recommandé. De plus, certains sites ne disposent pas de capteur anti-intrusion sur certains accès.

➤ **Sécurisation de l'accès aux cuves, mise en place (ou remplacement) d'échelles à crinolines :**

Sur certains sites, l'accès aux cuves n'est pas assez sécurisé : remplacement des échelles d'accès et mise en place de garde-corps.

- **Travaux de rénovation et GC des bâtiments : traitement des fissures, imperméabilisation du toit, reprise des fers apparents**
- **Renouvellement des conduites et équipements des ouvrages, selon vétusté**
- **Installation de système de chloration**

Les prix présentés incluent un pourcentage correspondant aux imprévus et aux études préalables (levés topographiques, diagnostics de la présence d'amiante sur les ouvrages dont la construction est antérieure à 1997, ...).

■ Travaux sur les ouvrages de pompage

➤ Clôture et portail d'accès avec hauteur de 2 m minimum :

Sites

Chavanay - Bâche et station de surpression les Roches de Chanson

Rosey - Réservoir et reprise de la Valette



Linéaire total de clôture estimé : 270 m

Montant total : 22,4 k€

➤ **Capteurs anti-intrusion :**

Sites

Rosey - Réservoir et reprise de la Valette

Montant total : 1,2 k€

- Sécurisation de l'accès aux cuves, mise en place (ou remplacement) d'échelles à crinolines :

Sites

Rosey - Réservoir et reprise de la Valette



Montant total : 0,9 k€

➤ Travaux de rénovation et GC des bâtiments :

Sites
Maclas – Surpresseur route de l’Ardèche
Reprise des fissures sur l'ensemble du bâtiment Redimensionnement de la traversée de mur vers le regard extérieur
Descente du radier du regard extérieur pour installer une pompe vide-cave
Reprise des pentes des caniveaux afin d’évacuer l’eau vers l’extérieur du bâtiment
Reprise de la toiture pour risque d'infiltration



Montant total : 16,7 k€

■ Travaux sur les ouvrages de stockage

➤ Clôture et portail d'accès avec hauteur de 2 m minimum :

Sites
Maclas – Thorée
Véranne - Paradis
Véranne - Nurieux
Véranne - le Tout
Saint Pierre de Bœuf - Réservoir de Chezenas
Saint Pierre de Bœuf - Réservoir de Malignon
Chavanay - Réservoir du Bourg
Pélussin - Réservoir de Brondelles
Pélussin - Réservoir de l'Olagnière
Pélussin - Réservoir de Soyères
Chuyer - Réservoir et station de reprise de Périgneux
Chuyer - Réservoir et station de reprise de Pilherbe
Chuyer - Réservoir et station de reprise de la Vinarie
Pélussin - Réservoir de Vaubertrand
Pélussin - Réservoir des Croix
La Chapelle Villars - Réservoir de la Freta
Pélussin - Réservoir de l'Eau qui Bruit
Saint-Michel-sur-Rhône - Réservoir de Vérin

Sites
Malleval - Réservoir de Chazeau
Roisey - Réservoir de Limone
Roisey - Réservoir des Martines
Pélussin - Réservoir et reprise de la Chaize
Pélussin - Réservoir et reprise de Collonges
Saint Appolinard - Réservoir de Mérigneux



Linéaire total de clôture estimé : 3 205 m

Montant total : 267,1 k€

➤ **Capteurs anti-intrusion :**

Sites
Saint Pierre de Bœuf - Réservoir de Malignon
Chavanay - Réservoir du Bourg
Pélussin - Réservoir de Brondelles
Pélussin - Réservoir de l'Olagnière
Pélussin - Réservoir de Soyères
Chuyer - Réservoir et station de reprise de Périgneux
Chuyer - Réservoir et station de reprise de Pilherbe
Chuyer - Réservoir et station de reprise de la Vinarie
Pélussin - Réservoir de Vaubertrand
Pélussin - Réservoir des Croix

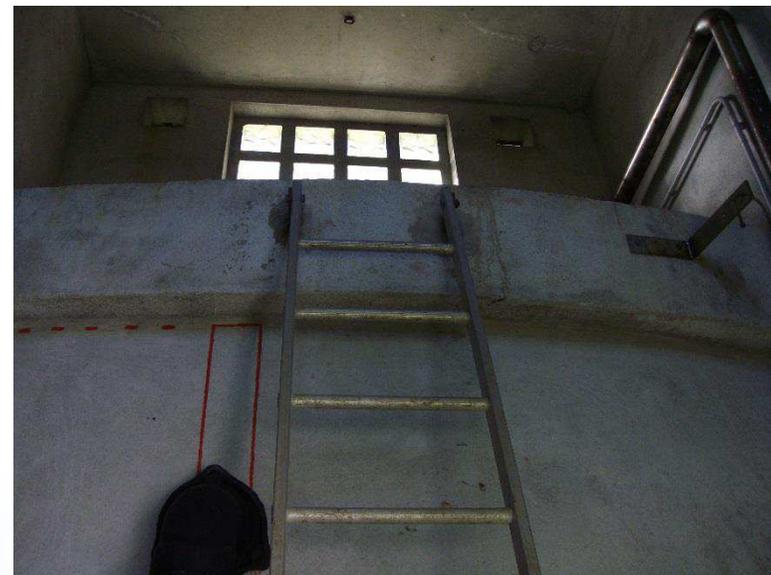
Sites
Pélussin - Réservoir du Truchet
La Chapelle Villars - Réservoir de la Freta
Pélussin - Réservoir de l'Eau qui Bruit
Saint-Michel-sur-Rhône - Réservoir de Vérin
Malleval - Réservoir de Chazeau
Roisey - Réservoir de Limone
Roisey - Réservoir des Martines
Pélussin - Réservoir et reprise de la Chaize
Pélussin - Réservoir et reprise de Collonges

Montant total : 23 k€

➤ **Sécurisation de l'accès aux cuves, mise en place (ou remplacement) d'échelles à crinolines, barrière de protection, garde-corps :**

Sites
Maclas – Thorée
Véranne - Paradis
Véranne - Nurieux
Saint Pierre de Bœuf - Réservoir de Chezenas
Saint Pierre de Bœuf - Réservoir de Malignon
Pélussin - Réservoir de Brondelles
Pélussin - Réservoir de Soyères
Chuyer - Réservoir et station de reprise de Périgneux
Chuyer - Réservoir et station de reprise de Pilherbe
Chuyer - Réservoir et station de reprise de la Vinarie
Pélussin - Réservoir de Vaubertrand
Pélussin - Réservoir des Croix
La Chapelle Villars - Réservoir de la Freta
Pélussin - Réservoir de l'Eau qui Bruit
Saint-Michel-sur-Rhône - Réservoir de Vérin
Roisey - Réservoir de Limone
Roisey - Réservoir des Martines

Sites
Pélussin - Réservoir et reprise de la Chaize
Pélussin - Réservoir et reprise de Collonges



Montant total : 52,7 k€

➤ **Travaux de rénovation et GC des bâtiments : traitement des fissures, reprise des fers apparents, reprise des revêtements intérieurs des cuves :**

Sites
Maclas – Thorée
Véranne - Paradis
Véranne - Nurieux
Saint Pierre de Bœuf - Réservoir de Malignon
Pélussin - Réservoir de Soyères
Chuyer - Réservoir et station de reprise de Pilherbe
Roisey - Réservoir de Limone
Pélussin - Réservoir et reprise de Collonges
Saint Appolinard - Réservoir de Mérigneux



Montant total : 708 k€

➤ **Renouvellement des conduites et équipements du puits, selon vétusté :**

Sites
Maclas – Thorée
Véranne - Paradis
Saint Pierre de Bœuf - Réservoir de Chezenas
Pélussin - Réservoir de Brondelles
Pélussin - Réservoir du Truchet
Roisey - Réservoir de Limone
Pélussin - Réservoir et reprise de la Chaize
Saint Appolinard - Réservoir de Mérigneux



Montant total : 57,5 k€

➤ **Installation d'un système de chloration au chlore gazeux avec un asservissement au débit mis en distribution :**

D'après les résultats de la modélisation chlore réalisée suite à la campagne de mesures, des chlорations supplémentaires peuvent s'avérer nécessaire au niveau de :

Sites
Véranne – réservoir de Nurieux
Lupé – sur réseau en entrée du village
La Chapelle Villars – réservoir de la Freta
Pélussin – réservoir de L'Olagnière

Montant total : 80,5 k€

CCPR

Proposition de travaux

2.2 – Travaux sur les ouvrages de pompage et de stockage

Travaux sur les stations de pompage	Clôture et portail d'accès (hauteur de 2 m minimum)	22 k€	41 k€
	Capteurs anti-intrusion	1 k€	
	Sécurisation de l'accès aux cuves, mise en place d'échelles à crinolines	1 k€	
	Travaux de rénovation et GC des bâtiments	17 k€	
Travaux sur les réservoirs	Clôture et portail d'accès (hauteur de 2 m minimum)	267 k€	1 190 k€
	Capteurs anti-intrusion	23 k€	
	Sécurisation de l'accès aux cuves, mise en place d'échelles à crinolines	53 k€	
	Travaux de rénovation et GC des bâtiments	708 k€	
	Renouvellement des conduites et équipements du réservoir	58 k€	
	Installation de systèmes de chloration	80,5 k€	

TOTAL NB : chiffrage uniquement pour les éléments mentionnés ci-dessus

1 231 k€

NB : Prix standards hors situation exceptionnelle et n'ayant pas valeur d'AVP détaillé (AVP sommaire uniquement)

3.2.3 – Réseaux de distribution : restructuration / renforcement

➤ Optimisation du fonctionnement

▪ Constat :

Les pressions statiques sont globalement élevées à très élevées sur le territoire de la CCPR à cause d'une part des différentes conduites de refoulement présentes sur le secteur mais aussi des différences d'altitude très marquées sur cette zone. De plus, il existe de nombreux stabilisateurs de pression afin de diminuer les pressions.

Des pressions élevées entraînent alors :

- Un possible vieillissement du réseau de distribution d'eau potable prématuré,
- Des fuites plus importantes,
- La présence de réducteur de pression chez de nombreux abonnés pour éviter d'endommager leurs appareils.

Aucun problème de pression faible n'est à signaler sur le réseau d'eau potable de la CCPR, hormis sur le secteur alimenté directement depuis les sources de Saint-Appolinard. Néanmoins un surpresseur a été installé fin décembre 2017 afin d'alimenter le haut service avec une pression satisfaisante.

▪ Orientations :

Etant donné le fonctionnement actuel des différents réseaux de distribution, il n'est pas possible de réduire de façon plus importante les pressions.

➤ Equipements de comptage

Le réseau du territoire d'étude est relativement bien équipé avec des compteurs de distribution en sortie de chaque ouvrage et la présence de nombreux compteurs de sectorisation.

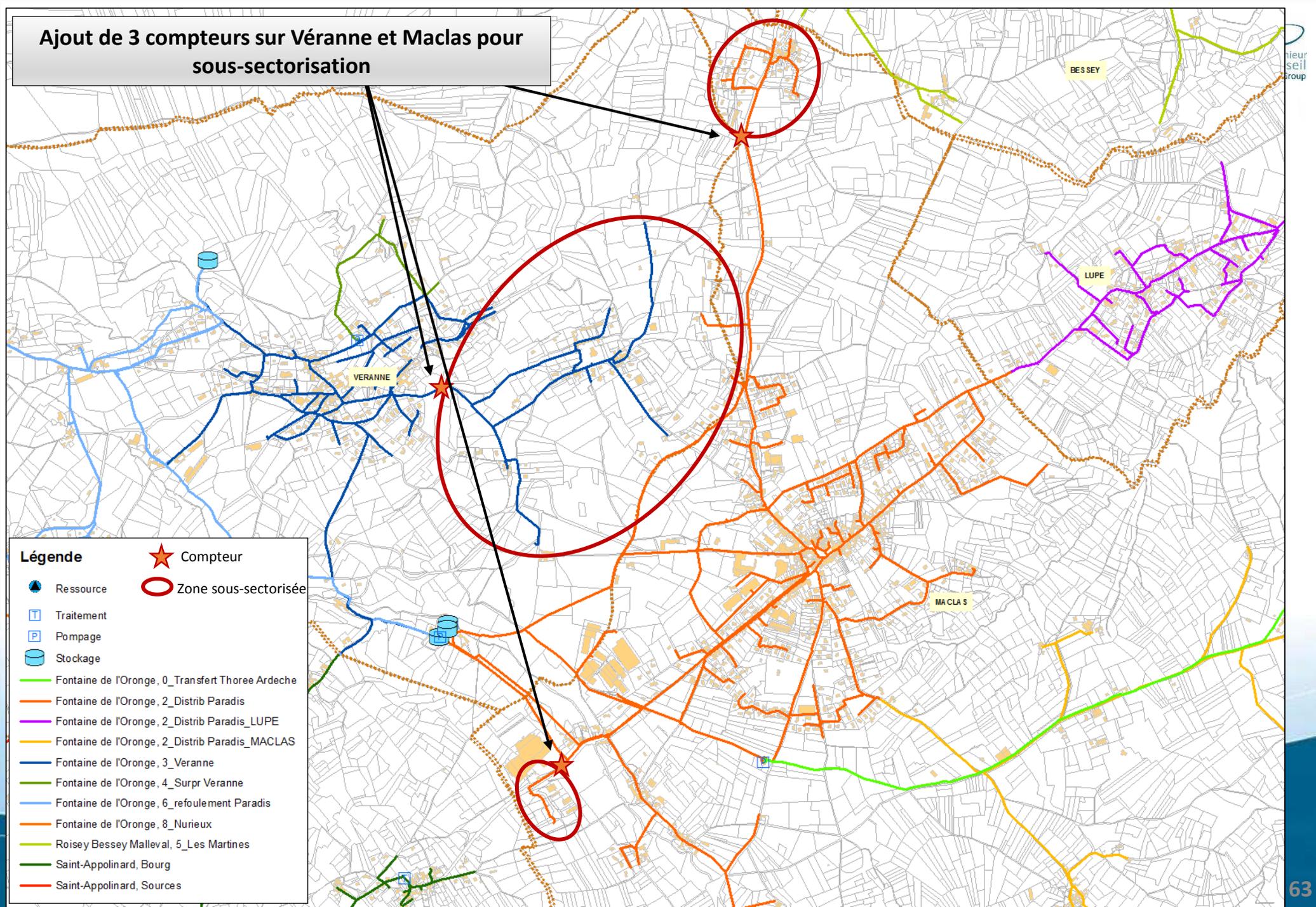
Néanmoins, les points suivants peuvent être améliorés :

- Ajout de 3 compteurs sur Véranne et Maclas pour sous-sectorisation :
 - Ajout d'un compteur à Véranne Route de la Combe (entre le bourg et le secteur du Buisson)
 - Ajout d'un compteur à Maclas en amont du secteur de Goëly
 - Ajout d'un compteur à Maclas au niveau de la zone artisanale

- Remplacement d'un compteur par un débitmètre et ajout d'un compteur sur la commune de Saint-Appolinard :
 - Remplacement du compteur DN80 (dit du bas service) par un débitmètre permettant de comptabiliser également l'achat d'eau à Véranne
 - Mise en place d'un compteur sur la canalisation d'arrivée au réservoir de Mérigneux afin de comptabiliser les volumes de remplissage du réservoir et les volumes partis au trop plein

Le prix pour ces différents compteurs / débitmètres est de l'ordre de **53 k€**.

Ajout de 3 compteurs sur Véranne et Maclas pour sous-sectorisation



Légende

- ★ Compteur
- Zone sous-sectorisée
- Ressource
- T Traitement
- P Pompage
- Stockage
- Fontaine de l'Oronge, 0_Transfert Thoree Ardeche
- Fontaine de l'Oronge, 2_Distrib Paradis
- Fontaine de l'Oronge, 2_Distrib Paradis_LUPE
- Fontaine de l'Oronge, 2_Distrib Paradis_MACLAS
- Fontaine de l'Oronge, 3_Veranne
- Fontaine de l'Oronge, 4_Surpr Veranne
- Fontaine de l'Oronge, 6_refoulement Paradis
- Fontaine de l'Oronge, 8_Nurieux
- Roisey Bessey Malleval, 5_Les Martines
- Saint-Appolinard, Bourg
- Saint-Appolinard, Sources

Ajout d'un compteur et d'un débitmètre sur Saint Appolinard

barbier sud puit 2 cholton

Sources alimentant Saint Appolinard

Achat d'eau à Véranne

Ajout d'un compteur en entrée du réservoir de Mérigneux

reservoir merigneux cholton

SAINT-APPOLINARD

Remplacement du compteur dit « du bas service » par un débitmètre permettant de suivre le débit dans les 2 sens de circulation (en cas d'achat d'eau à Véranne).

➤ Branchements en plomb

Sur le territoire de la CCPR, il existe encore de nombreux branchements en plomb, environ 159 branchements à la fin de l'année 2018.

Aujourd'hui, l'ingestion de plomb via l'eau du robinet conduit rarement à des cas de saturnisme mais contribue en revanche à l'imprégnation de l'organisme. Dans les années 1980, plusieurs centaines de cas de saturnisme d'origine hydrique dus à la présence conjointe de canalisations en plomb et d'une eau agressive ont été recensés (Vosges ...).

La limite de qualité pour la teneur en plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine a été abaissée de 25 microgrammes par litre ($\mu\text{g/L}$) à 10 $\mu\text{g/L}$, le 25 décembre 2013, conformément à la valeur guide recommandée par l'Organisation mondiale de la santé.

Le plomb n'est présent qu'en quantité très négligeable dans les ressources en eau superficielle et souterraine. En 2012, et à l'échelle nationale, la concentration en plomb était supérieure à 10 $\mu\text{g/L}$ dans moins de 5% des prélèvements réalisés en distribution, c'est-à-dire au robinet du consommateur, dans le cadre du contrôle sanitaire. Les concentrations en plomb mesurées sont représentatives uniquement de la qualité de l'eau au point de prélèvement et dans les conditions particulières du prélèvement.

La solution permanente pour éliminer la présence de plomb dans l'eau consiste à supprimer les canalisations en plomb des réseaux publics et intérieurs de distribution d'eau.

Ces travaux sont déjà prévus au budget 2019, ils ne sont donc indiqués que pour mémoire (PM).

➤ Alimentation des hameaux de Thorée et de Peyssonneau (commune de Maclas)

Actuellement, les hameaux de Thorée et Peyssonneau sur le territoire de la commune de Maclas sont alimentés depuis le réservoir du Paradis ou directement depuis le surpresseur route de l'Ardèche.

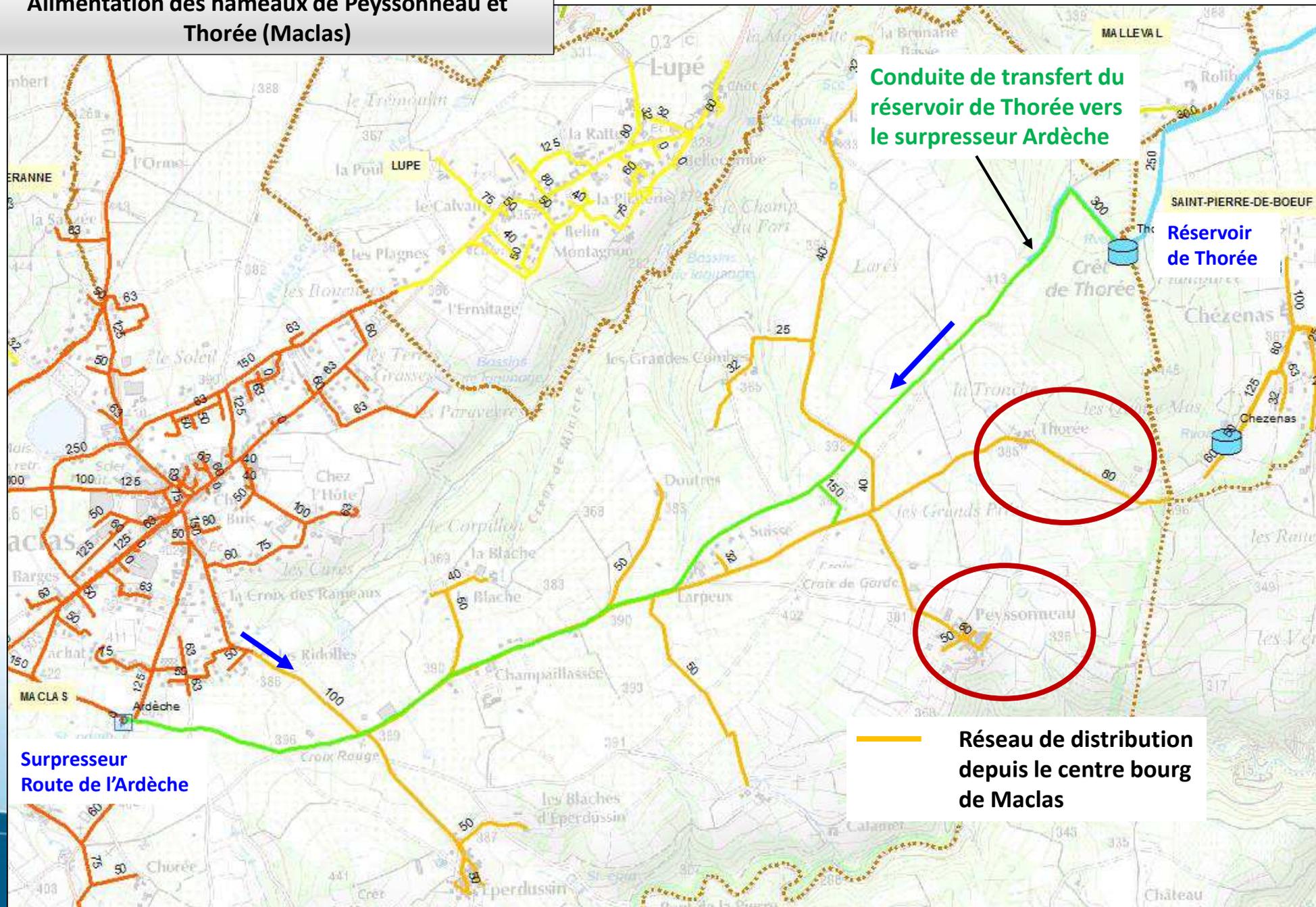
Une réflexion est en cours à ce niveau là afin de modifier l'alimentation de ces secteurs. Deux scénarios peuvent être envisagés :

- Alimentation par le réservoir de Thorée des hameaux de Peyssonneau et Thorée,
- Renouvellement de la canalisation alimentant ces hameaux à l'existant.

Cette réflexion a été engagée du fait des problématiques existants sur ce secteur :

- La présence d'un long chemin hydraulique, ce qui implique alors un **temps de séjour de l'eau important** (depuis la rechloration du surpresseur de la Route de l'Ardèche : 47 h pour Peyssonneau et la Brunarie Haute),
- **Des pressions importantes** (de l'ordre de 11 à 12 bar sur Peyssonneau) afin d'avoir une pression suffisante sur l'ensemble de la zone (dont des points hauts en fin de réseau après le hameau de Thorée).

Alimentation des hameaux de Peyssonneau et Thorée (Maclas)



Conduite de transfert du réservoir de Thorée vers le surpresseur Ardèche

Réservoir de Thorée

Surpresseur Route de l'Ardèche

Réseau de distribution depuis le centre bourg de Maclas

Les 2 scénarios possibles sont alors détaillés ci-dessous :

- **Scénario 1** : renouvellement des 500 ml de réseau depuis Larpeux. Ce réseau est en fonte grise datant de 1946, il est donc à renouveler prioritairement.
 - pour un montant de l'ordre de **109 k€**

- **Scénario 2** : alimentation des hameaux de Peyssonneau et Thorée depuis la conduite de transfert. 2 branchements sur ce tronçon seront également à raccorder sur la canalisation de transfert. Il est alors nécessaire d'installer un surpresseur en bout de réseau (après le hameau de Thorée) pour alimenter 2 abonnés. Il serait alors nécessaire de mettre en place un compteur de sectorisation afin de suivre les débits desservis sur ces hameaux.

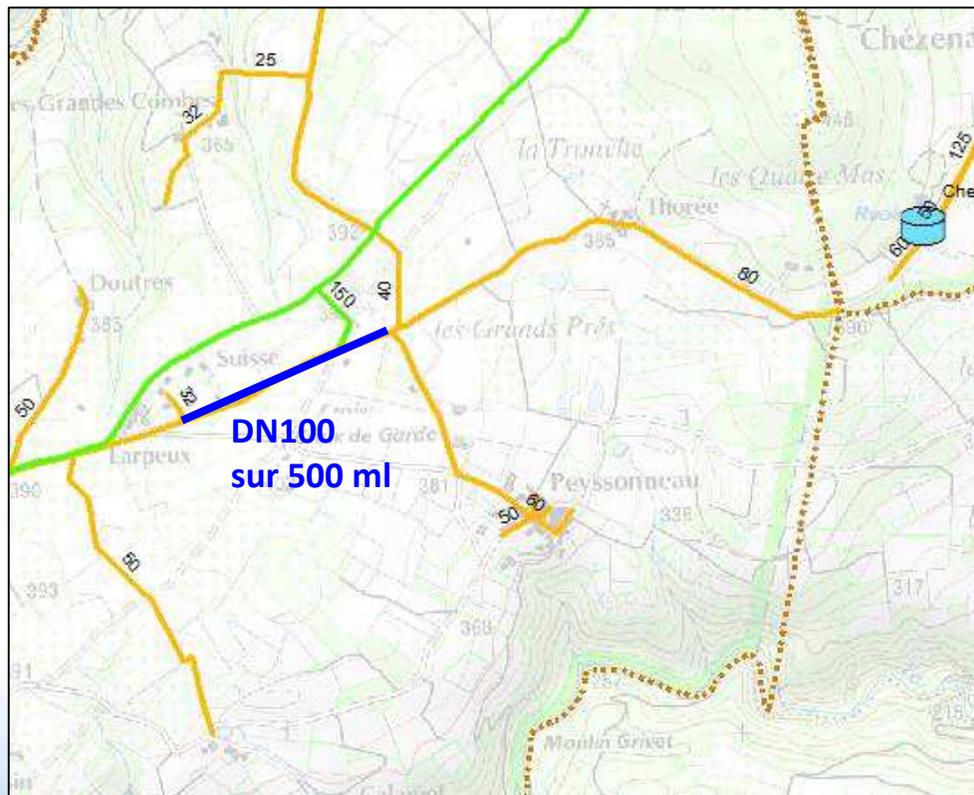
Il est également proposer d'installer un réducteur de pression au niveau du hameau d'Eperdussin pour diminuer les risques de casses et limiter les fuites

- pour un montant de l'ordre de **84 k€**

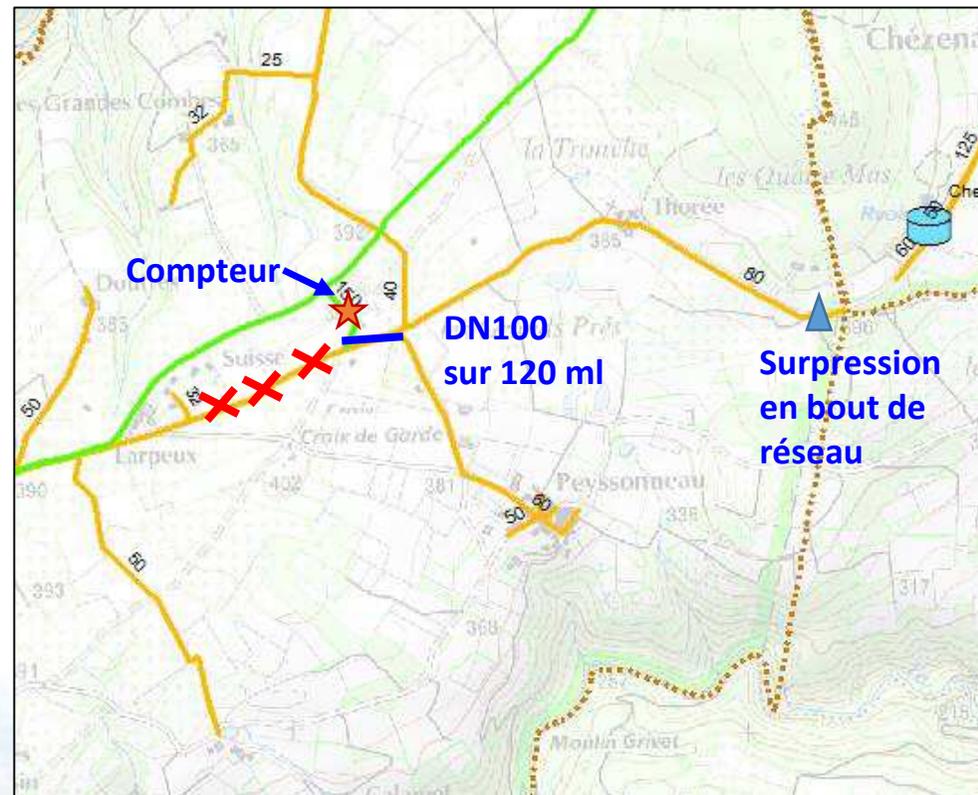
Scénario	Avantages	Inconvénients
1	Fonctionnement similaire au fonctionnement actuel	Prix
2	Prix Diminution de la pression sur le réseau de distribution des hameaux de Peyssonneau et Thorée	Modification du fonctionnement hydraulique

Alimentation des hameaux de Peyssonneau et Thorée (Maclas)

Scénario 1 :



Scénario 2 :



CCPR

Proposition de travaux

2.3 – Travaux de restructuration / renforcement de la distribution

Optimisation de la sectorisation	Ajout d'un compteur à Véranne pour sous-sectorisation	12 k€	53 k€
	Ajout de 2 compteurs à Maclas pour sous-sectorisation	23 k€	
	Ajout de 2 compteurs à Saint-Appolinard pour compter précisément les débits transitant	18 k€	
Mise en conformité avec la réglementation	Remplacement d'une centaine de branchements en plomb	PM	PM
Alimentation des hameaux de Thorée et de Peyssonneau (Maclas)	Scénario 1 : renouvellement des 500 ml de réseau depuis Larpeux	109 k€	Scénario 1 : 109 k€
	Scénario 2 : alimentation des hameaux de Peyssonneau et Thorée depuis la conduite de transfert (réservoir de Thorée)	84 k€	Scénario 2 : 84 k€
TOTAL			Scénario 1 : 162 k€
NB : chiffrage uniquement pour les éléments mentionnés ci-dessus			Scénario 2 : 137 k€

3.2.4 – Sécurisation interne

L'approvisionnement en eau de certaines communes de la CCPR n'est pas sécurisé du fait de :

- l'absence de stockage suffisant. En effet, la fonction d'un réservoir est d'assurer une autonomie de stockage en cas de casse sur le réseau de transfert.
- une canalisation de transfert unique pour alimenter la commune de Pélussin. En cas de casse de cette canalisation, aucun secours de la commune n'est possible.

C'est le cas notamment pour la commune de Pélussin. En effet, en période d'étiage, les sources de Soyères et/ou la station de traitement du Truchet sont à l'arrêt à cause d'un manque d'eau. Dans cette configuration-là, le bourg de Pélussin n'est pas sécurisé ce qui est problématique étant donné qu'il s'agit d'une zone particulièrement vulnérable du fait des besoins en eau importants et de la présence de nombreux gros consommateurs (fromagerie, hôpital, etc.).

Une augmentation de la capacité de stockage du réservoir des Croix permettra d'améliorer en partie la situation. Néanmoins, la situation restera très préoccupante en cas de casse sur le réseau de transfert. En effet, le bourg est alimenté uniquement depuis la canalisation de transfert en provenance des forages de Jassoux à Saint-Michel-sur-Rhône.

2 solutions sont alors envisageables pour sécuriser ce secteur. Ces deux scénarios peuvent être complémentaires.

- **Scénario 1** : Doublement de la canalisation qui part des forages de Jassoux vers réservoir des Croix (en partie ou en totalité)
- **Scénario 2** : Interconnexion entre le réseau situé à Pélussin et alimenté depuis Roisey et le réseau du bourg de Pélussin.

▪ **Scénario 1 : Doublement de la canalisation qui part des forages de Jassoux vers réservoir des Croix (en partie ou en totalité)**

La canalisation de transfert alimentant le réservoir de Périgneux puis celui des Croix depuis les forages de Jassoux est une conduite vulnérable. Une vanne de sécurité (se fermant automatiquement en cas de fuites pour éviter que le réservoir se vide complètement et que le coteau soit déstabilisé par cet apport d'eau) existe sur cette canalisation, après le passage par les coteaux.

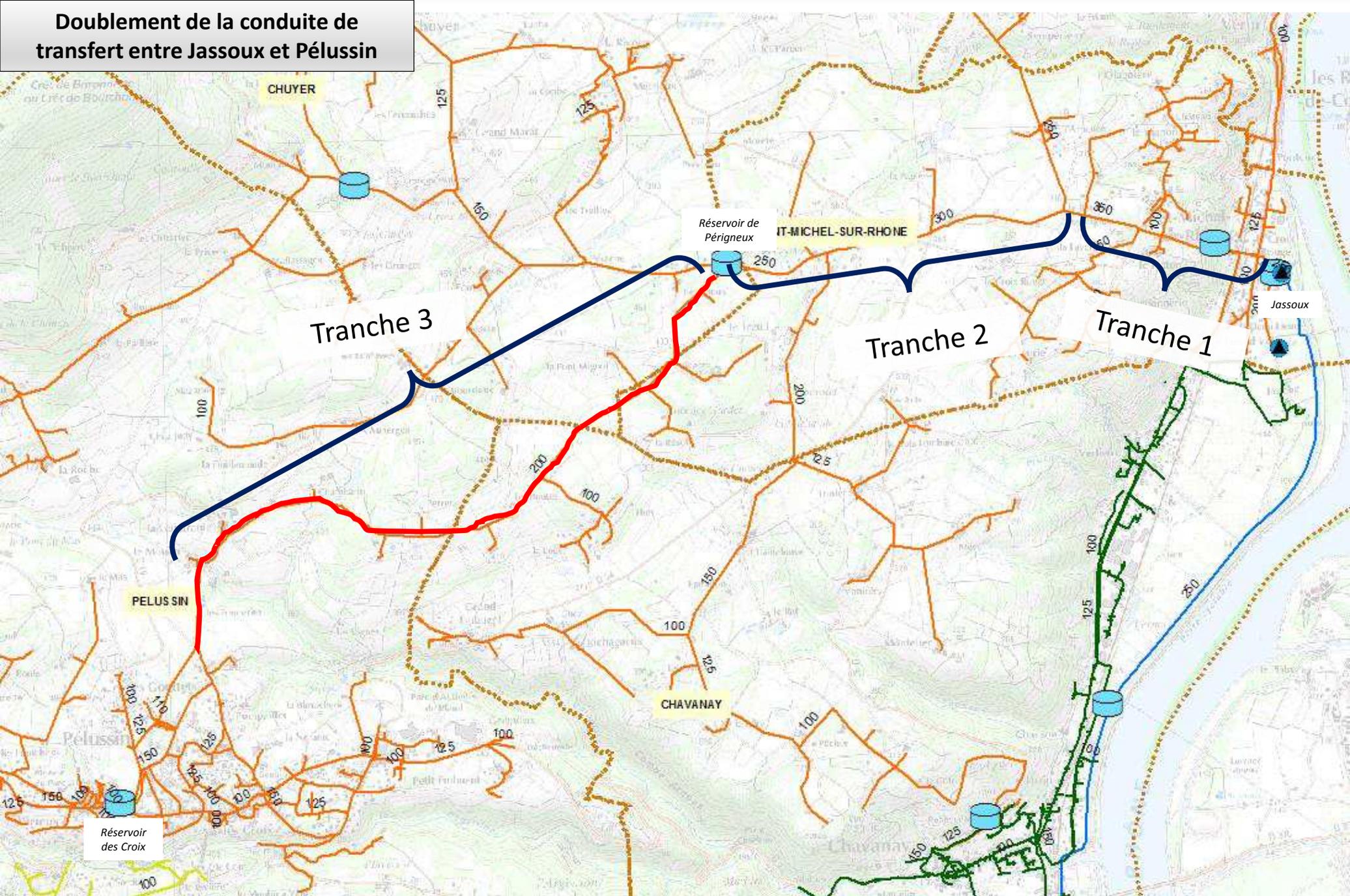
De plus, de nombreuses casses ont eu lieu sur la canalisation en fonte $\varnothing 350$ après le passage des coteaux. Afin de sécuriser le bourg de Pélussin, un doublement (en partie ou en totalité) de cette conduite peut être envisagé selon les tranches suivantes (détaillées à la page suivante) :

- **Tranche 1** : 1 214 m en $\varnothing 350$: 698 k€
- **Tranche 2** : 1 397 m en $\varnothing 300$ puis 512 m en $\varnothing 250$: 795 k€
- **Tranche 3** : 4 211 m $\varnothing 200$: 1 453 k€

Soit un total de 2 945 k€

Le coût total de cette solution étant élevé, il est préconisé d'effectuer, au minimum, un doublement de la conduite pour la tranche 1. En effet, il s'agit de la canalisation la plus vulnérable du fait de sa localisation dans les coteaux. En effet, ce secteur est difficilement accessible et une fuite sur la canalisation principale dans cette zone peut s'avérer compliqué à réparer rapidement. Un doublement de la conduite permettrait ainsi de sécuriser l'alimentation des communes de Pélussin, Chuyer, Vérin et La Chapelle-Villars.

Doublement de la conduite de transfert entre Jassoux et Pélussin



■ Scénario 1 - bis : Déplacement de la canalisation à travers les coteaux alimentant le réservoir de Périgueux depuis les forages de Jassoux

La canalisation de transfert alimentant le réservoir de Périgueux depuis les forages de Jassoux est une conduite vulnérable qui traverse des coteaux. D'autres tracés qui évitent alors les coteaux peuvent être envisagés mais avec des linéaires plus importants. 2 tracés sont alors proposés :

- Le long de la route départementale (solution 1),
- Via un vallon (solution 2).

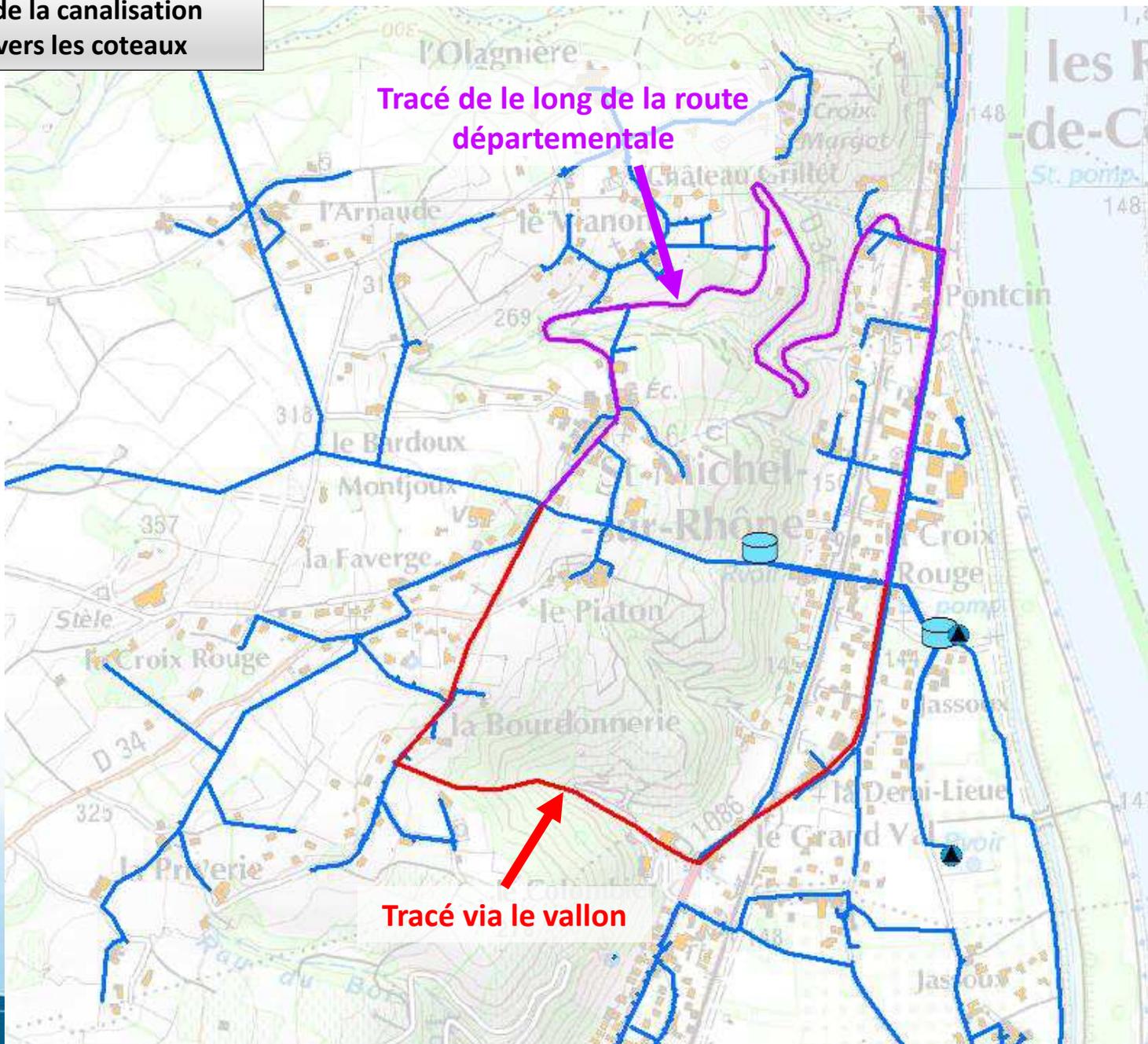
Le coût de ces solutions est alors le suivant pour une canalisation de diamètre similaire, soit de la fonte \emptyset 350 :

- **Solution 1 : 1 283 k€**
- **Solution 2 : 833 k€**

Ces 2 solutions ont alors un coût plus élevé que pour une canalisation passant par les coteaux (698 k€) même si celle-ci a un prix au linéaire plus important.

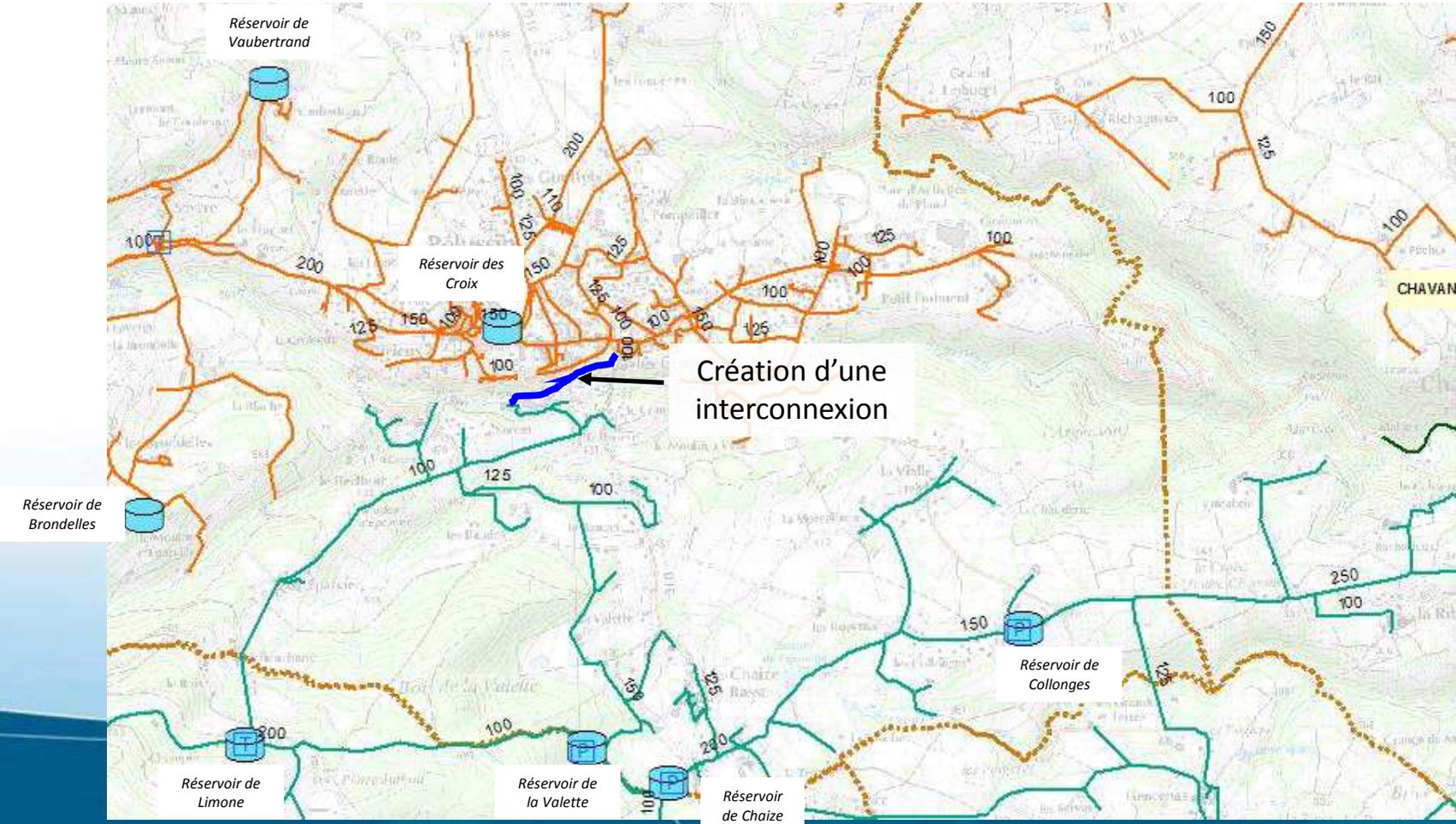
Les tracés proposés sont présentés ci-après.

Déplacement de la canalisation passant à travers les coteaux



Scénario 2 : Interconnexion entre le réseau situé à Pélussin et alimenté depuis Roisey et le réseau du bourg de Pélussin

Depuis le réseau situé au sud de Pélussin, une interconnexion peut être créée avec le réseau du bourg de Pélussin. L'objectif serait alors d'alimenter le réservoir des Croix depuis le réservoir de Chaize.

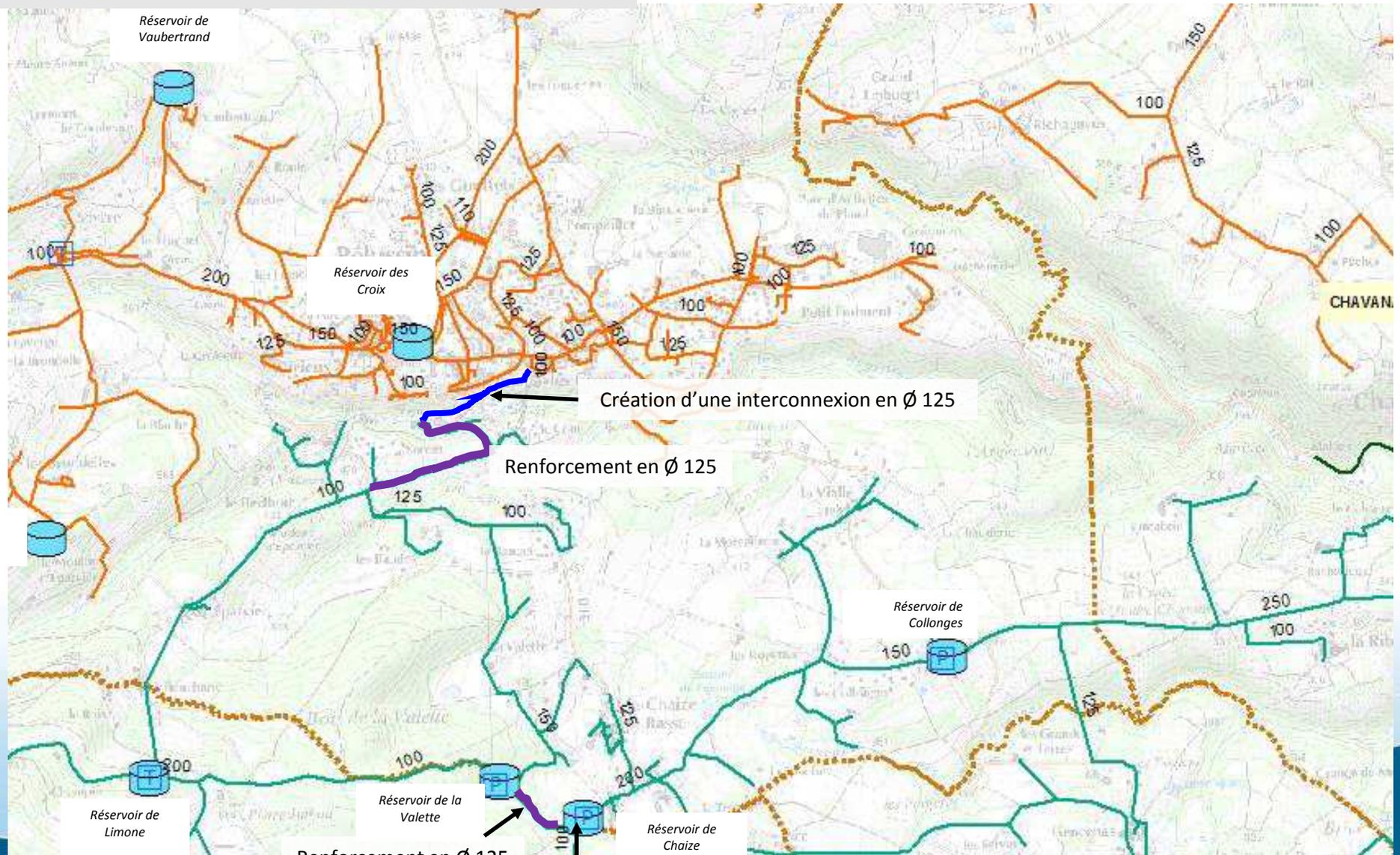


Ce scénario nécessite alors la réalisation des travaux suivants, qui sont résumés à la page suivante :

- Création d'une conduite en Fonte \varnothing 125 entre les 2 réseaux sur 539 m
- Renforcement de la canalisation existante hameau du Sordet à Pélussin en PVC 34 en Fonte \varnothing 125 sur 260 m
- Renforcement de la canalisation existante hameau du Sordet à Pélussin en Fonte \varnothing 100 en Fonte \varnothing 125 sur 518 m
- Renforcement de la canalisation existante entre le réservoir de Chaize et la station de la Valette en Fonte \varnothing 60 en Fonte \varnothing 125 sur 344 m
- Ajout de pompes au réservoir de Chaize pour alimenter le réservoir des Croix
- Modification des pompes existantes au réservoir de Collonges et à la bêche de pompage de Petite Gorge (augmentation du débit)
- Modifications hydrauliques (ajout de vanne, etc)
- Installation d'un compteur

Soit un total de l'ordre de **618 k€**

Alimentation du réservoir des Croix depuis le réservoir de Chaize



Réservoir de
Bronnelles

Renforcement en Ø 125

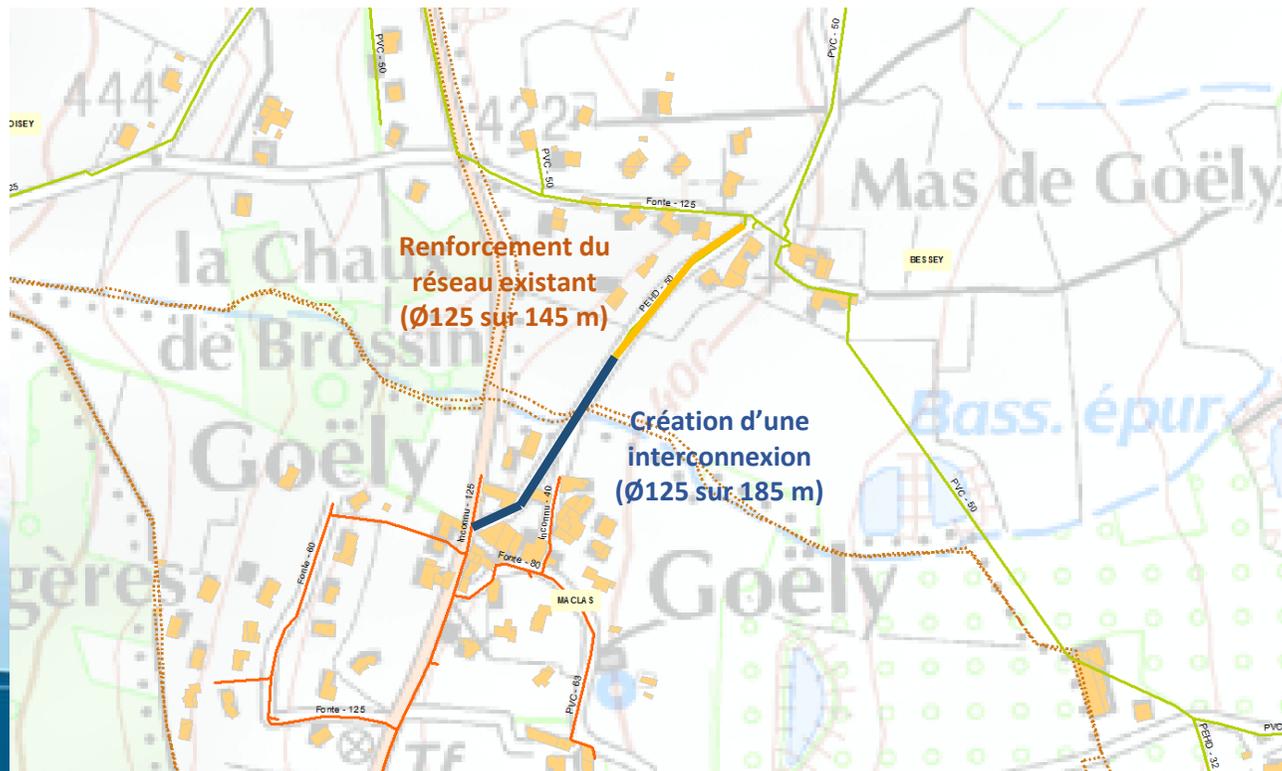
Installation de pompes pour alimenter
le réservoir des Croix

■ Interconnexion entre les réseaux de Maclas et ceux de Roisey / Bessey

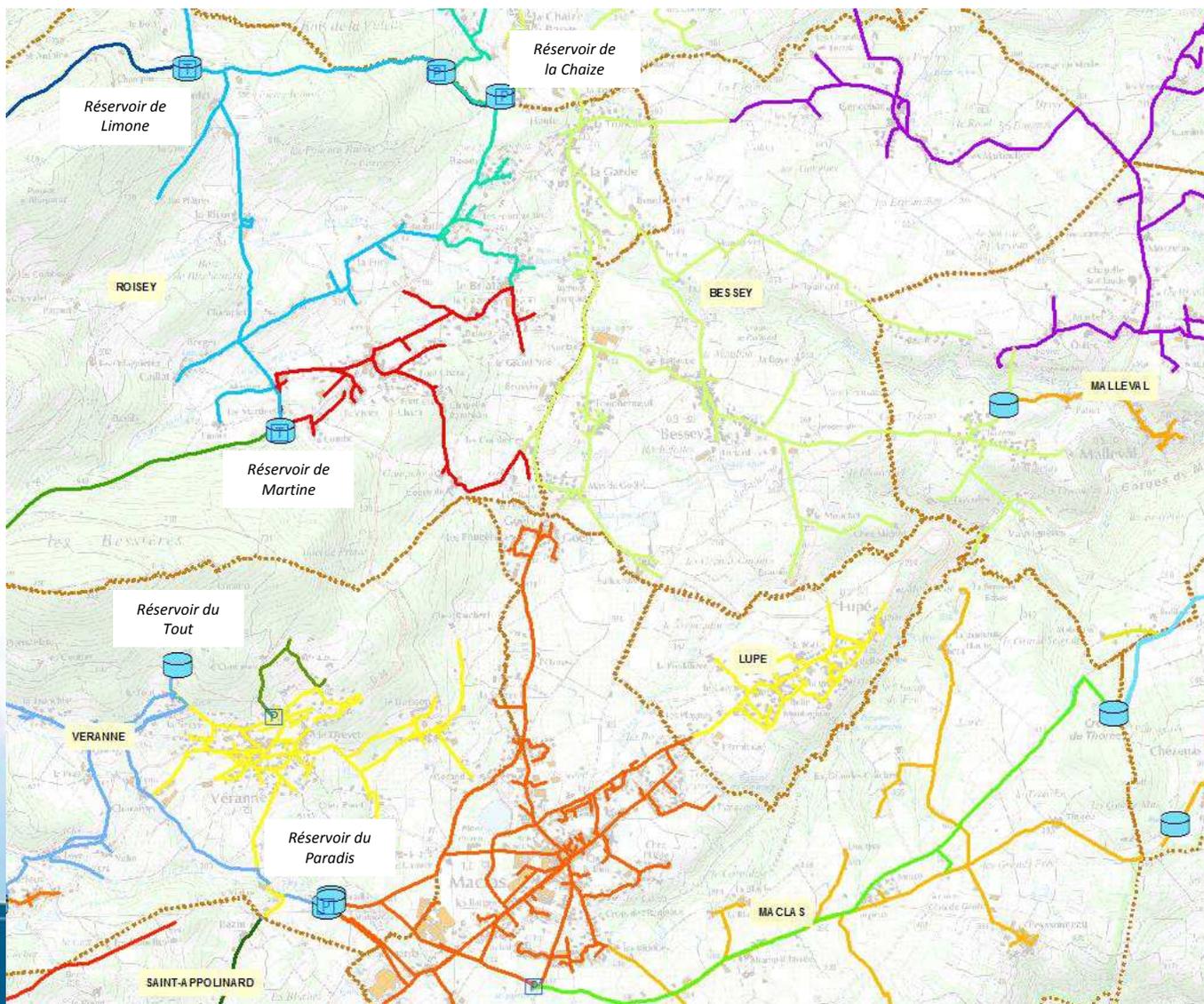
Le secteur de Roisey / Bessey / Malleval est actuellement alimenté soit depuis les sources, sources de Faucharat et du Pré Jeannot et source de Sagnemorte, soit depuis un forage dans la nappe du Rhône, Petite Gorge.

Ce secteur ne dispose pas d'une interconnexion, hormis celle avec le syndicat de production, pour sécuriser l'alimentation en eau potable.

Etant donné la proximité entre les 2 réseaux, il est alors proposé la création d'une interconnexion entre le réseau de Maclas, au hameau de Goëly, et le réseau du Mas de Goëly à Bessey.



Via cette interconnexion, il sera alors possible d'alimenter gravitairement le réservoir de la Chaize depuis celui du Paradis. Lorsque le traitement de neutralisation – reminéralisation sera en service pour traiter l'eau prélevée au niveau des sources de Cubusson, cela permettra alors de distribuer une eau à l'équilibre sur le secteur de Roisey – Bessey – Malleval.



Cette interconnexion nécessite alors la réalisation des travaux suivants, qui sont résumés à la page suivante :

- Création d'une conduite en Fonte \varnothing 125 entre les 2 réseaux sur 185 m
- Renforcement de la canalisation existante hameau du Mas de Goëly en Fonte \varnothing 125 sur 145 m
- Modifications hydrauliques (ajout de vanne, etc)
- Installation d'un compteur

Soit un total de l'ordre de 110 k€

2.4 – Travaux de sécurisation interne

Scénario 1 : Doublement de la canalisation qui part des forages de Jassoux vers réservoir des Croix

Tranche 1
Tranche 2
Tranche 3

698 k€
795 k€
1 453 k€

2 945 k€

Scénario 1 bis : Déplacement de la canalisation à travers les coteaux alimentant le réservoir de Périgneux depuis les forages de Jassoux

Solution 1 : le long de la route départementale
Solution 2 : via un vallon

1 283 k€
833 k€

Entre 833 et 1283 k€

Scénario 2 : Interconnexion entre le réseau situé à Pélussin et alimenté depuis Roisey et le réseau du bourg de Pélussin

618 k€

618 k€

Interconnexion entre les réseaux de Maclas et ceux de Roisey / Bessey

110 k€

110 k€

TOTAL

NB : chiffrage uniquement pour les éléments mentionnés ci-dessus

Selon le scénario choisi :
entre 2 259 k€ et
4 956 k€

3.2.5 – Desserte de hameaux actuellement non raccordés

Un certain nombre de hameaux de la CCPR ne sont actuellement pas raccordés à un réseau d'eau potable. 7 communes sont principalement concernées :

Commune	Nombre de hameaux	Nombre de maisons
Malleval	1	1
Roisey	7	25
Chuyer	4	6
Pélussin	22	91
La Chapelle Villars	1	1
St Appolinard	4	13
Véranne	5	20
TOTAL	44	157

Pour chacun de ces hameaux, et dans le cas où cela est possible, une solution est proposée ci-après. Ces solutions ont été vérifiées par une modélisation des réseaux.

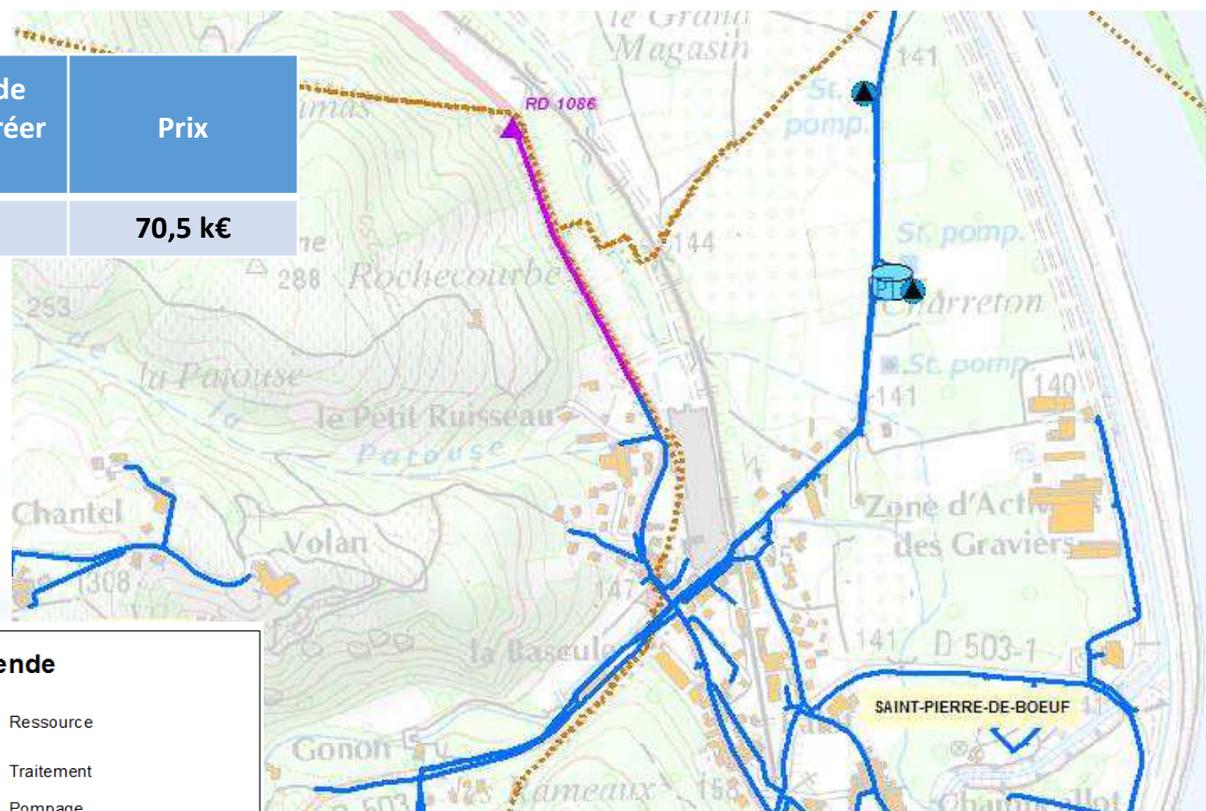
Le coût des travaux pour le raccordement des différents hameaux a été déterminé de la manière suivante :

- Pour l'installation d'un surpresseur un prix moyen de 15 k€, soit 23 k€ en tenant compte des imprévus et études préalables mais hors contraintes spécifiques (sol, urbanisme, etc.).
- Pour les canalisations d'un diamètre compris entre 33 et 40 mm, un prix moyen de 150 €/ml

▪ Commune de Malleval – RD 1086 :

Le hameau situé le long de la RD 1086 peut être alimenté gravitairement depuis le réseau eau potable de Saint-Pierre-de-Bœuf via le réservoir de Malignon.

Commune	Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer (ml)	Prix
Malleval	RD 1086	1	470	70,5 k€

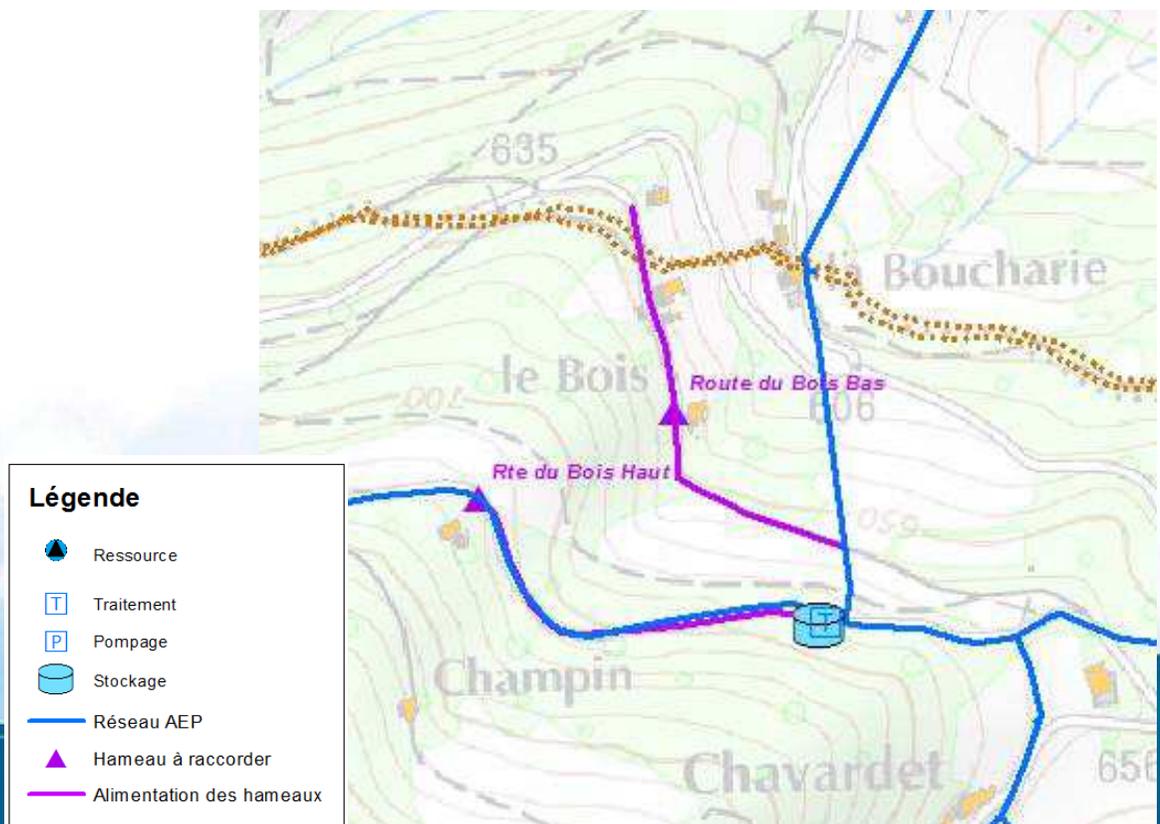


Légende

-  Ressource
-  Traitement
-  Pompage
-  Stockage
-  Réseau AEP
-  Hameau à raccorder
-  Alimentation des hameaux

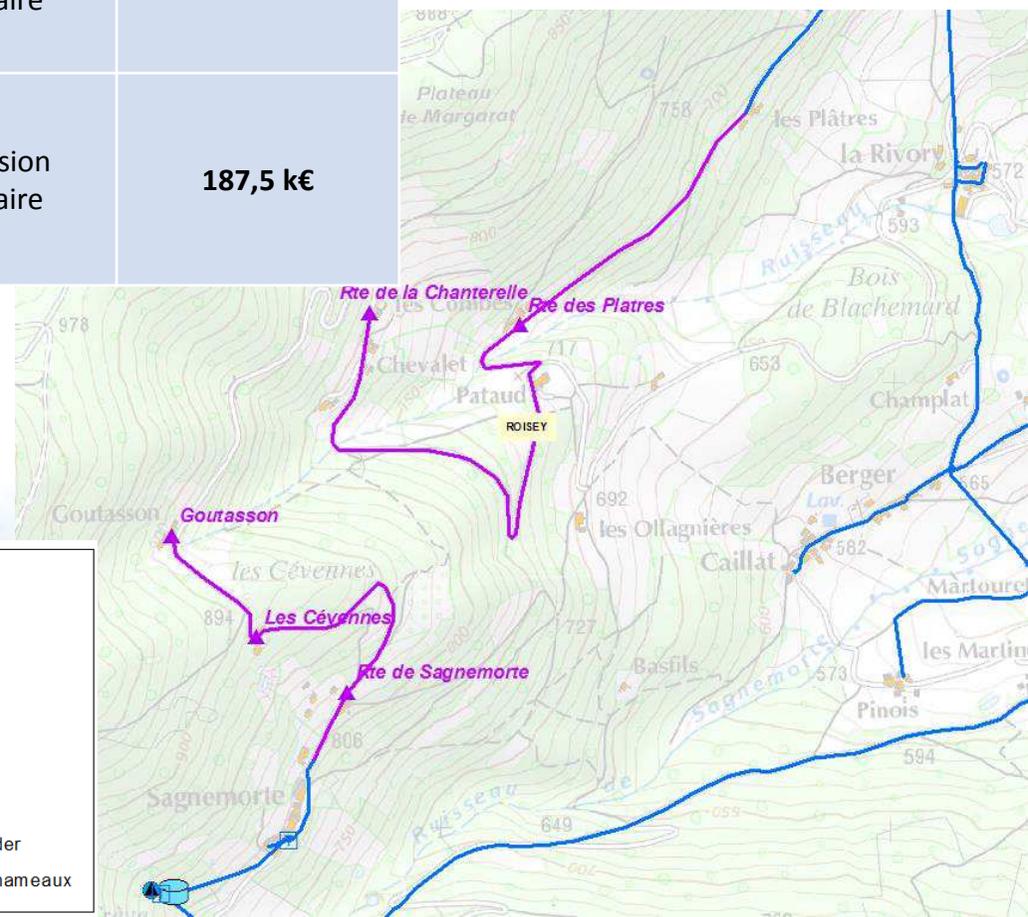
■ Commune de Roisey – Nord de la commune :

Commune	Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer (ml)	Type d'alimentation	Prix
Roisey	Route du Bois Bas	3 (dont 1 maison à Pélussin)	400	Alimentation gravitaire possible	60 k€
Roisey	Route du Bois Haut	2	430	Nécessite une surpression	87 k€



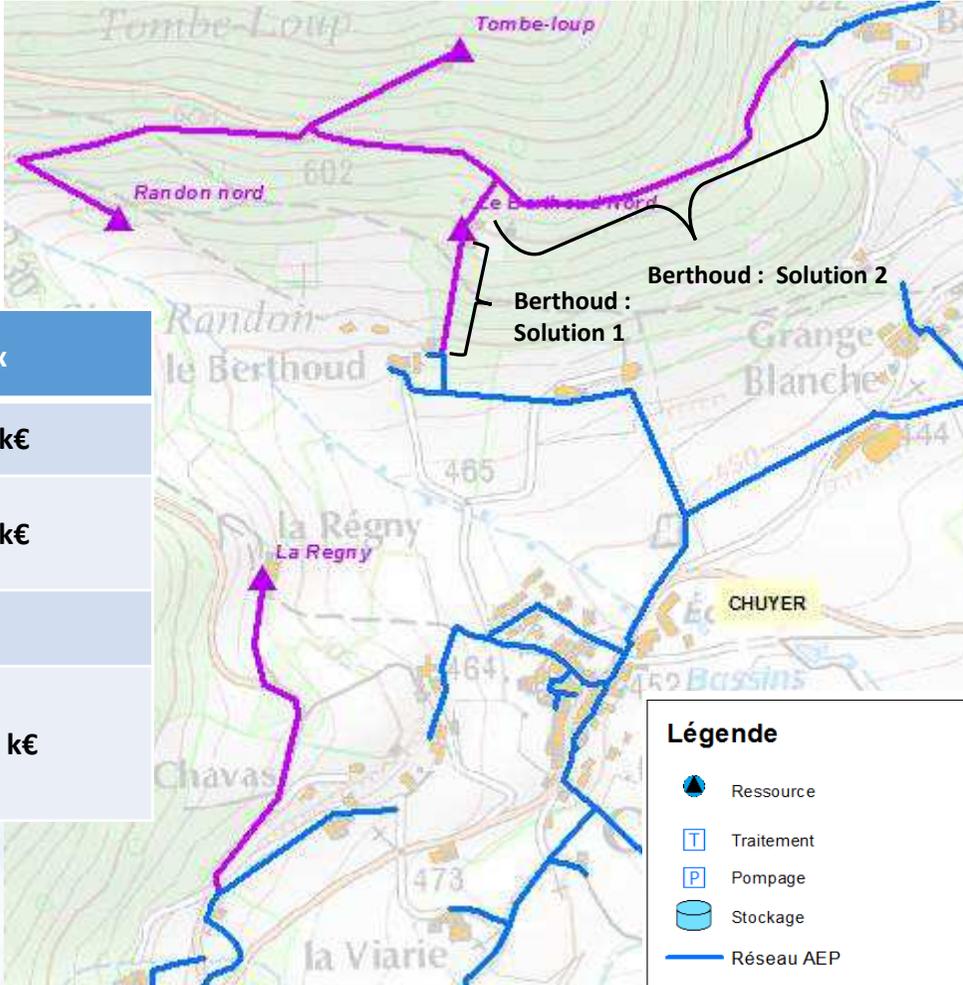
■ Commune de Roisey – Sud de la commune :

Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer (ml)	Type d'alimentation	Prix total
Route des Plâtres	3	705	Surpression nécessaire	355,5 k€
Route de la Chanterelle	10	1 515 Depuis la Route des Plâtres		
Route de Sagnemorte	4	175	Surpression nécessaire	187,5 k€
Les Cévennes	1	600 Depuis Route de Sagnemorte		
Goutasson	2	325 Depuis Les Cévennes		



▪ **Commune de Chuyer :**

- Le hameau de Berthoud Nord peut être alimenté :
- Par pompage depuis le réseau de Chuyer mais en passant par une zone boisée (solution 1),
 - Gravitairement depuis le réseau alimenté par l'achat d'eau au Syndicat des Monts du Lyonnais (solution 2).



Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer	Type d'alimentation	Prix
Le Berthoud Nord	2	175 m	Solution 1 : surpression nécessaire	48,8 k€
		585 m	Solution 2 : alimentation gravitaire possible	87,8 k€
La Regny	2	485 m	Alimentation gravitaire possible	72
Tombe-loup	1	1 085 m	Alimentation gravitaire à vérifier	245,3 k€
Randon nord	1	550 m depuis Tombe-Loup	Alimentation gravitaire possible	

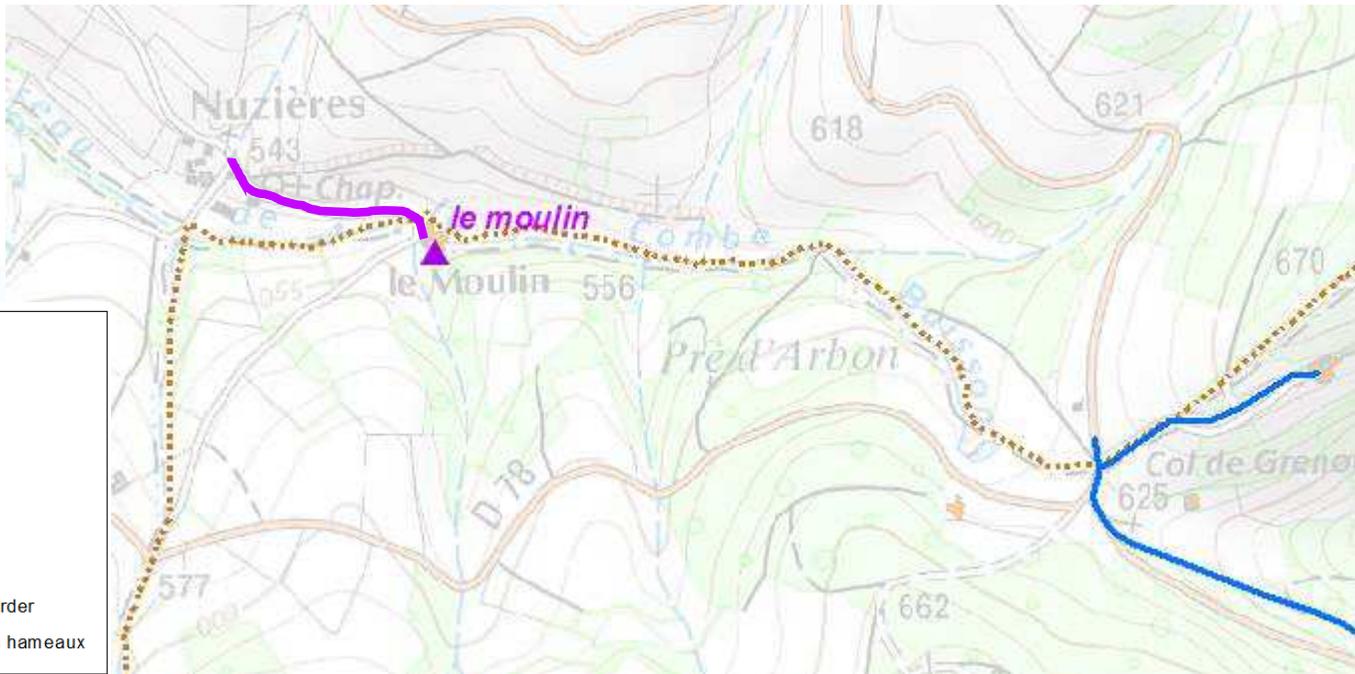
Légende

- Ressource
- Traitement
- Pompage
- Stockage
- Réseau AEP
- Hameau à raccorder
- Alimentation des hameaux

▪ **Commune de La Chapelle Villars :**

Le hameau du Moulin peut être alimenté gravitairement depuis le réseau alimenté par l'achat d'eau au Syndicat des Monts du Lyonnais. Néanmoins, étant donné le linéaire important de cette solution et la proximité d'un autre hameau, il est recommandé d'alimenter ce hameau depuis le hameau de Nuzières à Longes. Le projet est d'ores et déjà en cours de discussion avec le syndicat voisin.

Commune	Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer (ml)	Commentaires	Prix
La Chapelle Villars	Le Moulin	1	300	Depuis le hameau de Nuzières à Longes	45 k€



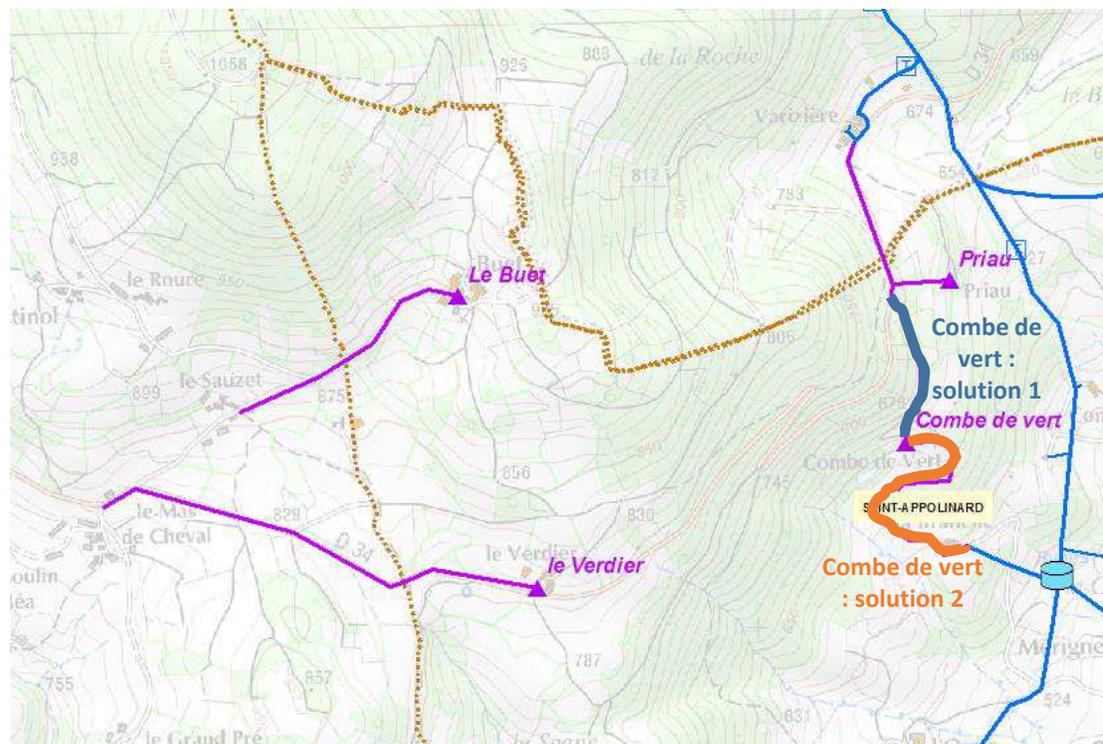
Légende

-  Ressource
-  Traitement
-  Pompage
-  Stockage
-  Réseau AEP
-  Hameau à raccorder
-  Alimentation des hameaux

Commune de Saint-Appolinard :

Le hameau de Verdier et celui du Buet peuvent être alimentés depuis la commune voisine, Colombier. Le projet est d'ores et déjà en cours de discussion avec le syndicat voisin.

Le hameau de Combe de Vert peut être alimenté gravitairement depuis le hameau de Priau ou par pompage depuis le hameau de la Branche.



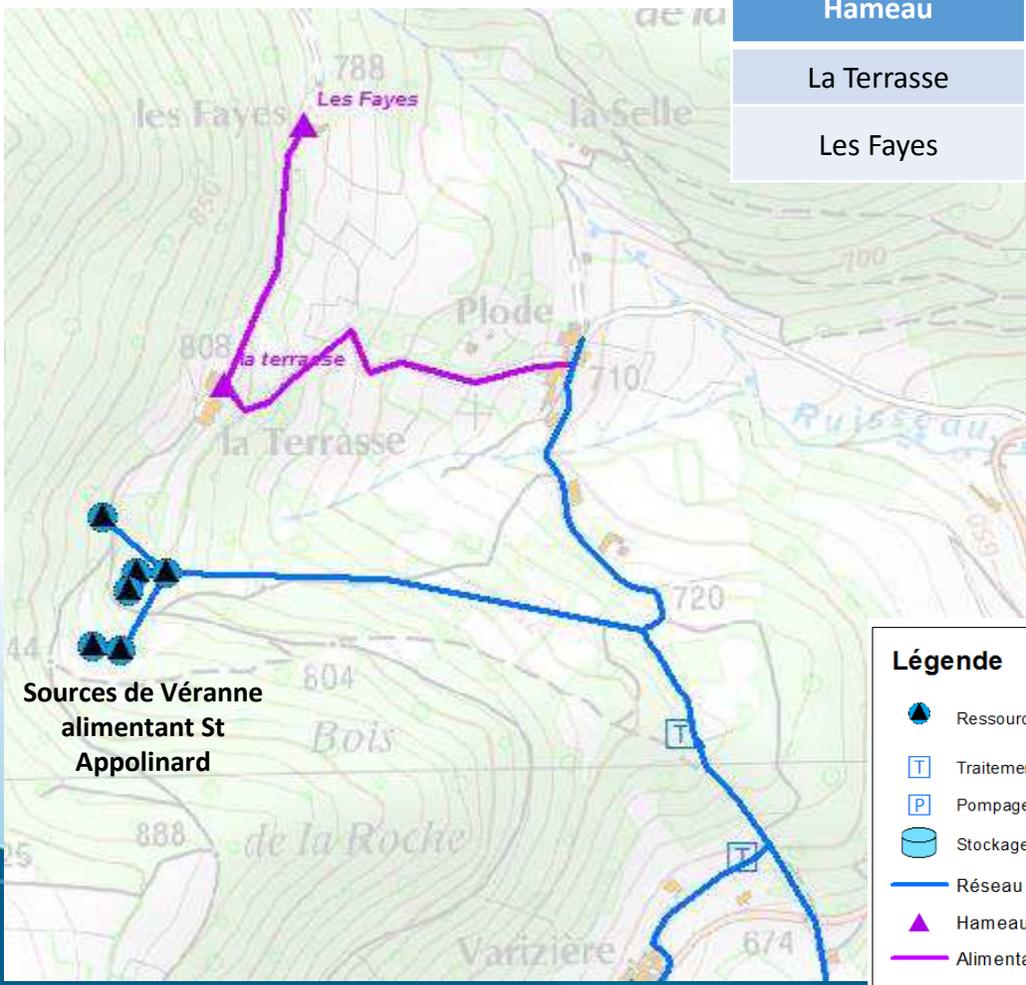
Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer	Commentaires	Prix
Le Buet	7	655 m	Depuis le hameau de Sauzet à Colombier	98,3 k€
Le Verdier	4	1 160 m	Depuis le hameau du Mas de Cheval à Colombier	174 k€
Priau	1	525 m	Alimentation gravitaire possible	78,8 k€
Combe de vert	1	420 m depuis le hameau de Priau	Solution 1 : depuis le hameau de Priau - Alimentation gravitaire possible	63 k€
		705 m	Solution 2 : depuis le hameau de la Branche – nécessite une surpression	128,3 k€

Légende

- Ressource
- Traitement
- Pompage
- Stockage
- Réseau AEP
- Hameau à raccorder
- Alimentation des hameaux

▪ Commune de Véranne – secteur La Terrasse :

Le hameau de la Terrasse et celui des Fayes ne peuvent pas être alimenté gravitairement étant donné qu'ils sont situés à la même altitude que les sources de Véranne alimentant le hameau de Plode.



Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer	Type d'alimentation	Prix
La Terrasse	5	560 m	Surpression nécessaire	162 k€
Les Fayes		370 m depuis La Terrasse		

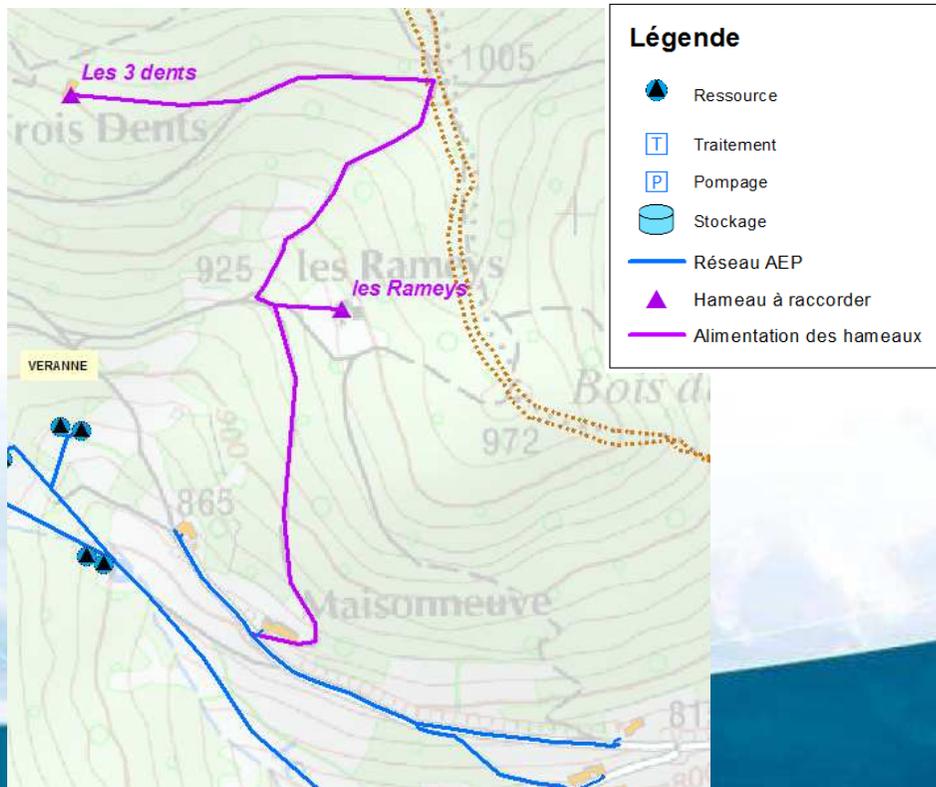
Légende

-  Ressource
-  Traitement
-  Pompage
-  Stockage
-  Réseau AEP
-  Hameau à raccorder
-  Alimentation des hameaux

▪ Commune de Véranne – secteur des Rameys :

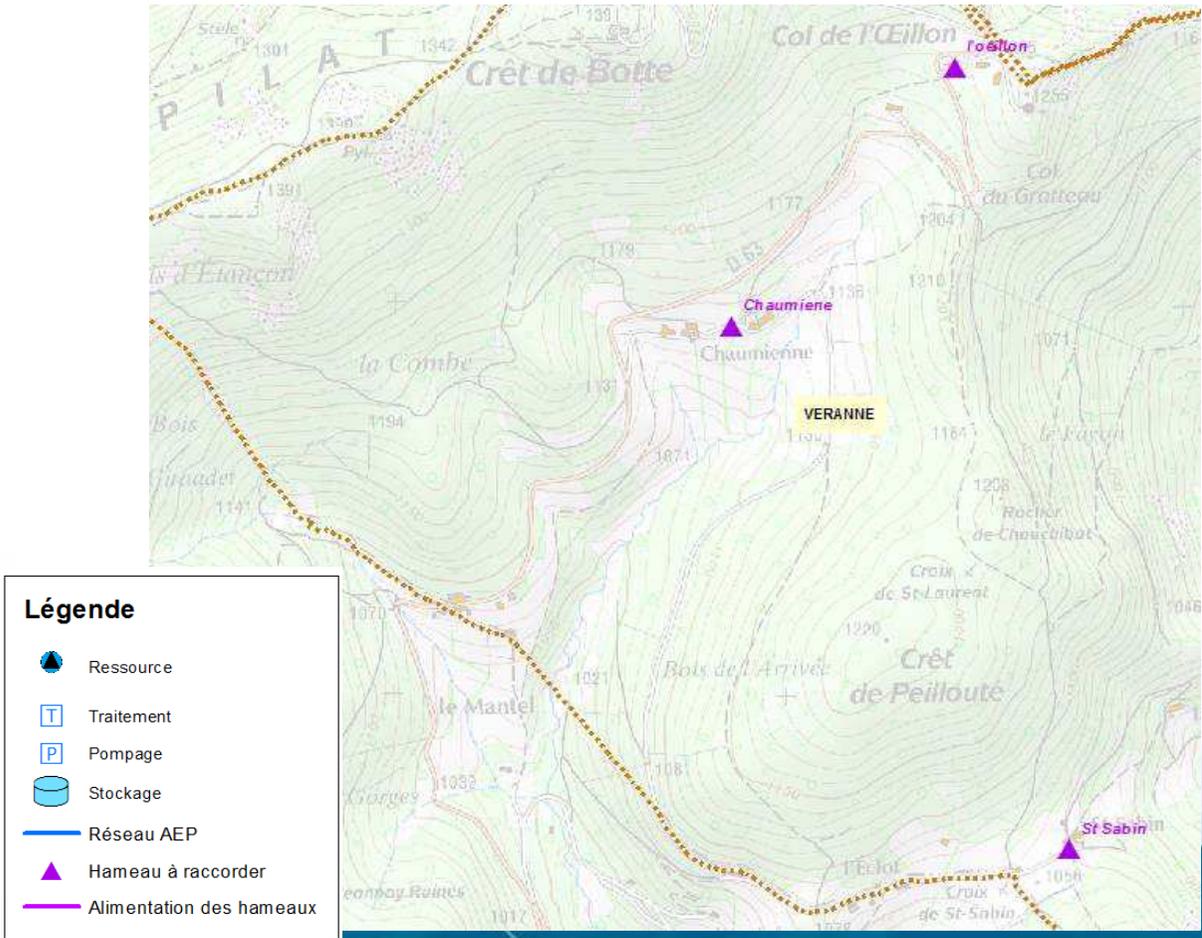
Le hameau des Rameys et celui des Trois Dents peuvent être alimentés depuis le secteur de Cubusson par refoulement.

Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer	Type d'alimentation	Prix
Les Rameys	2	590 m	Suppression nécessaire	235,5 k€
Les Trois dents	1	830 m		



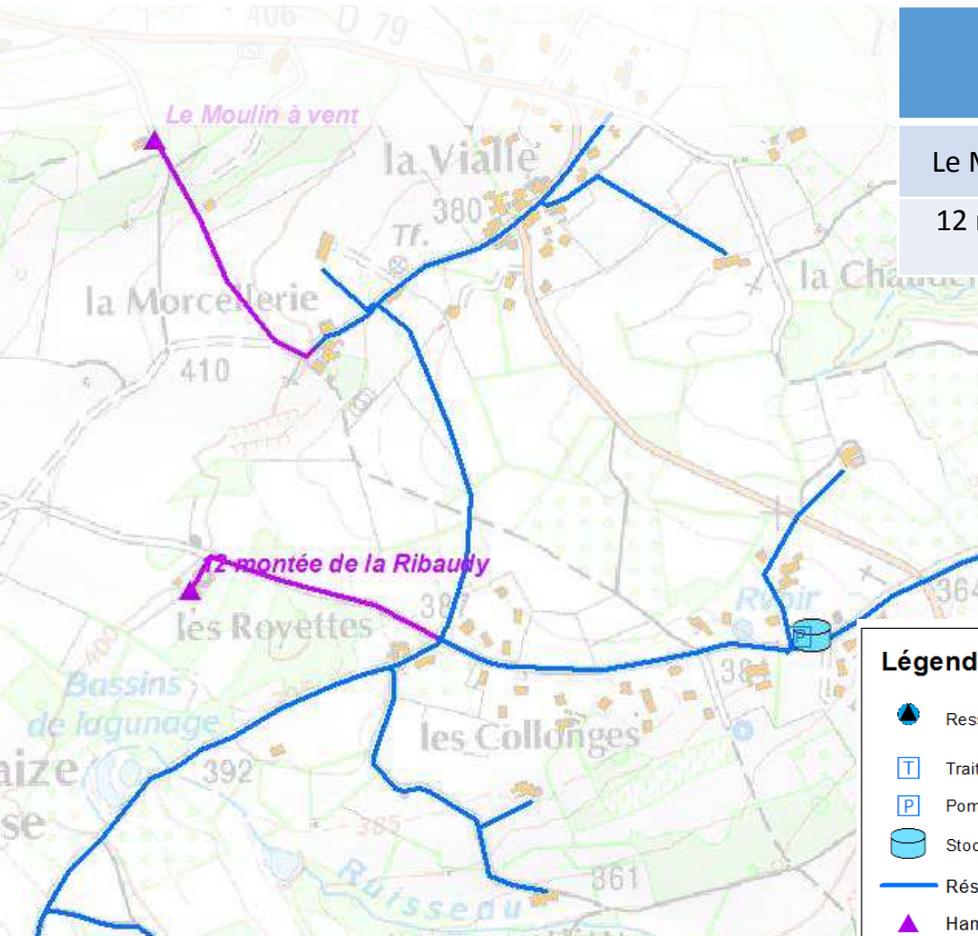
▪ Commune de Véranne – secteur « ouest » :

Il est difficile d'alimenter les hameaux de L'Oeillon, Chaumiène et St Sabin depuis le réseau d'eau potable de la CCPR à cause de la topographie du secteur mais aussi de l'environnement (forêt, etc.) du secteur.



▪ **Commune de Pélussin – Les Royettes :**

Le hameau du Moulin à Vent ainsi que la maison située 12 montée de la Ribaudy peuvent être alimenté depuis le hameau des Royettes (Pélussin), secteur desservi depuis le réseau d'eau potable de Roisey – Bessey – Malleval. Néanmoins, les caractéristiques du réducteur de pression situé aux Royettes devront être vérifiées pour assurer une pression suffisante au Moulin à Vent.



Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer (ml)	Type d'alimentation	Prix
Le Moulin à Vent	1	390	Alimentation gravitaire possible	58,5 k€
12 montée de la Ribaudy	1	400	Alimentation gravitaire possible	60 k€

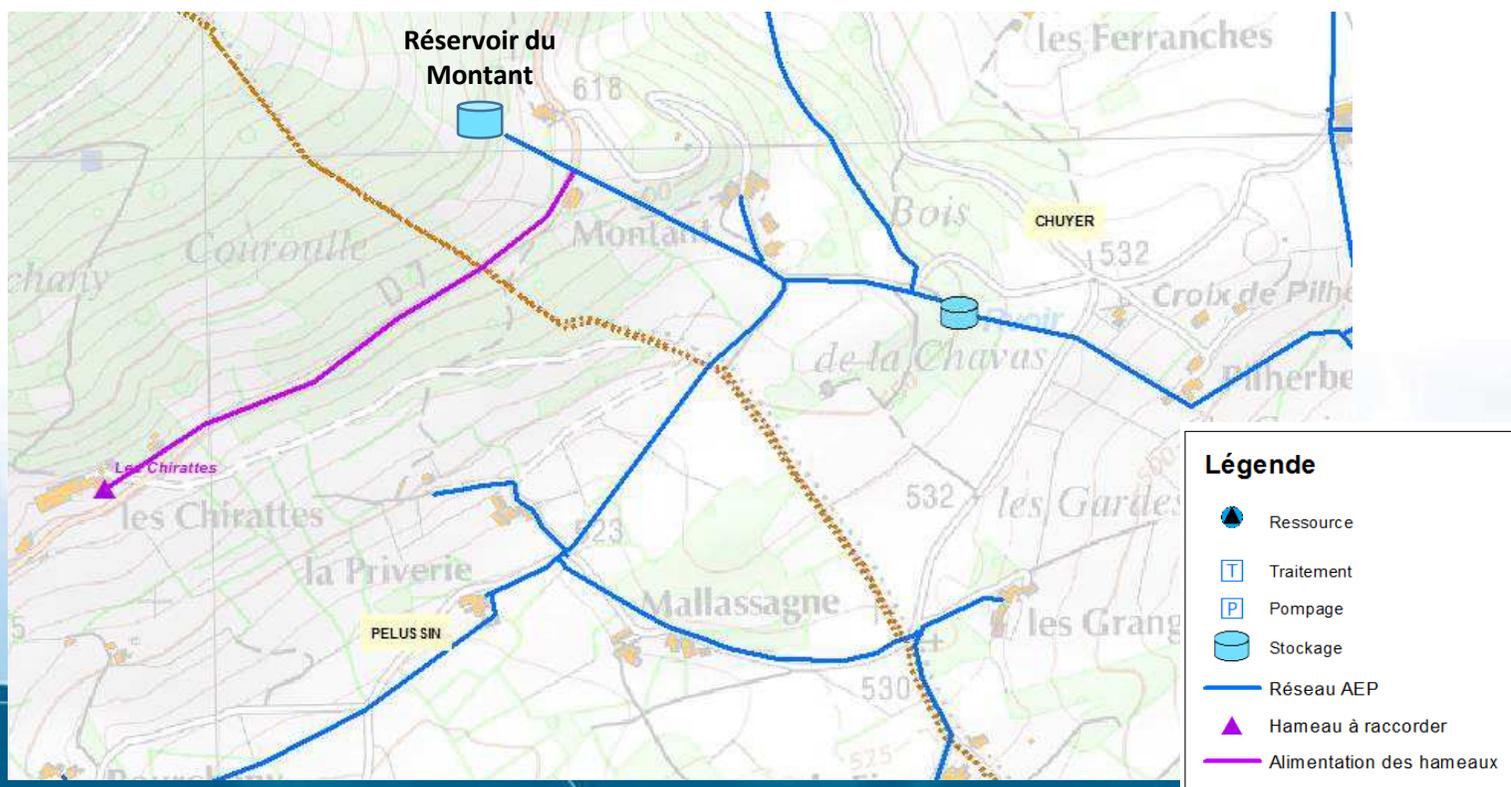
Légende

- Ressource
- Traitement
- Pompage
- Stockage
- Réseau AEP
- Hameau à raccorder
- Alimentation des hameaux

▪ Commune de Pélussin – Les Chirattes :

Le hameau des Chirattes peut être alimenté gravitairement depuis le réservoir du Montant.

Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer (ml)	Type d'alimentation	Prix
Les Chirattes	6	800	Alimentation gravitaire possible depuis le réservoir du Montant	120 k€



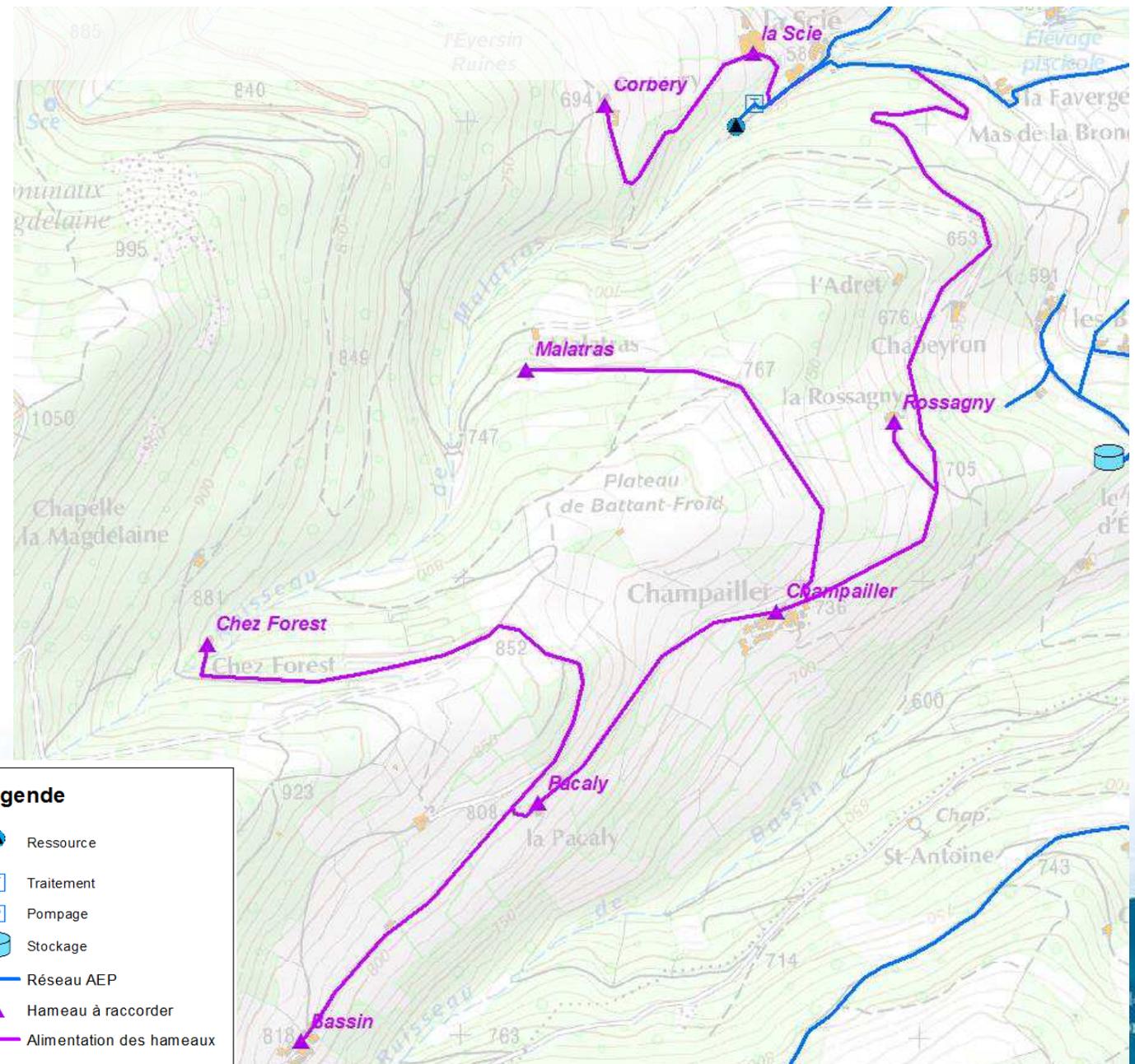
▪ **Commune de Pélussin – secteur « sud - ouest » :**

Les hameaux situés au sud-ouest de la commune de Pélussin ne peuvent pas être alimentés gravitairement depuis le réseau d'eau potable de la CCPR, sauf le hameau de la Scie.

La carte de la page suivante localise ces hameaux.

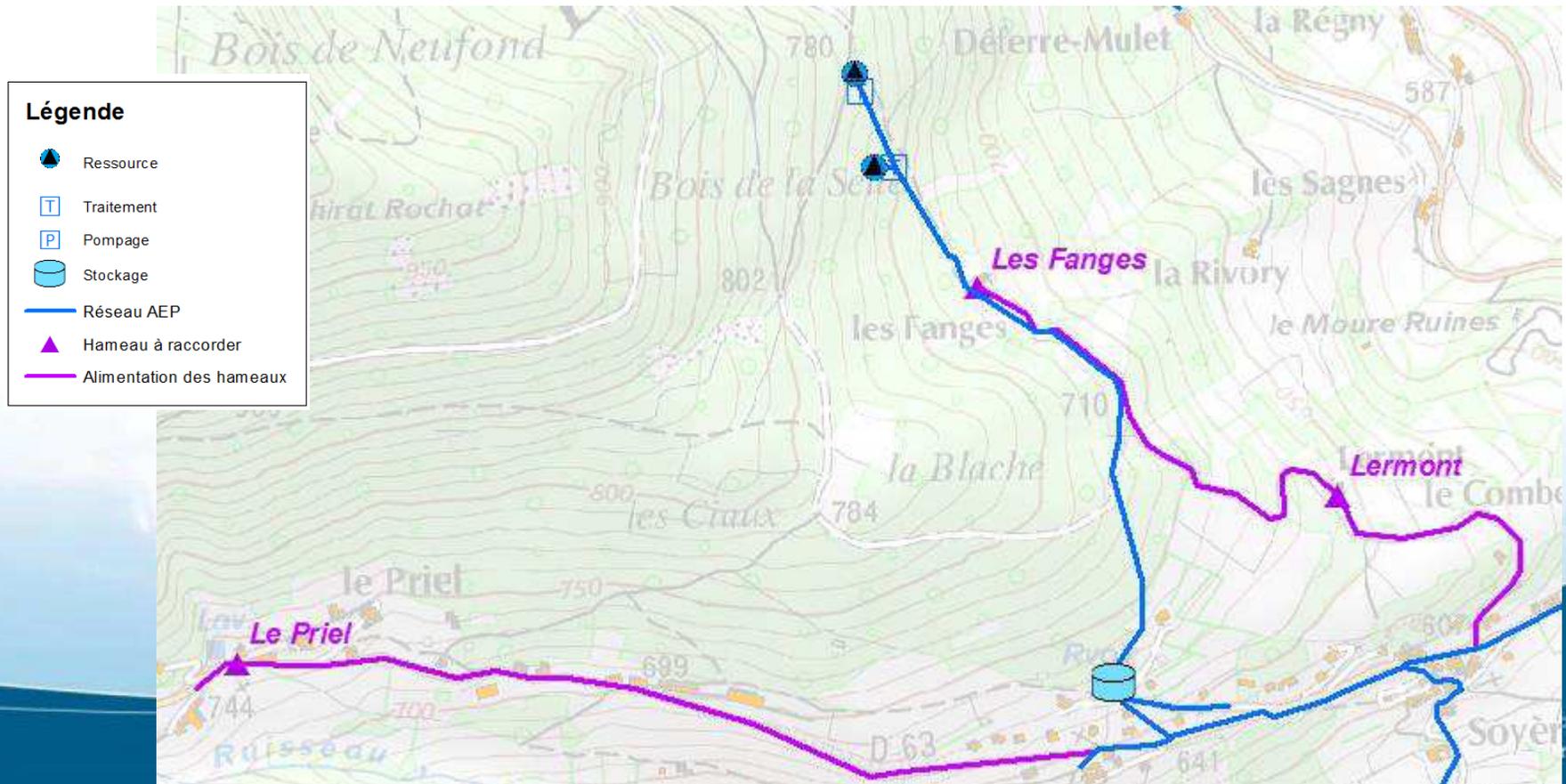
Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer	Type d'alimentation	Prix
la Scie	1	275 m	Alimentation gravitaire possible	42,3 k€
Corbéry	2	595 m	Surpression nécessaire	111,8 k€
Champailler	15	1 875 m	Surpression nécessaire	897,8 k€
Rossagny	5	185 m depuis tronçon vers Champailler	Surpression nécessaire	
Malatras	2	1 000 m depuis Champailler	Surpression nécessaire	
Pacaly	2	700 m depuis Champailler	Surpression nécessaire	
Bassin	9	770 m depuis Pacaly	Surpression nécessaire	
Chez Forest	1	1 305 m depuis Pacaly	Surpression nécessaire	

■ Commune de Pélussin – secteur « sud - ouest » :



■ Commune de Pélussin – secteur de Soyère :

Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer	Type d'alimentation	Prix
Le Priel	23	1 390 m	Surpression nécessaire	231 k€
Lermont	1	515 m	Surpression nécessaire	216 k€
Les Fanges	1	775 m depuis Lermont	Surpression nécessaire	



▪ **Commune de Pélussin – secteur « nord - ouest » :**

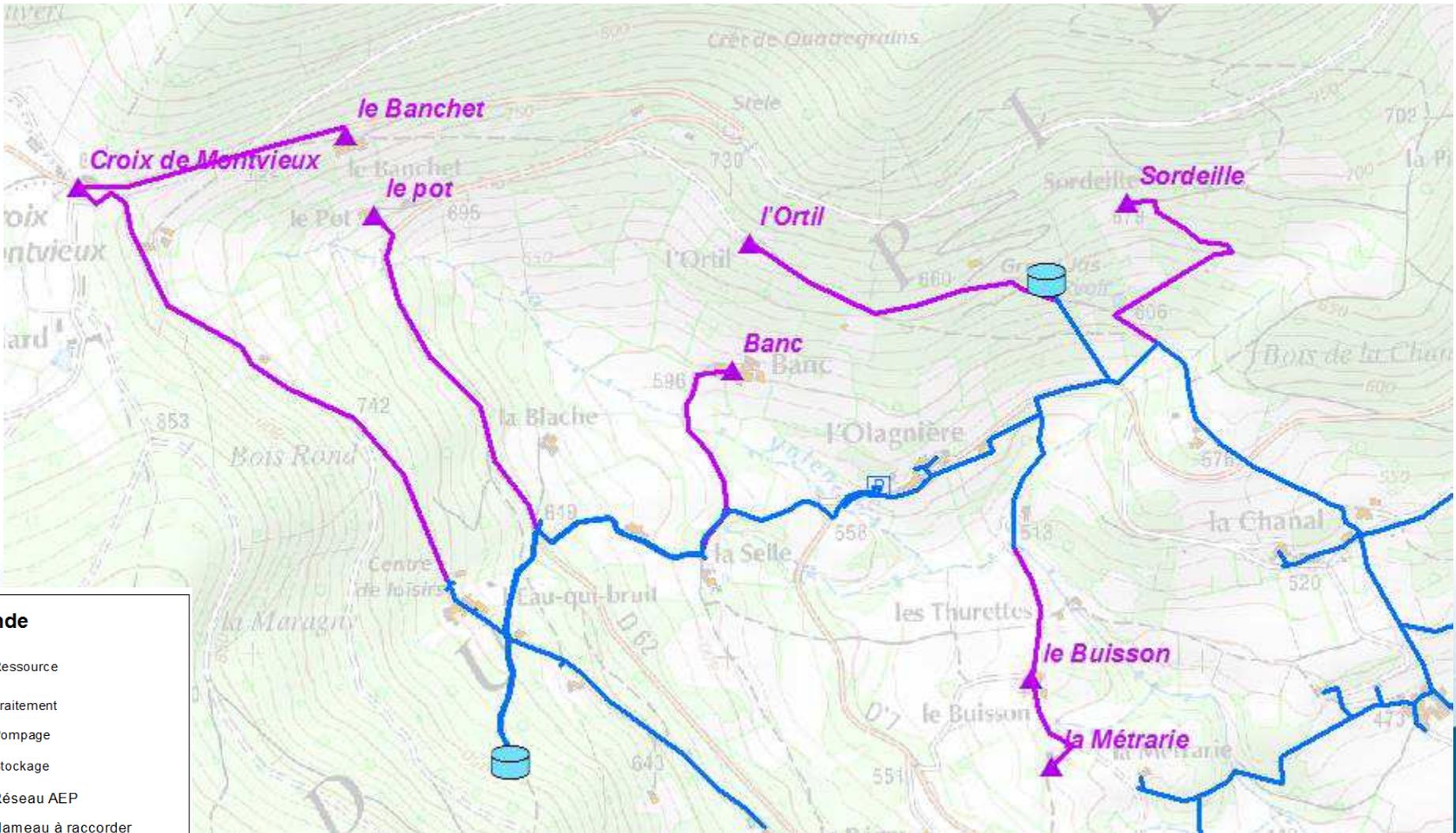
Les hameaux situés au nord-ouest de la commune de Pélussin peuvent être alimentés gravitairement sauf la Croix de Montvieux, Sordeille et l'Ortil.

Le projet d'alimentation des hameaux du Buisson et de la Métrarie est déjà entamé.

La carte de la page suivante localise ces hameaux.

Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer	Type d'alimentation	Prix
Le Pot	2	785 m	Alimentation gravitaire possible	117,8 k€
Croix de Montvieux	6	1 230 m	Supression nécessaire	295,5 k€
Le Banchet	1	590 m depuis la Croix de Montvieux	Gravitaire depuis la Croix de Montvieux	
Banc	4	500 m	Alimentation gravitaire possible	75 k€
Sordeille	1	660 m	Supression nécessaire	121,5 k€
L'Ortil	3	705 m	Supression nécessaire	128,3 k
Le Buisson	2	295 m	Alimentation gravitaire possible	79,5 k€
La Métrarie	2	235 m depuis le Buisson	Alimentation gravitaire possible	

Commune de Pélussin – secteur « nord - ouest » :



Légende

-  Ressource
-  Traitement
-  Pompage
-  Stockage
-  Réseau AEP
-  Hameau à raccorder
-  Alimentation des hameaux

■ **Récapitulatif :**

Commune	Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer	Alimentation gravitaire possible ?	Prix
Malleval	RD 1086	1	470 m	oui	70,5 k€
Roisey	Route du Bois Bas	3 (dont 1 maison à Pélussin)	400 m	oui	60 k€
Roisey	Route du Bois Haut	2	430 m	non	87 k€
Roisey	Route des Plâtres	3	705 m	non	355,5 k
Roisey	Route de la Chanterelle	10	1 515 m Depuis la Route des Plâtres		
Roisey	Route de Sagnemorte	4	175 m		
Roisey	Les Cévennes	1	600 m Depuis Route de Sagnemorte	non	187,5 k€
Roisey	Goutasson	2	325 m Depuis Les Cévennes		
Chuyer	Le Berthoud Nord	2	Solution 1 : depuis Chuyer 175 m	non	48,8 k€
			Solution 2 : depuis l'achat d'eau 585 m	oui	87,8 k€
Chuyer	La Regny	2	485 m	oui	72 k€
Chuyer	Tombe-loup	1	1 085 m	oui	245,3 k€
Chuyer	Randon nord	1	550 m depuis Tombe-Loup		
La Chapelle Villars	Le Moulin	1	Depuis le hameau de Nuzières à Longes : 300 m	oui	45 k€

■ Récapitulatif :

Commune	Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer	Alimentation gravitaire possible ?	Prix
St Appolinard	Le Buet	7	Depuis le hameau de Sauzet à Colombier : 655 m	oui	98,3 k€
St Appolinard	Le Verdier	4	Depuis le hameau du Mas de Cheval à Colombier : 1 160 m	oui	174 k€
St Appolinard	Priau	1	525 m	oui	78,8 k€
St Appolinard	Combe de vert	1	Solution 1 : depuis le hameau de Priau : 420 m	oui	63 k€
St Appolinard			Solution 2 : depuis le hameau de la Branche : 705 m	non	128,3 k€
Véranne	La Terrasse	5	560 m	non	162 k€
Véranne	Les Fayes		370 m depuis La Terrasse	non	
Véranne	Les Rameys	2	590 m	non	235,5 k€
Véranne	Les Trois dents	1	830 m		
Véranne	L'Oeillon		Difficile à alimenter à cause de la topographique du secteur mais aussi de l'environnement (forêt, etc.)		
Véranne	Chaumiène				
Véranne	St Sabin				
Pélussin	Le Moulin à Vent	1	390 m	oui	58,5 k€
Pélussin	12 montée de la Ribaudy	1	400 m	oui	60 k€
Pélussin	Les Chirattes	6	800 m	oui	120 k€

■ Récapitulatif :

Commune	Hameau	Nombre de maisons	Linéaire de réseau à créer	Alimentation gravitaire possible ?	Prix
Pélussin	la Scie	1	275 m	oui	42,3 k€
Pélussin	Corbéry	2	595 m	non	111,8 k€
Pélussin	Champailler	15	1 875 m	non	897,8 k€
Pélussin	Rossagny	5	185 m depuis tronçon vers Champailler		
Pélussin	Malatras	2	1 000 m depuis Champailler		
Pélussin	Pacaly	2	700 m depuis Champailler		
Pélussin	Bassin	9	770 m depuis Pacaly		
Pélussin	Chez Forest	1	1 305 m depuis Pacaly		
Pélussin	Le Priel	23	1 390 m	non	231 k€
Pélussin	Lermont	1	515 m	non	216 k€
Pélussin	Les Fanges	1	775 m depuis Lermont		
Pélussin	Le Pot	2	785 m	oui	117,8 k€
Pélussin	Croix de Montvieux	6	1 230 m	non	295,5 k€
Pélussin	Le Banchet	1	590 m depuis la Croix de Montvieux		
Pélussin	Banc	4	500 m	oui	75 k€
Pélussin	Sordeille	1	660 m	non	121,5 k€
Pélussin	L'Ortil	3	705 m	non	128,3 k
Pélussin	Le Buisson	2	295 m	oui	79,5 k€
Pélussin	La Métrarie	2	235 m depuis le Buisson		

▪ **Récapitulatif :**

Suivant les solutions choisies, le prix total pour le raccordement de l'ensemble des hameaux varie entre : **4 538 k€ et 4 642 k€.**

Commune	Prix des travaux de raccordement	
Malleval	71 k€	
Roisey	690 k€	
Chuyer	367 k€	406 k€
Pélussin	2 554 k€	
La Chapelle Villars	45 k€	
St Appolinard	414 k€	479 k€
Véranne	398 k€	
TOTAL	4 538 k€	4 642 k€

3.3 – Renouvellement du patrimoine

- Réseaux
- Compteurs

■ Réseau : Age et espérance de vie

→ Rappel âge des réseaux :

- | | |
|----------------------|----------------------|
| → < 1930 : 34 % | → 1930 – 1959 : 2 % |
| → 1960 - 1964 : 19 % | → 1965 - 1989 : 8 % |
| → 1990 – 1994 : 6 % | → 1995 – 2009 : 16 % |
| → > 2009 : 4 % | → Inconnu : 12 % |

→ Espérance de vie moyenne des réseaux :

La durée de vie des réseaux présentée n'est qu'une estimation générale. La durée de vie réelle des réseaux dépend d'un certain nombre de facteurs : conditions de pose, exploitation du réseau, qualité de l'eau circulant dans le réseau, environnement général (sol, routes / vibrations...).

- **Amiante-ciment** : 40 ans
- **Fonte Ductile** : jusqu'à 100 ans
- **Fonte grise** : durée de vie dans anciennes fontes (grises) souvent beaucoup plus limitée selon les conditions de pose, la qualité d'eau ayant transité dans les conduites (problèmes potentiels de casse, corrosion avec réduction de diamètre, ...)
- **PVC** : 40 ans en moyenne avec évolution à la hausse sur les nouveaux PVC, mais problèmes potentiels sur les PVC datant d'avant 1980 :
 - Problèmes de fuites pour les PVC collés
 - Problème du potentiel de relargage de CVM (chlorure de vinyle monomère) dans les réseaux en PVC d'avant 1980 notamment sur les réseaux où les temps de séjour sont supérieurs à 48 heures et pour une température de l'eau > 15° C).
- **PEHD** : réseaux plus récents. Dégradation possible dans le cas de certains types de chlorations (bioxyde de chlore)

▪ Objectifs de renouvellement du réseau :

→ Renouvellement du patrimoine :

- Des durées de vie moyennes du patrimoine sont prises en objectifs par un certain nombre de collectivités / conseils généraux / ... en vue d'intégrer le renouvellement patrimonial.
- Des objectifs de renouvellement sur 80 ans sont utilisés comme valeurs de référence afin de ne pas générer des coûts trop importants pour la collectivité. *Ce chiffre peut être revu à la baisse par la collectivité si elle souhaite mettre en place une politique de renouvellement rapide (ex : 60 ans), ou si la dégradation de l'état structurel du réseau s'avère plus rapide.*

→ Proposition de renouvellement du patrimoine sur la base d'une valeur annuelle du patrimoine à atteindre :

Définition des réseaux à renouveler par analyse multicritères et établissement d'une cartographie de priorisation des renouvellements par attribution d'une note calculée reflétant l'état ou le niveau de risque de la conduite.

■ Bases de renouvellement :

→ Valeur estimée du patrimoine de la CCPR :

Réseaux + branchements + compteurs : **78,5 M€** (dont : compteurs abonnés : 0,7 M€
réseaux et branchements : 77,8 M€)

→ Objectifs du renouvellement du patrimoine (réseau + compteurs) :

Compteurs Abonnés :

- Durée de vie d'un compteur : 12 ans
- Objectif de renouvellement en 20 ans : 167 % des compteurs
- Taux de renouvellement annuel si tout le parc était renouvelé en 12 ans : **614 compteurs /an**

D'après l'analyse du parc de compteurs abonnés réalisées en phase 1 (données datant de 2015), ce parc est relativement récent avec 46 % des compteurs ayant moins de 5 ans et 29 % des compteurs avec un âge de pose compris entre 5 et 10 ans.

Réseaux et branchements :

- 100 % du réseau en 80 ans ⇔ **25% du réseau en 20 ans** [% en valeur, pas en linéaire]
- A prévoir en priorité sur les réseaux anciens (PVC datant d'avant 1980, fontes du réseau structurant et fontes grises)

■ Valeur du patrimoine et bases de renouvellement :

L'objectif de 25 % du réseau en 20 ans est une valeur de référence utilisée dans d'autres études afin de ne pas générer des coûts trop importants pour la collectivité. Ce chiffre peut être revu à la hausse par la collectivité si elle souhaite mettre en place une politique de renouvellement rapide, ou si la dégradation de l'état structurel du réseau s'avère plus rapide.

La durée de vie des réseaux annoncée de 80 ans est une estimation générale. L'état réel du réseau dépend des conditions de pose et d'exploitation du réseau. Dans le cadre d'un schéma directeur, IRH ne peut pas prévoir quels secteurs seront fuyards à l'avenir. Les fuites représentent **une problématique qui se gère au quotidien**.

En outre, la question des fuites **n'est pas le seul aspect** du renouvellement du patrimoine. Le **renouvellement des réseaux en PVC d'avant 1980**, en termes de risques sanitaires potentiels qu'ils représentent, sont à cet égard jugés **prioritaires** par rapport au risque de casse des tuyaux.

■ Carte de priorité d'intervention des renouvellements de réseau

- ➔ Etablie par attribution de 4 notes par classe de matériau, classe d'âge, présence de fuite sur les dernières années et pression maximale sur le réseau.
- ➔ Les notes les plus faibles correspondent aux secteurs classés en 1er degré de priorité d'intervention.
- ➔ Une note est attribuée par conduite par addition des 4 coefficients.

Matériau	Coefficient Matériau attribué	Date de pose	Coefficient Date de pose attribué	Nombre de fuites sur les dernières années	Coefficient fuites attribué	Pression maximale sur le réseau	Coefficient pression maximale attribué
PVC < 1980 ou inconnu	1	< 1930	1	≥ 2	1	> 8 bar	2
Fontes grises	3	1930 – 1960	2	1	3	< 8 bar	8
Fontes < 1970 ou inconnu	4	1960 – 1990	4	0	6		
Fontes > 1970 et PE et PEHD d'après 1980	8	1990 – 2010	5				
Inconnu	5	> 2010	8				
		Non connue	2				

Le réseau est alors classé selon 3 degrés de priorité d'intervention :

- **Priorité 1 : renouvellement prioritaire (réseau ancien ou à problème)** – note ≤ 18 : Réseaux en fonte grise et/ou fuyards et réseaux structurants anciens – linéaire de 81,3 km. **Renouvellement à prévoir sur les 20 prochaines années**
- **Priorité 2 : renouvellement en 2^e priorité** – note comprise entre 18 et 20 : Réseaux anciens – linéaire de 121,3 km
- **Priorité 3 : renouvellement à long terme** – note comprise entre 21 et 30 : Réseaux récents – linéaire de 146,6 km

Le tableau ci-dessous récapitule le linéaire ainsi que le coût de chacune des priorités :

Priorité	Linéaire (km)	Coût réseau (k€)	Coût branchements (k€)	Coût total (k€)
Priorité 1	81,3	17 823	1 543	19 366
Priorité 2	121,3	22 985	2 303	25 288
Priorité 3	146,6	30 373	2 783	33 156
TOTAL	349.2	71 181	6 629	77 810

Ainsi, il est prévu **19 366 k€ sur 20 ans** de dépense pour le renouvellement des réseaux, branchements inclus, soit **968 k€/an pendant 20 ans**. Cela concerne uniquement le **renouvellement des réseaux d'eau potable en priorité 1**, soit **81,3 km de réseau**.

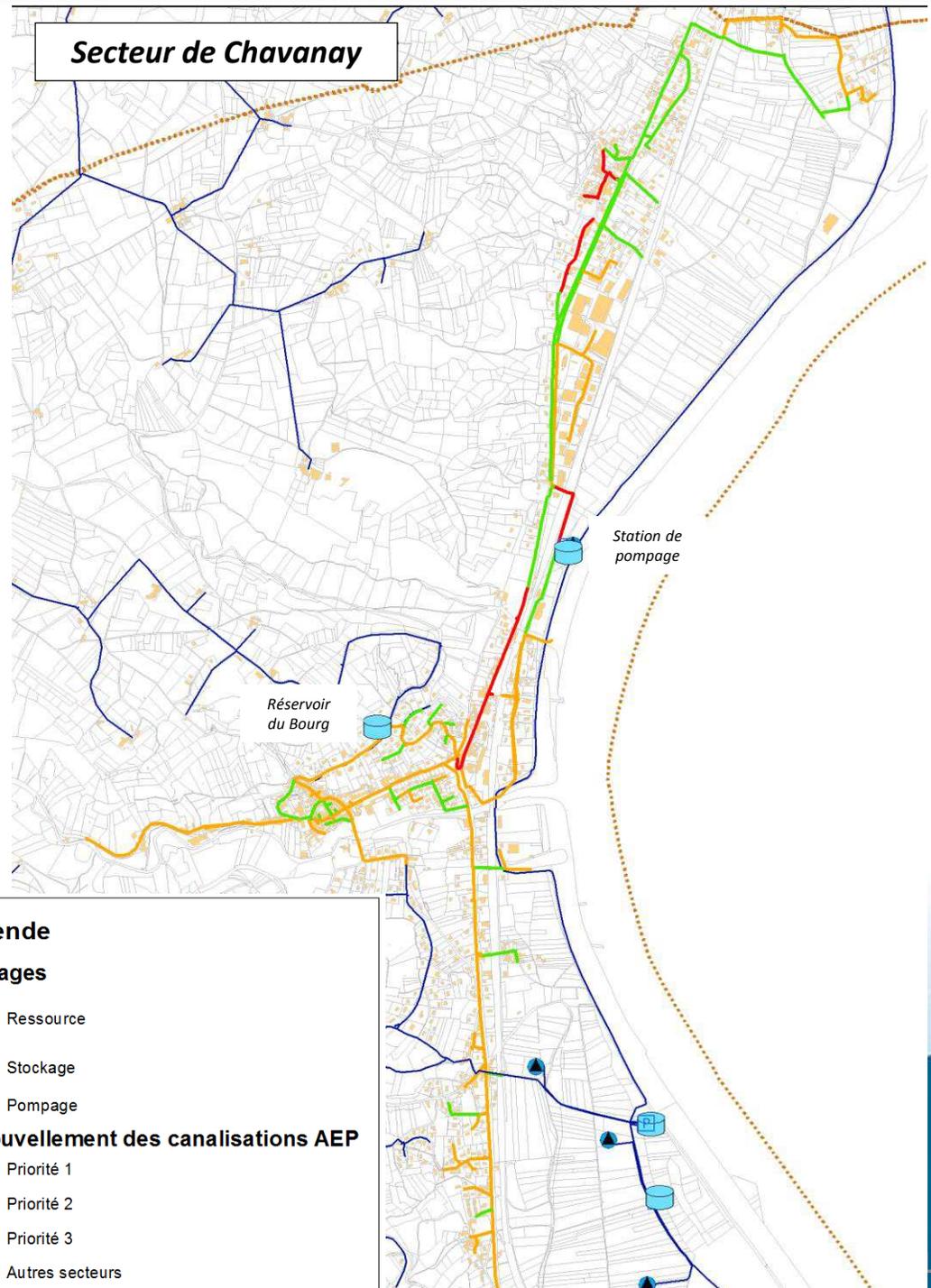
Cela se base sur les hypothèses suivantes :

- Un renouvellement de 25% du réseau en 20 ans,
- Les réseaux en fonte grise et/ou fuyards et réseaux structurants anciens sont renouvelés en priorité 1.

Par ailleurs, les travaux prévus en 2018 par la CCPR dans le cadre de la réhabilitation des réseaux d'eau potable ont été considérés comme « réalisé » et ceux prévus en 2019 sont classés en priorité 1.

**Renouvellement du patrimoine
Priorité d'intervention**

Priorité	Linéaire (km)	Coût hors branchements (k€)
Priorité 1	1,6	320
Priorité 2	9,8	2 016
Priorité 3	6,8	1 443
TOTAL	18,2	3 780

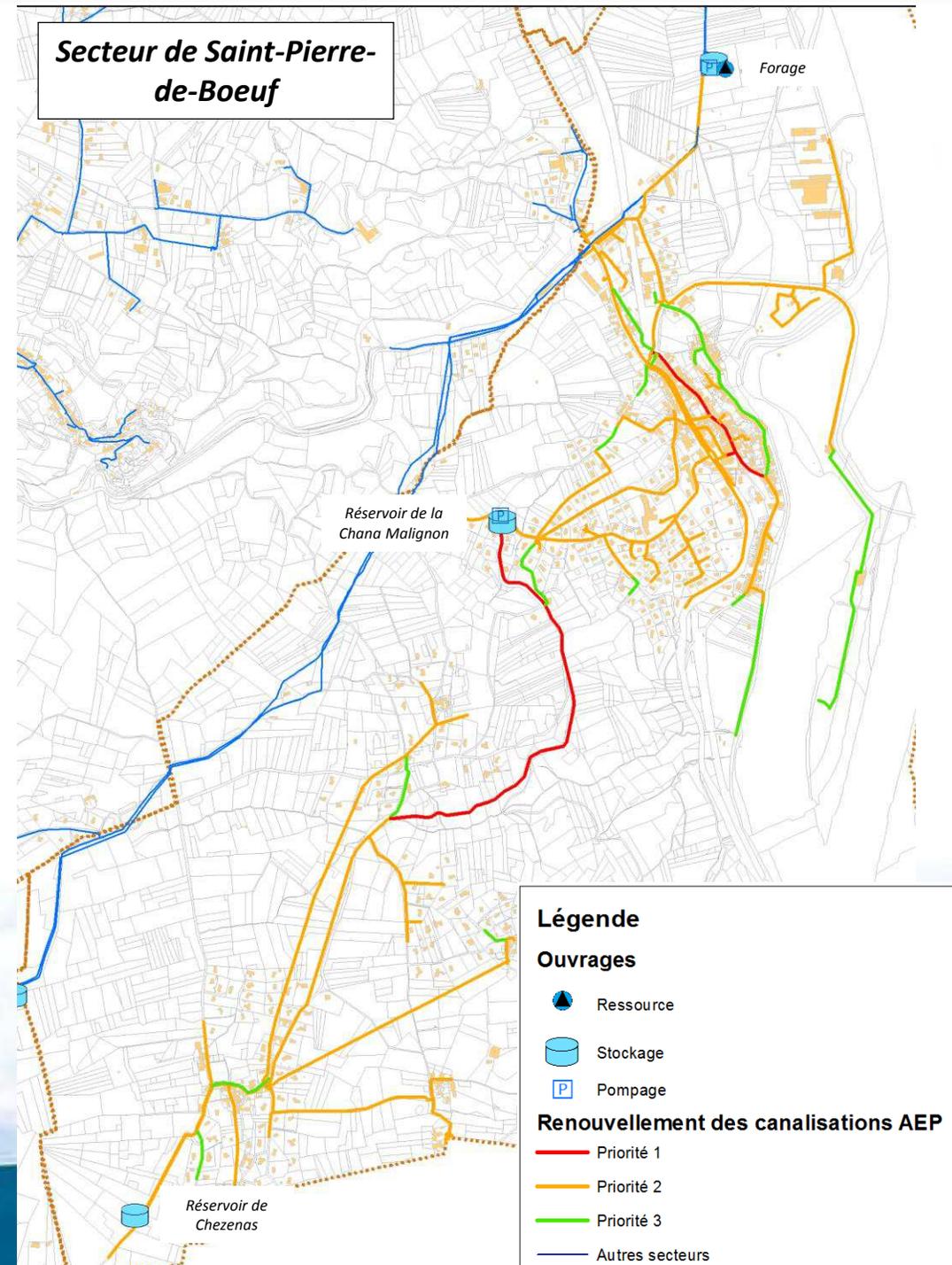


Selon les classes de priorités définies précédemment

Renouvellement du patrimoine Priorité d'intervention

Priorité	Linéaire (km)	Coût hors branchements (k€)
Priorité 1	1,8	371
Priorité 2	15,4	3 023
Priorité 3	3,3	516
TOTAL	20,5	3 909

Secteur de Saint-Pierre- de-Boeuf



Légende

Ouvrages

Ressource

Stockage

Pompage

Renouvellement des canalisations AEP

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

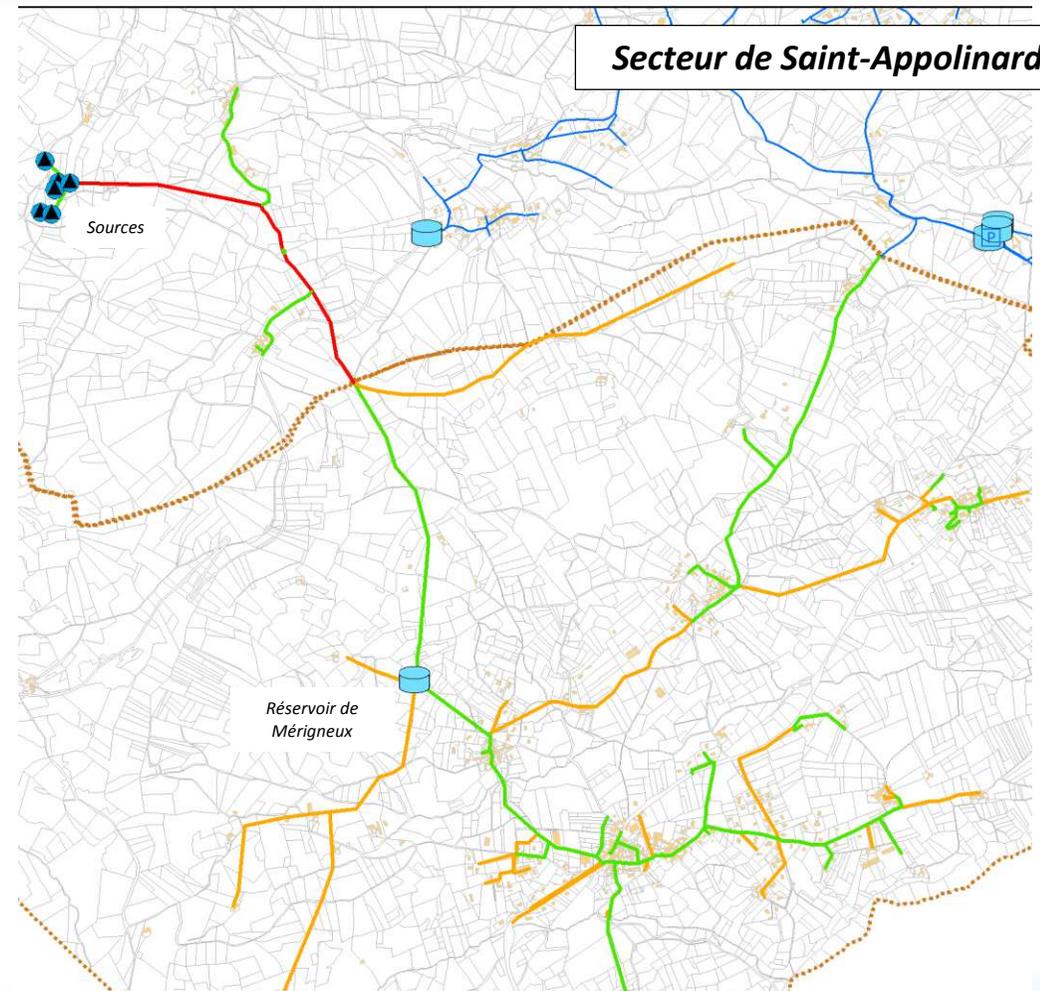
Autres secteurs

Selon les classes de priorités définies précédemment

Renouvellement du patrimoine Priorité d'intervention

Secteur de Saint-Appolinard

Priorité	Linéaire (km)	Coût hors branchements (k€)
Priorité 1	1,3	237
Priorité 2	10,9	1 639
Priorité 3	8,9	1 707
TOTAL	21,1	3 584



Légende

Ouvrages

-  Ressource
-  Stockage
-  Pompage

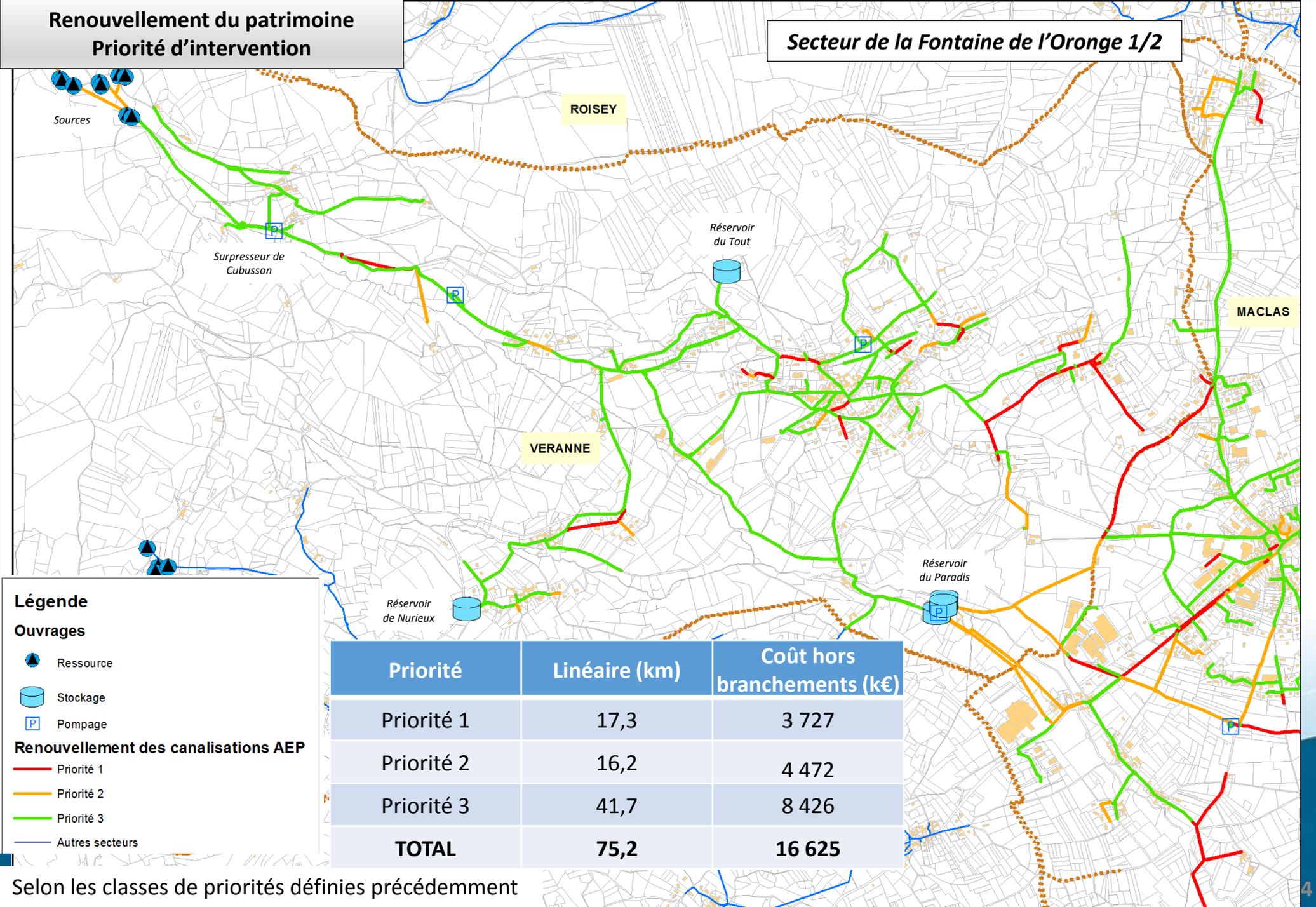
Renouvellement des canalisations AEP

-  Priorité 1
-  Priorité 2
-  Priorité 3
-  Autres secteurs

Renouvellement du patrimoine

Priorité d'intervention

Secteur de la Fontaine de l'Oronge 1/2



Légende

Ouvrages

- Ressource
- Stockage
- Pompage

Renouvellement des canalisations AEP

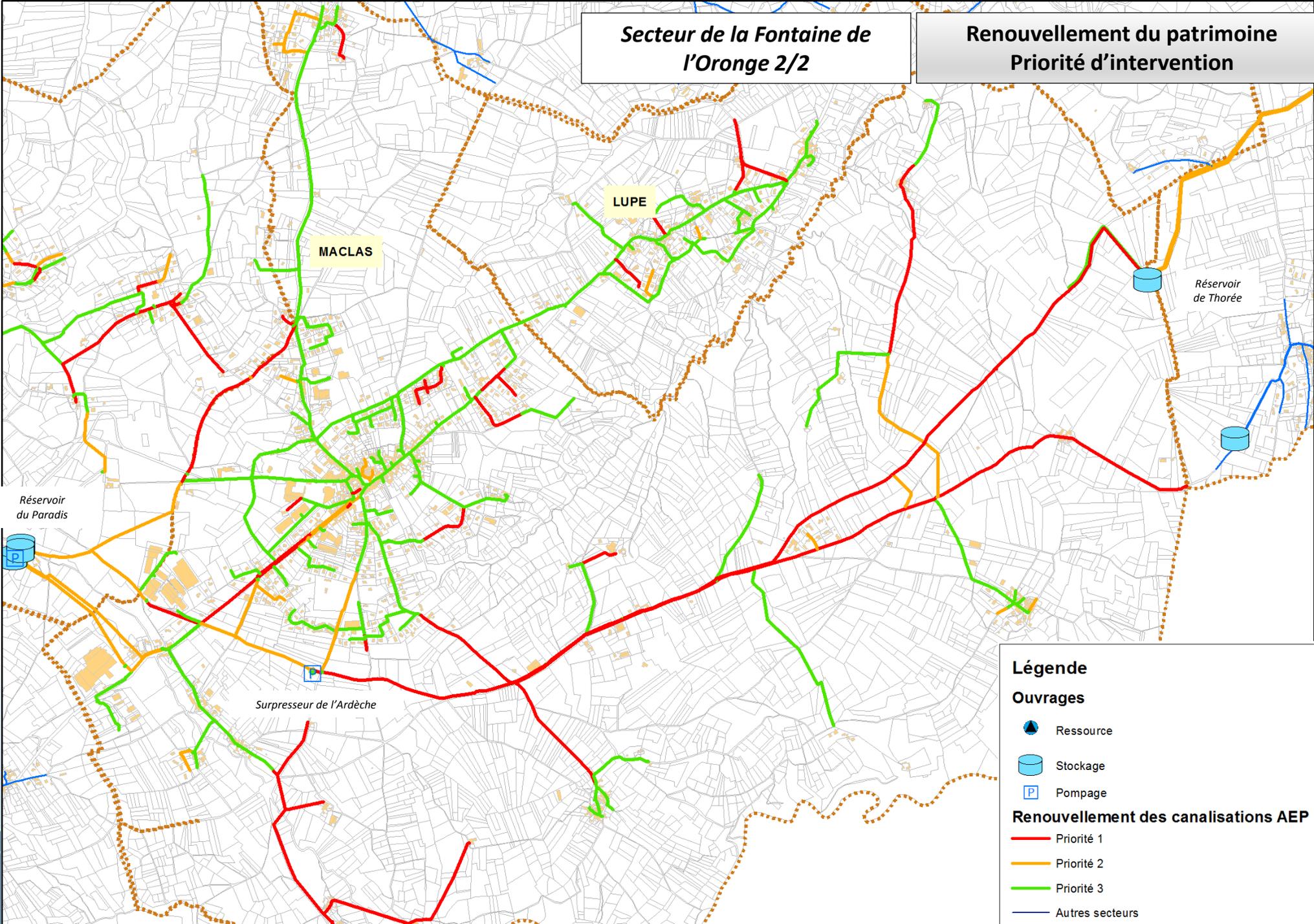
- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3
- Autres secteurs

Priorité	Linéaire (km)	Coût hors branchements (k€)
Priorité 1	17,3	3 727
Priorité 2	16,2	4 472
Priorité 3	41,7	8 426
TOTAL	75,2	16 625

Selon les classes de priorités définies précédemment

Secteur de la Fontaine de l'Oronge 2/2

Renouvellement du patrimoine Priorité d'intervention



MACLAS

LUPE

Réservoir du Paradis

Réservoir de Thorée

Surpresseur de l'Ardèche

Légende

Ouvrages

-  Ressource
-  Stockage
-  Pompage

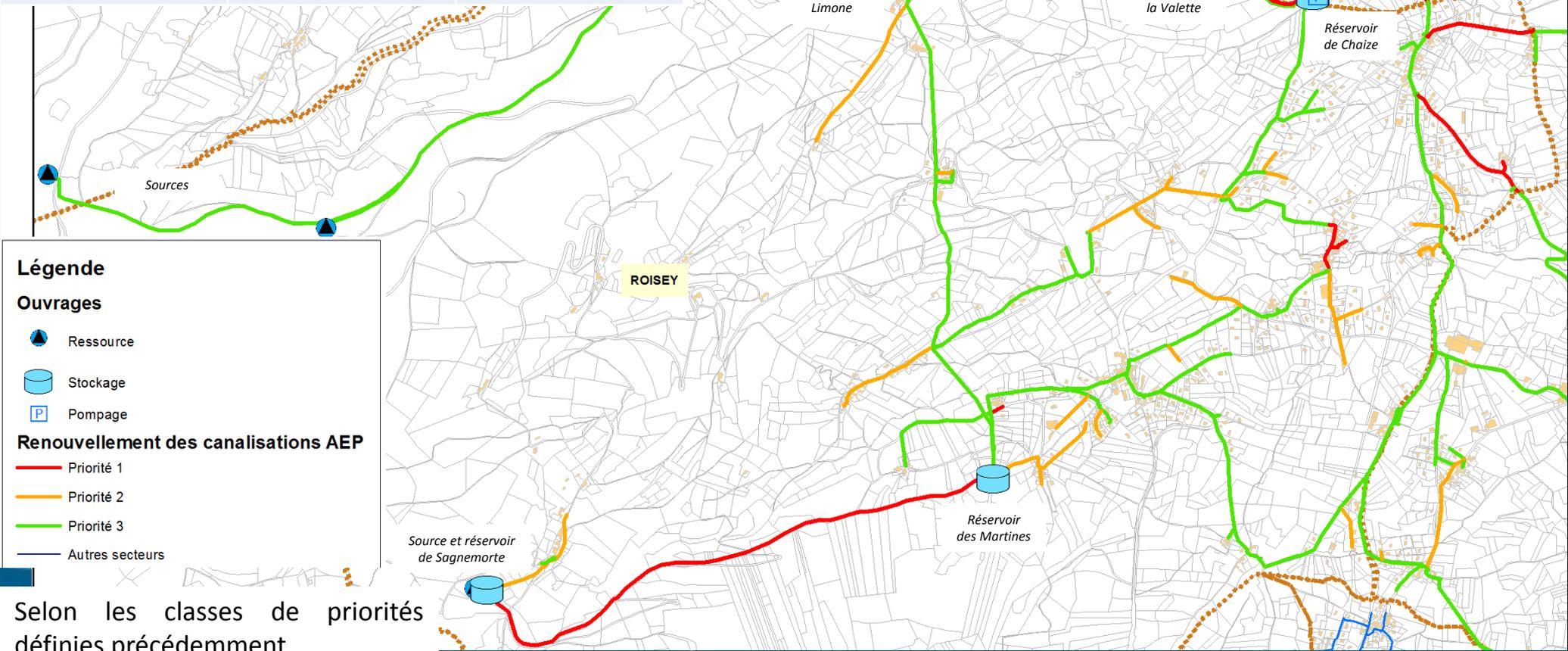
Renouvellement des canalisations AEP

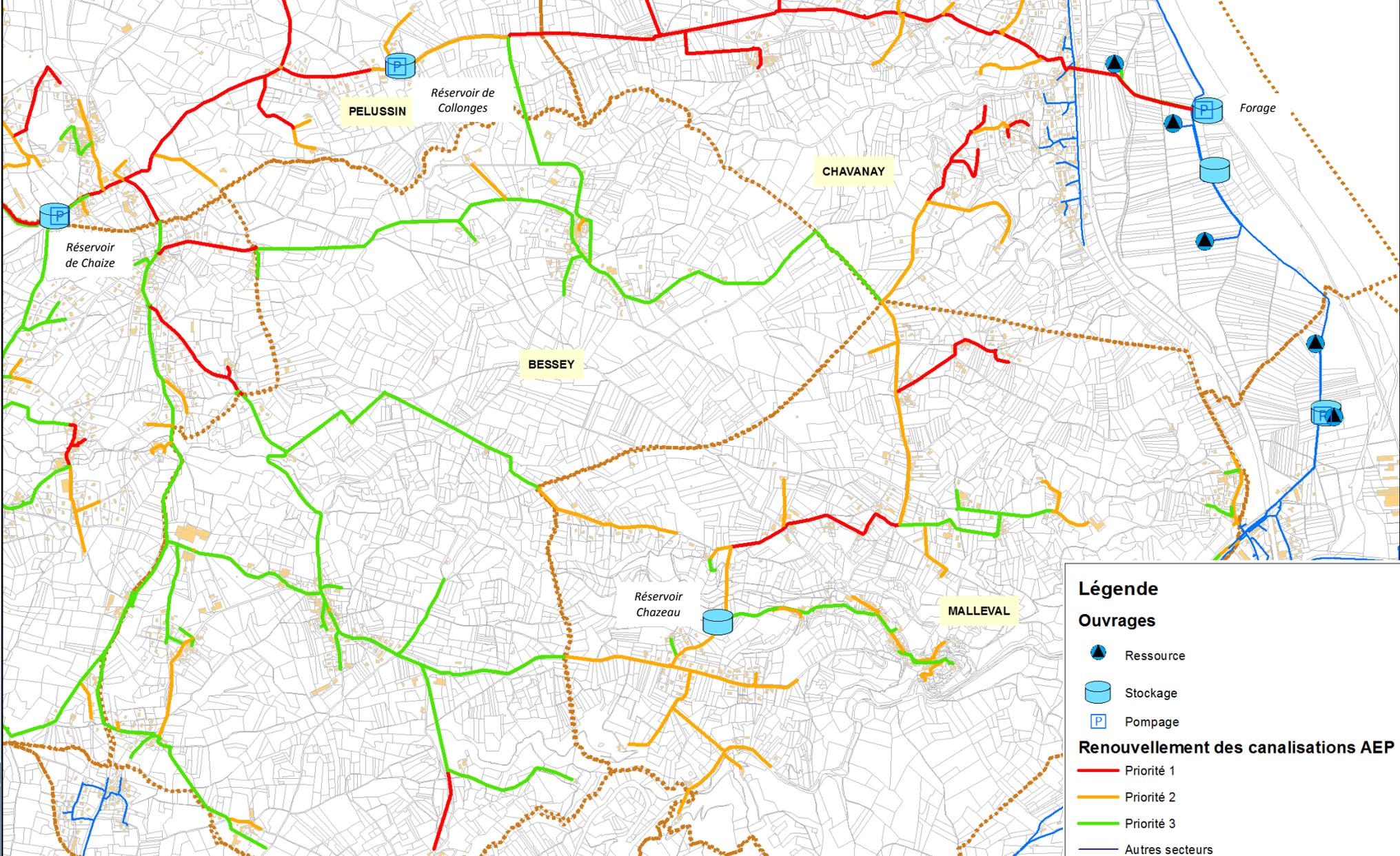
-  Priorité 1
-  Priorité 2
-  Priorité 3
-  Autres secteurs

Renouvellement du patrimoine
Priorité d'intervention

Secteur de Roisey – Bessey - Malleval 1/2

Priorité	Linéaire (km)	Coût hors branchements (k€)
Priorité 1	16,2	3 531
Priorité 2	24,8	4 312
Priorité 3	36,0	7 370
TOTAL	77,0	15 213





Légende

Ouvrages

- ▲ Ressource
- Stockage
- Ⓟ Pompage

Renouvellement des canalisations AEP

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3
- Autres secteurs

Renouvellement du patrimoine
Priorité d'intervention

Secteur de Rhône-Pilat
1/3

Réservoir de
Collonges

PELUSSIN

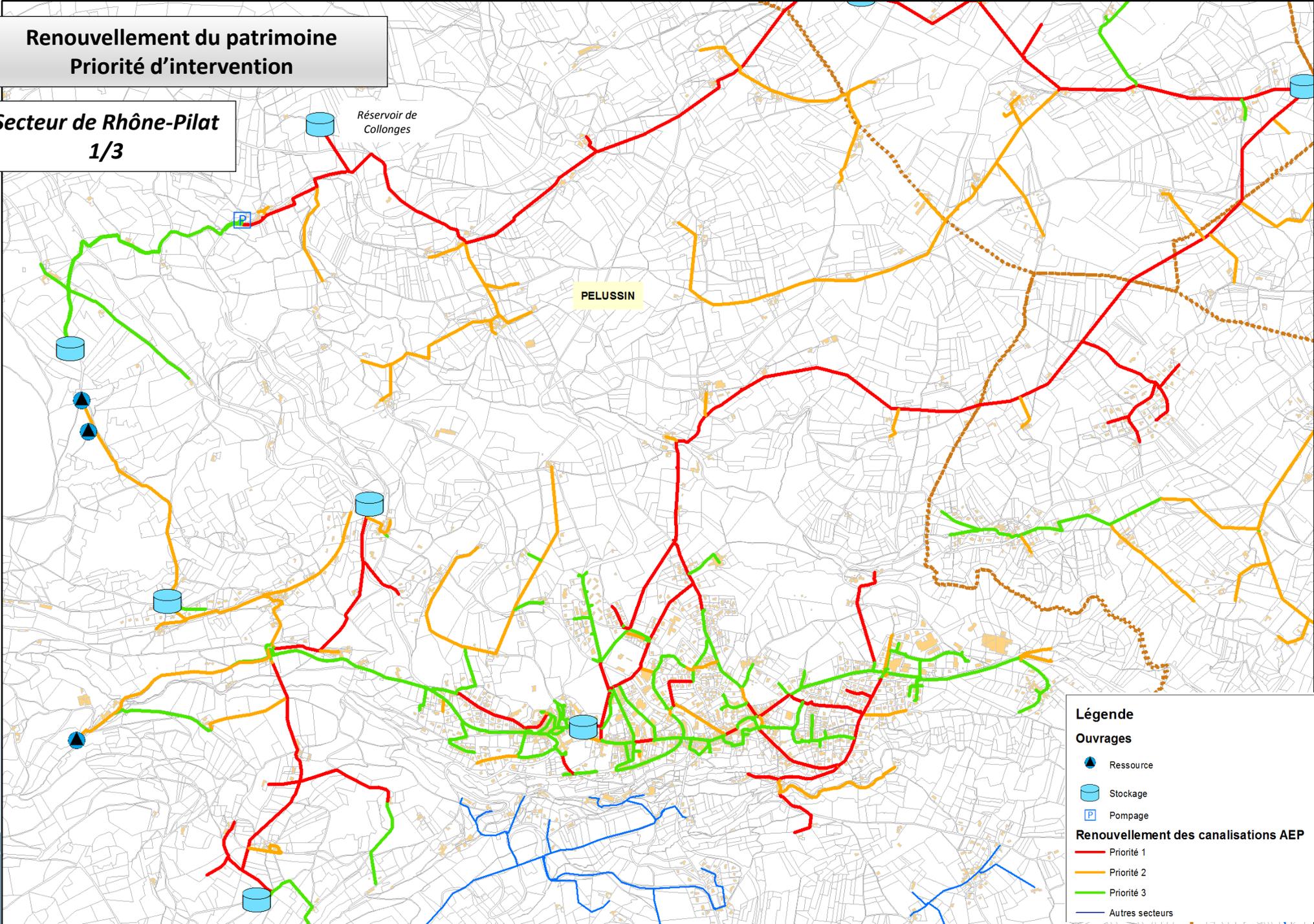
Légende

Ouvrages

-  Ressource
-  Stockage
-  Pompage

Renouvellement des canalisations AEP

-  Priorité 1
-  Priorité 2
-  Priorité 3
-  Autres secteurs



**Renouvellement du patrimoine
Priorité d'intervention**

Secteur de Rhône-Pilat 2/3

SAINT-MICHEL-SUR-RHONE

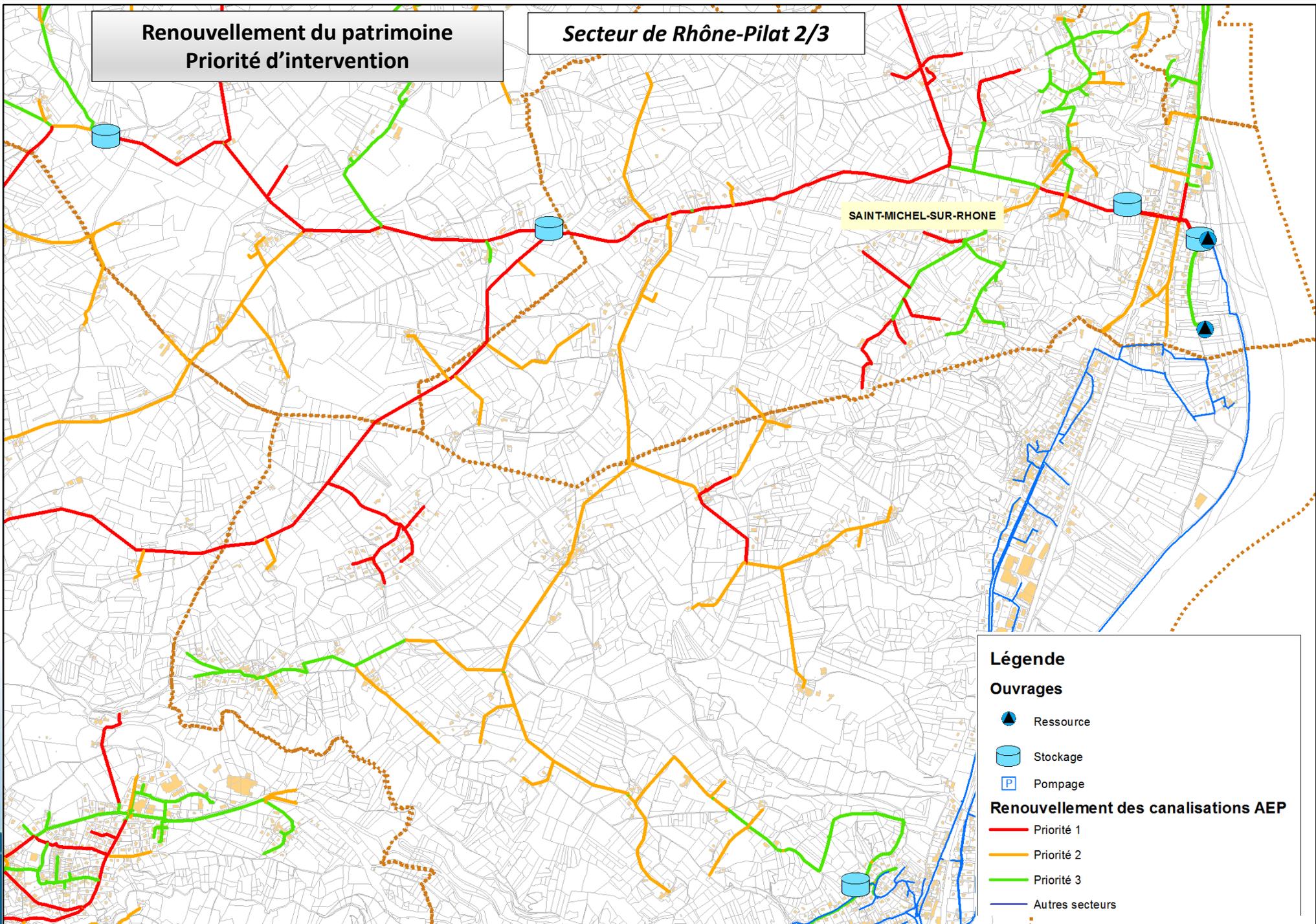
Légende

Ouvrages

-  Ressource
-  Stockage
-  Pompage

Renouvellement des canalisations AEP

-  Priorité 1
-  Priorité 2
-  Priorité 3
-  Autres secteurs



Renouvellement du patrimoine
Priorité d'intervention

Secteur de Rhône-Pilat 3/3

Priorité	Linéaire (km)	Coût hors branchements (k€)
Priorité 1	42,2	9 380
Priorité 2	44,1	7 523
Priorité 3	43,0	8 576
TOTAL	129,3	25 479

Légende

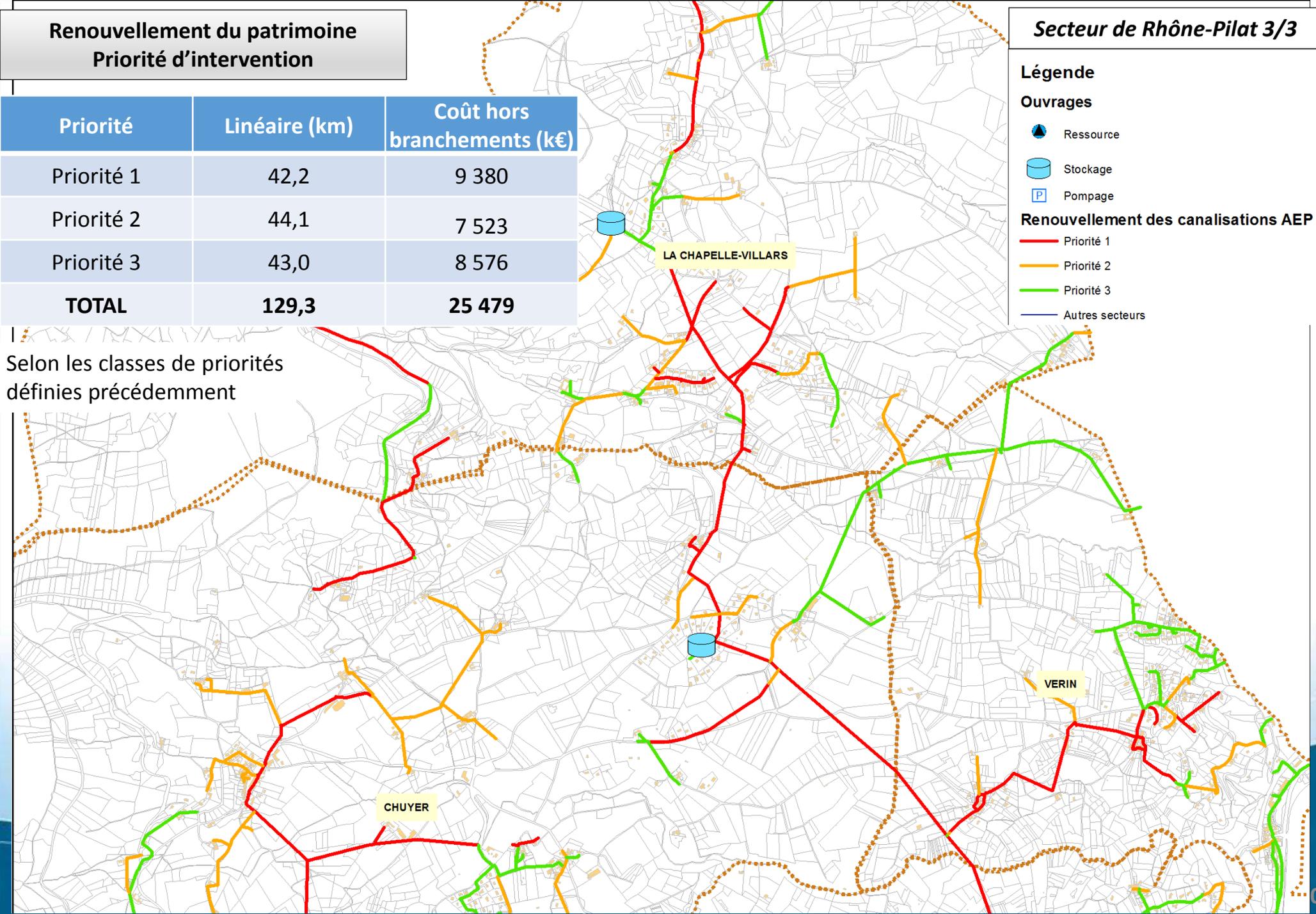
Ouvrages

-  Ressource
-  Stockage
-  Pompage

Renouvellement des canalisations AEP

-  Priorité 1
-  Priorité 2
-  Priorité 3
-  Autres secteurs

Selon les classes de priorités
définies précédemment



**Renouvellement du patrimoine
Priorité d'intervention**

Priorité	Linéaire (km)	Coût hors branchements (k€)
Priorité 1	0,9	258
Priorité 2	-	-
Priorité 3	6,9	2 334
TOTAL	7,8	2 591



Légende

Ouvrages

-  Ressource
-  Stockage
-  Pompage

Renouvellement des canalisations AEP

-  Priorité 1
-  Priorité 2
-  Priorité 3
-  Autres secteurs

Selon les classes de priorités définies précédemment

3 - Travaux de renouvellement du patrimoine :

Renouvellement du PATRIMOINE

Proposition IRH : Renouvellement de 25 % de la valeur patrimoniale en 20 ans soit durée d'exploitation du réseau de 80 ans

Pistes de types de conduite à renouveler :

- Réseaux de transfert
- Réseaux en fonte grise
- Réseaux fuyards
- Réseaux en PVC d'avant 1980

Branchements inclus

**19 366 k€
Soit 968 k€/an
pendant 20 ans**

**19 366 k€
Soit 968 k€/an
pendant 20 ans**

Renouvellement du parc de compteurs abonnés

Renouvellement de 100 % du parc de compteurs abonnés en 12 ans, soit 167 % en 20 ans ≈ 614 compteurs / an

NB : remplacement des compteurs abonnés prévu dans les différents contrats de délégation

**PM - 1 228 k€
Soit 61,4 k€/an
pendant 20 ans**

TOTAL

NB : chiffrage uniquement pour les éléments mentionnés ci-dessus

19 366 k€

NB : Proposition faite par IRH dans l'intérêt technique et financier de la collectivité mais ne constituant pas une décision définitive validée et planifiée par la collectivité.

4 – Bilan du coût des travaux et impact sur le prix de l'eau

4.1 – Bilan du coût des travaux

CCPR		Schéma Directeur AEP – Bilan des travaux proposés	
1 – Travaux de restructuration / renforcement de l’approvisionnement en eau			
Ressources / Production	Inspections télévisées des puits (sur 20 ans, 2 inspections de chaque puits)	129 k€	4 380 k€
	Clôture et portail d’accès (hauteur de 2 m minimum)	399 k€	
	Capteurs anti-intrusion	5 k€	
	Sécurisation de l’accès aux puits ou aux cuves, mise en place d’échelles à crinolines	41 k€	
	Travaux de rénovation et GC des bâtiments	62 k€	
	Renouvellement des conduites et équipements du puits	125 k€	
	Modification et amélioration du fonctionnement des sources de Cubusson	40 k€	
	Interconnexion avec le Syndicat des eaux des cantons d’Annonay et de Serrières	1 279 k€	
	Traitement de neutralisation / reminéralisation pour les sources de Cubusson	1 700 k€	
	Traitement de neutralisation / reminéralisation pour les sources de Faucharat et Pré Jeannot	600 k€	

**2 – Renforcement / restructuration de la distribution****2.1 – Renforcement du stockage**

Augmentation de la capacité de stockage	Augmentation du volume du réservoir des Croix : + 1 000 m³	690 k€	690 k€
--	--	---------------	---------------

2.2 – Travaux sur les ouvrages de pompage et de stockage

Travaux sur les stations de pompage	Clôture et portail d'accès (hauteur de 2 m minimum)	22 k€	1 231 k€
	Capteurs anti-intrusion	1 k€	
	Sécurisation de l'accès aux cuves, mise en place d'échelles à crinolines	1 k€	
	Travaux de rénovation et GC des bâtiments	17 k€	
Travaux sur les réservoirs	Clôture et portail d'accès (hauteur de 2 m minimum)	267 k€	
	Capteurs anti-intrusion	23 k€	
	Sécurisation de l'accès aux cuves, mise en place d'échelles à crinolines	53 k€	
	Travaux de rénovation et GC des bâtiments	708 k€	
	Renouvellement des conduites et équipements du réservoir	58 k€	
	Installation d'un système de chloration	81 k€	

CCPR
Schéma Directeur AEP – Bilan des travaux proposés
2.3 – Travaux de restructuration / renforcement de la distribution

Optimisation de la sectorisation	Ajout d'un compteur à Véranne pour sous-sectorisation	12 k€	53 k€
	Ajout de 2 compteurs à Maclas pour sous-sectorisation	23 k€	
	Ajout de 2 compteurs à Saint-Appolinard pour compter précisément les débits transitant	18 k€	
Mise en conformité avec la réglementation	Remplacement d'une centaine de branchements en plomb	PM	PM
Alimentation des hameaux de Thorée et de Peyssonneau (Maclas)	Scénario 1 : renouvellement des 500 ml de réseau depuis Larpeux	109 k€	109 k€
	Scénario 2 : alimentation des hameaux de Peyssonneau et Thorée depuis la conduite de transfert (réservoir de Thorée)	84 k€	84 k€

CCPR Schéma Directeur AEP – Bilan des travaux proposés

2.4 – Travaux de sécurisation interne

Scénario 1 : Doublement de la canalisation qui part des forages de Jassoux vers réservoir des Croix		
Tranche 1	698 k€	2 945 k€
Tranche 2	795 k€	
Tranche 3	1 453 k€	
Scénario 1 bis : Déplacement de la canalisation à travers les coteaux alimentant le réservoir de Périgneux depuis les forages de Jassoux		
Solution 1 : le long de la route départementale	833 k€	
Solution 2 : via un vallon	1 283 k€	
Scénario 2 : Interconnexion entre le réseau situé à Pélussin et alimenté depuis Roisey et le réseau du bourg de Pélussin		
Interconnexion entre les réseaux de Maclas et ceux de Roisey / Bessey	618 k€	618 k€
Interconnexion entre les réseaux de Maclas et ceux de Roisey / Bessey	110 k€	110 k€

CCPR | Schéma Directeur AEP – Bilan des travaux proposés

2.5 – Raccordement des hameaux

Solution 1	4 538 k€
Solution 2	4 642 k€

3 – Travaux de renouvellement du patrimoine

Proposition IRH : Renouvellement de 25 % de la valeur patrimoniale en 20 ans soit durée d'exploitation du réseau de 80 ans en considérant uniquement le renouvellement des conduites publiques ou assimilées (66 % du linéaire en priorité 1)	19 366 k€	19 366 k€
Renouvellement de 100 % du parc de compteurs abonnés en 12 ans, soit 166 % en 20 ans	PM	

TOTAL

NB : chiffrage uniquement pour les éléments mentionnés ci-dessus | Suivant les solutions choisis : | Entre 32 500 k€ et 35 300 k€

4.2 – Programme pluriannuel

Travaux à réaliser - Programme 2018 - 2037		Montant total de l'opération	Période																			
			2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
			k€ HT	Court terme				Moyen terme				Long terme										
1 – Travaux de restructuration / renforcement de l’approvisionnement en eau																						
Ressources / Production	Inspections télévisées de chaque forage	129 k€																				
	Travaux sur les ressources et ouvrages de production (clôture, sécurisation, rénovation, etc.)	672 k€																				
	Interconnexion avec le Syndicat des eaux des cantons d’Annonay et de Serrières	1 279 k€																				
	Traitement de neutralisation / reminéralisation pour les sources de Cubusson	1 700 k€																				
	Traitement de neutralisation / reminéralisation pour les sources de Faucharat et Pré Jeannot	600 k€																				
2 – Travaux de restructuration / renforcement de la distribution																						
2.1 - Renforcement de la capacité de stockage	Réservoir des Croix	690 k€																				
2.2 - Travaux sur les réservoirs et les stations de pompage	Travaux sur les ouvrages de pompage et de stockage (clôture, sécurisation, rénovation, chloration etc.)	1 230 k€																				
2.3 - Restructuration / renforcement	Optimisation de la sectorisation	53 k€																				
	Alimentation des hameaux de Thorée et de Peyssonneau (Maclas)	84 à 109 k€																				
2.4 - Travaux de sécurisation interne	Scénario 1 : Doublement de la canalisation qui part des forages de Jassoux vers réservoir des Croix	2 945 k€																				
	Scénario 1 bis : Déplacement de la canalisation à travers les coteaux alimentant le réservoir de Périgneux depuis les forages de Jassoux	833 à 1 283 k€																				
	Scénario 2 : Interconnexion entre le réseau situé à Pélussin et alimenté depuis Roisey et le réseau du bourg de Pélussin	618 k€																				
	Interconnexion entre les réseaux de Maclas et ceux de Roisey / Bessey	110 k€																				
3- Travaux de renouvellement																						
	Renouvellement de 25 % de la valeur du réseau en 20 ans (soit 100% en 80 ans) - 968 k€/an	19 366 k€																				

Le raccordement des hameaux a été volontairement omis de ce programme pluriannuel.

NB : Programmation indicative de réalisation des travaux. Constitue une valeur guide d’aide à la décision mais ne représente pas une décision validée et planifiée.

Communauté de communes du Pilat Rhodanien	Montant
Période 2019 - 2024	6 ans
1 – Travaux de restructuration / renforcement de l’approvisionnement en eau	
Inspections télévisées de chaque forage	64 k€
Travaux sur les ressources et ouvrages de production (clôture, sécurisation, rénovation, etc.)	672 k€
Traitement de neutralisation / reminéralisation pour les sources de Cubusson	1 700 k€
Traitement de neutralisation / reminéralisation pour les sources de Faucharat et Pré Jeannot	600 k€
2 – Travaux de restructuration / renforcement de la distribution	
2.1 - Renforcement de la capacité de stockage	690 k€
2.2 - Travaux sur les réservoirs et les stations de pompage	1 230 k€
2.3 - Restructuration / renforcement	
Optimisation de la sectorisation	53 k€
Alimentation des hameaux de Thorée et de Peyssonneau (Maclas)	84 à 109 k€
3- Travaux de renouvellement	
Renouvellement de 25 % de la valeur du réseau en 20 ans (soit 100% en 80 ans) - 968 k€/an	5 810 k€
TOTAL - Période 2019 - 2024	10 904 à 10 929 k€

NB : Programmation indicative de réalisation des travaux. Constitue une valeur guide d’aide à la décision mais ne représente pas une décision validée et planifiée.

Période 2025 - 2030	6 ans
1 – Travaux de restructuration / renforcement de l’approvisionnement en eau	
Interconnexion avec le Syndicat des eaux des cantons d’Annonay et de Serrières	1 279 k€
2 – Travaux de restructuration / renforcement de la distribution	
2.4 - Travaux de sécurisation interne	
Scénario 1 bis : Déplacement de la canalisation à travers les coteaux alimentant le réservoir de Périgneux depuis les forages de Jassoux	833 à 1 283 k€
Interconnexion entre les réseaux de Maclas et ceux de Roisey / Bessey	110 k€
3- Travaux de renouvellement	
Renouvellement de 25 % de la valeur du réseau en 20 ans (soit 100% en 80 ans) - 968 k€/an	5 810 k€
TOTAL - Période 2025 - 2030	8 032 à 8 482 k€

NB : Programmation indicative de réalisation des travaux. Constitue une valeur guide d’aide à la décision mais ne représente pas une décision validée et planifiée.

Période 2031 - 2038	8 ans
1 – Travaux de restructuration / renforcement de l’approvisionnement en eau	
Inspections télévisées de chaque forage	64 k€
2 – Travaux de restructuration / renforcement de la distribution	
2.4 - Travaux de sécurisation interne	
Scénario 1 : Doublement de la canalisation qui part des forages de Jassoux vers réservoir des Croix	2 945 k€
Scénario 2 : Interconnexion entre le réseau situé à Pélussin et alimenté depuis Roisey et le réseau du bourg de Pélussin	618 k€
3- Travaux de renouvellement	
Renouvellement de 25 % de la valeur du réseau en 20 ans (soit 100% en 80 ans) - 968 k€/an	7 746 k€
TOTAL - Période 2031 - 2038	11 374 k€

NB : Programmation indicative de réalisation des travaux. Constitue une valeur guide d’aide à la décision mais ne représente pas une décision validée et planifiée.

4.3 – Impact des travaux sur le prix de l'eau

4.3.1 – Prix actuel

Au 1^{er} janvier 2017, 6 prix de l'eau différents sont recensés sur le territoire de la CCPR :

	Part collectivité			Part délégataire	
	Abonnement (€ HT/an)	De 0 à 500 m ³ (€HT/m ³)	Au-delà de 500 m ³ (€HT/m ³)	Abonnement (€ HT/an)	Part proportionnelle (€HT/m ³)
Rhône-Pilat	11.55	0.358	0.179	82.28	0.89
Fontaine de l'Oronge	30.5	0.753	0.377	35.9	< 100 m ³ : 0.5848 > 100 m ³ : 0.4574
Chavanay	36.72	0.86	0.43	29.54	0.579
Saint-Appolinard	35.6	0.565	0.283	45.58	0.7355
Saint-Pierre-de-Bœuf	26.09	0.501	0.251	33.82	0.8637
Roisey - Bessey	24.97	0.642	0.321	60.82	0.6753

4.3.2 – Hypothèses

Les hypothèses de départ sont les suivantes :

- Un volume moyen consommé de 975 800 m³ / an pour un rendement entre 80 et 93 % suivant les secteurs,
- Excédent de trésorerie supposé négligeable,
- Absence d'emprunt en cours,
- Taux d'intérêt des futurs montants empruntés : 2% sur 20 ans,
- Amortissements des ouvrages et réseaux existants déjà intégrés dans le budget eau.

Ce scénario prend en compte la réalisation de l'ensemble des travaux sauf l'alimentation des hameaux, sans aides,

soit un total de dépenses sur 20 ans financés par emprunts de :

- **Au minimum de : 28 000 k€**
- **Au maximum de : 30 800 k€**

4.3.3 – Impact prévisionnel sur le prix de l'eau

La collectivité doit alors prévoir une augmentation de son prix de l'eau de l'ordre de **1,76 à 1,93 €/m³** selon les scénarios choisis.

A noter que ces estimations sont fortement dépendantes de la consommation d'eau potable.

Le plafonnement de la part fixe n'a pas été pris en compte dans cette simulation : loi sur l'eau et les milieux aquatiques - 30 décembre 2006 - le montant de l'abonnement pour le service d'eau potable ne doit pas excéder 30% du montant (hors taxes et redevances des Agences de l'eau) d'une facture pour 120 m³ (40% pour les services ruraux).

NB : Prix de l'eau indicatif pour financer les travaux proposés. Constitue une valeur guide d'aide à la décision mais ne représente pas une décision validée et planifiée.

5 – Schéma de distribution

L'article L. 2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière de distribution d'eau potable.

Ce principe a été assorti de l'obligation d'arrêter un schéma de distribution d'eau potable en vue de délimiter les zones desservies par le réseau de distribution et des zones dans lesquelles une obligation de desserte s'applique. Dans ces zones, la commune ne peut refuser le branchement sauf dans des cas très particuliers tels qu'une construction non autorisée ou de façon plus générale en méconnaissance des règles d'urbanisme.

Article L2224-7-1

Modifié par [LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 161](#)

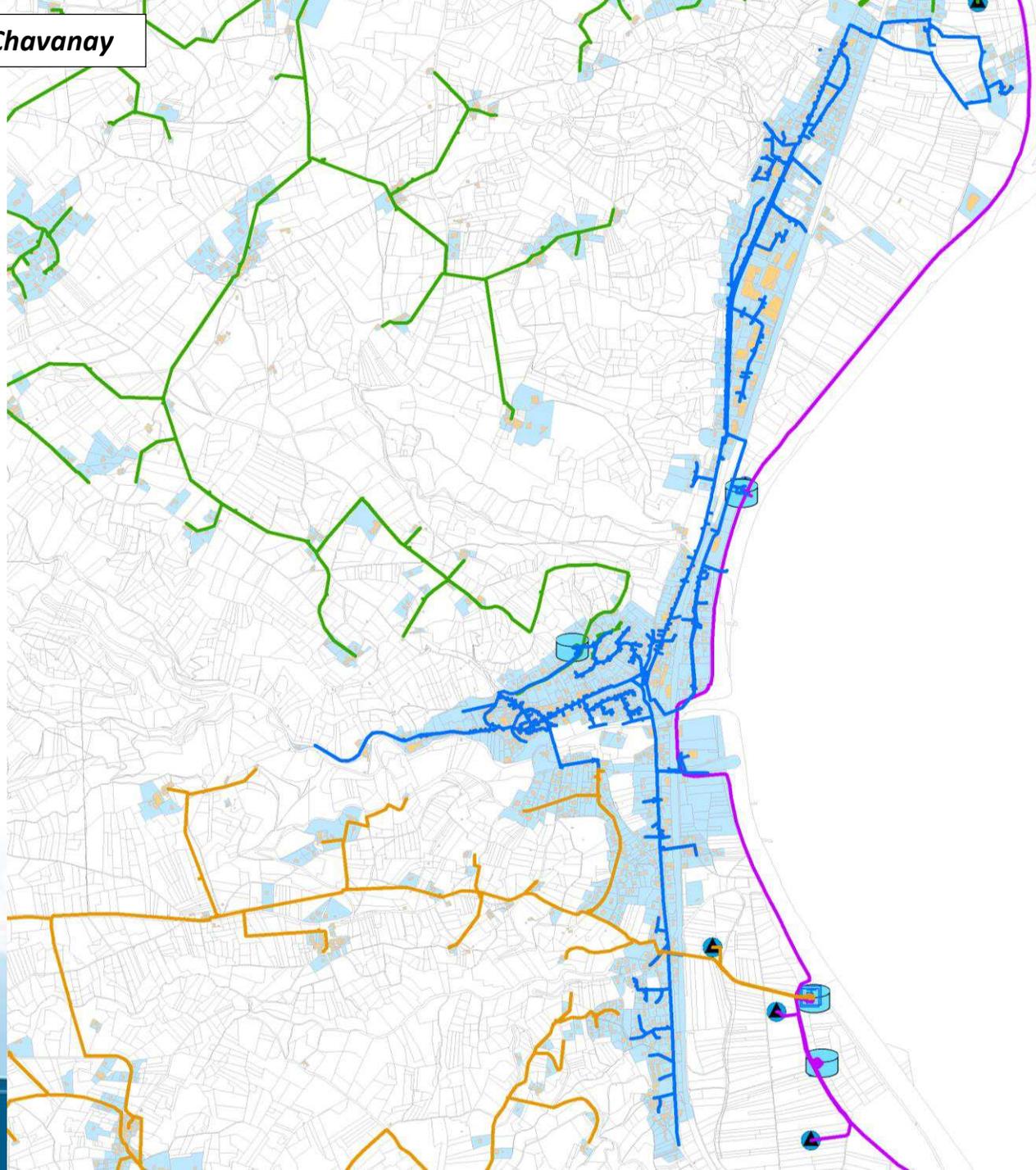
Les communes sont compétentes en matière de distribution d'eau potable. Dans ce cadre, elles arrêtent un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution. Elles peuvent également assurer la production d'eau potable, ainsi que son transport et son stockage. Toutefois, les compétences en matière d'eau potable assurées à la date du 31 décembre 2006 par des départements ou des associations syndicales créées avant cette date ne peuvent être exercées par les communes sans l'accord des personnes concernées.

Le schéma mentionné à l'alinéa précédent comprend notamment un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable. Lorsque le taux de perte en eau du réseau s'avère supérieur à un taux fixé par décret selon les caractéristiques du service et de la ressource, les services publics de distribution d'eau établissent, avant la fin du second exercice suivant l'exercice pour lequel le dépassement a été constaté, un plan d'actions comprenant, s'il y a lieu, un projet de programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau.

Le descriptif visé à l'alinéa précédent est établi avant la fin de l'année 2013. Il est mis à jour selon une périodicité fixée par décret afin de prendre en compte l'évolution du taux de perte visé à l'alinéa précédent ainsi que les travaux réalisés sur ces ouvrages.

Des cartes du schéma de distribution d'eau potable sont présentées en annexe. Le schéma de distribution d'eau potable comprend 2 zones :

- Les zones desservies en eau potable,
- Les zones non desservies en eau potable.



Légende

Ouvrages

- ▲ Ressource
- 🛢 Stockage
- Ⓟ Pompage

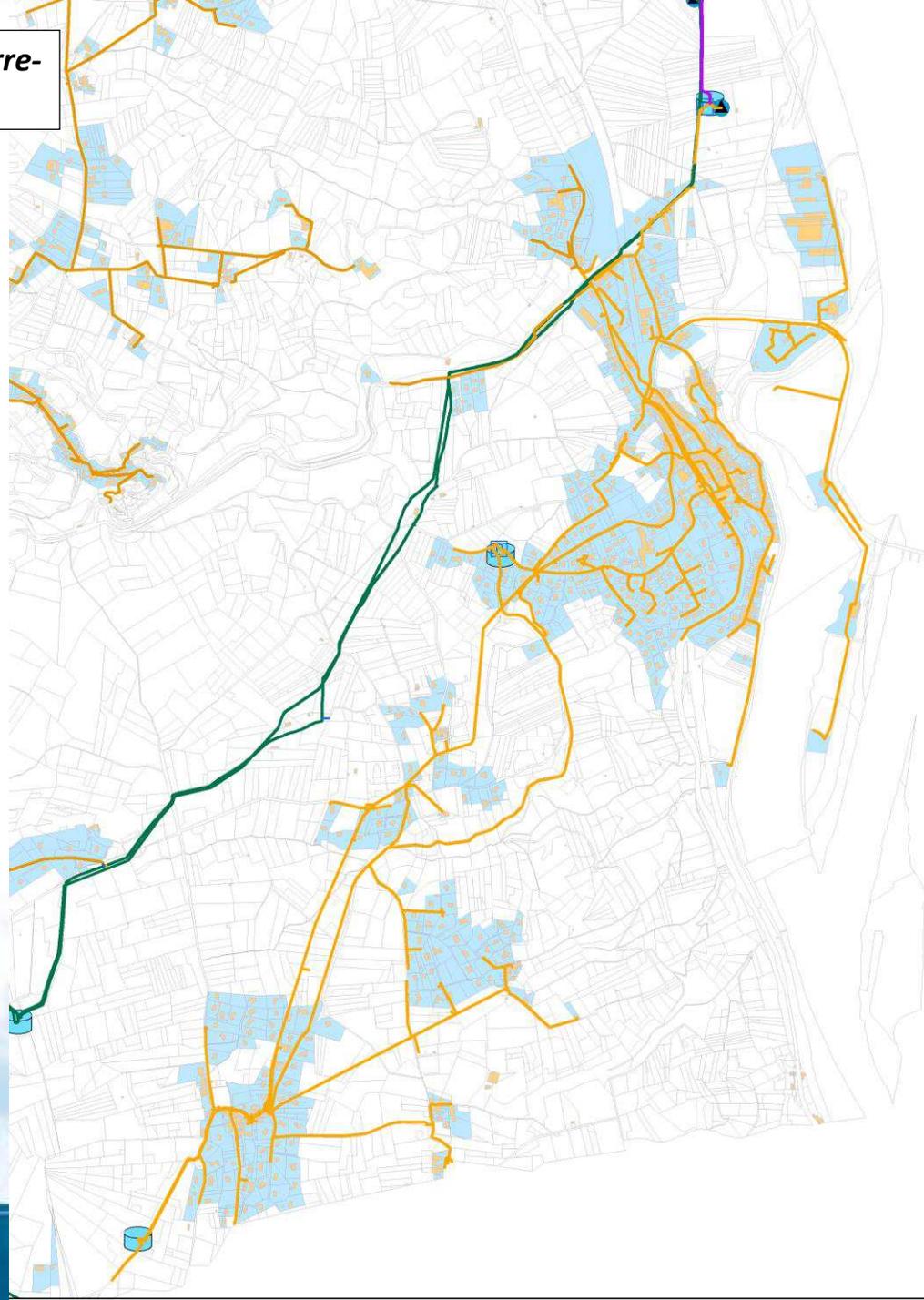
Réseaux AEP

- Chavanay
- Fontaine de l'O rouge
- Production
- Rhone Pilat
- Roisey Bessey Malleval
- Saint-Appolinard
- Saint-Pierre-de-Bœuf
- Branchement

Zonage d'alimentation en eau potable

- ☐ Zone desservie en eau potable
- ☐ Zone non desservie en eau potable

Secteur de Saint-Pierre-de-Boeuf



Légende

Ouvrages

- Ressource
- Stockage
- P Pompage

Réseaux AEP

- Chavanay
- Fontaine de l'O ronge
- Production
- Rhone Pilat
- Roisey Bessey Malleval
- Saint-Appolinard
- Saint-Pierre-de-Bœuf
- Branchement

Zonage d'alimentation en eau potable

- Zone desservie en eau potable
- Zone non desservie en eau potable

Secteur de Saint-Appolinard



Légende

Ouvrages

-  Ressource
-  Stockage
-  Pompage

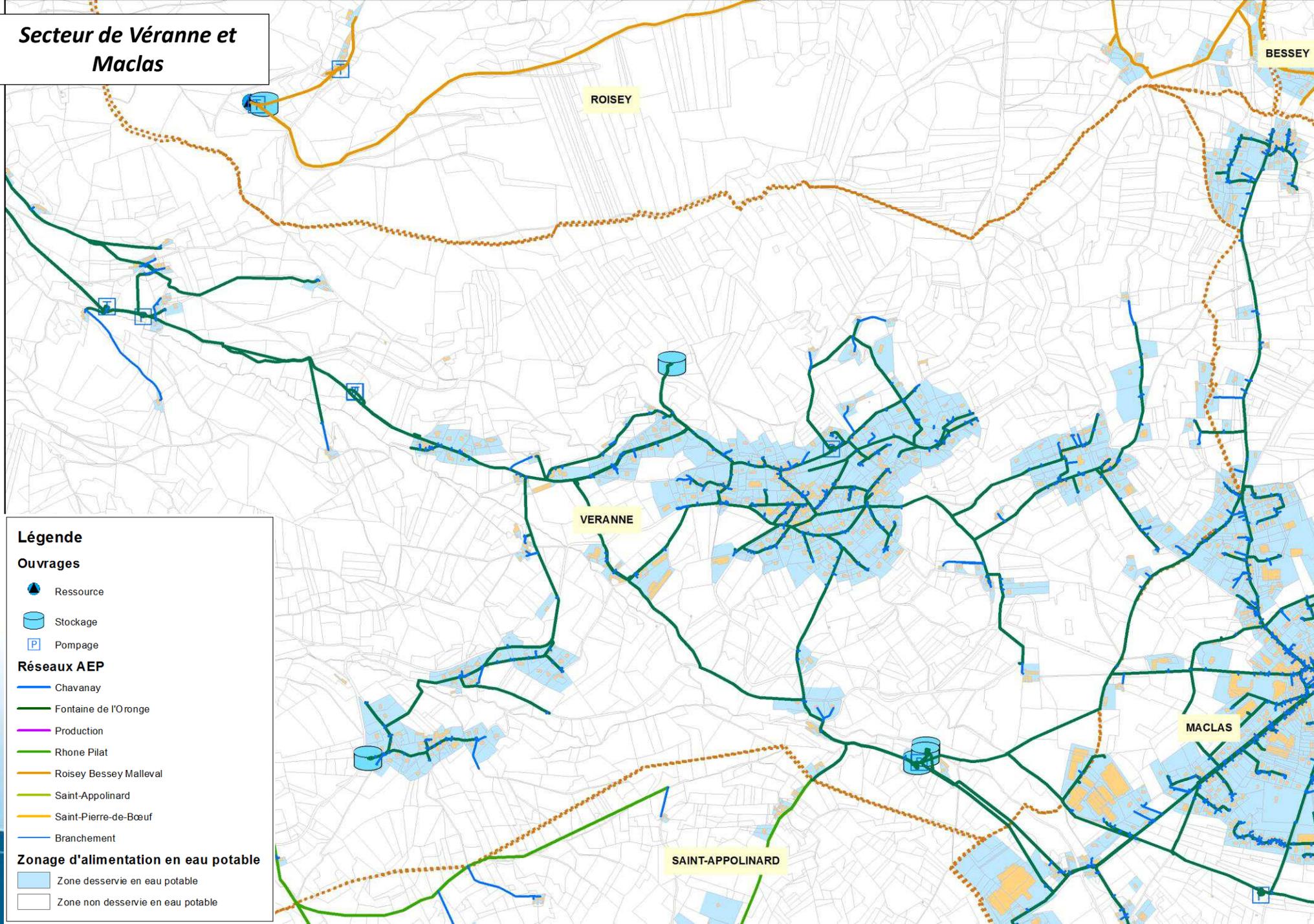
Réseaux AEP

-  Chavanay
-  Fontaine de l'Oronge
-  Production
-  Rhône Pilat
-  Roisey Bessey Malleval
-  Saint-Appolinard
-  Saint-Pierre-de-Bœuf
-  Branchement

Zonage d'alimentation en eau potable

-  Zone desservie en eau potable
-  Zone non desservie en eau potable

Secteur de Véranne et Maclas



Légende

Ouvrages

- Ressource
- Stockage
- Pompage

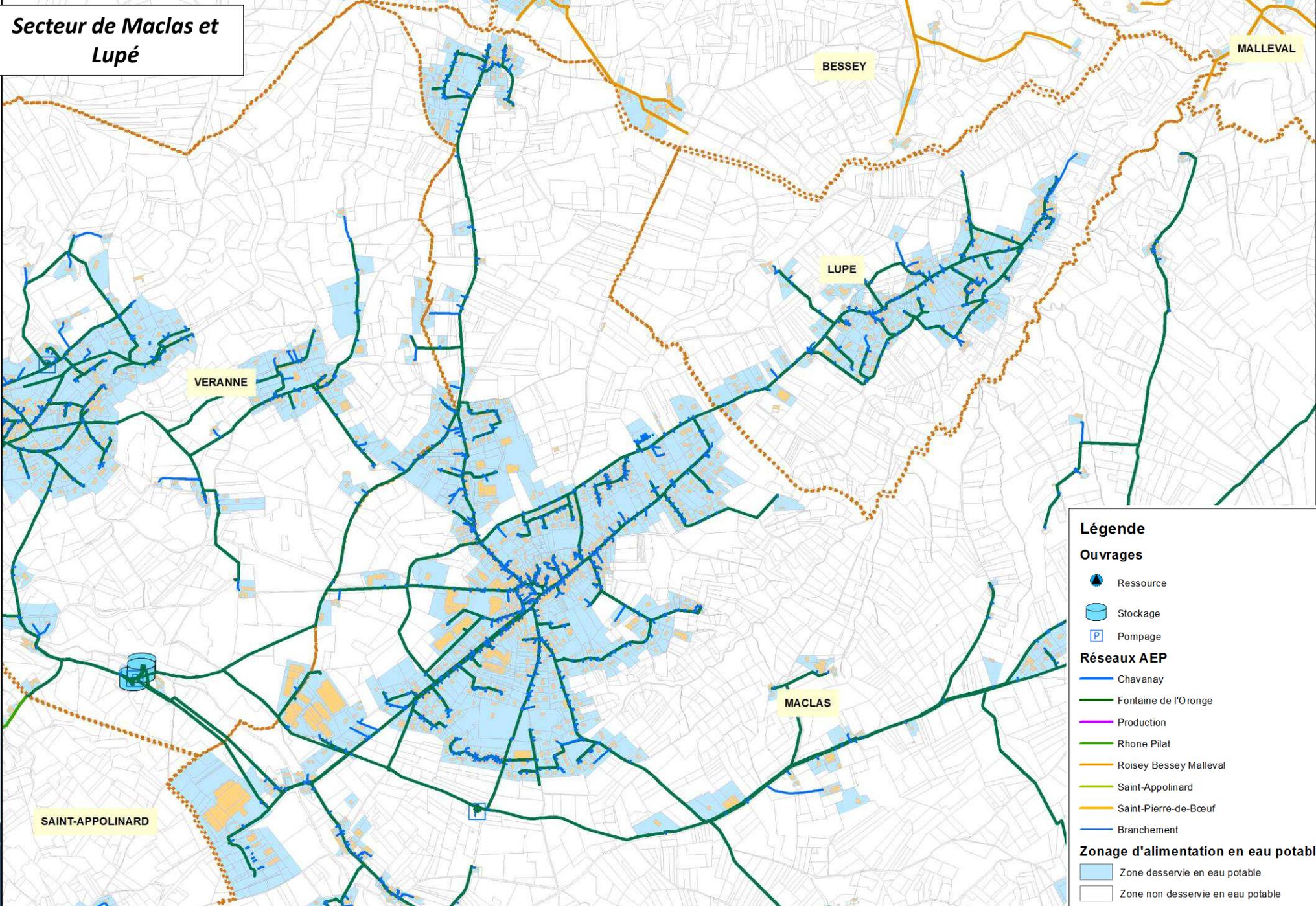
Réseaux AEP

- Chavanay
- Fontaine de l'Oronge
- Production
- Rhone Pilat
- Roisey Bessey Malleval
- Saint-Appolinard
- Branchement

Zonage d'alimentation en eau potable

- Zone desservie en eau potable
- Zone non desservie en eau potable

Secteur de Maclas et Lupé



Légende

Ouvrages

- Ressource
- Stockage
- Pompage

Réseaux AEP

- Chavanay
- Fontaine de l'Oronge
- Production
- Rhone Pilat
- Roisey Bessey Malleval
- Saint-Appolinard
- Branchement

Zonage d'alimentation en eau potable

- Zone desservie en eau potable
- Zone non desservie en eau potable

Légende

Ouvrages

-  Ressource
-  Stockage
-  Pompage

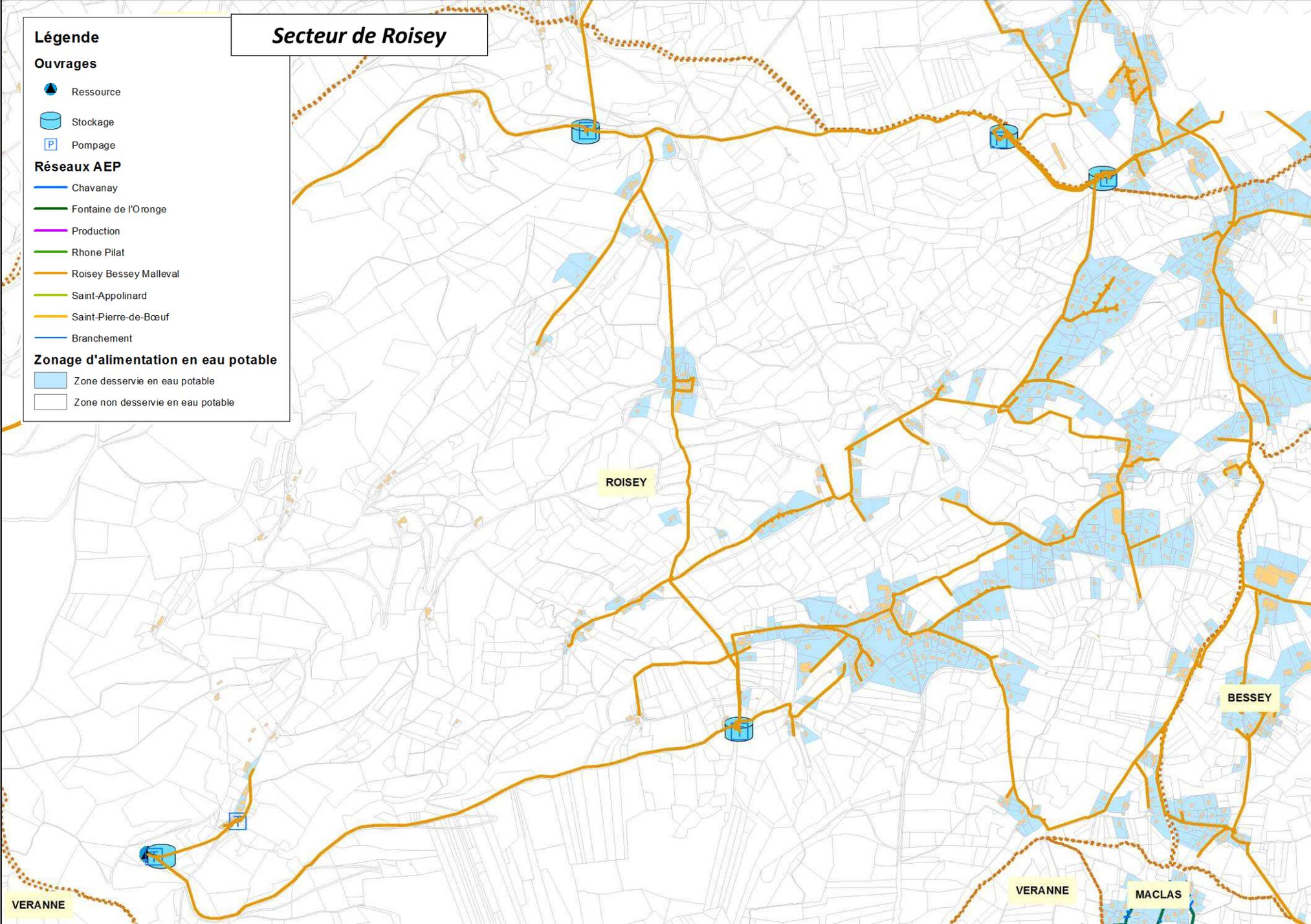
Réseaux AEP

-  Chavanay
-  Fontaine de l'Oronge
-  Production
-  Rhone Pilat
-  Roisey Bessey Malleval
-  Saint-Appolinard
-  Saint-Pierre-de-Bœuf
-  Branchement

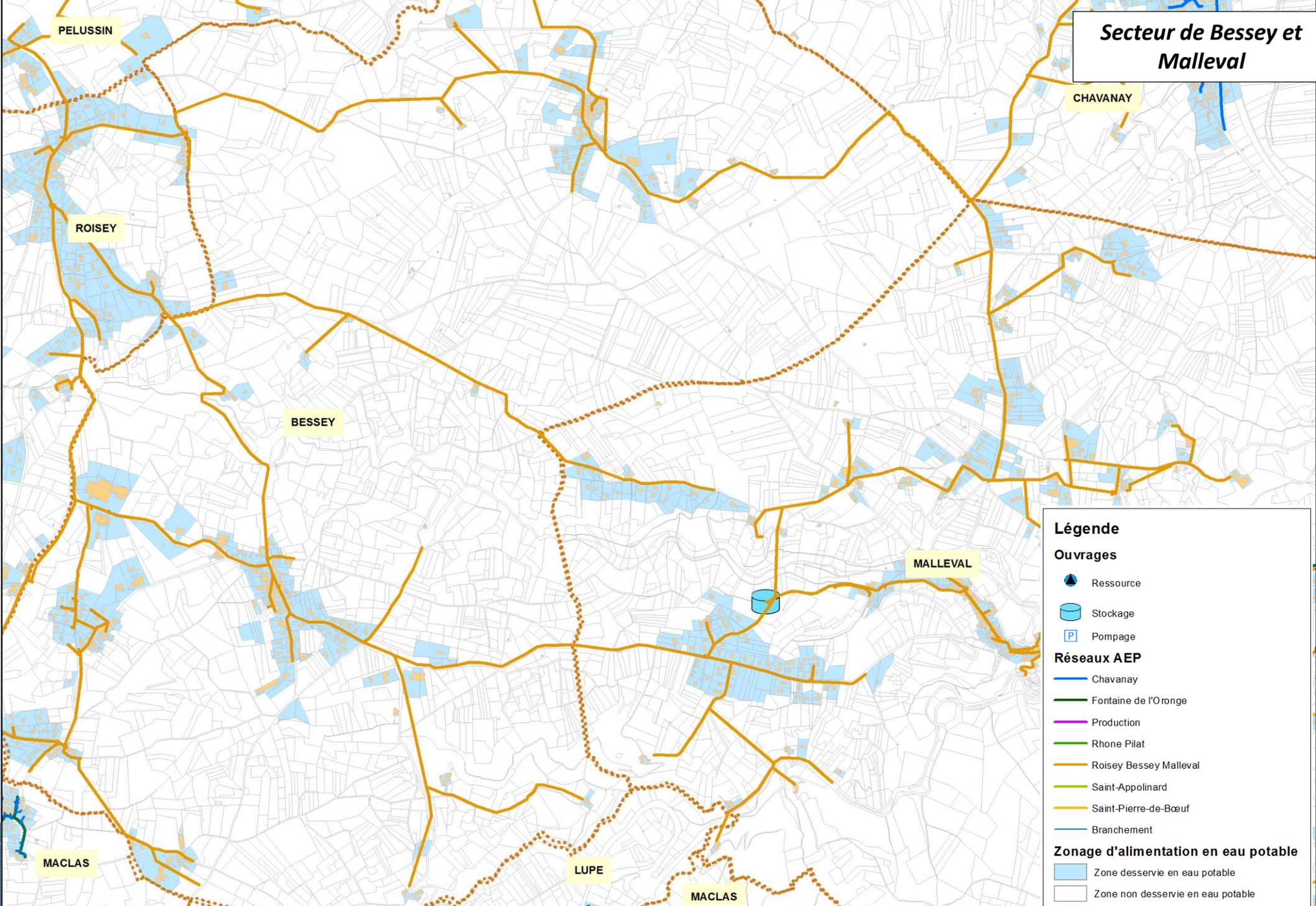
Zonage d'alimentation en eau potable

-  Zone desservie en eau potable
-  Zone non desservie en eau potable

Secteur de Roisey



Secteur de Bessey et Malleval



PELUSSIN

CHAVANAY

ROISEY

BESSEY

MALLEVAL

MACLAS

LUPE

MACLAS

Légende

Ouvrages

- Ressource
- Stockage
- Pompage

Réseaux AEP

- Chavanay
- Fontaine de l'Oronge
- Production
- Roisey Bessey Malleval
- Saint-Appolinard
- Saint-Pierre-de-Bœuf
- Branchement

Zonage d'alimentation en eau potable

- Zone desservie en eau potable
- Zone non desservie en eau potable

Secteur de Pélussin

CHUYER

CHAVANAY

PELUSSIN

Légende

Ouvrages

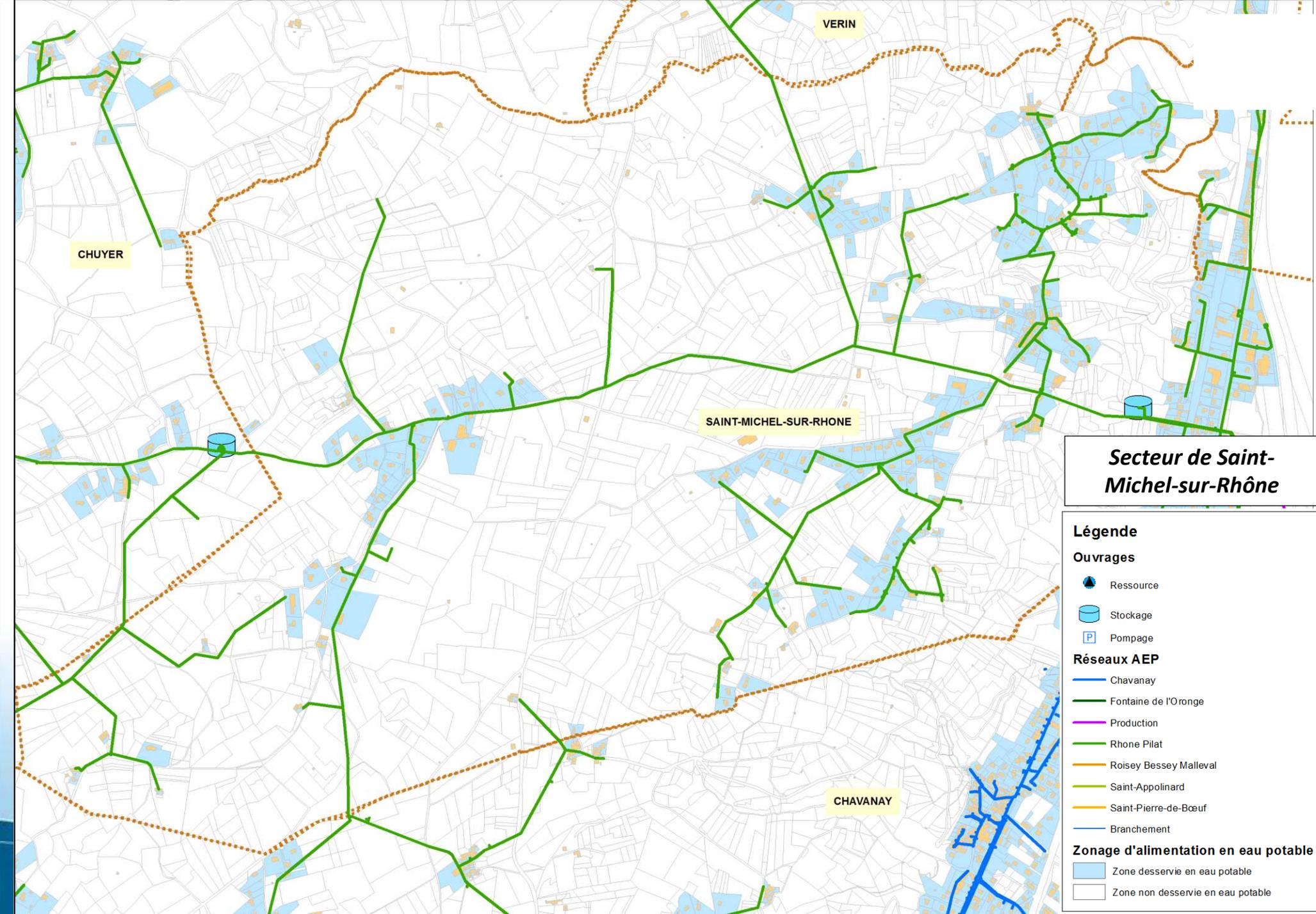
- Ressource
- Stockage
- Pompage

Réseaux AEP

- Chavanay
- Fontaine de l'Oronge
- Production
- Rhone Pilat
- Roisey Bessey Malleval
- Saint-Appolinard
- Saint-Pierre-de-Bœuf
- Branchement

Zonage d'alimentation en eau potable

- Zone desservie en eau potable
- Zone non desservie en eau potable



Secteur de Saint-Michel-sur-Rhône

Légende

Ouvrages

-  Ressource
-  Stockage
-  Pompage

Réseaux AEP

-  Chavanay
-  Fontaine de l'Oronge
-  Production
-  Rhone Pilat
-  Roisey Bessey Malleval
-  Saint-Appolinard
-  Saint-Pierre-de-Bœuf
-  Branchement

Zonage d'alimentation en eau potable

-  Zone desservie en eau potable
-  Zone non desservie en eau potable

Légende

Ouvrages

-  Ressource
-  Stockage
-  Pompage

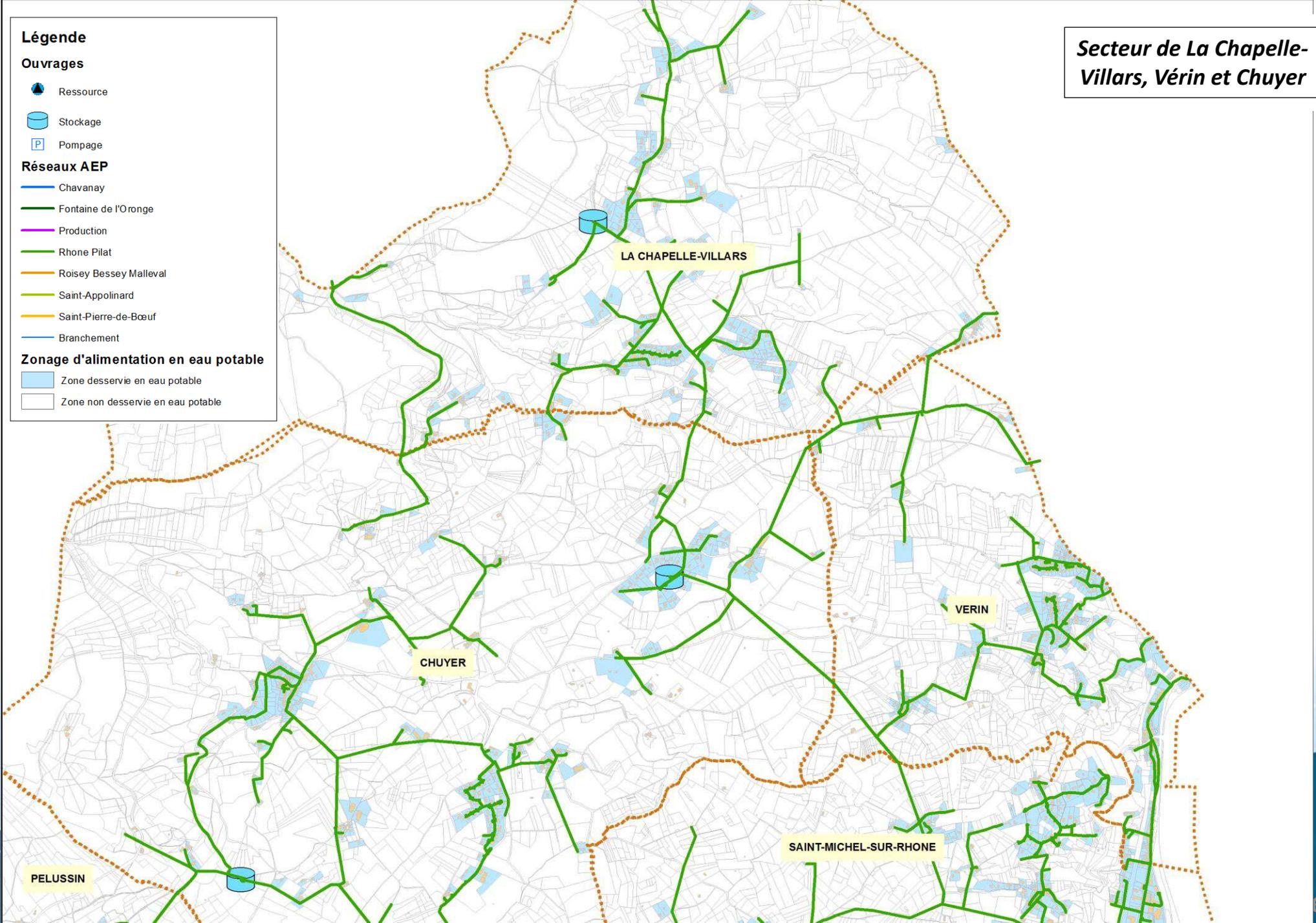
Réseaux AEP

-  Chavanay
-  Fontaine de l'Oronge
-  Production
-  Rhone Pilat
-  Roisey Bessey Malleva
-  Saint-Appolinard
-  Saint-Pierre-de-Bœuf
-  Branchement

Zonage d'alimentation en eau potable

-  Zone desservie en eau potable
-  Zone non desservie en eau potable

Secteur de La Chapelle-Villars, Vêrin et Chuyer





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022 – 2026 Communauté de Communes du Pilat Rhodanien



COMMUNE DE
SAINT PIERRE DE BŒUF



Mairie de Saint Appolinard



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse d'Allocations familiales de la Loire,
représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Madame Chantal LARGERON et par sa Directrice, Madame Marie-Pierre BRUSCHET, dûment autorisées à signer la présente convention,

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- la Communauté de communes du Pilat Rhodanien,
représentée par Monsieur Serge RAULT, Président et dont le siège est situé à Pélussin,
- la commune de Bessey,
représentée par Monsieur Charles ZILLIOX, Maire,
- la commune de La Chapelle Villars,
représentée par Monsieur Jacques BERLIOZ, Maire,
- la commune de Chavanay,
représentée par Monsieur Patrick METRAL, Maire,
- la commune de Chuyer,
représentée par Madame Béatrice RICHARD, Maire,
- la commune de Lupé,
représentée par Monsieur Farid CHERIET, Maire,
- la commune de Maclas,
représentée par Monsieur Hervé BLANC, Maire,
- la commune de Malleval,
représentée par Madame Christelle MARCHAL, Maire,
- la commune de Pélussin,
représentée par Monsieur Michel DEVRIEUX, Maire,
- la commune de Roisey,
représentée par Monsieur Philippe ARIES, Maire,

- la commune de Saint-Appolinard,
représentée par Madame Annick FLACHER, Maire
- la commune de Saint-Michel sur Rhône,
représentée par Monsieur Jean-Louis POLETTI, Maire,
- la commune de Saint-Pierre de Bœuf,
représentée par Monsieur Serge RAULT, Maire,
- la commune de Véranne,
représentée par Monsieur Michel BOREL, Maire,
- la commune de Vérin,
représentée par Madame Valérie PEYSSELON, Maire,

Ci-après dénommés « les partenaires »,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu les délibérations des Conseils communautaire et municipaux figurant en annexe 6 de la présente convention ;

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) a été fondée le 30 novembre 2001. Elle regroupe quatorze communes du sud-est de la Loire. Elle est limitrophe avec l'Isère, l'Ardèche et le Rhône, sur un territoire rural. Les bassins d'emploi sont divers : vallée du Rhône, Métropole Lyonnaise, vallée du Gier, Métropole Stéphanoise.

Les compétences communautaires sont :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement,
- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Tourisme
- Personnes Dépendantes
- Petite enfance (moins de 6 ans)
- Création et gestion de maisons de services au public
- Emploi
- Etudes
- Plans Communaux de Sauvegarde
- Assainissement non collectif
- Aménagement de l'espace communautaire
- Actions de développement économique

Dans le cadre de la présente convention, l'offre de services du territoire de la CCPR sur les champs de la CTG sont présentés dans l'annexe 2 et détaillés dans le diagnostic.

Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs partagés sont déclinés dans l'article 3 de la présente convention et les objectifs communs dans l'article 4.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Loire, la Communauté de communes du Pilat rhodanien et les communes de Bessey, La Chapelle Villars, Chavanay, Chuyer, Lupé, Maclas, Malleval, Pélussin, Roisey, Saint-Appolinard, Saint-Michel sur Rhône, Saint-Pierre de Bœuf, Véranne et Vérin, souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de communes du Pilat rhodanien, consistent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale (multi accueils, micro crèches, Relais Assistantes Maternelles, Maisons d'assistantes maternelles, Jardin d'enfants, accueils de loisirs, accueils de jeunes) ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ; (Lieux d'Accueil Enfants Parents, Référent Familles dans les centres sociaux, réseau parentalité REAAP, Foyer de jeunes travailleurs) ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DES COMMUNES

La Communauté de communes du Pilat rhodanien et les communes signataires mettent en place dans le cadre de l'exercice de leurs compétences des actions au niveau territorial pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent notamment les champs d'intervention suivants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN :

- Petite enfance : gestion des établissements d'accueil des jeunes enfants, Relais assistants maternels
- Animation de la vie sociale ;
- Parentalité ;
- Politique du logement et cadre de vie, aires d'accueil des gens du voyage ;
- Mobilité ;
- Culture, tourisme ;
- Accès aux droits : Maison de services au public ;
- Inclusion numérique ;
- Coordination du projet de territoire.

COMMUNE DE BESSEY :

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire «Au Pays des Enfants»;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS.

COMMUNE DE LA CHAPELLE VILLARS :

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire et Centre de loisirs SPL extrascolaire « La Grotte aux fées »;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS.

COMMUNE DE CHAVANAY :

- Enfance : Centre de loisirs SPL extrascolaire;
- Jeunesse ;
- Animation de la vie sociale : soutien à l'Espace de vie sociale AFR de Chavanay ;
- Pôle culturel : Médiathèque et Ludothèque
- Associations ;
- CCAS ;
- Bibliothèque.

COMMUNE DE CHUYER :

- Enfance : Centre de loisirs SPL extrascolaire « La Grotte aux fées »;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS.

COMMUNE DE LUPE :

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire de Malleval ;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS.

COMMUNE DE MACLAS:

- Enfance : Centre de loisirs AFR extrascolaire et centre de loisirs communal périscolaire ;
- Jeunesse : accueil de loisirs ados AFR ;
- Conseil municipaux des jeunes ;
- Animation de la vie sociale : soutien à l'Espace de vie sociale AFR de Maclas ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Transport solidaire ;
- Bibliothèque.

COMMUNE DE MALLEVAL :

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire de Malleval ;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Bibliothèque.

COMMUNE DE PELUSSIN :

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire et extrascolaire ;
- Jeunesse ;
- Conseil municipaux des jeunes
- Animation de la vie sociale : soutien à l'Espace de vie sociale les 4 Versants ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Transport solidaire ;
- Pôle culturel de la CCPR : Médiathèque et Cinéma.

COMMUNE DE ROISEY :

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire «Au Pays des Enfants»;
- Jeunesse ;
- Conseil municipaux des jeunes ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Bibliothèque.

COMMUNE DE SAINT-APPOLINARD :

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire «Au Pays des Enfants»;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Bibliothèque.

COMMUNE DE SAINT-MICHEL SUR RHONE :

- Enfance : soutien à l'accueil de loisirs extrascolaire La Grotte aux Fées géré par la SPL ;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- Transport solidaire ;
- CCAS ;
- Bibliothèque.

COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE BŒUF :

- Enfance : Centre de loisirs communal périscolaire;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Transport solidaire ;
- Bibliothèque.

COMMUNE DE VERANNE :

- Enfance : Centre de loisirs SPL périscolaire «Au Pays des Enfants»;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Bibliothèque.

COMMUNE DE VERIN :

- Enfance : soutien à l'accueil de loisirs extrascolaire La Grotte aux Fées géré par la SPL ;
- Jeunesse ;
- Associations ;
- CCAS ;
- Bibliothèque.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

1. Enfance
2. Jeunesse
3. Animation de la vie sociale
4. Logement et habitat
5. Accès aux droits – inclusion numérique
6. Accompagnement à la parentalité
7. Handicap
8. Mobilité

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Enjeu 1- Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
 - Objectif A- Accompagner et développer l'offre d'accueil petite enfance et enfance (0-16 ans)
 - Objectif B- Répondre aux besoins de garde spécifique des familles

- Enjeu 2- Animer la vie sociale
 - Objectif A : Structurer l'offre enfance-jeunesse et soutenir la fonction parentale
 - Objectif B : Favoriser les échanges entre structures associatives

- Enjeu 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables
 - Objectif A : accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leur insertion sociale et professionnelle
 - Objectif B: Améliorer l'accès aux droits/ lutter contre la fracture numérique
 - Objectif C : Etudier les solutions en termes de mobilité

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de la Loire, la communauté de communes du Pilat rhodanien et les communes de Bessey, La Chapelle Villars, Chavanay, Chuyer, Lupé, Maclas, Malleval, Pélussin, Roisey, Saint-Appolinard, Saint-Michel sur Rhône, Saint-Pierre de Bœuf, Véranne et Vérin, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et de la Communauté de communes et des communes chacune des parties participent au pilotage.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des groupes de travail thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au strict respect du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant

l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait àLe.....20XX

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Pour la Caf de la Loire :
La Directrice
Marie-Pierre BRUSCHET

La Présidente du Conseil d'Administration
Chantal LARGERON

Le Président de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Serge RAULT

Le Maire de Bessey,
Charles ZILLIOX

Le Maire de La Chapelle Villars,
Jacques BERLIOZ

Le Maire de Chavanay,
Patrick METRAL

Le Maire de Chuyer,
Béatrice RICHARD

Le Maire de Lupé,
Farid CHERIET

Le Maire de Maclas,
Hervé BLANC

Le Maire de Malleval,
Christelle MARCHAL

Le Maire de Pélussin,
Michel DEVRIEUX

Le Maire de Roisey,
Philippe ARIES

Le Maire de Saint-Appolinard,
Annick FLACHER

Le Maire de Saint-Michel sur Rhône,
Jean-Louis POLETTI

Le Maire de Saint-Pierre de Bœuf,
Serge RAULT

Le Maire de Véranne
Michel BOREL

Le Maire de Vérin,
Valérie PEYSSELO

En pièce jointe

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Petite crèche Les P'tites Quenottes, rue du Professeur Voron, 42410 Pélussin
EAJE	Petite crèche Les P'tits Pilous, 4 quartier de l'Avenir, 42520 Maclas
EAJE	Micro crèche Les P'tits Chaillets, 3 bis route de Chézenas, 42520 St Pierre de Bœuf
EAJE	Micro crèche Les P'tits Loupiots, Lieudit les Poizolles, 42410 Vérin
RPE	Relais Petite Enfance Le Nidoux, 9 rue des Prairies, 42410 Pélussin

MAIRIE DE BESSEY	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil de loisirs périscolaire Au Pays des Enfants, Ecole publique, Le Bourg, 42520 Roisey

MAIRIE DE LA CHAPELLE VILLARS	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil de loisirs périscolaire, Ecole primaire publique, 42410 La Chapelle Villars
	Accueil de loisirs extrascolaire La Grotte aux Fées, Ecole primaire publique, 42410 Chuyer

MAIRIE DE CHAVANAY	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, Impasse du Bief, 42410 Chavanay
LUDOTHEQUE	Ludothèque médiathèque, place du Marronnier, 42410 Chavanay

COMMUNE DE CHUYER	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil de loisirs extrascolaire La Grotte aux Fées, Ecole primaire publique, 42410 Chuyer

COMMUNE DE LUPE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil de loisirs périscolaire de Malleval / Lupé, Ecole primaire publique, le Bourg, 42520 Malleval

COMMUNE DE MACLAS	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil de loisirs périscolaire, Ecole Publique, 1 quartier de Versailles, 42520 Maclas
	Accueil de loisirs périscolaire, extrascolaire et accueil jeunes, AFR de Maclas, 27 route de St Appolinard 42520 Maclas

COMMUNE DE MALLEVAL	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil de loisirs périscolaire de Malleval / Lupé, Ecole primaire publique, le Bourg, 42520 Malleval

COMMUNE DE PELUSSIN	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, rue de la Barge, 42410 Pélussin

COMMUNE DE ROISEY	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil de loisirs périscolaire Au Pays des Enfants, Ecole publique, Le Bourg, 42520 Roisey

COMMUNE DE SAINT APPOLINARD	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil de loisirs périscolaire Au Pays des Enfants, Ecole publique, 68 route de Colombier, 42520 Véranne

COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR RHONE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil de loisirs extrascolaire La Grotte aux Fées, Ecole primaire publique, 42410 Chuyer

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BŒUF	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, Ecole publique, 4 route de Chézenas, 42520 Saint-Pierre de Bœuf

COMMUNE DE VERANNE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil de loisirs périscolaire Au Pays des Enfants, Ecole publique, 68 route de Colombier, 42520 Véranne

COMMUNE DE VERIN	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil de loisirs extrascolaire La Grotte aux Fées, Ecole primaire publique, 42410 Chuyer

ENJEU 1 : CONCILIER VIE FAMILIALE, VIE PROFESSIONNELLE ET VIE SOCIALE

➤ Objectif A : accompagner et développer l'offre d'accueil petite enfance et enfance (0-16 ans).

- **Fiche action 1. A1 : Maintenir et développer une offre de garde petite enfance (0-3 ans)** (Soutenir les accueils en crèches intercommunales, réfléchir à une meilleure organisation au niveau des modes d'accueils (réflexion de partenariat à mettre en place avec les crèches intercommunales, les micros crèches et les MAM, réflexion sur les horaires atypiques).
- **Fiche action 1. A2 : Développer et maintenir le fonctionnement du RPE**
- **Fiche action 1. A3 : Soutenir les accueils de loisirs (3-16 ans)**
- **Fiche action 1. A4 : Travailler sur un projet éducatif partagé intercommunal**
- **Fiche action 1. A5 : Favoriser la mutualisation d'actions et de matériel entre les structures petite enfance et enfance**

➤ Objectif B : Répondre aux besoins de garde spécifique des familles.

- **Fiche action 1. B1 : Favoriser l'accès aux équipements d'accueils pour les enfants en situation de handicap (de 0 à 16 ans)** (Accompagner et soutenir les familles et les professionnels)
- **Fiche action 1. B2 : Mieux répondre aux besoins de garde des travailleurs en horaires spécifiques**

Enjeux 1 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

Objectif A : Accompagner et développer l'accueil petite enfance et enfance (0- 16ans)

Fiche action 1. A1 : Maintenir et développer une offre de garde petite enfance (0-3 ans)

Diagnostic initial	Modalités de mise en œuvre
<p>La CCPR a une compétence petite enfance reconnue, avec des services gérés en direct par la CCPR (RPE, Guichet unique...) et en DSP (4 crèches intercommunales).</p> <p>Le « Guichet unique » est un lieu dédié aux parents et futurs parents qui recherchent un mode de garde au sein de la CCPR. Il est connu et reconnu par les habitants et les élus.</p> <p>Le RPE est un service dynamique et efficace. Le constat actuel montre un manque de places chez les assistantes maternelles et manque d'assistantes maternelles (secteur de Pélussin).</p> <p>Les EAJE représentent 4 crèches intercommunales et 2 micro-crèches. Il y a 4 commissions d'attribution des places en crèche mais un manque de places. L'attribution des places est à réinterroger régulièrement, en fonction des besoins et de l'évolution de l'offre sur le territoire.</p>	<p>Mettre en œuvre une fonction de veille, de surveillance sur les besoins du territoire</p> <p>EAJE :</p> <ul style="list-style-type: none">- Engager une réflexion pour augmenter le nombre de places avec la possibilité de passer à 22 places sur les structures de 20 places (sans augmentation du personnel). <p>Micro-crèches :</p> <ul style="list-style-type: none">- Engager une réflexion pour augmenter le nombre de place avec la possibilité de passer à 12 places sur les structures de 10 places (sans augmentation du personnel). <p>MAM :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réfléchir à un appel à projet MAM par la CCPR (mises à disposition de locaux + ou – gratuit par les communes) ou encore, par un accompagnement d'initiatives privées.

Objectifs opérationnels	Communication
<p><u>Publics cibles</u> Familles avec enfant (s) de moins de 3 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité du territoire en développant et en adaptant l'offre d'accueil du territoire en fonction des besoins. - Assurer une coordination petite enfance. - Développer une veille des besoins des habitants en matière de modes de garde. (Observatoire). 	<p>- Renforcer la communication entre équipements communautaires et équipements privés.</p> <p>Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs</p> <p>Schéma Départemental des Services aux Familles. (SDSF)</p>
Porteur de l'action	Ressources mobilisables
<p>CCPR car compétence. (Au niveau technique : Coordinatrice CTG).</p>	<p>Moyens financiers : CAF si augmentation du nombre de places en crèche + aide de 3000€ pour les MAM + CAF avec bonus territoire + CCPR aide à l'investissement. Moyens humains : temps accordé pour la coordination.</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>CAF, MSA, CCPR, PMI, RPE, Micro-crèches, Coordinatrice CCPR, communes...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de places individuelles et collectives. - Taux d'occupation des crèches - Nombre de familles sans réponse de garde. - Places vacantes.

Enjeux 1 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

Objectif A : Accompagner et développer l'accueil petite enfance et enfance (0- 16ans)

Fiche action 1. A2 : Développer et maintenir le fonctionnement du RPE (Relais Petite Enfance)

Diagnostic initial	Modalités de mise en œuvre
<p>RPE et Guichet Unique : Nombre d'AM actives : 127 (42 qui fréquentent les TC et 33 de + de 55 ans). Nombre de places Journée et Périscolaire : 472, dont 46 Périscolaire. Pas de liste officielle pour la garde à domicile : personnes se faisant connaître auprès de la MDS. Orientation vers l'ADMR.</p> <p><u>Demandes en 2021 (chiffres arrêtés au 19 juillet 2021) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 164 demandes d'accueil en crèche.• 95 RDV parents.• 72 demandes d'accueil chez un AM.• 6 demandes pour gardes à domicile. <p><u>3 TC au RPE / semaine (moyenne de 108 / an dont 10 en itinérance)</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Moyenne de 7 AM et 15 enfants / TC.• Moyenne itinérance 4 AM et 10 enfants. <p><u>3 permanences d'accueil au RPE (parents, AM)</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Moyenne de 70 RDV physiques (information administratives contractuelles). <p><u>270 appels et 110 mails / an au RPE</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Info droit du travail concernant l'accueil individuel, des questions éducatives ou autour de l'agrément.	<ul style="list-style-type: none">• Développer des médiations culturelles et artistiques (ex : projet de territoire en lien avec l'association « Les Bravos de la Nuit »)• Mettre en place de l'APP (Analyse de la Pratique Professionnelle) pour les assistantes maternelles.• Engager une réflexion sur la pertinence de l'itinérance.• Travailler en partenariat sur des actions de parentalité au RPE.• Travailler avec d'autres RPE pour les types d'actions autour de la parentalité mises en place au sein même des RPE.• Développer le travail sur le garde à domicile (partenariat ADMR, liste de gade à domicile en interne)

<p><u>1 jour consacré à l'administratif et à l'organisation du RPE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'infos diverses, organisation de formations, d'animations, d'actions de partenariat selon des projets... <p><u>Missions du Guichet Unique en lien avec le RPE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} accueil des familles qui cherchent un mode de garde (individuel et collectif) • Mise à jour des listes des AM (disponibilités) • Animation de 2 TC / mois (dont 1 en itinérance) 	
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Communication</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'organisation et l'accompagnement des familles et des assistantes maternelles mise en place au sein du RPE • Se questionner sur l'évolution du RPE, en termes d'accompagnement à la parentalité et au handicap. <p><u>Publics cibles :</u> Les AM, les enfants accueillis chez les AM, les parents employeurs d'une AM, les familles du territoire.</p>	<p>Communiquer sur la nouvelle appellation du RAMPE : RPE (Relais Petite Enfance) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le livret du relais (papier et numérique). • Actualiser la plaquette sur la petite enfance. <p>Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de l'agrément du Relais 2022-2026 • Schéma départemental de services aux familles (SDSF) • Le décret du 25 août, pris pour l'application de l'article 2 de l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et de l'article 100 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique.
<p>Porteur de l'action</p>	<p>Ressources mobilisables</p>
<p>CCPR/ Au niveau technique (Animatrice du RPE)</p>	<p>Moyens financiers : budget RPE. Appel à projet microfilies sur les animations culturelles ? Moyens humains : voir le temps de travail de l'animatrice s'il y a une augmentation de ses missions.</p>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département Loire (plus particulièrement la PMI), MDPH, CAF Loire. Intervenants extérieurs (plus particulièrement l'association « Les Bravos de la Nuit » pour développer les projets culturels de territoire. Structures locales ou intercommunales : Centre Culturel, crèches, AFR.	

Enjeux 1 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
Objectif A : Accompagner et développer l'accueil petite enfance et enfance (0- 16ans)
Fiche action 1. A3 : Soutenir les accueils de loisirs (3-16 ans)

Diagnostic initial	Modalités de mise en œuvre
<p>Les communes ont la compétence enfance. Des structures indispensables et reconnues par les communes et par les habitants (ALSH / EVS) Une mutualisation des accueils de loisirs entre plusieurs communes Les accueils périscolaires et du mercredi : des périscolaires ou garderies existantes dans chaque commune avec une école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les subventions CAF et communales - Développer la coordination enfance/jeunesse
Objectifs opérationnels	Communication
<ul style="list-style-type: none"> - Faire perdurer les accueils existants avec le maintien des subventions. - Améliorer la communication avec la CCPR (ex com. des centres de loisirs sur le site de la CCPR) avec une centralisation de toutes les offres pour une meilleure lisibilité. <p><u>Publics cibles</u> : Familles avec enfant (s) entre 3 et 16 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une page sur le site de la CCPR avec toutes les informations sur les centres de loisirs.
	Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs
	<p>Projet Educatif Territorial (PEDT) Plan mercredis, Schéma départemental de services aux familles (SDSF).</p>
Porteurs de l'action	Ressources mobilisables
<p>CCPR, Au niveau technique Coordinatrice CTG ; ALSH</p>	<p>Moyens financiers : CAF + Communes Moyens humains : temps coordination</p>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, MSA, CCPR, PMI, Coordinateur CCPR, ALSH, EVS, SDJES (ex DDCS)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes/ Taux d'occupation - Nombre d'enfants sans solution

Enjeux 1 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

Objectif A : Accompagner et développer l'accueil petite enfance et enfance (0- 16ans)

Fiche action 1. A4 : Travailler sur un Projet éducatif partagé intercommunal

Diagnostic initial	Modalité de mise en œuvre
Structures différentes avec hétérogénéité de fonctionnement et de tranches d'âges. Intérêt de travailler sur des valeurs et orientations communes.	<p>-Créer un partenariat sur des projets qui pourraient concerner l'ensemble du territoire (ex : autour de médiation culturelle).</p> <p>-Créer un groupe de partenaires piloté par la CCPR pour élaborer de manière concertée un état des lieux puis un projet éducatif partagé précisant enjeux, objectifs, moyens et critères d'évaluation.</p> <p>- Organiser des formations communes en lien avec le projet éducatif partagé intercommunal.</p> <p>-Ecrire une base de travail partagée qui pourrait être utilisée par les structures et les communes (par exemple pour la rédaction des « plans mercredi »)</p>
Objectifs opérationnels	Communication
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la cohérence et l'égalité des services petite enfance/ enfance - Se doter d'un Projet Educatif Intercommunal, réel support des orientations éducatives du territoire. 	<p>Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs</p>

<u>Publics cibles</u> : les ALSH/ Crèches/ RPE/ Gardes à domicile	Schémas Départemental des Services aux Familles (SDSF), Plan mercredi, Projet Educatif Territorial (PEDT), Projets des structures
Porteurs de l'action	Ressources mobilisables
CCPR Au niveau technique coordinatrice CTG	Moyens humains : temps coordination
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
ALSH, crèches, ADMR, CCPR, EVS, RPE	- Ecriture et mise en place du Projet éducatif partagé intercommunal

Enjeux 1 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

Objectif A : Accompagner et développer l'accueil petite enfance et enfance (0- 16ans)

Fiche action 1. A5 : Favoriser la mutualisation d'actions et de matériel entre les structures petite enfance et enfance

Diagnostic initial	Modalité de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Chaque structure travaille individuellement et dispose de son propre matériel. - Pas de mutualisation de matériel et de personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une banque de matériel ; un document partagé. - Créer un groupement d'achat (mutualisation des couches, de la bureautique, ...). - Maintenir les rencontres entre les structures. - Organiser des sorties communes pour réduire les coûts. - Développer la coordination petite enfance /enfance.
Objectifs opérationnels	Communication
<ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser les moyens, le matériel et le personnel. <p><u>Publics cibles</u> ALSH, EVS, MAM, Micro-crèche, crèches, AM, RPE</p>	<p>Plateforme d'échange entre structures (offre d'emploi, matériel, animation).</p>
	Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs
	<p>Schémas Départemental des Services aux Familles (SDSF),</p>
Porteurs de l'action	Ressources mobilisables
<p>CCPR Au niveau technique coordinatrice CTG</p>	<p>Trouver un dispositif mutualisé avec les collectivités et les structures. Moyens humains : temps coordination, temps de numérique</p>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
ALSH, EVS, MAM, Micro-crèche, crèches, AM, CCPR, RPE	<ul style="list-style-type: none">- Création de la plateforme et de la banque de matériel- Nombre de projets mutualisés et d'échange

Enjeux 1 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

Objectif B : Répondre au besoin de garde spécifique des familles

Fiche action 1. B1 : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap (de 0 à 16 ans)

Diagnostic initial	Modalité de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none">- Certaines structures développent l'accueil des enfants porteurs de handicap, notamment les crèches avec l'aide du SDSF (droit au répit)- Une médiation est souvent nécessaire pour définir le projet d'accueil individualisé (PAI), compte tenu de la diversité des handicaps (surdit�, c�cit�, handicap physique, autisme, trisomie, ...).- L'accompagnement humain mis en place sur les temps scolaires (accompagnants d'�l�ves en situation de handicap AESH) peut �tre maintenu sur les temps p�ri ou extra scolaires avec une prise en charge par la commune.- Il existe des partenaires sp�cialis�s sur le territoire qui peuvent �tre mobilis�s (ex : P�le accompagnement SDSF pour les ALSH, d�partement, CAF, SESSAD, �ducateur sp�cialis� en lib�ral...).- Le diagnostic du handicap est souvent �tabli � l'entr�e � l'�cole.- Les assistantes maternelles et les cr�ches se trouvent parfois en difficult�s face � des comportements d'enfants qui peuvent les interpeller. Le lien avec les partenaires tel-que la PMI est important pour accompagner les professionnels et les parents.-Manque une personne faisant du lien entre les structures et les parents.	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser la formation des professionnels : AM, personnel des cr�ches, des centres de Loisirs, des �coles et des cantines.- Cr�er une plateforme avec des �changes d'exp�riences et de pratiques.- D�velopper un service d'information et d'orientation � destination des familles- Echanger entre parents (p�le parents sp�cifique handicap ou simplement informer que le p�le parents est accessible � tous).

Objectifs opérationnels	Communication
<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une meilleure connaissance des situations. - Avoir une meilleure orientation et information des familles. - Avoir un meilleur suivi des parcours des enfants en situation de handicap. - Renforcer la qualité d'accueil pour les enfants porteur de handicap. <p><u>Publics cibles</u> : Familles avec enfant porteur de handicap et structures d'accueil</p>	<p>Action de communication spécifique en faveur de l'intégration des enfants en situation de handicap en EAJE, ALSH.</p> <p>Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs</p> <p>SDSF Pôle Ressources "Centre de loisirs et Handicap" de la Loire</p>
Porteurs de l'action	Ressources mobilisables
<p>CCPR Au niveau technique : coordinateur CTG + animatrice RAMPE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CAF bonus handicap. - Pour les Centres de Loisirs, le SDSF accompagne sur la façon de prendre en charge les enfants. - Aide SDSF : droit au répit / garde régulière pour les parents qui travaillent.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>ALSH, crèche, micro-crèche, RAMPE, ADMR, pôle culturel, CAF, CCPR, MDPH.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Date création service d'information. - Nombre d'enfants accueillis. - Heures de formations / nombre de personnes formées.

Enjeux 1 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

Objectif B : Répondre aux besoins de garde spécifique des familles

Fiche action 1. B2 : Mieux répondre aux besoins de garde des travailleurs en horaires spécifiques

Diagnostic initial	Modalités de mise en œuvre
<p>- Un besoin d'accueil en horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir, la nuit, les week-ends) existe sur le territoire, proximité avec la centrale de Saint Alban, travail en 3/8 (Justin Bridou, Fromagerie Guilloteau), hôpitaux.</p> <p>- Le développement de l'accueil en horaires atypiques doit s'appréhender en articulation avec les entreprises.</p> <p>- Les assistantes maternelles de plus en plus sollicitées sur ces créneaux. En parallèle, les structures d'accueil collectif n'ont pas la capacité organisationnelle de répondre à ce besoin.</p> <p>- La garde à domicile avec l'ADMR peut être couteuse pour les familles qui souhaitent faire garder 1 enfant, mais elle s'avère plus intéressante s'il y a plusieurs enfants. La difficulté pour l'ADMR est également de trouver du personnel (lien fiche action enjeu 3 emploi).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur la capacité du guichet unique à orienter les familles en fonction de leurs spécificités - Améliorer la mise en relation entre les besoins et l'offre. (Liste de gardes à domicile, lien avec ADMR ou des associations de garde à domicile) - Etudier la possibilité de création de places d'accueil familiales associées aux crèches (crèche emploi des AM avec des temps de regroupement au sein des structures. Horaires décalés avec la crèche)
Objectifs opérationnels	Communication
<p>Répondre aux besoins des familles et les soutenir.</p> <p><u>Publics cibles</u> Parents qui ont des horaires de travail décalés.</p>	<p>Communication avec les associations de garde à domicile. Communication sur le guichet unique.</p>
	Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs
	<p>Schémas Départemental des Services aux Familles. Association Pléiade : Convention avec la CAF. Stratégie pauvreté de l'Etat.</p>

Porteurs de l'action	Ressources mobilisables
CCPR Au niveau technique : coordinateur CTG.	Stratégie pauvreté de l'Etat + CAF.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CCAS voir aide RAMPE Associations de garde à domicile Crèches Maison des services et les partenaires emploi (Pôle emploi, mission Locale...) CIDFF	Nombre de demandes identifiées Nombre de solutions proposées

ENJEU 2 : ANIMER LA VIE SOCIALE

- **Objectif A : Structurer l'offre enfance-jeunesse et soutenir la fonction parentale**
 - **Fiche action 2. A1 : Faciliter la mise en œuvre d'actions collectives de soutien à la parentalité sur le territoire**
 - **Fiche action 2. A2 : Développer et coordonner les actions en faveur des jeunes pour favoriser leur engagement et leur autonomie**

- **Objectif B : Favoriser les échanges entre structures associatives**
 - **Fiche action 2. B1 : Coordonner et accompagner les structures d'animation à la vie sociale et les associations dans leurs projets**
 - **Fiche action 2. B2 : Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs** (en attente de la présentation en commission culture le 17 novembre)

Enjeux 2 : Animer la vie sociale

Objectif A : accompagner et développer l'accueil petite enfance et enfance (0- 18ans)

Fiche action 2. A1 : Faciliter la mise en œuvre d'actions collectives de soutien à la parentalité sur le territoire

Diagnostic initial	Modalités de mise en œuvre
<p>- Le maillage du territoire départemental en structures de soutien à la parentalité est un axe prioritaire du Schéma départemental de services aux familles (SDSF).</p> <p>- Pas de maillage parentalité au niveau du territoire. Sur le périmètre communautaire les EAJE, le pôle parents de la CCPR, les EVS, le CHAPI proposent tous des actions parentalité (groupes de parole, conférences, débats, ateliers parents enfants, temps forts, ...).</p> <p>La coordination de ces actions permettrait d'optimiser la mutualisation, la lisibilité et la visibilité auprès des familles et des partenaires. Penser à la parentalité aussi pour le public adolescent.</p> <p>Actions existantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Matin familles de la communauté de Communes un mercredi par mois• Bébé récréée de l'AFR de Chavanay tous les vendredis matin• Festival des Matrus de l'AFR de Chavanay 1 fois/an• Animations parentalité/ soirée jeux/ conférence de l'AFR de Maclas• Actions ponctuelles du CHAPI• Forum Familles	<p>Ce qui est déjà fait par la MDS et à développer :</p> <ul style="list-style-type: none">• Consolider les actions parentalités existantes notamment les matins familles.• Accéder à des offres culturelles dédiées au soutien à la parentalité (ciné-débat et ciné jeune public- lien avec le pôle culturel + lien ludothèque Chavanay) /lien avec la fiche action 2B2 <p>Les actions nouvelles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Coordonner les projets de soutien à la parentalité, avec mise en place de réunions d'informations sur les différents projets menés et de réunions de coordination des projets.• Coordonner le calendrier de programmation des différentes actions.• Proposer des actions communes au niveau territorial (lien avec le financement REAAP)• Développer des rencontres parentalités au sein des structures (crèches, RAMPE, ALSH) : café des parents, fête de la crèche...

Objectifs opérationnels	Communication
<ul style="list-style-type: none"> - Développer et diversifier les projets et les actions parentalité en transversalité et en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire en prenant en compte les familles dans leurs diversités. - Développer et conforter les lieux d'écoute au-delà du CHAPI (café citoyen, salle en libre accès). - Assurer un équilibre territorial pour les actions d'animations collectives de soutien à la parentalité. - Favoriser la mixité sociale au sein des publics destinataires <p><u>Publics cibles</u> : les parents et enfants/ Adolescents (0-18ans) de la CCPR</p>	<p>Communication commune, site internet, flyers.</p> <p>Lien avec d'autres dispositifs</p> <p>Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), le Schéma départemental de services aux familles (SDSF).</p>
Porteur de l'action	Ressources mobilisables
<p>CCPR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Commission services à la personne, coordinatrice petite enfance jeunesse. - CAF : Conseil technique, appel à projet parentalité REAAP <p>Moyens financiers : budget parentalité de la CCPR, Fonds National Parentalité CAF</p> <p>Moyens humains : coordonnateur CTG / réflexion sur la réorganisation du service petite enfance (lien enjeu 1) entre le poste d'animatrice du relais et la coordo CEJ / financement CAF</p>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Collèges - Les 4 EAJE SPL / ADMR - 3 EVS : AFR de Chavanay / AFR de Maclas / Association des 4 versants - CHAPI - Département/ PMI - Centre culturel/ MDS/ CCPR / Pole parents CCPR 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en œuvre. - Répartition géographique. - Niveau de fréquentation par les familles.

Enjeux 2 : Animer la vie sociale

Objectif A : accompagner et développer l'accueil petite enfance et enfance

Fiche action 2. A2 : Développer et coordonner les actions en faveur des jeunes pour favoriser leur engagement et leur autonomie (12 - 25 ans)

Diagnostic initial	Modalités de mise en œuvre
<p>Le Pilat Rhodanien a une proportion de jeunes de moins de 14 ans supérieure à la moyenne départementale, régionale et nationale. La tranche d'âge 15-29 ans est sous-représentée par le simple fait que les jeunes de cet âge sont obligés de quitter le territoire s'ils souhaitent faire des études et trouver leur premier emploi correspondant à leur compétence (source INSEE 2017).</p> <p>Pas d'accompagnement de jeunes sur certaines communes.</p> <p>Pas de locaux, manque d'informations, d'orientation.</p> <p>Renforcer les liens entre les accueils de jeunes et les collèges.</p> <p>Difficultés de repérage de ces publics.</p> <p>Incivilités à la gare routière à Pélussin.</p> <p>Diagnostic jeunesse CCPR de 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de lieu stratégique pour les rencontres des jeunes - Problème de mobilité constaté - Une compétence Jeunesse à échelle communale et pas intercommunale - Esprit intercommunal peu ancré - Peu d'élus en charge de la jeunesse sur les communes. <p>Le diagnostic de territoire a permis de comprendre ce que fait la jeunesse de son temps libre, ce qu'elle utilise déjà en termes d'infrastructures et d'activités, mais a également fait ressortir ce</p>	<p>Actions nouvelles :</p> <p>Accompagner la structuration d'une politique jeunesse à l'échelle intercommunale 12-16 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structurer, coordonner et mettre en réseau les acteurs jeunesse : des associations présentes sur le territoire qui ont des accueils jeunes à partir de 12 ans (AFR Maclas, AFR Chavanay, 4 versants, Commune Bessey) • Mutualiser les projets sur le territoire • Identifier et accompagner les communes et les associations ayant pour souhait de développer un projet jeunesse et les accompagner dans la réalisation de leur projet. <p>Accompagner les jeunes dans leur vie quotidienne / Accès aux droits mobilité/ emploi/ numérique (lien enjeu 3) 16-25 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur la création d'espaces d'informations physiques et/ou virtuels pour améliorer l'information des dispositifs pour les jeunes / faire venir les jeunes dans les structures d'accompagnement et/ou d'accès aux droits (Maison des services, relais familles des EVS.) ou conduire des actions hors les murs pour mobiliser les jeunes (démarche « aller vers »). • Mobilité : Faciliter et penser aux déplacements des jeunes, les rendre autonomes, faire connaître les aides à la mobilité (cf. enjeu 3 mobilité) • Améliorer la connaissance du tissu local d'entreprises, des débouchés et des formations et métiers sur le territoire auprès des

<p>qu'elle souhaite. Les jeunes interrogés, de par leur âge, leur soif d'indépendance, leur besoin de se sentir valorisés, disent vouloir se retrouver entre eux.</p> <p>Actions existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil jeune AFR Maclas - Activités pour les jeunes (création d'une escape game) AFR Chavanay - Activités pour les jeunes EVS les 4 Versants - Mission locale 	<p>jeunes (BAFA, actions de promotions des métiers, bus de l'orientation.) en utilisant des outils numériques (vidéos / réseaux sociaux.) (Cf. enjeu 3)</p> <p>Développer une démarche de prévention envers le public jeunes 12-25 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les jeunes au bon usage d'internet (intervention dans les collèges) et suivre le développement du dispositif « Promeneurs du Net » • Conduire et faciliter la délocalisation d'actions de prévention portées par les structures du département et structures présentes à la MDS (Maison des adolescents, Association addiction France, Chapi...)
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Communication</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les jeunes et les accompagner dans leurs projets - Favoriser l'engagement et l'implication des jeunes. - Accompagner les jeunes dans leur vie quotidienne (accès aux droits, mobilité, emploi, prévention santé...) - Animer la politique jeunesse du territoire - S'adapter aux besoins nouveaux des jeunes - Toucher des jeunes éloignés des structures d'accueil - Utiliser les réseaux sociaux pour mobiliser <p><u>Publics cibles</u> : Jeunes 12-25 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être sur les Réseaux sociaux existants Instagram, Snap ou tik tok ou Application dédiée aux jeunes (type illywap) (leur faire développer leur propre application) - Communication commune aux différentes structures. <p>Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs</p> <p>Le Schéma départemental de services aux familles (SDSF).</p>
<p>Porteurs de l'action</p>	<p>Ressources mobilisables</p>
<p>CCPR</p>	<p>Appel à projets jeunesse (CAF/ MSA/département) Temps de travail coordinateur CTG.</p>

	Service civique
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - CAF : promeneurs du net - collèges / éducation nationale Centre culturel - Pôle Parents CCPR - Les 4 EAJE - L'AFR de Chavanay - L'AFR de Maclas - L'association des 4 versants - CHAPI action savoir dire non / - Département/ PMI - ADMR - Centre culturel - Mission locale - Prévention santé / ASSOCIATION ADDICTIONS France - MDS / CCPR. - Région : actions d'orientation / réseau information jeunesse CRIJ. - Service de gendarmerie 	

Enjeux 2 : Animer la vie sociale

Objectif B : Favoriser les échanges entre structures associatives

Fiche action 2. B1 : Coordonner et accompagner les structures d'animation à la vie sociale et les associations dans leurs projets

Diagnostic initial	Modalités de mise en œuvre
<p>Nombreuses associations dynamiques sur le territoire : ADMR, secours populaire, secours catholique, Resto du cœur, le Chapi. Des actions solidaires : groupes d'entraide COVID Véranne, les voisins (AFR Chavanay/Maclas), transports solidaires. 3 EVS structures agréées par la CAF (AFR Maclas, AFR Chavanay, les 4 versants).</p> <p>La MDS avec des permanences, des ateliers, des évènements.</p> <p>Manque d'espaces de rencontres pour les associations / réseau de soutien aux associations (mutualisation d'actions).</p>	<p>Actions nouvelles :</p> <p>Cordonner les structures d'animation à la vie sociale</p> <ul style="list-style-type: none">• Coordonner les actions et animations des EVS et de la MDS / mettre en place un groupe de travail sur les thématiques (accès au droit, inclusion numérique, jeunes, seniors...) /• Créer des temps de rencontres / évènements intergénérationnels• Mutualiser le matériel et les moyens <p>Mieux accompagner les associations dans leur questionnement au quotidien (recrutement, appui au bénévolat).</p> <ul style="list-style-type: none">• Accueillir des permanences « point d'appui à la vie associative » à la maison des services.• Proposer des sessions de formations délocalisées pour les associations (bénévoles et salariés) du Pilat Rhodanien.• Créer des temps de rencontre salariés et bénévoles. <p>Favoriser l'engagement associatif soutien au bénévolat</p>

Objectifs opérationnels	Communication
<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et favoriser les échanges entre les structures d'animation de la vie sociale - Favoriser l'accueil de tous les habitants. - Améliorer la diffusion de l'information. - Mieux accompagner les associations dans leur questionnement au quotidien (recrutement, appui au bénévolat). <p><u>Publics cibles</u> : Tous publics, les associations</p>	<p>Création d'un calendrier partagé Site internet. Newsletter. Article de presse. Bulletins municipaux. Recenser l'ensemble des associations CCPR et créer un onglet sur le site CCPR.</p> <p>Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs</p> <p>Appui VTA ou service civique.</p>
Porteur de l'action	Ressources mobilisables
CCPR	Temps de coordination
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Associations, Communes CCPR (MDS/ numérique) ELO point d'appui à la vie associative CAF Etat EVS Département Centre culturel	

Enjeux 2 : Animer la vie sociale

Objectif B : Favoriser les échanges entre structures associatives

Fiche action 2. B2 : Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs

Diagnostic initial	Modalité de mise en œuvre
<p>Subvention CCPR pour les projets en partenariat avec « Les Bravos de la Nuit » et pour l'enseignement musical CMR</p> <p>Pôle culturel : Médiathèque (Gratuité de la carte) / Cinéma / des bibliothèques dans de nombreuses communes (en réseau avec la médiathèque).</p> <p>Offre culturelle importante et variée.</p> <p>Investissements forts des équipes bénévoles.</p> <p>Une dynamique associative culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la mobilité du public (organiser du transport lors d'évènements pour permettre aux personnes de se déplacer) - Réfléchir sur l'accès à la culture pour tous: via la solidarité culturelle, place ciné suspendue / 1place achetée /1 Place offerte, bon culture, Carte pass d'accès pour plusieurs spectacles (ciné, théâtre)/ pass culture - Recenser la programmation culturelle des communes. Catalogue du Département de certains spectacles qui peuvent être délocalisés (transmis par médiathèques Loire). - Anticiper les évènements et les communiquer aux autres partenaires. - Mise en place des micro-folies
Objectifs opérationnels	Communication
<ul style="list-style-type: none"> - Rendre la culture accessible pour tous et dans toutes les communes - Centraliser la communication autour des évènements culturels intercommunaux, municipaux et associatifs. <p><u>Publics cibles</u> : ensemble de la population CCPR</p>	<p>Envoi de newsletters. Centraliser les informations et mieux les diffuser.</p>
	Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs
	<p>Commission culture CRTE</p>

Porteurs de l'action	Ressources mobilisables
CCPR/ communes/ commission culture	Région / pass jeunes / pass culture Dispositif Microfolies itinérant CRTE
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Population, usagers, partenaires financeurs Acteurs culturels Région /Etat /DRAC / Microfolies / Médiation Département / DDLM Enseignement musical // CMR Associations caritatives Travailleurs sociaux	

ENJEU 3 : AMELIORER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES. SOUTENIR LES PERSONNES VULNERABLES

➤ Objectif A : accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leur insertion sociale et professionnelle

- **Fiche action 3. A1 : Mieux repérer et accompagner les personnes fragiles et précaires dans leur insertion sociale et/ou professionnelle** (retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, accès à la santé...)
- **Fiche action 3. A2 : Faire connaître les métiers en tension** (agriculture / aide à la personne / petite enfance / animation / bâtiment / restauration...), **Favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi locale et proposer des formations en proximité** (formation BAFA à l'échelle intercommunale)
- **Fiche action 3. A3 : Développer la coordination entre le pôle social et le pôle aménagement du territoire de la CCPR pour mettre en valeur la politique habitat** (Programme Local de l'Habitat 2018-2024)

➤ Objectif B : Améliorer l'accès aux droits/ lutter contre la fracture numérique

- **Fiche action 3. B1 : Construire un écosystème numérique avec l'ensemble des acteurs du territoire** (mise en place de points d'accès au numérique, constituer un Réseau de Conseillers numériques ou itinérance sur différentes communes), **Proposer des formations mutualisées** (pour les bénévoles, les salariés des structures et les élus) / **Proposer de la mutualisation de matériel** (ordinateurs, tablettes...)
- **Fiche action 3. B2 : Développer une stratégie d'inclusion numérique en direction des publics** : (Favoriser l'inclusion numérique des publics) / **Accompagner et former les personnes âgées/isolées au numérique/ Développer des ateliers numériques et des entretiens à distance avec les partenaires MDS**

➤ **Objectif C : Etudier les solutions en termes de mobilité**

- ***Fiche action 3.C1 : Promouvoir les services de mobilité solidaire***
- ***Fiche action 3.C2 : Faciliter et développer les initiatives de mobilités partagées***
- ***Fiche action 3.C3 : Sensibiliser aux changements de comportement et promouvoir le report modal***

Enjeux 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables.

Objectif A : Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leur insertion sociale et professionnelle

Fiche action 3. A1 : Mieux repérer et accompagner les personnes fragiles et précaires

Diagnostic initial	Modalités de mise en œuvre
<p>Une population en précarité souffrant d'isolement / Des personnes fragiles et vivant sans droit / Famille mono parentale / demandeurs d'emploi longue durée (DELD), des travailleurs pauvres avec de l'endettement, aides alimentaires en augmentation, petites « retraites » en hausse, seniors et jeunes isolés</p> <p>Problèmes d'impayés signalés par les acteurs (cantines, EDF).</p> <p>Problématiques de santé : Manque d'accompagnement psychologique / psychiatrique / Problèmes troubles du comportement / Addictions (cannabis, alcool, tabac)</p> <p>Problème de repérage des publics les plus en difficultés / non recours</p> <p>Présence de la MDS et du pôle social du département, des CCAS, des associations, des Espaces de vie sociale</p> <p>Toutes les communes gèrent un plan communal de sauvegarde (PCS) / les personnes vulnérables de plus de 70 ans doivent s'inscrire sur une liste auprès des mairies.</p> <p>Réseau des voisins mis en place par AFR Maclas, Chavanay. Sur Pélussin, un réseau de solidarité a été mis en place dans le cadre du PCR, un réseau de voisins est en cours de réflexion.</p>	<p>Ce qui est déjà fait par la MDS et à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux orienter les publics vers des dispositifs d'accompagnement existants et notamment sur la maison des services - Proposer des parcours d'accompagnement en proximité pour le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés (accompagnement global Département et Pole emploi, Garantie jeune délocalisée ...) - Mettre en place des actions pour lever les freins périphériques à l'emploi (ateliers numériques, ateliers mobilité, confiance en soi, savoir se présenter...) - Faire venir de nouvelles permanences (défenseur des droits...) et renforcer les interventions autour de la santé <p>Les actions nouvelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions inter CCAS/ département / CCPR / associations caritatives (2 à 3 fois par an / partage de bonnes pratiques et mieux faire connaître les dispositifs) - Améliorer le repérage des plus précaires en lien avec les élus locaux et associations - Créer un outil pour mieux faire connaître les dispositifs / les aides concrètes (Publics cibles seniors et personnes précaires).

Objectifs opérationnels	Communication
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès aux services publics - Repérer et accompagner les publics les plus précaires - Aller vers les publics les plus isolés / les invisibles - Assurer un meilleur suivi psychologique et actions prévention santé - Lutter contre le non recours - Proposer des outils d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi longue durée - Mieux communiquer et coordonner les initiatives <p><u>Publics cibles</u> : priorité aux publics les plus éloignés de l'emploi / Demandeurs d'emploi Longue durée, femmes isolées, allocataires des minimas sociaux, demandeurs de logement sociaux, personnes âgées fragiles, personne sans famille ni réseau et/ou qui arrivent sur le territoire ; jeunes sortis du système scolaire, séniors</p>	<p>Ce qui est déjà fait par la MDS et à développer : Communication CCPR / pages Facebook MDS / communication via les Mairies / bulletin municipal / CCAS</p> <p>Les actions nouvelles : Mettre en place des supports d'informations adaptés</p> <p>Lien avec d'autres contrats</p> <p>Plan pauvreté Plan pour les demandeurs d'emploi longue durée Appel à projet les invisibles (fin 2022) Un jeune / une solution SPED service public de l'emploi Départemental CRTE France relance</p>
Porteur de l'action	Ressources mobilisables
CCPR	Commission service à la personne Coordination pole service à la personne - MDS Département / ESPASS / DIE / MLA Etat / Direction Départementale du Travail de l'Emploi et des Solidarités
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Etat, Département, CCAS, associations, Maisons de santé, Chapi, CMP, Pole emploi, Mission locale, cap emploi, association addictions France, CAF ; Familles rurales, MIFE Loire Sud	Les bilans dans les différents contrats Nombre de publics repérées Nombre d'ateliers et évènements proposés

Enjeux 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables.

Objectif A : Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leur insertion sociale et professionnelle

Fiche action 3. A2 : Faire connaître les métiers et favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi local

Diagnostic initial	Modalités de mise en œuvre
<p>Plus de 1 000 demandeurs d'emplois sur le Pilat Rhodanien, forte présence de demandeurs d'emploi longue durée. Des difficultés de recrutements dans certains secteurs (agriculture, services à la personne, animation ...) difficultés à recruter sur l'alternance Eloignement des centres de formation Faible Valorisation de certains métiers / Faible connaissance des opportunités d'emploi et des entreprises locales par les habitants. Des demandeurs d'emploi à (re)faire venir à la Maison des services Actions déjà mises en place (les métiers sur grand écran en direction des collégiens, bus de l'orientation, rallye pour l'emploi...)</p>	<p>Ce qui est déjà fait et à développer :</p> <p>Pour les publics :</p> <ul style="list-style-type: none">- Améliorer l'information et l'orientation sur l'emploi et la formation- Consolider les rencontres emploi (journées découvertes métiers, visites d'entreprises, forums) et les temps forts promotion des métiers- Identifier les projets économiques du territoire et des bassins d'emploi environnants pour informer, orienter et former les publics et anticiper les besoins en recrutement- Favoriser l'alternance- <p>Pour les employeurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Inciter les employeurs (privés et publics) à communiquer leurs offres d'emploi à la Maison des Services et aux partenaires- Organiser des forums ou des jobs dating- Collaborer avec les branches professionnelles et les réseaux d'entreprises dans les secteurs à enjeux du territoire <p>Pour les partenaires et la coordination :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pérenniser l'instance de coordination emploi (Groupe échanges accueillants) créé par la MDS <p>Pour les employeurs : Les actions nouvelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Constituer des outils spécifiques afin de favoriser la relation entre offre

	<p>et demande d'emploi (réactualisation des annuaires pour le secteur viticole et arboricole / action PLH sur le logement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les outils existants, les dispositifs d'accompagnement et d'aides à l'embauche en direction des entreprises / outils d'immersion professionnelle (outil pôle emploi) / alternance / contrats aidés - Proposer des formations en proximité - Se mettre en lien/créer des partenariats avec des centres de formation <p>Pour les partenaires et la coordination : Les actions nouvelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une cellule d'offres emploi mutualisées (Département, pôle emploi, Mission locale, Cap emploi...) - Communiquer en direction des partenaires sur les installations, agrandissement d'entreprises afin d'anticiper les recrutements - CV thèque à exploiter (exemple ADMR) - Faire des vidéos de présentation des métiers dans les entreprises du territoire (projet avec des jeunes / ou une association locale).
Objectifs opérationnels	Communication
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la lisibilité des dispositifs emploi / formation en direction des publics et des employeurs (aide à l'embauche) - Mieux aider les employeurs dans leurs recrutements - Favoriser l'employabilité des publics - Favoriser l'accès à l'alternance <p><u>Publics cibles</u> : employeurs, publics en recherche d'emploi, scolaires</p>	<p>Communication CCPR / pages Facebook MDS / communication via les Mairies / bulletin municipal / CCAS</p> <p>Lien avec d'autres dispositifs</p> <p>Plan pour les demandeurs d'emploi longue durée Appel à projet les invisibles (arrive à terme) Un jeune / une solution SPED service public de l'emploi Départemental CRTE France relance</p>

	PLH (emploi saisonnier)
Porteur de l'action	Ressources mobilisables
CCPR	Commissions Economie et services à la personne, Coordination pôle services à la personne - MDS Département / ESPASS / DIE Etat / Direction Départementale du Travail de l'Emploi et des Solidarités / CRTE France relance
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Etat, Région, Département, Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi, MIFE, CIDFF, CAF, MIFE Loire sud...	Nombre de CV déposés à la MDS Nombre d'offres d'emploi déposés Nombre d'ateliers et évènements proposés Retours sur les postes pourvus et par quel biais

ENJEU 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables

Objectif A : accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leur insertion sociale et professionnelle

Fiche action 3. A3 : Développer la coordination entre le pôle social et le pôle aménagement du territoire de la CCPR pour mettre en valeur la politique habitat (Programme Local de l'Habitat 2018-2024)

Diagnostic initial	Modalités de mise en œuvre
<p>Diagnostic PLH (CF. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2 – 2018-2024)</p> <p>Constats repérés dans le cadre des réunions CTG :</p> <p>→ Parc existant se révèle peu adapté à la perte de mobilité notamment en termes d'accès au logement, dans le parc public comme privé : besoin d'adaptation du parc à la perte de mobilité des personnes âgées.</p> <p>→ Présence de travailleurs pauvres, ménages davantage concernés par des difficultés de maintien dans le logement que d'accès au logement et notamment concernant le paiement des factures d'énergie.</p> <p>→ Habitat indigne : reprogrammer des rencontres dans le cadre de groupe de lutte contre l'habitat indigne avec des échéances régulières (une fois par trimestre)</p> <p>→ Difficultés de logements des saisonniers agricoles</p> <p>→ Gens du Voyage : problématique de la création d'un terrain d'accueil pour les gens du voyage est questionnée depuis 10 ans</p> <p>→ Besoin en hébergement d'insertion et en hébergement d'urgence</p>	<p>Dans le cadre du PLH les actions suivantes sont programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 4 du PLH : Aides à la production de logements sociaux publics dans les centres bourgs équipés et hameaux - Action 5 du PLH : Poursuivre l'amélioration de l'habitat privé ancien : <ul style="list-style-type: none"> • Action 5A du PLH : Poursuite du Programme d'Intérêt Général (PIG) Départemental • Action 5B du PLH : Aides directes aux travaux pour les particuliers - Action 6 du PLH : Aides renforcées pour les propriétaires privés dans les centres bourgs équipés et/ou hameaux - (Action 8 du PLH : Soutien à une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'accueil digne et pérenne des gens du voyage en voie de sédentarisation) à confirmer <p>Action à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 9 du PLH: Repérage de l'offre d'hébergement pour les actifs en mobilité ou en insertion professionnelle - Action 10 du PLH: Aide aux travaux pour la création d'un logement « de secours » communautaire. - Action 11 du PLH : Instances de pilotage et de suivi, animation et partenariat, notamment les réunions « Habitat indigne »

Objectifs opérationnels	Communication
- Développer la coordination entre le pôle services à la personne et le pôle aménagement du territoire de la CCPR pour mettre en valeur la politique habitat.	Communication CCPR / pages Facebook MDS / communication via les Mairies / bulletin municipal / CCAS
	Lien avec les autres contrats et/ou dispositifs
	Le programme local de l'Habitat 2018-2024 de la CCPR
Porteurs de l'action	Ressources mobilisables
CCPR	Commissions Aménagement et services à la personne Coordination pôles aménagement/ habitat et service à la personne
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Bailleurs sociaux publics, Bailleurs privés, Renov'action42, SOLIHA Services d'aide à la personne, CCAS, CAF, ANAH, Conseil Départemental, MDS, pôle emploi, mission locale, DIE ...	

Enjeux 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables.

Objectif B : Améliorer l'accès aux droits/ lutter contre la fracture numérique

Fiche action 3. B1 : Construire un écosystème numérique avec l'ensemble des acteurs du territoire

Diagnostic initial	Modalités de mise en œuvre
<p>Une dématérialisation accrue des démarches en ligne (Pole emploi, CAF, impôts, CPAM, permis de conduire, carte grise...)</p> <p>Des personnes en grande précarité très éloignées du numérique et perdues dans les démarches administratives, n'ayant pas d'équipements informatiques</p> <p>Espace numérique MDS : libre accès + accompagnement individuel + ateliers en groupes (notamment séniors) / + entretien à distance avec les partenaires</p> <p>Des projets numériques portés par les 3 EVS + club informatique à Roisey</p> <p>Intervention auprès des collègues (médiatrice numérique MDS)</p> <p>Une programmation d'ateliers numériques pour les entrepreneurs / espace de coworking</p> <p>AMI conseiller numérique : 1 poste obtenu pour la MDS (démarrage en juillet)</p> <p>17 % de la population se trouverait donc, selon l'Insee, en situation d'illectronisme. Il convient de noter qu'illectronisme pour cause matérielle et illectronisme pour cause d'incompétence sont intimement liés : le non-usage et le non-équipement expliquent et reflètent pour partie l'absence de compétence</p>	<p>Ce qui est déjà fait et à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le un groupe de travail et d'échanges entre l'ensemble des structures du territoire (3 EVS + club informatique à Roisey+ MDS) - Constituer une cartographie du territoire / recenser l'ensemble des acteurs (MDS, EVS, médiathèque, associations...) - Proposer de la mutualisation de matériel (ordinateurs, tablettes...) <p>Les actions nouvelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer un Réseau de Conseillers numériques ou d'aidants numériques au sein de la CCPR/ proposer des animations communes / formations mutualisées entre le personnel MDS et les autres "aidants" numériques du territoire travailleurs sociaux / secrétaires de mairie, animateurs EVS... - Avoir un outil de communication partagé (calendrier des ateliers, animations, évènements) - Organiser un évènement fédérateur autour du numérique
Objectifs opérationnels	Communication

<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser et développer une offre de services numériques accessibles à tous - Mettre en réseau les structures intervenant sur cette thématique - Démocratiser l'usage des outils informatiques et développer des services à la population et aux entreprises <p><u>Publics cibles</u> : professionnels ; bénévoles, habitants</p>	<p>Communication CCPR / mairies ILLIWAP</p> <p>Lien avec autres dispositifs</p> <p>Schéma d'aménagement départemental numérique (SDAN) en cours de rédaction 2022 France relance / Appel à projet conseiller numérique</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>Ressources mobilisables</p>
<p>CCPR</p>	<p>Commissions services à la personne, commission éco Coordination pole service à la personne Département / direction du numérique / ESPASS</p>
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>
<p>MDS Département / service numérique et ESPASS écrivain numérique Communes Zoomacom EVS Club informatique Roisey Médiathèque Promeneurs du net / CAF Réseau des espaces de coworking</p>	<p>Nombre de réunions organisées Nombre d'accompagnements Nombre d'animations</p>

Enjeux 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables.

Objectif B : Améliorer l'accès aux droits/ lutter contre la fracture numérique

Fiche action 3. B2 : Développer une stratégie d'inclusion numérique en direction des publics

Diagnostic initial	Modalités de mise en œuvre
<p>Une dématérialisation accrue des démarches en ligne (Pole emploi, CAF, impôts, CPAM, permis de conduire, carte grise...). Des personnes en grande précarité très éloignées du numérique et perdues dans les démarches administratives, n'ayant pas d'équipements informatiques.</p> <p>Espace numérique MDS : libre accès + accompagnement individuel + ateliers en groupes (notamment séniors) / + entretien à distance avec les partenaires</p> <p>Des projets numériques portés par les 3 EVS + club informatique à Roisey</p> <p>Une programmation d'ateliers numériques pour les entrepreneurs / espace de coworking. Intervention auprès des collègues (médiatrice numérique MDS)</p> <p>AMI conseiller numérique : 1 poste obtenu pour la MDS (démarrage en juillet)</p>	<p>Ce qui est déjà fait et à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux comprendre et détecter la précarité numérique des usagers. - Accompagner et former les personnes âgées/isolées au numérique (parcours de l'usager de la découverte à l'expertise) - Développer des ateliers numériques et des entretiens à distance avec les partenaires MDS <p>Les actions nouvelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un maillage du territoire / points d'accès aux numérique sur différentes communes / permanences numériques décentralisées - Nommer un référent numérique par commune - Développer de nouveaux outils numériques pour rompre l'isolement (exemple application pour les jeunes, tik tok ...) -
Objectifs opérationnels	Communication
<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la fracture numérique - Améliorer l'accès aux droits - Accompagner en priorité les publics fragilisés à l'outil numérique <p><u>Publics cibles</u> : jeunes / adultes / séniors perdus dans les démarches</p>	<p>Communication CCPR / mairies ILLIWAP</p> <p>Avoir des outils adaptés pour chaque cible</p>
	Lien avec autres dispositifs

	Schéma d'aménagement départemental numérique en cours 2022 France relance / Appel à projet conseiller numérique Promeneurs du net
Porteur de l'action	Ressources mobilisables
CCPR	Commission services à la personne, Coordination pôle service à la personne Département / direction du numérique / ESPASS
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
MDS Etat – sous-préfet Maison France service Communes Département / service numérique et ESPASS écrivain numérique Zoomacom EVS Club informatique Roisey Médiathèque CAF CARSAT ateliers seniors CPAM	Nombre de réunions organisées Nombre d'accompagnements Nombre d'animations

Enjeu 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables.

Objectif C : Etudier les solutions en termes de mobilité

Fiche action 3.C1 : Promouvoir les services de mobilité solidaire

Diagnostic initial	Modalités de mises en œuvre
<p>En 2017, 53% des ménages de l'EPCI avaient deux voitures ou plus, contre 37% pour la Loire. Enquête mobilité CCPR en 2018 : 36 % éprouvent des difficultés à se déplacer. La 1ère cause des difficultés de déplacement est l'absence d'offres de transport (23 %), 68 % des interrogés n'ont jamais utilisé les Car Région Loire (anciennement TIL), seulement 3,5 % des interrogés ont utilisé le transport solidaire.</p> <p>Globalement, manque de connaissance de l'offre de mobilité : Ligne Car Régions : pas d'AR en ½ journée, offre peu connue / horaires de bus inadaptés - Lignes scolaires : manque d'information, Bus scolaires pas accessibles pendant les vacances / absence de solutions du lieu d'habitation jusqu'à l'arrêt de car.</p> <p>Difficulté de mobilité pour les jeunes, seniors et publics fragiles ou précaires, demandeurs d'emploi Voiture indispensable pour certains déplacements / Accès à l'offre de formation, à l'emploi difficiles notamment dans la vallée du Gier</p> <p>Budget moyen déplacement Pilat : 8000 € par an Transports solidaires organisés au niveau communal par des associations ou des communes - Saint-Pierre de Bœuf - ADMR de Saint-Pierre - 2012 Utilisation de véhicules adaptés et véhicules personnels, - Pélussin - Secours catholique en lien fort avec la mairie- 2016 Véhicules personnels. - Saint-Michel sur Rhône - CCAS de Saint-Michel - 2018 Véhicules personnels,</p>	<p>Soutien aux initiatives de transport solidaire initiées à l'échelle des communes. L'objectif de cette action est de venir en appui aux associations de transports solidaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler par groupe de communes pour développer du transport solidaire là où il n'existe pas encore • Développer un partenariat avec les associations de transports solidaires avec des rencontres régulières afin de faire le point sur les difficultés et les réussites (point bilan 1 à 2 fois/an), • Définir en fonction des besoins les modalités de mise en œuvre de l'action (organisation du réseau, animation, soutien...) • Aider au recrutement de bénévoles : communication par l'intermédiaire des réseaux de communication de la CCPR : communication Maison des Services, sites internet des communes et de la CCPR, Facebook des Communes et CCPR, Illiwap, bénévoles CCPR (centre culturel, centre de vaccination, CCAS ...) • Engager une réflexion sur la mutualisation des coûts et des services (assurances, achat de véhicules...) <p>Informier et accompagner les publics dans l'accès à la mobilité Apprentissage de la mobilité / Proposer des ateliers mobilité lors des parcours d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des jeunes suivis par la mission locale: lecture des horaires de cars /connaissance du covoiturage / transport en commun / multimodalité</p>

<p>- L'AFR de Maclas met en place en 2022 un service de transport solidaire</p> <p>Le service est surtout utilisé par des personnes âgées - permet de créer du lien social - conditions de ces dispositifs pas ouvert à l'ensemble des habitants</p> <p>Transports solidaires : conditions d'accès non homogène, cible jeune non touchée....</p> <p>Dispositif qui repose sur du bénévolat qui s'essouffle un peu.</p> <p>Aide auto 42 propose des prestations telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un transport accompagné à la demande - des locations de voitures, voiturettes, scooters et vélos à assistance électrique - un diagnostic mobilité <p>CCAS Pélussin met en place actuellement une bourse au permis (sur dossier / une aide octroyée)</p>	<p>Bourse au permis CCAS Pélussin</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Communication</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des solutions de déplacements aux publics précaires et isolés - Soutenir les initiatives de transports solidaires ou de transport à la demande <p>Publics cibles : personnes en précarité, jeunes, demandeurs d'emploi, séniors...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider au recrutement de bénévoles : communication par l'intermédiaire des réseaux de communication de la CCPR : communication Maison des Services, sites internet des communes et de la CCPR, Facebook des Communes et CCPR, Illiwap, bénévoles CCPR (centre culturel, centre de vaccination, CCAS ...) <p style="background-color: #f4a460;">Lien avec d'autres contrats dispositifs</p> <p>Convention de coopération Région</p>

Porteur de l'action	Ressources mobilisables
CCPR / COPIL mobilité Communes	Convention CCPR / ALEC 42 PNR (Appel à projet CEE « mobilité inclusive »)
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Alec 42 Parc Communes / CCAS Associations Partenaires de l'emploi (pôle emploi, mission locale, MIFE..) CAF Région Aid'auto42 Département	Nombre de personnes transportées Nombre de demandes totales Nombre de demandes vulnérables Nombre de bénévoles Motifs des déplacements Indicateurs homogènes : proposer une grille d'évaluation commune

Enjeu 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables.

Objectif C : Etudier les solutions en termes de mobilité

Fiche action 3.C2 : Faciliter et développer les initiatives de mobilités partagées

Diagnostic initial	Modalités de mises en œuvre
<p>En 2017, 53% des ménages de l'EPCI avaient deux voitures ou plus, contre 37% pour la Loire.</p> <p>Enquête mobilité CCPR en 2018 : 36 % éprouvent des répondants ont des difficultés à se déplacer. La 1ère cause des difficultés de déplacement est l'absence d'offres de transport (23 %), 68 % des interrogés n'ont jamais utilisé les Car Région Loire (anciennement TIL), seulement 3,5 % des interrogés ont utilisé le transport solidaire</p> <p>Globalement, manque de connaissance de l'offre de mobilité : Ligne Car Régions : pas d'AR en 1/2 journée, offre peu connue / horaires de bus inadaptés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lignes scolaires : manque d'information, Bus scolaires pas accessibles pendant les vacances / absence de solutions du lieu d'habitation jusqu'à l'arrêt de car. - Covoiturage : un site de covoiturage Région (qui est peu connu) movici.auvergnhonealpes.fr - Autopartage (voiture libre-service du Parc / quid du devenir ?) <p>Aide auto 42 propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un transport accompagné à la demande - des locations de voitures, voiturettes, scooters et vélos à assistance électrique - un diagnostic mobilité 	<p>Faciliter la mobilité pour tous</p> <p>Communication en direction de tous publics (site internet CCPR/illiwap...)</p> <p>Relayer l'information du site de covoiturage de la région MOVICI / ouverture prévue de movici sur covoiturage dynamique avec application</p> <p>Réfléchir au développement du bouquet mobilité (autopartage, location de véhicules. (Voitures, vélos...))</p> <p>Proposer sur le territoire de la CCPR une offre de service cohérente et adaptée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement du covoiturage et/ou de l'auto stop organisé - Mise en disposition d'une voiture en location pour les publics demandeurs d'emploi (proposition d'Aide auto 42 / 5 € par jour) - points de location de 2 roues (VAE)

Objectifs opérationnels	Communication
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la mobilité pour tous - Proposer des solutions de déplacements aux publics précaires et isolés - Informer et accompagner les publics dans l'accès à la mobilité - Réfléchir au développement du bouquet mobilité (autopartage, covoiturage, location de véhicules...) <p>Promouvoir des modes doux de déplacements et respectueux de l'environnement</p> <p>Publics cibles : tout public dont jeunes, demandeurs d'emploi et seniors</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation des informations mobilité sur le site internet de la CCPR (ALEC + CCPR) + ILLIWAP • Point information transport MDS et dans les EVS • Mise en page de plusieurs supports et diffusion (bons plans jeunes, bons plans seniors, bons plans pour tous, et bons plans "pro" ...)
	Lien avec d'autres dispositifs
	<p>Convention de coopération Région Convention avec Aide Auto 42</p>
Porteur de l'action	Ressources mobilisables
<p>CCPR / COPIL mobilité</p>	<p>Coordination mobilité CCPR en lien avec Alec 42 PNR (Appel à projet CEE « mobilité inclusive ») Aide Auto 42</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Alec 42 Parc / AURA-EE Communes / CCAS Partenaires de l'emploi (pôle emploi, mission locale, MIFE...) CAF Région Aid'auto42 Département</p>	

Enjeu 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services. Soutenir les personnes vulnérables.

Objectif C : Etudier les solutions en termes de mobilité

Fiche action 3.C3 : Sensibiliser aux changements de comportement et promouvoir le report modal

Diagnostic initial	Modalités de mise en œuvre
<p>76% des personnes interrogées utilisent leur voiture pour leur trajet principal 12 % des personnes interrogées possèdent un Vélo à assistance électrique / intermodalité en forte croissance</p> <p>Dynamique de Sensibilisation à la mobilité durable (location de VAE, challenge mobilité, dynamique autour du coworking et du télétravail...)</p>	<p>Sensibiliser au changement de comportement et au report modal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation au Challenge Mobilité / proposer un challenge mobilité pour les scolaires • Mettre en place un escape GAME / évènement ludique dans les centres bourg pour valoriser le fait d'occuper l'espace autrement / • Faire connaître les aides aux salariés et aux employeurs (Forfait mobilités durables) <p>-Réduire les trajets/ Développer le télétravail, sensibiliser les employeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à développer l'@telier • Augmenter l'utilisation de l'espace de coworking • Accompagner les télétravailleurs et coworkers : réseau, formations ... • Convaincre les employeurs / argumentaire le télétravail en coworking
Objectifs opérationnels	Communication
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les modes de mobilité respectueux de l'environnement solutions alternatives à la voiture individuelle - Sensibiliser au changement de comportement et au report modal - Réduire les trajets/ Développer le télétravail, sensibiliser les employeurs 	<ul style="list-style-type: none"> • site internet de la CCPR (ILLIWAP) • Point information transport MDS et dans les EVS

<p>- Publics cibles : tout public</p>	<p>Lien avec d'autres dispositifs</p>
	<p>Convention de coopération Région</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>Ressources mobilisables</p>
<p>CCPR</p>	
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>
<p>PNR Alec CAF Région Département</p>	<p>Nombre d'entreprises sensibilisées Nombre de jours de télétravail en espace de coworking Participation au Challenge mobilité / nombre d'entreprises et de salariés sensibilisés</p>

1. Mise en place d'un comité de pilotage, chargé du suivi et de l'évaluation de la CTG.

Il se réunit au moins une fois par an. Il est composé :

- Pour la communauté de communes du Pilat rhodanien et ses communes :
 - du Président de la communauté de communes et Maire de St Pierre de Bœuf,
 - du Maire de Bessey,
 - du Maire de La Chapelle Villars,
 - du Maire de Chavanay
 - du Maire de Chuyer,
 - du Maire de Lupé,
 - du Maire de Maclas,
 - du Maire de Malleval
 - du Maire de Pélussin,
 - du Maire de Roisey,
 - du Maire de St Appolinard,
 - du Maire de St Michel sur Rhône,
 - du Maire de Véranne
 - du Maire de Vérin.
 - de la Responsable de la Maison des Services,
 - de la Chargée de Coopération CTG
 - DGS

- Pour la Caf de la Loire :
 - de la responsable du service Développement territorial, représentant la Direction de la Caf,
 - de la chargée de conseil et développement en charge du territoire de la CCPR.

2. Mise en place d'un comité de suivi, chargé de préparer les travaux du comité de pilotage.

Il se réunit au moins 2 fois par an. Il est composé de :

- Pour la communauté de communes du Pilat rhodanien :
 - du Vice-Président chargé des Services à la personne,

- Trois élus commission services à la personne
 - Représentant du département
 - Chargé de missions de la CCPR en fonction des thématiques concernés
 - de la Responsable de la Maison des Services,
 - de la Chargée de coopération CTG intercommunale
- Pour la Caf de la Loire :
 - de la chargée de conseil et développement en charge du territoire de la CCPR

3. Mise en place de groupes de travail, incluant des acteurs de terrain, dont la fréquence et la composition seront établies en fonction des domaines traités.

4. Mise en place d'un poste de chargée de coopération CTG intercommunale, ayant pour mission la coordination et le suivi de la Ctg, dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits. Elle fait le lien entre le comité de pilotage et les différentes instances thématiques.

Ce poste, de 0.65 ETP, est pourvu par Mme Manon BOUCHER, sous la responsabilité de la responsable de la maison des services Mme Nelly BERNARD.

Ses missions sont les suivantes :

- ➔ Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels
- ➔ Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté
- ➔ Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances
- ➔ Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen
- ➔ Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire
- ➔ Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles
- ➔ Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante

- ➔ Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent, en lien avec le chargé de mission habitat.
- ➔ Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique
- ➔ En fonction des thématiques concernées, l'ensemble de ces missions se feront en articulation avec les agents de la CCPR.

L'évaluation fera l'objet d'un suivi annuel, selon les critères et indicateurs définis dans les fiches actions.

ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire et des conseils municipaux

En pièces jointes



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ENTRE

- La Commune de PELUSSIN représentée par son maire Michel DEVRIEUX ;
- La Communauté de Communes du PILAT RHODANIEN représentée par son président Serge RAULT.

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par la préfète du département de la LOIRE, Madame Catherine SEGUIN,

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 10 novembre 2020, par courriel. Elles ont exprimé leurs motivations à travers 5 objectifs qui régissent leur démarche :

- 1 - Réduire fortement notre consommation d'énergie fossile et nos émissions de CO2.
- 2 - Renforcer l'économie locale (agriculture, production d'énergie, commerce, artisanat...).
- 3 - Renforcer les liens, la solidarité et la coopération entre tous les acteurs du territoire. Associer les citoyens aux décisions.
- 4 - Protéger notre patrimoine naturel, la biodiversité, la qualité de l'air, de l'eau et des sols et les services qu'ils nous rendent.
- 5 - Acquérir les compétences qui deviendront nécessaires au renforcement de notre autonomie. Sensibiliser la population à ces enjeux (habitant.es, associations, écoles, agents, élu.es...).

et se sont, le cas échéant, engagées à œuvrer sur ces objectifs par la coopération entre les élus et les services des collectivités compétents (synergie politique et technique) et en associant les citoyens aux différentes actions (synergie citoyenne).

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de région AUVERGNE RHONE-ALPES le 11 décembre 2020.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires et les Partenaires.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien participera au programme de la Commune de PELUSSIN dans le cadre de ses compétences statutaires.

- Les Partenaires techniques : Le Parc Naturel Régional du Pilat, l'Office du Tourisme du Pilat, l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA).

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services : Le poste de Chef de projet sera porté par la Commune de PELUSSIN. Il bénéficiera, en lien avec la direction générale des collectivités bénéficiaires, des compétences de leurs services dédiés :
 1. Ville de PELUSSIN : Services techniques, Service RH-Finances, Service Communication
 2. Communauté de Communes du PILAT RHODANIEN : Service Aménagement-Habitat, Service Action économique, Services environnement ;
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention.
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet. ;
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : La gouvernance, validée par le Comité de Projet, sera conduite par un Groupe projet P.V.D. qui se réunira régulièrement. Un bilan d'évaluation des actions sera établi périodiquement sur la base de données objectives, chiffrées ;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : Le projet de territoire de la Ville de PELUSSIN y consacre un programme d'action selon les indications de l'article 6.3 (objectif 1).
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : Les outils de participation citoyenne déjà actifs seront mobilisés : ateliers participatifs, diagnostics en marchant, réunion publique...

- La communication des actions à chaque étape du projet : Le Comité de Projet validera un plan de communication qui s'appuiera principalement sur les outils suivants : bulletin et lettres d'information, application ILLIWAP...

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire de la Commune de PELUSSIN, est présidé par le Maire de PELUSSIN. Celui-ci pourra être suppléé par sa première adjointe.

La Commune de PELUSSIN sera représentée par 4 élus (dont le Maire Président du comité) ; la Communauté de Communes du PILAT RHODANIEN sera représentée par 2 élus, dont son Président (ou son représentant). Les techniciens des services des collectivités bénéficiaires y participent en tant que personnes qualifiées.

L'Etat représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux), y sont invités et représentés par un siège chacun : dont le Parc Naturel Régional du Pilat, l'Office du Tourisme du Pilat et l'EPORA

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. Etat des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

Géographie :

La commune de Pélussin est située dans le Parc naturel régional (PNR) du Pilat, dans le département de la Loire. Elle s'étend sur une superficie de 3216 hectares, entre 240 et 1340 mètres d'altitude. Cette large amplitude altitudinale lui confère une grande diversité d'habitats naturels, allant des ravins du Pilat rhodanien, dernières enclaves méditerranéennes du nord de la vallée du Rhône, aux forêts montagnardes et aux landes des crêts du Pilat. Elle héberge une faune et une flore diversifiées, incluant plusieurs espèces végétales et animales menacées et/ou protégées. La Commune est le territoire de plusieurs sites NATURA 2000, ZNIEFF et d'un site classé au titre de la Loi Paysage de 1930 (Les Crêts du Pilat). Cette diversité naturelle doit être préservée et valorisée comme un moteur de l'attractivité de la Commune.

Ce patrimoine naturel est accompagné d'un patrimoine bâti remarquable : château, halle et quartier médiéval de Virieu, deux viaducs, ainsi qu'un riche patrimoine industriel qui retrace l'histoire des usines de moulinage, lesquelles ont fortement contribué au développement du territoire jusqu'au milieu du XXème siècle. Ce riche patrimoine, à la fois naturel et bâti, confère à la commune de Pélussin un potentiel éco-touristique important, encore sous-exploité à l'heure actuelle.

Démographie, vie sociale :

En 2019, la population de la commune était de 3868 habitants. La population augmente régulièrement mais très modérément depuis près de 20 ans (+0,9% par an) avec une accélération récente de 1,5% par an selon le SCOT. La Commune accueille une population nouvelle souvent venue des grandes agglomérations voisines, attirées par le coût du foncier, les services scolaires, culturels et commerces de proximité. La vie associative y est dense.

Pour accueillir cette nouvelle population sans réduire les espaces agricoles et naturels, la Commune doit impérativement s'appuyer sur la rénovation de locaux existants et la densification du bourg. La Commune dispose de 1900 logements. Le vieillissement de la population est une donnée à intégrer dans nos actions en faveur du logement. L'habitat constitue un enjeu majeur de l'action publique à PELUSSIN. Un effort de rénovation doit être porté sur l'habitat privé, notamment en centre-bourg plus touché par la vacance. Le tout dans une optique de transition écologique (isolation, mode d'énergie...).

Economie :

L'économie pélussinoise repose sur un important réseau d'entreprises artisanales, dont l'entreprise agroalimentaire du Pavé d'Affinois de renommée nationale, sans omettre les services (hôpital, EHPAD). Le commerce de proximité est important et bien vivant même si des fragilités se sont accrues avec la crise sanitaire. Lors du recensement 2017, le taux de chômage était de 8,4% à PELUSSIN. La Commune doit veiller à maintenir ce tissu économique et commercial pour fournir à la population tous les services utiles au quotidien et des emplois de proximité.

Le secteur agricole est important à la fois économiquement et par son impact sur le paysage. Tous les produits alimentaires y sont représentés (maraichage, arboriculture, élevage).

Enfin, le Pilat bénéficie d'une image porteuse d'activités « nature », espaces préservés et d'authenticité à proximité des grandes agglomérations rhônalpines. Cette image est valorisée en termes d'accueil touristique (hébergements, activités loisirs). Soulignons également l'importance de l'artisanat d'art sur le territoire qui complète cet attrait touristique.

L'économie du territoire compte sur le développement du numérique et de ses applications pour communiquer, échanger, accueillir et renforcer son attractivité pour tout type d'activité.

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

Pour porter ces orientations et ces enjeux, la Commune peut s'appuyer sur plusieurs documents importants. En premier lieu, le SCOT des Rives du Rhône reconnaît PELUSSIN comme une « polarité intermédiaire », c'est-à-dire une commune qui concentre les fonctions de polarité locales, dotée de services et de commerces de proximité. Le PLU, voté en novembre 2016, reprend pleinement ces objectifs en agissant sur un essor limité et plus dense de la création de logements nouveaux.

Le PLU agit également sur le maintien des commerces avec la mise en place d'un linéaire commercial en application de l'article L151-16 du CU. La Commune a également instauré en 2013 un droit de préemption des fonds de commerce (Loi du 2 août 2005).

Autre document qui contribue aux objectifs de l'opération Petites Villes de Demain : l'instauration d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et des Paysages (Site Patrimonial Remarquable). Après l'établissement d'un diagnostic et d'un recensement, le règlement a instauré des mesures de protection. Ces mesures doivent cependant être adaptées aux nouveaux enjeux, notamment la transition écologique dans la rénovation de l'habitat.

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

Plusieurs documents agissent dans les objectifs de l'opération Petites Villes de Demain :

1 – La Charte du Parc Naturel Régional du Pilat : Le Parc est un partenaire fort et essentiel pour les actions de la Ville de PELUSSIN. La candidature de la Commune de PELUSSIN s'est fortement appuyée sur les orientations de la Charte : impact environnemental, participation des citoyens... Aussi PELUSSIN s'engagera dans la réécriture de la Charte actuellement lancée.

2 – Le Programme Local de l'Habitat porté par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, également co-signataire PVD. Le Programme soutient notamment les travaux d'amélioration de l'habitat (économie d'énergie, adaptation des logements au maintien à domicile), de résorption de l'habitat indigne. La CCPR travaille actuellement avec l'EPOA sur la vacance des logements.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

Plusieurs opérations d'urbanisme ont été engagées ou le seront prochainement :

En 2005 - 2019, une ZAC a été aménagée dans le quartier du Planil conduisant à la création de 100 logements dont 20% sociaux, création d'une supérette commerciale (« locomotive » commerciale) et desserte par un réseau de chaleur collectif.

Plusieurs OAP ont été définies dans le Plan d'Urbanisme sur lesquelles la Commune souhaite accompagner ou agir avec les aménageurs (OAP La Barge – OAP Pont de la Meule – OAP du Planil).

Le projet relatif à l'ancienne école St Charles est aussi un enjeu d'urbanisme. Le site est implanté au cœur de la ville, offrant des disponibilités foncières et de grandes surfaces de bâtiments, dont beaucoup inoccupés (objectif de traitement d'une friche immobilière). C'est aussi un enjeu de participation citoyenne de par son envergure dans la ville, son impact envisagé sur la vie sociale, associative ... Les idées et l'accompagnement de la population doivent être recherchés.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Le projet de territoire de la Commune de PELUSSIN s'appuie sur les 5 objectifs définis dans la candidature de la manière suivante :

1 - Réduire fortement notre consommation d'énergie fossile et nos émissions de CO2.

En premier lieu, il est impératif de définir des orientations argumentées, mesurées et chiffrées : Mettre en place un plan d'action climat.

Puis, élaborer et mettre en œuvre une stratégie de transition énergétique : rénovation des bâtiments, incitation à la rénovation des bâtiments privés, inciter aux changements de comportement, développer la part d'énergies renouvelables... Sur ce point, deux bâtiments communaux seront traités dès 2021 par une rénovation globale (l'Hôtel de Ville et le gymnase). La piscine, bâtiment intercommunal, est aussi un projet en étude.

Intervenir sur le développement de la ville avec la mise en place d'un ou plusieurs écoquartiers, étudier des solutions innovantes et durables en termes d'habitat.

Enfin, montrer une exemplarité environnementale sur les achats et projets de la mairie en utilisant notamment toutes les nouvelles souplesses de la commande publique (besoin de formation interne).

2 - Renforcer l'économie locale (agriculture, production d'énergie, commerce, artisanat...).

Cet objectif est capital pour l'adhésion de la population au projet de territoire. Les mesures de transition écologique, les projets novateurs seront acceptés s'ils s'inscrivent dans un développement des services, du commerce et de l'attractivité économique. Plusieurs axes seront engagés :

- a) Sur l'agriculture : aller vers l'autonomie alimentaire du territoire ;
- b) Sur le commerce : soutenir le commerce local
- c) Sur l'artisanat, l'écotourisme : accompagner les artisans d'art, valoriser les patrimoines pour développer l'écotourisme ;
- d) Sur la production d'énergies : développer le réseau de chaleur Notre-Dame (existant mais sous-exploité), étudier l'opportunité d'une centrale photovoltaïque villageoise.

Ces axes seront soutenus par la monnaie locale, le babet, qui assure un développement économique en circuit court (en 2021, étude sur le versement d'indemnités des élus en monnaie locale).

3 - Renforcer les liens, la solidarité et la coopération entre tous les acteurs du territoire. Associer les citoyens aux décisions.

La crise sanitaire a montré la nécessité d'une société solidaire. C'est pourtant un modèle qui se justifie en toute période, de crise ou d'abondance, car les habitants veulent participer aux décisions qui les concernent.

- a) Poursuivre la mise en place des instances et outils favorisant la participation des citoyens.
- b) Dès 2021, la Commune de PELUSSIN fera de l'Espace de Vie Sociale un pilier de l'animation et de la solidarité intergénérationnelle.
- c) Mettre en place un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)
- d) Créer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle, permettant une coopération entre tous les professionnels de santé locaux en faveur des patients du pélussinois.

4 - Protéger notre patrimoine naturel, la biodiversité, la qualité de l'air, de l'eau et des sols et les services qu'ils nous rendent.

Cet objectif est global. Cette protection sera prise en compte dans chaque projet de la Commune de PELUSSIN, avec l'objectif « zéro artificialisation »

- a) Développer les mobilités douces/actives : Dès 2021, Plan de circulation, pédibus, et à venir des aménagements de voirie, installation d'abris vélo...)
- b) Renforcer l'image de PELUSSIN, Cœur du Pilat ; Adaptation des espaces publics aux changements climatiques par la création d'îlots de fraîcheur (en 2021, étude sur l'îlot de la Gare)
- c) Travailler sur la maîtrise de la ressource en eau (en lien avec la CCPR, compétente sur l'eau potable) et agir avec les consommateurs pour faire des économies en commençant par les besoins municipaux (installation d'un récupérateur d'eaux pluviales au centre technique).

5 - Acquérir les compétences qui deviendront nécessaires au renforcement de notre autonomie. Sensibiliser la population à ces enjeux (habitant.es, associations, écoles, agents, élu.es...).

La formation est un facteur de développement et de réussite de ce projet de territoire. Deux volets sont retenus : la formation des élus et du personnel communal dans l'appréhension des nouvelles techniques de transition écologique et la formation de la population sur ces enjeux pour inciter à la participation citoyenne.

L'aménagement de l'ancienne école St Charles est emblématique de ce projet de territoire. Concertation, étude technique, mise en œuvre s'étaleront sur les 6 ans du contrat Petites Villes de Demain. Tous les enjeux de notre projet y sont concentrés :

- Ateliers participatifs avec la population, formation, définition des usages des locaux et des espaces extérieurs
- Recyclage d'une friche immobilière en intégrant les enjeux de transition écologique ;
- Intégration du projet dans la ville à proximité de la Place centrale des Croix
- Enjeux économiques liés aux travaux, chantier d'insertion, chantier participatif

6.4 Besoins en ingénierie estimés

Le projet de territoire de la Ville de PELUSSIN nécessite des études de faisabilité, de formation et d'expertises (notamment sur les nouvelles techniques de transition écologique).

Ce projet de territoire est en cours d'élaboration ; il est susceptible d'évoluer encore dans le cadre de la rédaction de la convention d'ORT.

Le recrutement d'un chef de projet est engagé par la Commune de PELUSSIN. Il constitue le premier appui de la convention Petites Villes de Demain en lien avec les collectivités partenaires. Son action se portera sur les besoins en ingénierie suivants :

1. Ingénierie pour la connaissance du commerce et de l'artisanat (à travailler en lien avec la CCPR, avec le concours de la Chambre de Commerce et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) ;

⇒ Fiche-action : Diagnostic post-COVID des commerces et élaborer un plan d'action pour le commerce de centre-ville, en mobilisant la Banque des Territoires.

2. Méthodologie sur la démarche de revitalisation, par la formation, l'accompagnement d'un réseau.

La Commune de PELUSSIN commencerait par mobiliser le CEREMA sur :

⇒ Fiche-action : Journée thématique sur les enjeux de la revitalisation ;

⇒ Fiche-action : Bénéficiaire d'un parcours de formation différencié ;

⇒ Fiche-action : Bénéficiaire d'expertises pour la mise en œuvre des projets de revitalisation (en particulier pour la mise en œuvre d'un plan de circulation et des mobilités) ;

Autres intervenants à solliciter :

⇒ Fédération des Parcs naturels régionaux avec la Fiche-action : Obtenir le regard pluridisciplinaire d'une équipe sur notre territoire ;

⇒ Programme POPSU Territoires sur la Fiche-action : Mobiliser la recherche-action pour éclairer projets et stratégies territoriales ;

3. Ingénierie sur la transition écologique : Méthodes/expertises sur le recyclage de friches (école St Charles), sur la rénovation énergétique des bâtiments publics (gymnase communal), sur l'habitat privé en lien avec la CCPR compétente, ingénierie sur la mobilité.

⇒ Site de St Charles : Mission d'ateliers participatifs ouverts à la population, confiée au CREFAD Loire (signature du marché en décembre 2020).

⇒ Action en cours sur la rénovation de l'Hôtel de Ville avec un objectif ambitieux d'économie d'énergie (mission de maîtrise d'œuvre engagée avec le Cabinet EAD) ;

4. Ingénierie sur la participation citoyenne : ⇒ Fiche-action : bénéficier notamment d'un atelier des territoires flash pour les projets de l'école St Charles ainsi que l'aménagement et l'animation du Parc Gaston Baty.

5. Ingénierie sur la Ville de Demain : ⇒ Fiche-action : Mobiliser les outils et ressources développés dans la démarche écoquartier.

6. Ingénierie sur le patrimoine : ⇒ Fiche-action : révéler les atouts culturels et patrimoniaux du territoire.

FAIT LE 24 mars 2021

Mme LA PREFETE DE LA LOIRE

La Préfète,



Mme Catherine SEGUIN Catherine SEGUIN

M. LE MAIRE DE PELUSSIN



M. Michel DÉVRIEUX

M. LE PRESIDENT CC PILAT RHODANIEN

M. Serge RAULT



ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

1.1. Missions du chef de projet Petites villes de demain

1.1.1. Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

1.1.2. Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.

- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

1.1.3. Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

1.1.4. Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2: ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste service et	Mail	Téléphone
Michel DÉVRIEUX	PELUSSIN	Maire	michel.devrieux@pelussin.fr	
Lisa FAVRE-BAC	PELUSSIN	Adjointe	lisa.favre-bac@pelussin.fr	
Serge RAULT	CCPR	Président	serge.rault@entre-bievreethone.fr	
Cécile SIEGWART	DDT Loire	Référente territ	cecile.siegwart@loire.gouv.fr	04 77 43 80 71
Frédéric COTTA	PELUSSIN	Chef de Projet	frederic.cotta@ville-pelussin.fr	04 74 87 62 02
Marie COUDEYRAS	PELUSSIN	DGS	marie.coudeyras@ville-pelussin.fr	04 74 87 62 02
Stéphanie ISSARTEL	CCPR	DGS	s.issartel@pilatrhodanien.fr	04 74 87 53 71
Floriane REITZER	Parc du Pilat	Architecte conseil	freitzer@parc-naturel-pilat.fr	04 74 87 52 01
Isabelle ARBUZ	Office du Tourisme	Directrice	iarbuz@parc-naturel-pilat.fr	04 74 87 52 00

Communauté de communes du Pilat Rhodanien



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2018-2024

Orientations

<i>Arrêt du projet :</i>	<i>Conseil Communautaire du 16 octobre 2017</i>
<i>Second arrêt du projet après avis des communes et du Syndicat mixte des Rives du Rhône :</i>	<i>Conseil Communautaire du 18 décembre 2017</i>
<i>Approbation du projet :</i>	<i>Conseil Communautaire du 30 avril 2018</i>

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC PLH ET DU VOLET THERMIQUE	4
1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE.....	4
2. LE PARC DE LOGEMENTS	4
3. LES MARCHES IMMOBILIERS ET FONCIERS.....	5
4. LES BESOINS SPECIFIQUES	6
5. LES POLITIQUES LOCALES DE L'HABITAT	7
DES CONSTATS AUX ENJEUX.....	8
LES PERSPECTIVES A PRENDRE EN COMPTE	9
1. ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET MARCHES IMMOBILIERS.....	9
2. BESOINS SPECIFIQUES	9
3. POLITIQUES SUPRA-COMMUNAUTAIRES	9
LES ORIENTATIONS	11
1. TENIR COMPTE D'UNE PRESSION RESIDENTIELLE IMPORTANTE DEPUIS LA RIVE GAUCHE DU RHONE, A ACCOMPAGNER DE MANIERE QUALITATIVE	11
2. PERMETTRE LES PARCOURS RESIDENTIELS.....	12
3. AMELIORER ET VALORISER L'HABITAT EXISTANT	13
4. MOBILISER LES PARTENAIRES ET METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT	14

PREAMBULE

En septembre 2015, la communauté de communes a engagé la révision du PLH. Ce nouveau programme établira la politique communautaire en matière d'habitat pour les 6 années à venir (2018-2024) en cohérence avec les objectifs du SCOT des Rives du Rhône, actuellement en révision.

De manière conjointe au PLH, la communauté de communes a souhaité disposer d'une vision plus précise des enjeux d'amélioration thermique et énergétique du parc de logements et des leviers à mobiliser pour lutter efficacement contre la précarité énergétique dans le Pilat Rhodanien. Une seconde étude, distincte, est pour cela conduite simultanément.

Le diagnostic des deux études a été débattu et validé par le comité de pilotage du 18 mars 2016.

La phase d'orientations est une phase charnière de priorisation des enjeux et besoins auxquels la communauté de communes souhaite apporter une réponse et de définition de principes d'intervention et objectifs pré-opérationnels, avec un effort d'anticipation des actions pertinentes pour le territoire et de leur faisabilité.

Ce document intègre les arbitrages et apports du comité de pilotage « orientations » du 23 juin 2016.

Synthèse du diagnostic PLH et du volet thermique

1. Caractéristiques générales du territoire

La communauté de communes du Pilat Rhodanien, composée de 14 communes et 16 300 habitants, est située au sud-est du département de la Loire, sur le versant est du Parc Naturel Régional du Pilat qui s'étend jusqu'à la rive droite du Rhône.

En termes de services et commerces de la gamme supérieure (nomenclature INSEE), le Pilat Rhodanien est fortement tourné vers les agglomérations roussillonnaise et viennoise. En effet, du fait d'une connexion peu performante à l'autoroute A7, pourtant proche (embouteillages, gabarit de certaines voiries montant au plateau péluissinois), et au réseau ferré, le territoire reste assez peu orienté vers l'agglomération lyonnaise. Vis-à-vis de l'agglomération stéphanoise et de la vallée du Gier, les crêtes du Pilat constituent une barrière.

En interne, le Pilat Rhodanien jouit d'un bon niveau d'équipements, commerces et services à la population grâce à la présence des pôles de services que constituent Pélussin, Chavanay, Maclas et Saint-Pierre de Bœuf.

En termes d'emploi, le territoire garde une structure agricole importante (viticulture dans la vallée du Rhône, arboriculture et élevage sur le plateau et forêts exploitées en secteur de montagne), qui tend à se diversifier vers les services malgré la présence de quelques entreprises importantes du secteur industriel (Guilloteau, Justin Bridou...). Pour autant, le territoire reste davantage un territoire de résidence que d'emploi avec 56 emplois pour 100 actifs occupés (97 dans la Loire).

De ce point de vue également, le Pilat Rhodanien est fortement tourné vers les agglomérations rhodaniennes du Nord-Isère. Deux secteurs importants d'emploi offrent d'ailleurs des perspectives de développement pouvant se traduire par des arrivées nouvelles d'habitants : la zone industrialo portuaire de Salaise-Sablons (production de carbone par une entreprise américaine) et la centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice (projet Grand Carrénage se traduisant par l'arrivée potentielle d'un millier de travailleurs extérieurs à certains pics de durée variable, de profils qualifiés).

La population, en croissance rapide malgré un léger fléchissement par rapport au début des années 2000, devrait donc poursuivre sa croissance, largement alimentée par les migrations résidentielles, notamment de familles avec enfants. En effet, le Pilat Rhodanien présente une forte attractivité vis-à-vis de ménages de l'agglomération roussillonnaise en termes de qualité du cadre de vie.

Malgré la proportion importante des moins de 20 ans, le Pilat Rhodanien n'est pas épargné par le vieillissement démographique (+ 8% de plus de 75 ans en 5 ans). Les personnes seules, bien qu'en proportion faible par rapport à la Loire, représentent plus de 1 800 ménages (27 %). Quant aux revenus, bien que légèrement supérieurs à la moyenne ligérienne, ils restent inférieurs à la moyenne régionale et se révèlent contrastés entre les communes, Maclas et Saint-Pierre de Bœuf, en particulier, présentant des revenus moins élevés.

2. Le parc de logements

Le parc de logements apparaît comme spécialisé avec une proportion importante de résidences principales, occupées par leurs propriétaires, et une forte part de maisons et de logements de grande taille. Pélussin et, dans une moindre mesure, les bourgs-centres assurent une diversification du parc avec des parts de logements locatifs, d'appartements et de logements de petite taille plus importante.

Le parc privé, d'après les sources existantes, ne semble pas concerné par de nombreuses situations d'indignité ou d'inconfort, même si quelques situations sont repérées. La mise en place récente du groupe de lutte contre l'habitat indigne devrait permettre de quantifier les situations. Les observateurs locaux ne mentionnent pas non plus de copropriété fragilisée. En revanche, de nombreuses situations de précarité énergétique sont suspectées.

L'activité de réhabilitation encadrée par l'ANAH s'élève à une vingtaine de logements chaque année en moyenne, essentiellement en direction de propriétaires occupants, notamment pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique.

Les logements vacants, en part modérée d'après l'INSEE, ont été dénombrés précisément par la communauté de communes et s'élèvent à environ 420 unités. Ils sont davantage représentés dans la ville et les bourgs-centres, en volume comme en part et, au sein des communes, sont majoritairement situés dans les centres-bourgs. Depuis le début du PLH, 16 logements vacants ont été remis sur le marché avec des aides de la CCPR.

Le parc locatif social n'est pas négligeable puisqu'il représente près de 500 logements et 7 % des résidences principales. Il s'agit d'un parc globalement ancien, quasi exclusivement collectif et composé pour l'essentiel de logements familiaux de taille moyenne. Trois bailleurs détiennent plus de 90 % de ce parc : IRA 3F, Cité Nouvelle et Loire Habitat. s'y sont plus récemment ajoutés ADIS et Habitat Dauphinois. Des réhabilitations lourdes ont été réalisées et sont programmées (voir plus bas).

Le parc de logements communal s'élève à une cinquantaine de logements, rarement conventionnés. Des besoins d'amélioration plus ou moins significatifs sont identifiés pour une quinzaine de logements.

Sur le plan énergétique, 54% des logements ont été construits avant les premières réglementations thermiques. La prédominance de la maison individuelle et l'utilisation du fioul et de l'électricité pour satisfaire les besoins en chauffage impactent lourdement la consommation énergétique du parc des résidences principales. 45% du parc est estimé en classe F et G, parc le plus énergivore, soit environ 3600 logements. La maison individuelle (notamment celles construites entre 1948 et 1975) est le premier gisement d'économie d'énergie à traiter.

3. Les marchés immobiliers et fonciers

La construction neuve dans le Pilat Rhodanien, après avoir connu un pic à 130 logements par an au début des années 2000, est retombée à un rythme de construction plus modéré depuis 2010 de l'ordre de 90 logements par an (SITADEL), soit le rythme préconisé par le SCOT à l'échelle communautaire, avec des différences de rythmes entre les communes.

En revanche, la consommation foncière de l'habitat est restée importante avec une moyenne de 1000 m² par logement entre 2010 et 2015, soit 9,4 logements par ha. alors que le SCOT prescrit 20 logements par ha. dans les villages et 30 dans les villes et bourgs-centres (observation indicative de la CCPR, il ne s'agit pas d'une évaluation du SCOT).

Les marchés immobiliers marquent également le pas. Le marché de la revente reste dynamique mais se replie depuis 2 à 3 ans. La demande s'est resserrée autour des primo-accédants dont le budget est la plupart du temps inférieur à 150 000 €, pour des maisons individuelles avec de petites surfaces de terrain. Les prix ont globalement baissé de 20 à 30 % en 3 ans mais les délais de vente restent rapides.

La rénovation thermique commence à engendrer une « valeur verte » en renchérissant la valeur patrimoniale des biens, toutefois cela reste marginale encore. A contrario, la baisse des prix peut se confirmer pour les biens très énergivores.

La demande dans le neuf reste tournée vers le terrain à bâtir compte tenu de prix de sortie et de produits parfois peu compétitifs dans les rares opérations de promotion

réalisées ces dernières années. Néanmoins, les terrains à bâtir tendent fortement à se raréfier puisque les PLU récents, en compatibilité avec le SCOT, privilégient la construction au sein de secteurs à urbaniser sous forme d'opérations d'ensemble. Or, même si le foncier urbanisable dans les documents d'urbanisme est théoriquement plus que suffisant au regard des objectifs du SCOT à l'échelle de la CCPR, le regroupement au sein des secteurs AU se traduit dans les faits par une indisponibilité compte tenu de la rétention foncière et de l'absence d'initiative des opérateurs.

Le parc locatif privé est limité et reste concentré dans les villes et bourgs centres, en termes d'offre comme de demande. La demande se porte en grande partie vers les T3, émanant de jeunes, de personnes isolées et de personnes âgées. Les loyers, en baisse, sont de l'ordre de 500 € pour une petite maison.

Le marché locatif social est également détendu, en raison d'une demande faible : 120 ménages en 2015 pour 70 logements attribués en 2014, soit 1,7 demandes pour 1 attribution (3,4 en Rhône-Alpes). Pour autant, les taux de vacance et de rotation ne sont pas inhabituels. Parmi les demandeurs, près de 70 % sont éligibles aux loyers PLAI et 75 % composés de ménages de 1 ou 2 personnes (avec une surreprésentation des couples sans enfant). Les ménages déjà logés dans le parc HLM sont peu représentés, tant parmi les demandeurs (23 %) que parmi les attributaires (18 %).

Une partie du parc social collectif ancien souffre d'un déficit d'attractivité, pour partie lié aux performances thermiques du parc et pour partie à une désuétude de l'offre en termes d'image et/ou de confort. Des réhabilitations ont déjà été réalisées par les bailleurs sociaux, d'autres sont programmées (3 groupes, 64 logements) ou projetées (3 groupes, 59 logements). Deux bâtiments de Cité Nouvelle, à Saint-Pierre de Bœuf, présentent des charges particulièrement élevées malgré une réhabilitation récente.

Les bailleurs sociaux montrent peu d'intérêt pour le territoire en termes de développement. Loire Habitat et Habitat Dauphinois se disent prêts néanmoins à accompagner les projets des communes. 5 opérations sont projetées à Pélussin, Chavanay, Bessey, Chuyer et la Chapelle-Villars, à des stades divers d'avancement, pour environ 30 logements.

4. Les besoins spécifiques

Bien qu'encore jeune, la CCPR devrait connaître, à l'instar de l'ensemble des territoires français, un vieillissement marqué de sa population. Le territoire bénéficie d'une offre conséquente - plus de 300 places - et diversifiée en structure collective : EHPAD, maison de convalescence, maison de retraite, foyers-logements et résidences services publiques et privées. En revanche, le parc existant se révèle peu adapté à la perte de mobilité, notamment en termes d'accès au logement, dans le parc public comme privé.

Le territoire n'est pas épargné par les situations de précarité. Outre les pertes d'emploi, les assistantes sociales notent la présence de travailleurs pauvres. Ces ménages sont davantage concernés par des difficultés de maintien dans le logement que d'accès au logement et notamment concernant le paiement des factures d'énergie. Une vingtaine de procédures d'expulsion étaient dénombrées en 2014. Pour autant, une trentaine de ménages, connus des bailleurs sociaux, sont en situation bloquée dans leur demande d'accès au parc locatif social. Le partenariat entre les travailleurs sociaux, les bailleurs et la collectivité apparaît insuffisant pour permettre le traitement de ces situations. L'éloignement géographique de la communauté de communes vis-à-vis des instances institutionnelles et sa taille restreinte semble de ce point de vue préjudiciable.

Les besoins en hébergement d'insertion et en hébergement d'urgence semblent rester ponctuels, quoique réguliers, mais n'ont jamais fait l'objet d'un diagnostic finement territorialisé.

Le parc de logements apparaît globalement peu adapté aux besoins en logement des jeunes compte tenu de l'offre locative limitée et de la faiblesse de l'offre en petits logements. Néanmoins, le profil résidentiel de la CCPR et l'absence d'offre de formation limitent la prégnance des difficultés d'accès au logement des jeunes du territoire. En revanche, des difficultés d'hébergement et de mobilité remontent des entreprises du territoire à travers un repérage non exhaustif réalisé par Rhône Pluriel.

Deux groupes familiaux du voyage en demande de sédentarisation sont implantés de longue date dans le territoire, représentant une douzaine d'adultes et une vingtaine d'enfants et jeunes de moins de 20 ans, comprenant un adulte vieillissant ayant en charge un adulte autiste et deux mineurs. Leurs conditions d'accueil et d'habitat sont extrêmement précaires, notamment pour le groupe le plus nombreux. Un accueil pérenne constitue la condition de leur intégration progressive.

Le territoire accueille également de nombreux saisonniers agricoles dont une partie se loge par ses propres moyens, dans les campings voire sur les bords de route.

5. Les politiques locales de l'habitat

Le 1^{er} PLH de la CCPR a été adopté en avril 2010, plusieurs fois modifié et prorogé, traduisant sa dynamique d'animation. La plupart des actions ont été mises en œuvre, un poste a été dédié à l'animation et sept aides financières aux porteurs de projet ont été créées pour un budget prévisionnel de 140 000 € annuels et effectif de 90 000 € sur les 5 premières années. Ses aides financières concernent :

- Les études d'aménagement de bourg,
- Les logements privés anciens : aide aux travaux et au montage de dossier pour l'adaptation à la perte d'autonomie, la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et le conventionnement des logements locatifs,
- La production de logements locatifs en PLUS ou PLAI,
- La réhabilitation des logements communaux à vocation sociale,
- L'accession sociale à la propriété.

Le bilan tiré montre que le PLH a été mis en œuvre de manière active et volontariste. Les actions en lien avec l'aménagement du territoire ont permis un renforcement du partenariat entre la communauté de communes et les communes et une maturation collective de la réflexion sur l'aménagement du territoire. La priorité donnée à l'amélioration de l'habitat privé a bien été traduite dans le programme d'action et dans la mise en œuvre. Certaines actions n'ont pas été mises en œuvre, faute d'opérationnalité suffisante de l'action (jeunes) ou d'initiative des communes (gens du voyage, amélioration des logements communaux). Les actions devront être réinterrogées une à une dans la suite du travail en fonction des priorités nouvelles de la communauté de communes et des évolutions du contexte.

Les documents d'urbanisme communaux sont récents ou en cours de révision et sont ou seront prochainement compatibles avec le PLH et le SCOT. Compte tenu des difficultés d'opérationnalité des secteurs en OAP relevés plus haut, une implication forte des collectivités dans l'aménagement sera nécessaire pour que cette mise en compatibilité ne se traduise pas par une pénurie foncière et un déficit de production de logements.

Le PLH devra prendre en compte des orientations supra-communautaires : les lois relatives à l'habitat et au logement qui encadrent le PLH, les prescriptions du SCOT, les attentes de l'Etat déconcentré et les politiques conduites par les partenaires locaux et institutionnels : PNR, Conseil Départemental, Conseil Régional, notamment.

Des constats aux enjeux

Principaux constats issus du diagnostic	Enjeux
Parc de logement spécialisé, rôle de diversification joué par la ville et les bourgs centres	Continuité des parcours résidentiels, notamment petits logements, logements accessibles près des services et commerces
Faible performance énergétique du parc de logement notamment lié à ses périodes de construction et à son caractère pavillonnaire	Amélioration thermique des logements avec un objectif de performance niveau BBC
Des situations de précarité énergétique	Améliorer le repérage de ces situations
Des ménages précarisés rencontrant des difficultés à se maintenir dans leur logement notamment en termes de paiement de l'énergie	Réduction des consommations d'énergie des occupants modestes
Vacance significative dans les centres-bourgs et centres villages	Revitalisation des centres-bourgs et centres-villages
Un parc locatif social ancien, quasi exclusivement collectif et essentiellement familial	Diversification de l'offre (taille des logements, forme urbaine, accessibilité)
Besoins d'amélioration dans une quinzaine de logements communaux	Maintien à niveau du parc communal
Construction neuve en ralentissement, difficulté de sortie des opérations d'ensemble	Niveau de production suffisant pour répondre aux besoins locaux et aux objectifs de développement du SCOT
Consommation foncière restée importante par rapport aux objectifs du SCOT	Densification des opérations d'habitat en adéquation avec le marché immobilier local
Poursuite du développement économique en rive gauche	Capacité à accueillir/maîtriser ce développement
Des primo-accédants à ressources modestes	Accès à la propriété des jeunes familles dans un habitat de qualité
Une demande tournée vers la maison individuelle avec terrain ou le terrain à bâtir, a fortiori sur le plateau	Production d'un habitat de qualité, attractif, économe en foncier et accessible financièrement
Rétention foncière et faible initiative des opérateurs	Mise en œuvre effective des secteurs d'OAP
Un parc locatif privé peu développé et plutôt détendu	Maintien à niveau de la qualité des logements
Une faible demande en logement social	Attractivité des groupes collectifs anciens, notamment non réhabilités
Peu d'intérêt des bailleurs sociaux pour le territoire/objectifs de l'Etat centrés sur les territoires tendus. Peu de projets.	Capacité à atteindre les objectifs du SCOT notamment dans les petites communes (accessibilité et taille des opérations)
Un parc de logements peu adapté à la perte de mobilité	Adaptation au vieillissement démographique
Quelques ménages dont l'accès au parc social reste bloqué malgré la faible tension offre/demande et l'existence de la commission logement territorialisée	Diagnostic, accompagnement et priorisation de ces situations (lien avec le PPGID)
Des cas peu nombreux mais non nuls et mal connus de personnes sans domicile. Un seul logement mobilisable toute l'année dans le territoire, à Pélussin	Connaissance et prise en compte de ces situations
Des besoins non quantifiés précisément mais avérés pour des jeunes en alternance	Offre souple et évolutive d'hébergement pour rendre les recrutements possibles, en lien avec Rhône Pluriel
Six « cellules » familiales de gens du voyage en voie de sédentarisation en grande précarité	Insertion sociale des familles par des conditions d'accueil régulières et sécurisantes. Adaptation des conditions d'habitat à l'état de santé des personnes. Occupation régulière des terrains publics et privés.
Des saisonniers agricoles dont l'habitat ou l'accueil ne sont pas gérés par/dans l'exploitation	Accès aux équipements sanitaires des saisonniers, occupation régulière des terrains, image du territoire

Les perspectives à prendre en compte

1. Attractivité résidentielle et marchés immobiliers

- Une légère reprise actuellement au niveau national (reprise des ventes de logements neufs)
- Une dynamique de développement économique dans la vallée du Rhône qui plaide pour une poursuite de l'attractivité résidentielle du territoire
- Un impact de la rénovation énergétique sur la valeur patrimoniale qui apparaît
- Un impact positif attendu de l'équipement en haut débit
- Une baisse momentanée du coût des énergies fossiles : quelle réaction des ménages ? Vont-ils se remettre à s'éloigner ou ont-ils été suffisamment échaudés par les hausses très fortes des années précédentes ?
 - Au minimum une poursuite de la dynamique constatée de 2010 à 2015

2. Besoins spécifiques

- Un vieillissement démographique qui va s'accroître
- Une précarisation qui risque de s'accroître dans un contexte économique qui s'est dégradé
- Gens du voyage : démographie en hausse dans un contexte de non intégration
- Alternants : des besoins qui devraient plutôt s'accroître compte tenu du recours croissant à l'apprentissage et à l'intégration des recrues sous forme de stage
- Saisonniers agricoles : une capacité de moins en moins importante des agriculteurs à prendre en charge l'hébergement des saisonniers (normes d'accueil/exigences de travailleurs)
 - Un renforcement des besoins spécifiques à prévoir

3. Politiques supra-communautaires

De manière transversale, un changement de mode opératoire d'une logique de guichet à une logique d'appel à projets

- **Amélioration de l'habitat privé**
 - ANAH : politique priorisée sur la précarité énergétique des propriétaires occupants, le maintien à domicile des personnes vieillissantes et la lutte contre l'habitat indigne. Réduction drastique des aides directes aux projets locatifs.
 - Mise en place de la plate-forme de rénovation énergétique notamment pour les publics hors ANAH : quel effet levier localement et quelle action complémentaire à mettre en place au niveau communautaire ?
 - Évolution du prêt à taux zéro favorable à l'acquisition dans l'ancien.
 - Des appels à projets centrés sur le confortement des centres-bourgs (ex : « Appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation des centres bourgs »)
 - Un contexte en évolution, pas forcément de synergie des outils sur les différentes cibles
- **Logement social**

Un fort changement de contexte depuis l'élaboration du précédent PLH et du SCOT : sortie de la logique productiviste du Plan de Cohésion Sociale, fort recentrage sur les zones tendues et les communes déficitaires loi SRU.

Une baisse de financement qui se poursuit de la part de l'État et probablement de la Région

- Quelle capacité à atteindre les objectifs de production du SCOT (objectifs non atteints pour le PLH en cours), notamment dans les petites communes (taille des opérations) ?

- **La révision du SCOT**

Il est a priori prévu de peu faire évoluer l'armature urbaine du territoire, ni les objectifs de développement démographique et résidentiel. Une rétroactivité est envisagée afin de ne pas pénaliser les communes ayant préparé des projets n'ayant pu aboutir dans le cadre du SCOT actuel. Les communes devraient pouvoir continuer à mutualiser leurs objectifs de développement.

Des réflexions sont envisageables sur les densités.

Sur la question du logement social, compte tenu des difficultés à faire sortir des opérations de moins de 3 logements dans les communes rurales, des regroupements entre communes devraient continuer à être envisageables.

- Peu de marges d'évolution. Le PLH devra quoiqu'il en soit être compatible avec le DOG actuel.

- **Evolution des périmètres des EPCI**

Les fusions d'EPCI vont aboutir à un nouveau paysage intercommunal dans la Loire : les 3 agglomérations de Saint-Etienne Métropole, Roanne et Montbrison, les communautés de communes de Charlieu-Belmont, du Pays d'Urfé, de Val d'Aix et Isable, de Forez-Est et du Pays Entre Loire et Rhône et les deux intercommunalités du Pilat. Les politiques de l'État déconcentré, du Département et de la Région sont susceptibles d'évoluer pour mieux prendre en compte ce nouveau paysage de coopération intercommunale.

- Quelle échelle d'intervention dans le futur programme d'actions ? Est-il possible de mutualiser des outils ou des réflexions avec d'autres intercommunalités ?

Les orientations

Les enjeux listés en page 7 sont pris en compte au sein de 4 orientations :

1. Tenir compte d'une pression résidentielle importante depuis la rive gauche du Rhône, à accompagner de manière qualitative
2. Permettre les parcours résidentiels
3. Améliorer et valoriser l'habitat existant
4. Mobiliser les partenaires et mettre en œuvre la politique locale de l'habitat

1. Tenir compte d'une pression résidentielle importante depuis la rive gauche du Rhône, à accompagner de manière qualitative

A. Des objectifs globaux de production cadrés par le SCOT, à ventiler en interne au plus près des dynamiques de développement

Le diagnostic a montré que le Pilat Rhodanien restait attractif pour les ménages extérieurs, en particulier vis-à-vis de l'agglomération roussillonnaise. La construction neuve a certes ralenti dans la période récente mais l'analyse par commune montre que ce ralentissement est davantage lié à une phase de préparation des projets de développement dans certaines communes qu'à un tarissement de la demande. En particulier, la forte pression subie par la commune de Chavanay la situe dans la dynamique de développement de la rive gauche du Rhône.

Néanmoins, le développement global de la CCPR est cadré par le SCOT en application de son projet politique de structuration territoriale. Les objectifs proposés ci-dessous ne sont pas donc pas l'expression du besoin évalué pour la communauté de communes mais la traduction des prescriptions du SCOT.

Pour rappel, le SCOT approuvé en mars 2012 prévoit un objectif de 6 logements par an pour 1000 habitants (base population 2009) à Pélussin, en tant que « ville », de 5,5 logements dans les bourgs-centres et 5,5 logements dans les villages, soit :

- 1895 logements pour la CCPR entre 2009 et 2030 (21 ans, soit 90 logements par an en moyenne), dont :
 - o 430 à Pélussin,
 - o 715 dans les bourgs-centres (Maclas, Chavanay et Saint-Pierre de Boëuf),
 - o 745 dans les villages.
- à proratiser pour les 6 ans du PLH 2 en tenant compte de la construction effective pendant la 1^{ère} période de mise en œuvre du SCOT.

B. D'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet

Face aux difficultés de mise en œuvre des opérations d'ensemble prévues dans les secteurs d'urbanisation future, une plus grande initiative publique est nécessaire pour assurer une production de logement quantitativement suffisante et qualitativement adaptée aux besoins et à la demande locale.

Plusieurs niveaux d'ambition sont envisageables pour les communes :

- Définir des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), via leurs documents d'urbanisme, moins figées dans leur expression graphique, laissant plus de marge au futur aménageur, tout en étant précises en termes de programmation en logements, d'équipements et de densité, notamment, mais

également en termes de faisabilité (chiffrage des aménagements à réaliser et du coût de sortie des terrains et des logements pour tester leur adéquation aux marchés locaux) ;

- Lutter contre la rétention foncière à travers la fiscalité (taxe sur les espaces constructibles non bâtis, par exemple), des acquisitions amiables de la collectivité, voire des expropriations
- Négocier avec les aménageurs sous forme par exemple d'appel à projet de la collectivité auprès d'opérateurs privés voire d'un aménagement public

C. Performance énergétique de la construction neuve

La performance énergétique est un objectif fort du territoire, dans le neuf comme dans l'ancien. La CCPR souhaite donc favoriser le développement d'opérations d'habitat plus performantes que la norme RT 2012.

2. Permettre les parcours résidentiels

Cette orientation consiste à œuvrer à travers les futures actions du PLH pour le développement des chaînons manquants des parcours résidentiels, aujourd'hui non satisfaits par le fonctionnement des marchés.

A. Poursuivre un développement modéré et ciblé des logements locatifs sociaux

Les objectifs de développement du parc locatif social sont cadrés par le SCOT, à hauteur de 20 % de la production en logements neufs à Pélussin, 15 % dans les bourgs-centres et 10 % dans les villages. Ces objectifs pourront éventuellement être revus à la baisse à l'issue de la révision du SCOT, compte tenu de la tension actuellement assez faible entre offre et demande de logements dans la CCPR (sous réserve que ces constats soient toujours valables).

En revanche, la production en logements locatifs sociaux doit être davantage complémentaire de l'offre existante. Deux besoins sont notamment ressortis de l'observation de l'offre et de la demande (personnes âgées, jeunes, isolés) :

- en petits logements (T3 et T2)
- en logements adaptés à la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées

Il devra se traduire par un effort de production en direction de ces produits, en particulier dans les villes et les bourgs centres (au moins 30 % de la production).

B. Soutenir l'accès à la propriété des ménages à ressources modérées

L'analyse des marchés a montré une demande difficilement satisfaite concernant l'accès à la propriété des ménages à ressources modérées. La CCPR souhaite concourir à la satisfaction de ces besoins, notamment dans les secteurs les mieux équipés des communes.

C. Concourir à l'adaptation de l'habitat aux besoins des personnes âgées

La CCPR entend poursuivre son effort en faveur de l'amélioration de l'habitat ancien (voir plus bas) et développer une offre adaptée dans le neuf (logement social ci-dessus).

D. Animer le partenariat autour des difficultés de logement et d'hébergement

Plusieurs difficultés peu nombreuses mais avérées ont été observées (accès bloqué au parc social, difficultés de maintien, absence de logement...). Il est également apparu des

difficultés partenariales notamment dans la mobilisation des acteurs professionnels ou non professionnels autour des difficultés des ménages.

La CCPR souhaite affirmer son rôle de chef de file dans l'animation du partenariat local dans le domaine du logement social et de l'hébergement.

E. Participer au repérage et à la mobilisation d'une offre d'accueil légère et souple pour les actifs en mobilité ou en insertion professionnelle

Si les jeunes du territoire ont a priori peu de difficultés spécifiques d'accès au logement, quelques besoins émanent des employeurs du territoire, concernant aussi bien des jeunes en contrat court, stage ou apprentissage dans le secteur industriel artisanal que des saisonniers agricoles. Le PLH souhaite conforter le lien entre emploi et habitat en favorisant des solutions souples pour l'hébergement de ces personnes.

F. Maintenir le dispositif permettant aux communes d'améliorer l'accueil des gens du voyage semi-sédentarisés

La situation des gens du voyage en voie de sédentarisation ne s'est pas améliorée pendant le précédent PLH, faute d'initiative communale. L'action du PLH semble pertinente et bien dimensionnée. Il semble nécessaire de la maintenir.

3. Améliorer et valoriser l'habitat existant

Le développement de la maison individuelle a forgé l'image de la communauté de communes s'éloignant peu à peu des formes urbaines de centralités. Cependant, la reconquête des centres-bourgs notamment via la remise sur le marché des logements vacants participe d'un enjeu de diversification de l'offre. D'autre part, le parc vieillissant fait apparaître d'autres enjeux : le maintien à domicile des personnes âgées, la lutte contre la précarité énergétique des ménages aux ressources les plus modestes, la lutte contre l'habitat indigne, et de manière transversale l'amélioration énergétique de l'ensemble du parc.

A. Reconquérir et valoriser les centres-bourgs

Le délaissement des centres bourgs se caractérise par un nombre de logements vacants plus importants. Nombre de ces logements possèdent cependant encore suffisamment de qualité résidentielle pour être rénovés et remis sur le marché soit pour des propriétaires occupants soit pour des logements locatifs. En revanche, certains logements ou immeubles ne sont pas recyclables en l'état et d'autres solutions plus radicales devront être envisagées (déconstruction - reconstruction par exemple).

Pour avoir une action significative, compte tenu des moyens importants à mobiliser, la Communauté de Communes souhaite prioriser son intervention sur des périmètres ciblés au sein des centres-bourgs, pertinents au regard du niveau de services offert aux habitants et présentant un caractère stratégique en termes de valorisation du centre-bourg.

B. Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

Des situations de précarité notamment énergétique sont identifiées sur le territoire de même que quelques situations plus ponctuelles de mal logement. La CCPR entend poursuivre son effort d'accompagnement en faveur de la résorption de ces situations.

C. Aider au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées

Le PLH apporte une aide à ces ménages, il est pertinent de poursuivre cette action en raison d'une tendance forte au vieillissement de la population.

D. Améliorer la performance énergétique des logements

Bien que le parc de logement construit entre 1948 et 1975 soit celui qui permet d'obtenir à moindre coût la meilleure performance thermique, l'ensemble du parc datant d'avant les premières réglementations thermiques sont la cible de tous travaux d'amélioration énergétique.

Le principe proposé est celui d'un accompagnement personnalisé via la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique couvrant l'ensemble du territoire TEPOS Saint-Etienne Métropole / Parc du Pilat.

Le volet communication / sensibilisation auprès des propriétaires en amont conforte les ménages en apportant une aide à la décision significative. Cependant, il est nécessaire de rester vigilant sur le fait que les conseils personnalisés ne débouchent pas forcément sur des travaux mais permettent une efficacité plus importante des travaux réalisés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme et d'une déclinaison locale : le partenariat avec les professionnels du bâtiment est indispensable pour une montée en compétence afin de pouvoir répondre aux demandes et exigences de performance attendue, mises en relation des différents corps de bâtiment pour envisager des rénovations globales...

Une des actions peut consister à contractualiser avec l'ANAH après le PIG : OPAH centres-bourgs ou PIG énergie, ...

Une synergie devra être recherchée entre les outils existants ou en cours de structuration : conseils en énergie, conseils aux propriétaires occupants modestes dans le cadre du PIG, conseil architectural du PNR, notamment.

E. Amélioration du parc public

Si le parc locatif social des bailleurs HLM présente encore des besoins d'amélioration, notamment thermique, il est constaté que cet enjeu est désormais pris en compte, à la faveur des politiques nationales. Les élus du territoire estiment qu'il est de la responsabilité des bailleurs institutionnels de s'en emparer et ne souhaitent donc pas les accompagner financièrement.

Concernant les logements communaux, l'aide existante dans le PLH 1 a peu été mobilisée par les communes. Dans un contexte de budget contraint, les élus de la CCPR ne souhaitent pas pérenniser cet accompagnement.

4. Mobiliser les partenaires et mettre en œuvre la politique locale de l'habitat

Dans son 1^{er} PLH, la Communauté de Communes a constaté l'importance des moyens d'animation et de pilotage pour une mise en œuvre effective du programme d'actions. Aussi souhaite-elle pérenniser les moyens mis en place :

- les moyens d'animation par la mobilisation d'un agent communautaire dédié
- les différentes instances de suivi et de pilotage, notamment le comité de pilotage et la commission aménagement du territoire, urbanisme et habitat, s'appuyant sur les bilans annuels et les résultats de l'observatoire de l'habitat et du foncier.

La Communauté de Communes entend également poursuivre et renforcer son rôle d'animation du partenariat local autour des problématiques sociales liées au logement en animant ou participant activement aux instances ou commissions concernant son territoire

(lutte contre l'habitat indigne, mise en relation de l'offre et de la demande de logement social, participation au FSL...).

Enfin, les élus ont constaté tout l'intérêt de l'articulation habitat/urbanisme qui s'incarne dans le PLH. Pour le renforcer, outre la commission aménagement du territoire, urbanisme et habitat, d'autres instances seront favorisées (par exemple, commission « concertation architecture, urbanisme et aménagement »).

Communauté de communes du Pilat Rhodanien



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2 - 2018-2024

Programme d'actions

<i>Arrêt du projet :</i>	<i>Conseil Communautaire du 16 octobre 2017</i>
<i>Second arrêt du projet après avis des communes et du Syndicat mixte des Rives du Rhône :</i>	<i>Conseil Communautaire du 18 décembre 2017</i>
<i>Approbation du projet :</i>	<i>Conseil Communautaire du 30 avril 2018</i>

I. PREAMBULE	3
II. LES ACTIONS	4
1. Programmation de la production de logements	4
2. Charte des bonnes pratiques environnementales et énergétiques	7
3. Études pré-opérationnelles au service de projets communaux	9
4. Aides à la production de logements sociaux publics dans les centres-bourgs équipés et/ou hameaux	11
5. Poursuivre l'amélioration de l'habitat privé ancien	12
5A. Poursuite du Programme d'Intérêt Général (PIG) Départemental	12
5. Poursuivre l'amélioration de l'habitat privé ancien	14
5B. aides directes aux travaux pour les particuliers	14
6. Aides renforcées pour les propriétaires privés dans les centres des bourgs équipés et/ou hameaux	16
7. Dispositif de conseil renforcé sur l'amélioration énergétique des logements dans le cadre de la déclinaison locale de la plateforme de rénovation énergétique.....	18
8. Soutien à une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'accueil digne et pérenne des gens du voyage en voie de sédentarisation.....	20
9. Repérage de l'offre d'hébergement pour les actifs en mobilité ou en insertion professionnelle	21
10. Aide aux travaux pour la création d'un logement « de secours » communautaire.....	22
11. Instances de pilotage et de suivi, animation et partenariat	23
III. BUDGET DU PLH	25

I. PREAMBULE

En septembre 2015, la communauté de communes a engagé la révision du PLH. Ce nouveau programme établira la politique communautaire en matière d'habitat pour les 6 années à venir (juillet 2018-juillet 2024) en cohérence avec les objectifs du SCOT des Rives du Rhône, actuellement en révision.

De manière conjointe au PLH, la communauté de communes a souhaité disposer d'une vision plus précise des enjeux d'amélioration thermique et énergétique du parc de logements et des leviers à mobiliser pour lutter efficacement contre la précarité énergétique dans le Pilat Rhodanien. Une seconde étude, distincte, est pour cela conduite simultanément.

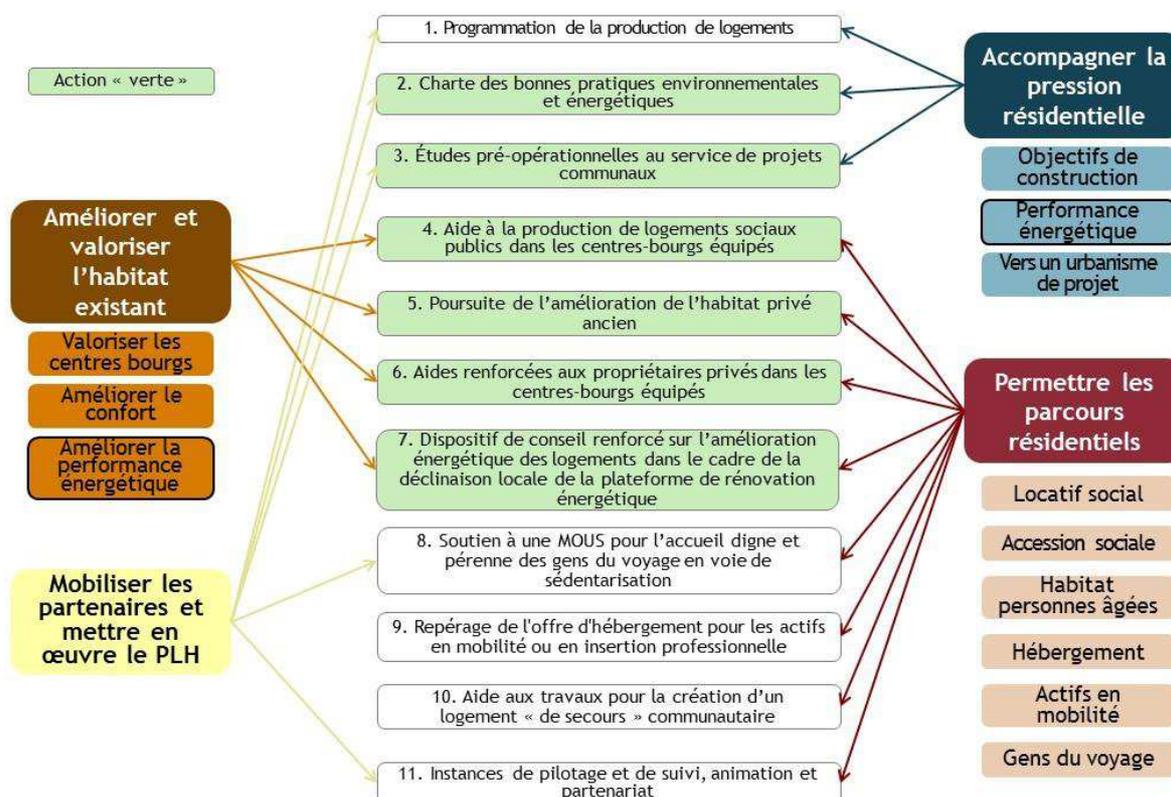
Le diagnostic des deux études a été a été débattu et validé par le comité de pilotage du 18 mars 2016. Il a par ailleurs été validé par le Conseil Communautaire de la CCPR le 6 juin 2016.

Les orientations stratégiques ont été débattues lors du comité de pilotage du 23 juin 2016.

Le projet de programme d'actions a été débattu :

- en commission «aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 18 janvier, le 26 avril et le 30 août 2017
- en Bureau communautaire le 9 mai, le 26 juin et le 3 octobre 2017
- en comité de pilotage le 19 septembre 2017.

Le schéma ci-dessous indique la manière dont les actions proposées s'articulent avec les orientations stratégiques.



II. LES ACTIONS

1. Programmation de la production de logements

Nature de l'action	Territorialisation	Maître d'ouvrage
Règlementaire	Par commune	Communauté de communes
Contexte, rappel des constats	<p>Un 1^{er} PLH couvrait la période avril 2010 à avril 2016. Il a été prorogé jusqu'en avril 2018. Les objectifs de production y ont été déclinés par commune en compatibilité avec le SCOT.</p> <p>La CCPR s'est toujours inscrite dans une philosophie de responsabilité et de rigueur dans le suivi de la construction neuve effective par commune comme le montrent les bilans du PLH1, ayant à cœur de participer à la maîtrise de l'étalement urbain mais également à la satisfaction des besoins en logements identifiés par le SCOT.</p> <p>Certaines communes ont eu une réflexion de leurs projets sur une durée supérieure à celle du PLH mais toujours en compatibilité avec le SCOT des Rives du Rhône. D'autres ont dépassés les objectifs de production.</p> <p>La Communauté de Communes a souhaité s'inscrire dans une temporalité plus grande, toujours en compatibilité avec le SCOT des Rives du Rhône sur cette période donnée.</p> <p>Il avait été acté avec les différents partenaires - Etat et SCOT - dès le PLH qu'il y aurait un suivi de la comptabilité au SCOT au-delà des temporalités des PLH.</p>	
Objectifs visés	Coordination de la production en logement en compatibilité avec le SCOT	
Descriptif de l'action	<p>Définition par commune des objectifs de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en logements neufs, - en logements abordables. <p>Ils s'imposent aux communes à travers le lien de compatibilité PLU/PLH.</p> <p>Le PLH soutient (actions 4 et 6) une partie de la production future répondant aux objectifs de qualité.</p>	
Partenariat technique ou financier	Communes pour la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme État pour le contrôle de légalité	
Budget communautaire	Inclus dans le budget communautaire.	
Calendrier de réalisation	Dès l'entrée en vigueur du PLH, objectifs opposables aux PLU. 3 ans de délai pour que les PLU se mettent en compatibilité.	
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de PLU non compatibles mis en compatibilité dans un délai de 3 ans.	

- **Principes de calcul pour la construction neuve globale**

Les objectifs de construction neuve du PLH 2 (y compris logements abordables) correspondent au raisonnement suivant :

- La « ville » de Pélussin et les communes « bourgs-centre » de Maclas et Saint-Pierre de Bœuf, le PLH2 prend en compte les PLU des communes approuvés récemment. Ces documents d'urbanisme, validés par l'ensemble des partenaires et compatibles au SCOT ont fait l'objet d'un partenariat étroit entre les Communes et la Communauté de Communes dans le cadre d'une réflexion de projets.
- Pour la Commune de Chavanay, le nombre de logements produits pendant le PLH1 étaient plus importants que les plafonds de logements inscrits dans le PLH1. De même pour la Commune de Roisey. Pour ces deux communes, les potentialités de ce second PLH seront « ajustées » par rapport au PLH1
- Pour la Commune de Chuyer, la Communauté de Communes a pris en compte le projet d'éco-quartier que la commune va mettre très prochainement en œuvre. Ce projet constitue l'ensemble des potentialités de la Commune depuis 2010. Depuis cette date, la commune n'a produit « que cinq constructions neuves ». Ce projet avait fait l'objet d'une modification du PLU au cours de l'année 2016. Cette modification a été validée par l'ensemble des partenaires et compatible avec le SCOT
- Pour les autres communes, cette logique de projets prédomine en prenant en compte les PLU récemment approuvés et les projets en cours toujours dans une compatibilité avec le SCOT.

- **Remarques sur la compatibilité au SCOT des Rives du Rhône**

Enfin, concernant la répartition des objectifs de production par niveau d'armature urbaine, le total dans les villages est légèrement supérieur au total dans les bourgs-centres compte tenu d'un poids de population supérieur dans les villages et malgré l'application des taux de construction du SCOT pour chacune des deux périodes. Cet état de fait avait d'ailleurs été anticipé dans la prospective réalisée par le SCOT (page 79 du DOG). Sur ce point, il convient également de noter que le PLH 2 n'opère pas de redistribution entre communes (article 2.1 du DOG).

- **Principes de calcul pour les logements locatifs abordables**

Par logement abordable, on entend construction de logements locatifs sociaux et conventionnement de logements existants.

Le principe de calcul correspond à l'application des prescriptions du SCOT par strate de communes sur la production PLH2 :

- 20 % de la construction neuve à Pélussin (ville),
- 15 % à Chavanay, Maclas et Saint-Pierre-de-Bœuf (bourgs centres),
- 10 % dans les autres communes (villages).

PROGRAMMATION DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SUR LA DUREE DU PLH2

	Plafond global de production du PLH2 (y compris logements abordables)	Objectif production logements abordables PLH2	Pourcentage de logements abordables
PELUSSIN (VILLE)	161	32	20%
BOURGS-CENTRE	220	33	15%
CHAVANAY	88	13	15%
MACLAS	67	10	15%
SAINT PIERRE DE BŒUF	65	10	15%
VILLAGES	247	25	10%
BESSEY	20	2	10%
CHUYER	49	5	10%
LA CHAPELLE VILLARS	19	2	11%
LUPE	13	2	15%
MALLEVAL	24	2	8%
ROISEY	23	2	9%
SAINT APPOLINARD	24	2	8%
SAINT MICHEL SUR RHONE	25	3	12%
VERANNE	27	3	11%
VERIN	23	2	9%
CCPR	628	90	14%

2. Charte des bonnes pratiques environnementales et énergétiques

Nature de l'action	Territorialisation	Maître d'ouvrage
Animation	Ensemble du territoire	Communauté de communes
Contexte, rappel des constats	<p>Le secteur de la construction neuve est stratégique à la fois par l'importance de sa fonction économique et par son impact sur l'environnement notamment à travers la consommation d'espaces et les consommations énergétiques des futurs logements. Mais l'enjeu du territoire repose avant tout sur la rénovation énergétique du parc existant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir sur la conception globale des opérations (choix du site, des technologies et des énergies adaptées, analyse globale des coûts). - Cibler les aides et les partenaires à mobiliser en fonction de l'opération. - Expérimenter ce type de démarche dans le cadre de la réalisation d'opérations d'habitat identifiées par les études pré-opérationnelles qui auront valeur d'exemple. 	
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir un habitat performant, économe dans sa conception et son utilisation (modes de construction en énergies renouvelables, chantiers à faibles nuisances). - Réduire significativement le niveau des charges (locatives) tout en veillant à renforcer le confort intérieur des logements. - Maîtriser ces opérations pour assurer qualité architecturale, insertion urbaine, et prix de sortie. <p>La charte formalise les orientations pour les futurs projets en termes de recommandations et sera diffusée aux porteurs de projets. Les communes qui le souhaitent pourront également définir une stratégie de performance énergétique et environnementale sur la base de cette charte.</p> <p>Le principe de la charte est de donner des orientations notamment sur trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Urbain : intégration de l'opération dans son environnement et son quartier (continuité des espaces publics, circulations douces, services ...), - Environnemental : intégration paysagère, traitement des eaux et des déchets, performance énergétique, utilisation de matériaux durable..., - Architectural (matériaux, gabarit, colorimétrie,...) et qualités d'usage. 	
Descriptif de l'action	<p>L'élaboration de cet outil consiste à donner un cadre de référence à visée pédagogique sur la qualité de l'habitat. Il a vocation à renforcer l'attractivité du territoire en produisant des logements neufs de qualité environnementale et architecturale ainsi que des rénovations respectueuses du bâti existant tout en recherchant à limiter les consommations énergétiques.</p> <p>La mise en place d'une charte des bonnes pratiques s'appuiera sur la charte du Parc Naturel mettant déjà en avant des prescriptions architecturales et environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - destinée aux particuliers, aux promoteurs, aux bailleurs publics - à la fois sur des projets de construction neuve et de réhabilitation 	
Partenariat technique ou financier	<p>Pour l'élaboration de la charte, la mise en place d'un groupe de travail associera les communes, la CCPR, le PNR du Pilat, les bailleurs sociaux, les promoteurs identifiés sur le territoire ...</p>	

	Le PNR du Pilat et la Communauté de communes pour l'élaboration de la charte puis pour la diffusion auprès des porteurs de projet.
Budget communautaire	Inclus dans le budget d'animation.
Calendrier de réalisation	Elaboration dès la 1 ^{ère} année.
Conditions de réussite	Recensement et diffusion de bonnes pratiques.
Indicateurs de suivi et évaluation	Réalisation de la charte et application Nombre de signataires de la charte

3. Études pré-opérationnelles au service de projets communaux

Nature de l'action	Territorialisation	Maître d'ouvrage
Soutien à l'ingénierie	Toutes les communes volontaires	EPORA / Communauté de communes
Contexte, rappel des constats	Nécessité de favoriser l'initiative publique dans les projets d'aménagement et d'habitat pour mieux répondre aux besoins insatisfaits et aux enjeux d'aménagement durable du territoire dans un contexte de carence d'initiative des opérateurs privés.	
Objectifs visés	Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets communaux de logements et d'aménagement (mise en œuvre du PLH) par un soutien à l'étude des projets.	
Descriptif de l'action	<p>Étude foncière et études pré-opérationnelles pour au moins les 4 communes principales (Pélussin, Maclas, Saint-Pierre-de-Bœuf et Chavanay) et dans toute autre commune volontaire visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - confirmer les sites prioritaires de projet pressentis par les communes et leurs capacités (étude de gisement foncier), - identifier les périmètres opérationnels pertinents de « revitalisation des centres bourgs » et/ou hameaux dans lesquels seront priorisées les opérations de logement social en acquisition-amélioration ou renouvellement urbain (action 4), - tester la faisabilité des projets prioritaires pour les communes, - affiner la programmation et identifier les modalités opérationnelles de mise en œuvre (convention d'étude et de veille foncière avec EPORA). <p>Cette étude conditionne les aides renforcées à la production de logements locatifs sociaux dans les bourgs équipés (action 4).</p>	
Critères d'intervention	<p>Étude foncière préalable (phase 1) centrée sur les centres villes, centres-bourgs et/ou hameaux des communes volontaires, prioritairement dans l'enveloppe urbaine existante ou, à la demande de la commune, dans un secteur d'extension. A titre d'exemple, les études de faisabilité peuvent concerner l'ouverture à urbanisation d'un secteur AU couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation ou une opération de logement communal.</p> <p>Les opérations faisant l'objet des études de faisabilité (phase 2 de l'étude) doivent concourir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un aménagement durable du territoire : densité compatible avec les objectifs du SCOT, localisation en centre-bourg, valorisation du patrimoine bâti, performance environnementale et insertion paysagère, - satisfaire les besoins mis en évidence par le PLH, notamment petits logements, logements accessibles et adaptés aux besoins des personnes âgées, locatif social ou accession sociale. 	
Porteur de projet	Les communes et la CCPR	
Budget communautaire	<p>Coût prévisionnel de l'étude : 50 000 €.</p> <p>Répartition 50%/50% entre EPORA et la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, soit 25 000 € à budgéter pour la CCPR</p>	

Calendrier de réalisation	Mise en place dès la fin de la 2 ^{ème} année du PLH 2
Conditions de réussite	Appel à projet auprès des communes pour recenser les communes qui souhaiteraient bénéficier de l'étude et les secteurs et projets potentiellement concernés.
Indicateurs de suivi et évaluation	<p>Nombres d'opérations étudiées (programmation) et capacité globale de ces opérations (surface de plancher/nombre de logements/locaux d'activités le cas échéant).</p> <p>Nombre de logements sociaux, petits logements, logements accessibles produits dans ces opérations.</p> <p>Impact sur la revitalisation des centres-bourgs : nombre d'opérations réellement réalisées, nombre de bâtiments rénovés, nombre de logements vacants remis sur le marché ou renouvelés.</p>

4. Aides à la production de logements sociaux publics dans les centres-bourgs équipés et/ou hameaux

Nature de l'action	Territorialisation	Porteurs de projet
Subvention	Secteurs équipés et pertinents définis par l'étude de gisement foncier	Bailleurs sociaux, communes, associations agréées
Contexte, rappel des constats	<p>Bien que le parc locatif social public soit globalement peu tendu, certains produits restent insuffisamment développés, notamment les logements situés près des commerces et services, accessibles aux personnes à mobilité réduite, offrant de bonnes prestations de confort, de petite taille...</p> <p>Par ailleurs, le délaissement du parc ancien s'avère important dans le cœur des principaux bourgs-centres compte tenu de l'ancienneté de l'habitat ancien et du coût de remise à niveau des logements. Il s'agit de mobiliser l'initiative « publique » de manière priorisée dans ces secteurs, notamment sur des îlots ayant peu de chance de faire l'objet d'une initiative privée, afin d'y produire des logements répondant pleinement aux besoins identifiés tout en concourant à la revitalisation et valorisation des centres bourgs et/ou hameaux.</p>	
Objectifs visés	Revitaliser les centres des bourgs équipés et/ou hameaux, valoriser le patrimoine ancien et développer une offre d'habitat locatif attractive et répondant aux besoins non satisfaits.	
Descriptif de l'action	Aide à la production de logements locatifs sociaux dans les secteurs ciblés par l'étude de gisement foncier <u>en acquisition-amélioration ou renouvellement urbain.</u>	
Critères et précisions	<p>Localisation dans les communes ciblées par l'étude de gisement foncier.</p> <p>En cas d'acquisition-amélioration, les logements devront respecter une étiquette énergie C.</p> <p>Les opérations devront privilégier les logements adaptés aux personnes autonomes mais vieillissantes et aux petits ménages (T2/T3), dans la limite des contraintes des bâtiments anciens.</p> <p>En cas de dépassement du budget, priorisation en fonction de l'intérêt de l'opération au regard de la valorisation du centre-bourg et des produits.</p>	
Partenariat technique ou financier	EPORA (en lien avec les études et pour la prise en charge éventuelle du déficit foncier), Etat, communes.	
Budget communautaire	80 000 € pour la Communauté de Communes Aide de 4 000 € par logement, dans la limite de 5 logements par opération. Objectif de 20 logements produits pendant la durée du PLH.	
Calendrier de réalisation	Mise en place après l'étude EPORA Cette action devra être traduite dans le règlement d'attribution des aides de la CCPR.	
Conditions de réussite	Mobilisation partenariale large en termes d'ingénierie et de financement.	
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de logements produits dont accessibles perte d'autonomie et petits logements. Impact du projet sur la valorisation du centre-bourg (impact paysager du site, dureté foncière...).	

5. Poursuivre l'amélioration de l'habitat privé ancien

5A. Poursuite du Programme d'Intérêt Général (PIG) Départemental

Nature de l'action	Territorialisation	Maître d'ouvrage
Ingénierie et aide à la pierre	Ensemble du territoire	Communauté de communes
Contexte, rappel des constats	<p>Le dispositif départemental d'amélioration de l'habitat (PIG départemental « lutte contre les précarités ») s'achèvera en décembre 2017. 12 communautés de communes ont participé à ce dispositif dont les enjeux étaient d'accompagner les propriétaires occupants ou les bailleurs d'un point de vue juridique, administratif, technique et financier afin de réaliser des travaux d'amélioration.</p> <p>La CCPR a mis en place des aides financières directes permettant de réhabiliter le parc ancien et lutter contre l'habitat indigne ou dégradé, de lutter contre la précarité énergétique (réalisation de travaux d'économie d'énergie) ou encore d'adapter les logements aux besoins des personnes en perte d'autonomie).</p> <p>Au cours des 3 années d'animation (2015/2017), le PIG a permis d'accompagner 52 projets (projets notifiés - août 2017).</p>	
Objectifs visés	<p>Poursuivre l'amélioration, l'adaptation et le maintien à niveau du parc privé ancien dans l'ensemble du territoire en intégrant davantage la performance énergétique des habitations.</p>	
Descriptif de l'action	<p>L'action se décompose en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite du PIG Départemental pendant trois ans (en attente de confirmation) puis la poursuite de l'attribution des aides de la CCPR et de l'Anah. Le PIG permet ainsi de faire bénéficier aux ménages éligibles du territoire un accompagnement gratuit pour le conseil technique et l'assistance au montage des dossiers de demande de subvention. Les aides aux travaux sont ciblées sur : <ul style="list-style-type: none"> - la précarité énergétique, - la résorption de l'habitat indigne - L'adaptation à la perte de mobilité - En parallèle, la CCPR portera une réflexion en interne afin de délimiter des périmètres opérationnels destinés à cibler un dispositif renforcé sur les centres-bourgs équipés et ainsi faire le lien avec l'étude de gisement foncier avec EPORA menée à partir de l'année 4 du PLH. Cette réflexion permettra notamment de préciser le fonctionnement des aides renforcées sur les centres bourgs (action 6). 	
Critères et précisions	<p>Le suivi animation du PIG Départemental sera défini via une convention d'opération programmée pour 3 ans précisant les objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers. Elle comportera plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'animation : information et communication notamment la tenue des permanences d'information du public, coordination et suivi-évaluation de l'opération - Le repérage des situations de précarité nécessitant un traitement dans le cadre de l'habitat indigne ou la précarité énergétique - l'assistance administrative, technique et financière au montage des dossiers de demande de subvention des ménages éligibles ANAH 	

	A l'issue de ce dispositif, la CCPR souhaite maintenir l'accessibilité de ces aides et poursuivre leur attribution auprès des ménages du territoire. Les ménages pourront continuer de s'adresser à la CCPR et à l'Anah afin de bénéficier de l'assistance au montage des demandes de subvention. Cette prestation sera payante mais en partie prise en charge par l'ANAH.
Partenariat technique ou financier	CCPR, ANAH et Conseil Départemental : financement de l'ingénierie et/ou aides aux travaux.
Budget communautaire	37 000 € pour l'ingénierie sur 3 ans.
Calendrier de réalisation	Dès entrée en vigueur du PLH. 3 ans.
Conditions de réussite	Qualité de la communication et de l'animation. Nombre de dossiers réalisés.
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de logements améliorés par thématique et selon le statut d'occupation.

5. Poursuivre l'amélioration de l'habitat privé ancien

5B. aides directes aux travaux pour les particuliers

Nature de l'action	Territorialisation	Maître d'ouvrage
Ingénierie et aide à la pierre	Ensemble du territoire	Communauté de communes
Contexte, rappel des constats	<p>Plusieurs perspectives sont à prendre en compte pour répondre aux besoins particuliers des ménages en termes d'amélioration de l'habitat :</p> <p>La précarité énergétique est marquée dans le territoire (54% du parc de logement est construit avant les premières réglementations thermiques). La mise en place de la plate-forme de rénovation énergétique devrait se traduire par une montée en puissance des demandes de financement (orientation des publics ANAH vers un opérateur spécialisé).</p> <p>Compte tenu du vieillissement de la population en cours, les demandes d'adaptation à la perte de mobilité doivent également pouvoir être accompagnées.</p> <p>Enfin, bien que peu nombreuses, les problématiques d'habitat indigne nécessitent une prise en compte et un accompagnement par la collectivité. Le fonctionnement de la cellule de lutte contre l'habitat indigne mise en place par le Département à l'échelle du Pilat Rhodanien a montré son intérêt et sa portée opérationnelle.</p>	
Objectifs visés	<p>Poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat notamment sur le volet énergétique, sur l'adaptation à la perte d'autonomie des personnes, et enfin le maintien à niveau du parc privé locatif ancien (lutte contre l'habitat indigne) dans l'ensemble du territoire</p>	
Descriptif de l'action	<p>Mise en place d'aides aux travaux ciblées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La précarité énergétique : 1 000 € d'aide/logements, éco-conditionnalité à minima équivalente à celle de l'ANAH, soit 25% de gain énergétique obtenu après travaux. - L'adaptation à la perte de mobilité : 800 € d'aide/logement. - La résorption habitat indigne : 1 000 € d'aide/logement ; sur la base de la grille de dégradation de l'Anah avec un coefficient supérieur à 0,35. <p>Le règlement d'attribution des aides devra être précisé mais l'objectif est de poursuivre le fonctionnement déjà opérant dans le cadre du PLH 1.</p>	
Critères et précisions	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les aides existantes de l'ANAH en fonction de l'évolution de la réglementation, - Mettre en œuvre le « dispositif habiter mieux », - Mobiliser efficacement les aides des collectivités (Conseil Départemental et Régional). 	
Partenariat technique ou financier	<p>Communauté de communes du Pilat Rhodanien ANAH et Conseil Départemental en tant que financeurs ;</p>	
Budget communautaire	<p>75 dossiers Energie : 75 000 € 50 dossiers Autonomie : 40 000 € 5 dossiers Habitat Indigne : 5 000 € Soit 120 000€ pour les 6 années</p>	

Calendrier de réalisation	Dès entrée en vigueur du PIG Départemental, après signature de la convention Suivi-Animation : 3 ans.
Conditions de réussite	Informé et mettre en place un plan de communication
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de logements améliorés par thématique.

6. Aides renforcées pour les propriétaires privés dans les centres des bourgs équipés et/ou hameaux

Nature de l'action	Territorialisation	Maître d'ouvrage
Ingénierie et aide à la pierre	Secteurs équipés et pertinents définis par l'étude de gisement foncier	Communauté de communes
Contexte, rappel des constats	<p>La qualité et la performance du patrimoine bâti existante sont des axes forts de la politique habitat de la CCPR. La diversité de l'offre locative est en grande partie fournie par le parc public, cependant le rôle du parc privé doit renforcer l'offre disponible notamment dans les principaux bourgs équipés du territoire. Le développement d'une offre de logements locatifs conventionnés répond aux besoins des ménages à revenus modestes.</p> <p>Les principaux bourgs équipés rayonnent sur l'ensemble du territoire en termes d'accès des habitants aux commerces et aux services, y compris médicaux. Ils sont stratégiques pour le développement d'une offre de logements destinée aux ménages à revenus modestes, aux personnes isolées, aux jeunes peu mobiles et aux personnes âgées.</p> <p>Par ailleurs, ils sont particulièrement concernés par les problématiques liées à l'ancienneté du parc et à son délaissement.</p> <p>Sur le plan énergétique, les logements anciens des centres bourgs, plutôt caractérisés par un bâti en pierre, mitoyen, nécessitent d'importants travaux de remise aux normes à la fois en termes de sécurité, d'équipements sanitaires et sur le volet de la performance thermique. Le cout d'acquisition de ces biens doit donc intégrer une part importante de travaux.</p>	
Objectifs visés	<p>Revitaliser les centres des bourgs équipés et/ou hameaux, valoriser le patrimoine ancien et développer une offre d'habitat attractive et répondant aux besoins non satisfaits. Il s'agira notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes et des primo-accédants ; (cible jeunes / familles) ; - Développer une offre locative dans le parc ancien des centres bourgs soit en remettant sur le marché des logements vacants soit en réhabilitant des logements occupés vétustes ou énergivores ; - Favoriser les parcours résidentiels des ménages ; - Favoriser le développement de programmes innovants (lien avec la charte des bonnes pratiques environnementale et énergétique). 	
Descriptif de l'action	<p>1. Une aide en faveur de l'accession sociale des propriétaires occupants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter un appui financier de 4 000 € pour la réalisation de travaux permettant l'obtention d'une étiquette énergétique C, ou démarche BBC compatible - Favoriser l'accession sociale en fixant un plafond de ressources (niveau de ressources PSLA) dans l'ancien avec travaux <p>Objectif : 10 ménages soit 40 000 €.</p> <p>2. Une aide en faveur du conventionnement des logements locatifs privés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conventionnement avec l'Anah : respect des règles d'éligibilité de l'ANAH (atteinte d'une classe C après travaux), apport d'une prime complémentaire aux aides ANAH lorsque le bien est situé dans un centre bourgs. <p>Objectif : 15 logements aidés pour une enveloppe financière de 65 000 €.</p>	

	Les modalités devront être définies plus précisément dans le règlement d'attribution des aides.
Critères et précisions	A définir : règles d'attribution précises et en lien avec la charte des bonnes pratiques Rappel : <i>Une réflexion collective sur la fiscalité communale, animée par la communauté de communes, peut également être envisagée pour lutter contre la vacance des logements.</i>
Partenariat technique ou financier	- Notaires/ agences immobilières dans le cadre des mutations. - Anah et ALEC 42 plateforme énergétique. - ADIL 42 - Diagnostiqueurs énergétiques. - Prestataire de l'animation du dispositif opérationnel (PIG) ;
Budget communautaire	Objectifs : - Accession à la propriété : 10 logements - Conventionnement locatif : 15 logements (10 logements en conventionnement avec travaux et 5 logements en conventionnement sans travaux soit 105 000 €
Calendrier de réalisation	Etude en 2018 (Action 5), mise en œuvre de 2019 à 2021 inclus, prorogation éventuelle selon résultats et mise en cohérence avec l'étude de gisement foncier EPORA.
Conditions de réussite	Informé et mettre en place un plan de communication
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de logements subventionnés acquis par des accédants. Nombre de dossiers aidés par la CCPR + Montant. Nombre de logements vacants remis sur le marché. Suivi des gains énergétiques (voir action 8).

7. Dispositif de conseil renforcé sur l'amélioration énergétique des logements dans le cadre de la déclinaison locale de la plateforme de rénovation énergétique

Nature de l'action	Territorialisation	Maître d'ouvrage
Ingénierie	Tout le territoire communautaire	Communauté de communes
Contexte, rappel des constats	<p>L'habitat (secteur résidentiel) représente 50% de la dépense énergétique sur le territoire de la CCPR, c'est donc un levier essentiel pour agir sur la transition énergétique et écologique. La CCPR dispose des compétences habitat et les communes celle de l'aménagement urbain, elles peuvent ainsi mettre en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires pour faire face au changement climatique.</p> <p>Une plateforme de rénovation énergétique est développée à l'échelle du Département de la Loire autour de quatre territoires. Le Pilat Rhodanien s'insère dans le TEPOS « Saint-Etienne Métropole Pilat ». Cette plateforme a vocation à renseigner les publics non éligibles ANAH afin de les conseiller sur leur projet de travaux de performance thermique.</p>	
Objectifs visés	<p>De manière globale, le PLH s'engage sur un programme d'actions susceptibles d'avoir un impact sur le développement durable et la transition énergétique : Mettre en œuvre tous les moyens pour inciter à l'amélioration de la performance thermique de l'habitat ancien pour les publics non ANAH en offrant un conseil neutre aux propriétaires sur un programme optimisé de travaux.</p> <p>« Lever les freins, libérer les initiatives et donner à chacun le pouvoir d'agir ».</p>	
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place de permanences réalisées par l'espace info énergie (EIE) avec adhésion à ALEC 42. 2. Participation financière à l'animation de la plateforme de rénovation énergétique dans le cadre de son déploiement sur le territoire de la CCPR. 3. Apporter un accompagnement personnalisé aux projets ambitieux : <ul style="list-style-type: none"> - Participer au déploiement de la plateforme en animant les réseaux des artisans et entreprises du bâtiment, ainsi que le secteur bancaire, - Financer un pourcentage (défini dans le règlement d'attribution des aides du PLH) des audits thermiques sur site <p>Objectif : 50 projets minimums accompagnés sur 6 ans</p> <p>L'accompagnement est défini en 3 étapes : la visite sur site pour un relevé technique précis et les premiers conseils, une simulation de la performance énergétique du logement avec préconisations de travaux selon plusieurs scénarios, et restitution du projet au porteur de projet.</p> <p>Cette action devra être traduite dans le règlement d'attribution des aides de la CCPR.</p> <p><i>Dans le cadre des publics ANAH, cette prestation est prise en charge dans l'accompagnement FART mais moins approfondie car l'objectif visé est à minima de 25% de gain énergétique.</i></p>	

Partenariat technique ou financier	ALEC 42 : animation de la plateforme de rénovation énergétique CCI, chambres artisanales (CAPEB, FFB), banques
Budget communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Permanence EIE : 4 000 €/an soit 24 000 € pour 6 ans - Adhésion à ALEC 42 : 1 500 € pour 6 ans - Participation à la plateforme de rénovation énergétique : 8 650 € pour 3 ans (2016/2018) - Conseil renforcé : Prise en charge, d'une partie de l'audit énergétique pour un volume global de 33 750 € maxi pour 6 ans <p style="text-align: right;">> Pour un total de 67 900 €</p>
Calendrier de réalisation	Dès l'entrée en vigueur du PLH
Conditions de réussite	<p>Mettre en œuvre une communication ciblée de type « coup de coude » (c'est à dire prenant l'exemple des ménages qui sont déjà passés à l'acte)</p> <p>Recrutement d'un prestataire qualifié par la CCPR afin d'encadrer la qualité de l'audit et les prix pratiqués. Chaque demande d'accompagnement sera prise en charge par le ménage au-delà d'un montant de participation de la CCPR (marché à bon de commande) défini dans le règlement d'attribution des aides en application du PLH.</p>
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de porteurs de projet conseillés / audits réalisés - Nombre de projets engagés dans les travaux d'amélioration énergétique (hors ANAH). - Suivi des évaluations énergétiques (classe énergétique avant et après travaux, gain obtenu en %, Khw.EP/an et Tonnes de CO2 économisés)

RAPPEL

Les objectifs sont les suivants dans le cadre de la CONVENTION TEPOS ENTRE ST ETIENNE METROPOLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN:

Indicateurs	Référence 2014	2016	2017	2018	Total
Nombre de ménages avec accompagnement personnalisé par la Plateforme		11	15	18	44

Cette convention est amenée à être reconduite selon des objectifs ajustés aux résultats effectifs.

La Communauté de communes du Pilat Rhodanien souhaite accomplir des objectifs plus ambitieux que ceux inscrits dans la convention.

8. Soutien à une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'accueil digne et pérenne des gens du voyage en voie de sédentarisation

Nature de l'action	Territorialisation	Maître d'ouvrage
Ingénierie	Toute la communauté de communes	Communes
Contexte, rappel des constats	<p>Deux groupes familiaux du voyage en demande de sédentarisation sont implantés de longue date dans le territoire, représentant une douzaine d'adultes et une vingtaine d'enfants et jeunes de moins de 20 ans, comprenant un adulte vieillissant ayant en charge un adulte autiste et deux mineurs. Leurs conditions d'accueil et d'habitat sont extrêmement précaires, notamment pour le groupe le plus nombreux. Un accueil pérenne constitue la condition de leur intégration progressive.</p> <p>Le PLH1 avait programmé un soutien à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale permettant d'identifier des solutions concrètes pour résoudre cet accueil précaire. Faute d'initiative communale, la MOUS n'a pas été mise en place.</p>	
Objectifs visés	Permettre l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie des familles issues de la communauté des gens du voyage	
Descriptif de l'action	<p>Maintien du dispositif de soutien à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale à l'échelle de la communauté de communes visant à diagnostiquer finement les besoins en accueil et habitat des familles du voyage en voie de sédentarisation dans la communauté de communes et à proposer, avec les communes, des solutions concrètes pour leur accueil pérenne dans le territoire.</p> <p>L'étude ne pourra être lancée que sous réserve de l'accord de toutes les communes concernées qui doivent être volontaires pour trouver des solutions sur leur territoire. Les solutions ne pourront se limiter à Maclas et Pélussin compte tenu de la démographie des familles : un éclatement en petits groupes « ménages » pour faciliter l'intégration aura probablement à être privilégié, de même qu'une diversité de formules d'accueil et/ou habitat (terrain familial, habitat adapté et habitat social classique).</p>	
Partenariat technique ou financier	<p>Communauté de communes en appui des communes.</p> <p>Participation Etat à hauteur de 50 %. Financement CAF à envisager.</p> <p>Bailleurs sociaux.</p> <p>Conseil Départemental et Etat pour l'accompagnement social des familles dans le nouveau produit d'accueil ou d'habitat (mesure d'ASLL ou d'AVDL selon besoin identifié par la MOUS).</p>	
Budget communautaire	15 000 €.	
Calendrier de réalisation	En fonction des initiatives de la Communauté de Communes et des deux principales communes concernées (Maclas et Pélussin).	
Conditions de réussite	Volontarisme des communes concernées.	
Indicateurs de suivi et évaluation	<p>Mise en œuvre de la MOUS.</p> <p>Installation des familles sur des terrains permettant leur accueil pérenne et digne.</p>	

9. Repérage de l'offre d'hébergement pour les actifs en mobilité ou en insertion professionnelle

Nature de l'action	Territorialisation	Maître d'ouvrage
Ingénierie	Toute la communauté de communes	Communauté de communes
Contexte, rappel des constats	Le territoire accueille de nombreux saisonniers agricoles dont une partie se loge par ses propres moyens, dans les campings voire sur les bords de route. Les grandes entreprises du territoire, interrogées par Rhône Pluriel, font état de difficultés de recrutement liées à l'hébergement, notamment pour des jeunes en alternance. Bien qu'aucune donnée d'observation ne soit disponible, cette difficulté est également soupçonnée dans le domaine de l'artisanat (apprentis).	
Objectifs visés	Faciliter l'hébergement meublé et temporaire d'actifs en mobilité professionnelle ou en insertion professionnelle.	
Descriptif de l'action	<p>Repérage de l'offre d'hébergement disponible chez les particuliers, les agriculteurs ou autres (chambres, logements saisonniers hors saison...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inventaire auprès de l'office du tourisme, des communes, des agriculteurs, des agences immobilières réalisant de la gestion locative. Les principaux employeurs peuvent également être sollicités pour connaître les solutions habituellement mobilisées par leurs intérimaires et stagiaires. - communication auprès des particuliers : articles dans les journaux et sites internet des communes et de la CCPR, plaquettes/affiches déposées dans les commerces pour demander aux potentiels bailleurs de se faire connaître (notamment pour les chambres disponibles) - éventuellement, mise à disposition de modèles de baux meublés et de contrats pour les chambres chez l'habitant - édition d'un listing de l'offre disponible comprenant les coordonnées du bailleur, un descriptif sommaire de l'offre (maison/appartement/chambre, localisation, loyer...) à diffuser sur le site internet des communes et de la CCPR et auprès des partenaires mobilisés pour l'inventaire (y compris employeurs) <p>Selon avancement et nombre d'hébergements disponibles, éventuelle mise en relation offre/demande.</p> <p>Actualisation à prévoir tous les 2 à 3 ans.</p>	
Partenariat technique ou financier	Office du tourisme, hébergeurs, particuliers, entreprises...	
Budget communautaire	Mission spécifique à réaliser, non intégrée au budget d'animation. Stagiaire à recruter, coût approximatif de 2000 € pour 4 mois de stage	
Calendrier de réalisation	Dès entrée en vigueur du PLH.	
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'hébergements recensés. Nombre de sollicitations par des employeurs.	

10. Aide aux travaux pour la création d'un logement « de secours » communautaire

Nature de l'action	Territorialisation	Maître d'ouvrage
Opérationnelle	Chavanay, Pélussin	Communauté de communes
Contexte, rappel des constats	Un logement d'urgence est mis à la disposition des personnes sans solution d'hébergement par la mairie de Pélussin. D'après la mairie, ce logement est toujours occupé et de personnes dorment dans leur voiture.	
Objectifs visés	Offrir une solution locale d'hébergement aux personnes sans solution de logement et mieux quantifier les besoins d'hébergement	
Descriptif de l'action	Soutien à la rénovation d'un logement communal mis à disposition pour l'accueil d'urgence temporaire des familles de la communauté de communes. Bilan de l'occupation au bout d'un an de fonctionnement.	
Critères et précisions	<p>Un appel à projets sera réalisé par la communauté de communes auprès des communes disposant de logements pouvant être mis à disposition.</p> <p>Le logement devra pouvoir permettre d'accueillir d'une famille de 4 personnes. Il sera préférentiellement localisé dans la vallée du Rhône et dans un secteur bien équipé compte tenu de la préexistence du logement de Pélussin.</p> <p>Public visé par le dispositif : personnes sans domicile suite à un sinistre ou à une rupture familiale, résidant dans le territoire, ou personnes en emploi, stage ou formation dans le territoire sans solution d'hébergement.</p> <p>Le logement ne sera pas intégré au dispositif départemental d'urgence géré par l'Etat et ne bénéficiera pas des aides de l'Etat à son fonctionnement.</p>	
Partenariat technique ou financier	Communes, CCAS, associations spécialisées dans l'accompagnement des personnes en difficultés	
Budget communautaire	Aide aux travaux de 50 % des dépenses engagées dans la limite de 40 000 €	
Calendrier de réalisation	Mise en place dès la 4 ^{ème} année du PLH 2.	
Conditions de réussite	Initiative communale (logement disponible, implication du CCAS) Cette action devra être traduite dans le règlement d'attribution des aides de la CCPR.	
Indicateurs de suivi et évaluation	<p>Mise en place du logement de secours</p> <p>Nombre de ménages hébergés, motif d'hébergement, durée, type de « sortie »</p> <p>Nombre de demandes répondant aux critères insatisfaites faute de place</p>	

11. Instances de pilotage et de suivi, animation et partenariat

Nature de l'action	Territorialisation	Maître d'ouvrage
Animation	Ensemble de la communauté de communes	Communauté de communes
Contexte, rappel des constats	<p>Pour être mise en œuvre, la politique locale de l'habitat nécessite d'être animée, suivie et évaluée en continu.</p> <p>Par ailleurs, l'une des vertus du PLH consiste dans la coordination des politiques menées localement par les partenaires, y compris les communes. Le PLH doit donc intégrer comme condition de sa réussite les instances de coordination et de suivi.</p>	
Objectifs visés	<p>Permettre la mise en œuvre des actions programmées dans le PLH</p> <p>Suivre et évaluer en continu la politique communautaire</p> <p>Animer le partenariat local autour des questions d'habitat comme gage de pertinence des actions conduites</p>	
Descriptif de l'action	<p>Pérennisation/renforcement des instances de pilotage et de suivi et de l'animation mises en place dans le PLH 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage élargi annuel, sur la base des résultats de l'observatoire et du bilan de réalisation, - Commission aménagement du territoire, urbanisme et habitat (suivi des dossiers, information, actualités et connaissance des projets communaux), définition de la politique de l'habitat et du PLH, - Commission « concertation architecture, urbanisme et aménagement » - Cellule de lutte contre l'habitat indigne à l'échelle du Pilat Rhodanien avec une présence plus systématique des communes concernées par les situations examinées, aux cotés des partenaires institutionnels : ARS, CAF, Conseil Départemental, DDCS, ADIL42... - Rencontre au moins annuelle ou semestrielle des travailleurs sociaux du Conseil Départemental, des adjoints aux affaires sociales et des principaux bailleurs sociaux pour évoquer les situations problématiques (ménages en accès bloqué, problèmes de comportement...) et échanger plus généralement (types de demandes difficiles à satisfaire, difficultés de certains groupes, actualité...) - Poste d'animateur : suivi et mise en œuvre des actions, réalisation des bilans, plan de communication auprès des partenaires et porteurs potentiels de projet... <p><u>Voir détails ci-dessous</u></p>	
Partenariat technique ou financier	Ensemble	
Budget communautaire	<p>284 550 € pour les 6 années du PLH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 ETP, 242 000 € sur 6 ans, - budget communication (10 000 €), - financement ADIL (11 550 €), - participation au FSL (21 000 €). 	

Calendrier de réalisation	Tout au long du PLH.
Conditions de réussite	Mise à disposition des moyens humains nécessaires, tels que prévus.
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de comités de pilotage, commissions aménagement, commissions « concertation architecture, urbanisme, aménagement ». Temps d'animation consacré à la mise en œuvre du PLH. Nombre d'actions effectivement mises en œuvre.

- **Contenu du comité de pilotage élargi annuel**

- présentation des données clefs d'observation et point sur les évolutions de contexte avec les partenaires (évolutions institutionnelles, tendances immobilières...)
- bilan des réalisations de l'année
- connaissance et coordination des projets communaux
- arbitrage sur les réorientations à prendre éventuellement

- **Détail des missions de l'animateur**

- plan de communication auprès des partenaires et porteurs potentiels de projet sur le nouveau PLH et diffusion (plaquettes, articles)
 - o Diffusion du PLH auprès des communes, des bailleurs sociaux,
 - o Rédaction et diffusion de la charte des bonnes pratiques auprès des communes, des agences immobilières, notaires
 - o Communication sur le dispositif d'amélioration de l'habitat ancien et le conseil énergie (documents grand public et communication ciblée auprès des communes, agences immobilières, travailleurs sociaux, associations d'aide à domicile...)
- suivi des projets communaux : révisions des documents d'urbanisme (notamment compatibilité avec l'action 1 : fiche d'analyse du projet), projets d'habitat et d'aménagement...
- rédaction :
 - o des cahiers des charges :
 - Étude de gisement foncier en lien avec EPORA
 - Conseil énergie renforcé
 - MOUS le cas échéant
 - o Appels à projets :
 - Auprès des communes pour l'étude de gisement foncier/études pré-opérationnelles
 - o Règlement d'intervention des différentes aides
- Analyse des offres et des demandes de subvention
- Suivi des études
- Encadrement d'un stagiaire pour le repérage de l'offre d'hébergement pour les actifs en mobilité
- Appel à projet pour un logement communal pouvant être mis à disposition en hébergement d'urgence
- Animation d'au moins une rencontre annuelle avec les élus aux affaires sociales, les travailleurs sociaux et les bailleurs
- Élaboration des bilans annuels et triennaux ;
- Réalisation de l'observatoire annuel ;
- Préparation technique des commissions et du comité de pilotage annuel ;
- Participation aux instances et plans partenariaux divers en lien avec l'habitat aux cotés des élus concernés.

III. BUDGET DU PLH

N°	Actions	Coût prévisionnel de l'action	Coût pour l'intercommunalité	Coût unitaire	Quantité
1	Programmation de la production logement	Inclus dans l'animation	Inclus dans l'animation		
2	Charte bonnes pratiques environnementales et énergétiques	Inclus dans l'animation	Inclus dans l'animation		
3	Etudes pré-opérationnelles au service de projets communaux	50 000 €	25 000 €		1
4	Aide à la production de logements sociaux publics dans les centres-bourgs équipés	80 000 €	80 000 €	4 000 €	20
5	Poursuivre l'amélioration de l'habitat privé ancien	157 000 €	157 000 €		
5A	PIG départemental : suivi animation (part fixe) sur l'ensemble des communes	37 000 €	37 000 €		
5B	aide aux dossiers précarité énergétique	75 000 €	75 000 €	1 000 €	75
5B	aide aux dossiers adaptation	40 000 €	40 000 €	800 €	50
5B	aide aux dossiers habitat indigne	5 000 €	5 000 €	1 000 €	5
6	Aides renforcées pour les propriétaires privés dans les centres-bourgs équipés	105 000 €	105 000 €		
6B	accession sociale particuliers	40 000 €	40 000 €	4 000 €	10
6C	aide au conventionnement (propriétaires bailleurs)	65 000 €	65 000 €		
7	Conseil renforcé amélioration énergétique - Plateforme rénovation énergétique	67 900 €	67 900 €		
7	Adhésion ALEC42 + Permanences EIE	25 500 €	25 500 €	4 250 €	6
7	Participation à la plateforme de rénovation énergétique	8 650 €	8 650 €	8 650 €	
7	Conseil renforcé (étude thermique)	33 750 €	33 750 €	375 €	90
8	Soutien à une MOUS pour l'accueil digne et pérenne des gens du voyage en voie de sédentarisation	30 000 €	15 000 €		1
9	Repérage de l'offre d'hébergement pour les actifs en mobilité ou en insertion professionnelle	2 000 €	2 000 €		
10	Aides aux travaux pour la création d'un logement "de secours" communautaire	40 000 €	40 000 €		
11	Instances de pilotage et de suivi, animation et patenariat	284 500 €	284 550 €		
	TOTAL		776 450 €		
	Pour rappel, budget précédent PLH		876 900 €		

CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE VALLEES DU GIER ET DE L'ONDAINE, LOIRE SUD 2020-2022

ENTRE

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

Ci-après, dénommées les « intercommunalités » :

- Saint-Etienne Métropole représentée par son Président,
- La communauté de communes des Monts du Pilat représenté par son Président,
- La communauté de communes du Pilat Rhodanien représentée par son Président,

D'une part,

ET

Ci-après, dénommés les « partenaires publics » ;

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par son Président,
- L'État représenté par le Préfet de département,
- La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son directeur régional,
- Bpifrance représenté par son directeur régional,
- Pôle emploi représenté par son directeur régional,
- Business France représenté par son directeur interrégional,

D'autre part,

AINSI QUE :



INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DEPARTEMENT DE LA RECHERCHE EN SCIENCES

Le Directeur Général, Institut National de la Recherche Scientifique
B.P. 175, Kinshasa

Le Directeur, Département de la Recherche en Sciences
B.P. 175, Kinshasa

Objet : ...

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Fait à Kinshasa, le ...

Le Directeur Général,
Institut National de la Recherche Scientifique

Ci-après, dénommés les « **partenaires économiques et industriels** » :

- Monsieur Georges HALLARY, Président Directeur Général de Clextal Industrie, Co-pilote du territoire d'industrie
- Le Club Gier Entreprises représenté par son Président,
- Le Club d'Entrepreneurs de l'Ondaine représenté par son Président,

Et les « **organismes consulaires** » :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Saint-Etienne Roanne représentée par son Président,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire représentée par son Président,

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels **sont dénommés ci-après les « signataires »**.

- Vu** la délibération n°AP-2019-03 / 06-3-2752 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 28 et 29 mars 2019 présentant le dispositif Territoire d'industrie et autorisant le Président à signer ;
- Vu** la délibération n° CP-2020-02 / 14-2-11138 du Conseil régional en date du 14 février 2020 déléguant l'approbation des contrats Territoires d'Industrie ;
- Vu** la délibération du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole en date du 19 décembre 2019 autorisant le président à signer ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes des Monts du Pilat en date du 17 décembre 2019 autorisant le président à signer ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes du Pilat Rhodanien en date du 20 janvier 2020 autorisant le président à signer ;
- Vu** l'arrêté de la Banque des territoires en date du 10 janvier 2020 autorisant le représentant à signer ;
- Vu** la décision de l'opérateur BUSINESS FRANCE en date du 15 mars 2019, autorisant les directeurs Interrégionaux à signer les contrats Territoire d'Industrie,
- Vu** la décision ARA n°2019-63 DS DT de l'opérateur POLE EMPLOI en date du 07 novembre 2019 (publié le 08 novembre 2019) autorisant le représentant à signer ».
- Vu** la décision en bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon St Etienne Métropole Roanne en date du 13 janvier 2020 approuvant le contrat et autorisant la présidente à le signer ;
- Vu** la décision en bureau de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en date du 9 mars 2020 autorisant le représentant à signer ;

Il est convenu ce qui suit :

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **Un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **Un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;
- **Un principe de programmation évolutive pour permettre la production de nouvelles fiches actions** et répondre, au fur et à mesure, aux besoins qui pourraient émerger.

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

Enjeux du Territoire d'industrie :

Le territoire *Vallées du Gier et de l'Ondaine, Loire sud* a été identifié « Territoires d'industrie » par le Conseil national de l'industrie et le comité de pilotage régional.

La région stéphanoise, dispose d'une des toutes premières concentrations industrielles de France, avec 2 500 établissements et 26 000 salariés (soit 18% de l'emploi salarié). Elle fait figure de locomotive dans le processus de transformation du paysage industriel en prenant appui sur deux filières d'excellence et des expertises ciblées dans chacun de ces domaines : les procédés avancés de fabrication et les technologies médicales. Des expertises transversales différencient le territoire en matière de cybersécurité, de modélisation et de simulation, d'ingénierie (impression 3D notamment), de robotique, de fabrication additive ou encore de nouvelles technologies numériques (IoT, logiciel, big data, IA etc.).

L'industrie stéphanoise s'appuie par ailleurs sur un écosystème d'innovation structuré. 2 pôles de compétitivité (Minalogic, CIMES), un GIE issu du PIA 1 (équipement et laboratoire d'excellence Manutech) et un réseau de TPE/Pme du secteur de la mécanique se sont regroupés au sein d'une communauté d'innovation "Manufacture des Technologies du futur" pour favoriser l'innovation croisée, et collaborer avec l'Alliance pour l'Industrie du Futur (AIF), représentée à Saint-Etienne par l'école des mines, l'UIMM et le CETIM.

Dans un secteur menacé par la pression foncière, un déficit d'image auprès de la population et des jeunes actifs, des conflits d'usages avec la ville, mais aussi par une concurrence internationale forte, les conditions de réussite résident dans des processus de mutations technologiques, économiques, sociales et territoriales. L'industrie 4.0 vise à répondre aux enjeux de transformation des outils et processus technologiques, et des modèles économiques. Notre projet intègre les défis induits par la nécessaire transformation de la relation entre le tissu industriel, son territoire et ses habitants.

Les enjeux suivants ont été identifiés par les signataires :

- Promouvoir les métiers de l'industrie et les formations pour accéder aux emplois associés,
- Accompagner la transformation 4.0 des entreprises industrielles,

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to support effective decision-making.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and reporting, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that data is used responsibly and ethically.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the importance of ongoing monitoring and evaluation to ensure that data management practices remain effective and aligned with the organization's goals.

6. The sixth part of the document provides a detailed overview of the data management framework, including the roles and responsibilities of various stakeholders. It also outlines the key performance indicators (KPIs) used to measure the success of the framework.

7. The seventh part of the document discusses the impact of data management on organizational performance. It highlights how effective data management can lead to improved decision-making, increased operational efficiency, and enhanced customer satisfaction.

8. The eighth part of the document provides a detailed analysis of the data management process, including the identification of data sources, the collection of data, and the analysis of the results. It also discusses the importance of data governance and the role of data stewards.

9. The ninth part of the document discusses the future of data management and the emerging trends in the field. It highlights the importance of staying up-to-date with the latest technologies and best practices to ensure long-term success.

10. The tenth part of the document provides a final summary and conclusion. It reiterates the key findings and recommendations and emphasizes the importance of data management in achieving organizational success.

11. The eleventh part of the document provides a detailed overview of the data management framework, including the roles and responsibilities of various stakeholders. It also outlines the key performance indicators (KPIs) used to measure the success of the framework.

12. The twelfth part of the document discusses the impact of data management on organizational performance. It highlights how effective data management can lead to improved decision-making, increased operational efficiency, and enhanced customer satisfaction.

- Simplifier les processus d'aménagement de nouvelles offres d'accueil ou de requalification de friches industrielles et plus largement les projets de développement économique endogènes et exogènes,

Il convient de souligner que la Vallée du Gier est également espace de démonstration au sein du projet Territoire d'Innovation Lyon Saint-Etienne « L'industrie intégrée et reconnectée au territoire et à ses habitants ». Les Actions concernées : Fondation pour la médiation industrielle, accompagnement des transformations par le design, cybersécurité et mobilité du dernier km pourront faire l'objet après la preuve de concept d'un processus de transfert au Territoire d'Industrie.

Ambitions et priorités

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes mène une politique ambitieuse de développement de la compétitivité de son secteur industriel.

Comme énoncé dans le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016, Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française par son volume d'emplois industriels et l'une des premières en valeur ajoutée relative. Ce socle industriel abrite des filières d'excellence porteuses d'avenir qui disposent d'une bonne visibilité à l'international (biotechnologie, industrie pharmaceutique, micro et nanotechnologie, chimie, nutrition-alimentation-santé, biologie fondamentale, décolletage et plasturgie...).

Par ailleurs, les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes peuvent s'appuyer sur un écosystème particulièrement favorable à l'innovation, vecteur essentiel de développement et de dynamisme de l'économie et de création d'emplois. Ainsi, la région accueille des centres de recherche majeurs au plan national, des pôles de compétitivité et clusters régionaux labélisés, de nombreuses structures d'accompagnement et de valorisation de la recherche (IRT, IHU, SATT) et d'un enseignement supérieur performant et reconnu qui reflète l'excellence scientifique de la région dans des domaines variés et complémentaires.

Avec 17,8% de l'emploi régional dédié à l'industrie, première région française en volume d'emplois, et parmi les premières régions européennes comparables, la Région porte l'ambition de renforcer sa position de leader national dans l'industrie et de rejoindre le peloton de tête des régions européennes en termes de puissance industrielle.

Pour ce faire, l'intervention de la Région repose sur 3 axes et 3 leviers d'action, mentionnés dans le SRDEII :

- **Axe 1** - Renforcer la compétitivité globale de l'entreprise et soutenir ses projets de développement, créateurs d'emplois : via des programmes massifs (subventions, financements et accompagnements conseil), ouverts au plus grand nombre, facilement mobilisables, mises en œuvre avec réactivité et permettant de générer un effet levier sur les prises de décision des dirigeants d'entreprises, en lien avec la nouvelle agence régionale.
- **Axe 2** - Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes un champion européen grâce à ses domaines d'excellence : Industrie du futur et production industrielle ; Bâtiments et Travaux Publics ; Numérique ; Santé ; Agriculture, Agroalimentaire, Forêt ; Energie ; Mobilité, systèmes de transport intelligents ; Sport, montagne et tourisme. Les pôles de compétitivité et clusters régionaux labellisés sont au cœur de cette stratégie régionale formalisée par le SRDEII et le SRESRI, et sont des acteurs majeurs pour faire vivre et alimenter les 8 domaines d'excellence de la Région.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection practices and the use of advanced analytical techniques to derive meaningful insights from the data.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and processing, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that the data remains reliable and secure.

5. The fifth part of the document discusses the importance of data governance and the role of various stakeholders in ensuring data integrity. It emphasizes the need for clear policies and procedures to govern the use of data throughout the organization.

6. The sixth part of the document explores the future of data management and analysis, highlighting emerging trends such as artificial intelligence, machine learning, and big data. It discusses how these technologies will transform the way organizations handle and analyze their data.

7. The seventh part of the document provides a summary of the key findings and recommendations. It reiterates the importance of a data-driven approach and offers practical advice for implementing effective data management practices.

8. The eighth part of the document includes a list of references and sources used in the research. It provides a comprehensive overview of the literature and resources that informed the document's content.

9. The ninth part of the document contains a list of appendices and supplementary materials. These include detailed data sets, charts, and additional information that supports the main text of the document.

10. The tenth part of the document provides a final conclusion and a call to action. It encourages organizations to embrace a data-driven culture and to continuously improve their data management practices to stay competitive in the digital age.

- **Axe 3** - Jouer collectif pour accélérer les projets d'investissements dans les équipements et infrastructures sur les territoires, via sa relation à l'intercommunalité, premier partenaire économique de la Région sur les territoires.

Par ailleurs, la Région souhaite :

- **Levier 1** - Redonner le goût de l'entreprise, en aidant les entreprises à recruter : Renforcer l'attractivité des métiers et des secteurs à travers l'orientation professionnelle ; Proposer aux entreprises une offre de formation adaptée ; Encourager les entreprises à développer les compétences de leurs salariés...
- **Levier 2** – Développer l'accès de nos entreprises à de nouveaux marchés,
- **Levier 3** – Accompagner la révolution numérique.

La Région, assurant le pilotage du dispositif "Territoire d'industrie", recherchera la meilleure articulation avec ses dispositifs de droit commun.

Article 1 - Objet

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie Vallées du Gier et Ondaine, Loire sud.

Le présent contrat a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques. Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

Article 2 - Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

- **La Région Auvergne-Rhône-Alpes**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional et préside un comité de pilotage régional qui définit les orientations stratégiques régionales pour les territoires d'industrie, valide les demandes d'évolution des périmètres territoriaux et approuve les contrats de chaque Territoire d'industrie ;
- **L'État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;
- **Les intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat.
- **Les partenaires économiques et industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is too light to transcribe accurately.

entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

- **Les opérateurs publics** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

Article 3 - Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- Une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat (cf. composition en annexe 1) ;
- Un trinôme constitué d'un élu du territoire (Dino CINIÉRI) et de deux acteurs industriels (Georges HALLARY, CLEXTRAL et Cédric FEBBRARO, LINAMAR), chargé d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;
- Une équipe projet composée d'un coordonnateur mis à disposition par Saint-Etienne Métropole, d'un référent par intercommunalité et autres partenaires ;

Ils s'accordent sur :

- Des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...) ;
- La fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- Le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- Les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

Article 4 - Plan d'actions

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. **Chacune des actions fait l'objet d'une fiche annexée (annexe 2), dument approuvée par les signataires concernés.**

Elles feront l'objet d'une instruction par l'ensemble des opérateurs publics signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et disponibilités d'enveloppe.

De nouvelles fiches actions pourront être ajoutées pendant la durée du contrat après validation par le comité local. Le comité de pilotage régional en sera informé.

Axe 1 – Recruter

Promotion des métiers de l'industrie

- STEF, Stratégie Territoriale Emploi Formation
 - o Organisation d'un salon pour la promotion des métiers de l'industrie,
 - o Extension du périmètre d'intervention au territoire du Pilat,

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, appearing to be a main body of the document.

Third block of faint, illegible text, continuing the main body of the document.

Fourth block of faint, illegible text, possibly a concluding paragraph or a separate section.

Fifth block of faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a footer or additional notes.

- Promotion vers les scolaires via les outils numériques du Département et de la Région (Environnement Numérique de Travail),
- Découverte des métiers en territoires fragiles (QPV + territoires ruraux) :
 - Containers pour l'emploi (action pilote),
 - Relais en territoires ruraux via les Maisons des Services (action pilote),

Attirer et ancrer les talents

- Accompagnement RH des entreprises,
- Lever les freins à l'employabilité (mobilité, logement),
- Promotion du télétravail,

Augmenter le niveau des compétences : Soutien aux démarches de formation portées par des entreprises, situées en territoire d'industrie, sur des métiers en tension, et dont les formations sur le territoire n'existent plus : forge, extrusion, mécanique, etc.

Axe 2 – Innover

Booster votre performance par le numérique

- Mobilisation, des stages « ouvrier » des écoles d'ingénieurs (action de promotion, sensibilisation),
- Action collective pilote Club Gier / Espace Numérique Entreprise / Cité du design (action pilote),

Promotion du dispositif Volontaire Territorial Entreprise (Mobilisation de Fondations et des établissements d'enseignement supérieur stéphanois dans le cadre de la gouvernance campus Saint-Etienne et le schéma campus 2020-2026).

Plate-forme d'accélération pour l'industrie (Travail en cours par le CETIM Saint-Etienne en lien avec la grappe d'entreprises Mécaloire et le pôle de compétitivité CIMES,

Plate-forme d'échanges inter-entreprises (Barter)

Axe 3 – Attirer

Offre d'accueil :

- Etudes pour la création de nouvelles zones d'accueil
- Requalification des friches industrielles

Favoriser la cession / reprise d'entreprises industrielles

- Reprise d'entreprise par salariés (URSCOOP)
- Organisation territoriale pour traiter les demandes de repreneurs potentiels (Etat, EPCI et chambres consulaires)
- Accompagnement des cédants (Chambres consulaires)

Promouvoir le développement international

- Animation du Club International Loire (CCI)
- Promotion du dispositif Go Export (CCI/Région)

Axe 4 – Simplifier

- Organiser le pilotage des procédures administratives nécessaires aux projets de développement économiques locaux

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

- Offre d'accueil : appliquer les chantiers (issus du rapport Kasbarian) de simplification pour l'implantation de sites industriels à 3 projets pilotes sur chacune des intercommunalités,
- Simplification des processus administratif et juridique pour répondre aux besoins des formations et/ou recrutements des entreprises,

Article 5 - Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus matures puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés par l'action s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action nouvelle ou modifiée, annexée au contrat.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6 - Suivi et évaluation

La Région Auvergne-Rhône-Alpes fournira un outil de suivi des plans d'actions des Territoires d'Industrie en lien avec les partenaires concernés.

Cet outil permettra de contribuer au pilotage régional et national et au suivi de l'avancement du dispositif.

Les partenaires s'engagent à communiquer au Comité de pilotage régional toute information qui permettra de connaître les modalités de mise en œuvre du programme et les résultats obtenus.

Les partenaires nationaux fourniront une grille d'analyse et d'indicateurs qui contribueront à réaliser l'évaluation du plan d'action.

Article 7 - Traitement des litiges

À défaut d'accord amiable, le règlement des litiges se fera devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Second line of faint, illegible text.

Third line of faint, illegible text.

Fourth line of faint, illegible text.

Fifth line of faint, illegible text.

Sixth line of faint, illegible text.

Seventh line of faint, illegible text.

Eighth line of faint, illegible text.

Ninth line of faint, illegible text.

Tenth line of faint, illegible text.

Eleventh line of faint, illegible text.

Twelfth line of faint, illegible text.

Thirteenth line of faint, illegible text.

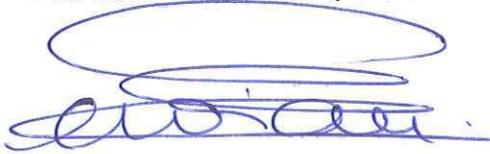
Fourteenth line of faint, illegible text.

Fifteenth line of faint, illegible text.

Fait à Saint Etienne le 24 Février 2020, en 14 exemplaires

Signatures :

Pour Saint Etienne Métropole, le Président,



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

No.	Title	Author
1	The History of the United States	John Jay
2	The Principles of the Constitution	James Madison
3	The Federalist Papers	James Madison, Alexander Hamilton, and John Jay
4	The Declaration of Independence	Thomas Jefferson
5	The Bill of Rights	James Madison

SOMMAIRE FICHES ACTIONS

Gouvernance	Action 1-1	Valoriser et communiquer sur les dispositifs existants
Gouvernance	Action 1-2	Faire du TEPOS une réelle démarche transversale
Gouvernance	Action 1-3	Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication à destination des acteurs du territoire
Bâtiment	Action 2-1	Pérenniser le service Rénov'actions42, guichet unique de la rénovation énergétique
Bâtiment	Action 2-2	Accompagner et soutenir la performance énergétique et environnementale de l'habitat et le recours aux Energies Renouvelables (logements sociaux, copropriétés, maisons individuelles)
Bâtiment	Action 2-3	Accompagner la performance énergétique et le recours aux énergies renouvelables des bâtiments publics
Bâtiment	Action 2-4	Poursuivre la modernisation de l'éclairage public et la modulation de son utilisation
EnR_R	Action 3-1	Amplifier le développement des énergies renouvelables thermiques
EnR_R	Action 3-2	Accélérer le développement des énergies renouvelables électriques
EnR_R	Action 3-3	Etudier le potentiel de valorisation d'énergie fatale
Mobilité_Transport	Action 4-1	Favoriser le développement de la voiture partagée
Mobilité_Transport	Action 4-2	Développer les mobilités actives
Mobilité_Transport	Action 4-3	Renforcer les transports en commun
Mobilité_Transport	Action 4-4	Favoriser l'intermodalité
Mobilité_Transport	Action 4-5	Maîtriser les déplacements
Mobilité_Transport	Action 4-6	Développer un mix énergétique plus propre pour les transports
Mobilité_Transport	Action 4-7	Etude prospective : comment atteindre le facteur 4 en mobilité sur le TEPOS SEM-Pilat ?
Urbanisme_Aménagement	Action 5-1	Intégrer dans les PLU / PLUi / SCoT les actions participant à la transition énergétique (urbanisation, mobilité, habitat, développement des Energies renouvelables ...)
Urbanisme_Aménagement	Action 5-2	Développer la cohérence et la coordination entre les différentes échelles territoriales et trouver une vision stratégique convergente
Urbanisme_Aménagement	Action 5-3	Optimiser le renouvellement urbain et foncier (résorption des friches résidentielles et industrielles)
Urbanisme_Aménagement	Action 5-4	Mobiliser les professionnels de l'immobilier pour adapter les constructions neuves aux enjeux environnementaux
Urbanisme_Aménagement	Action 5-5	Identifier et faire évoluer les règles d'urbanisme constituant des freins et des obstacles à la transition énergétique
Ressources_Eff_Matières	Action 6-1	Protéger le foncier agricole et améliorer les pratiques agricoles
Ressources_Eff_Matières	Action 6-2	Maintenir une agriculture respectueuse de l'environnement (installation et transmission)
Ressources_Eff_Matières	Action 6-3	Poursuivre le développement des circuits -courts agricoles et agro-alimentaires de proximité (de la production à la consommation): vers une stratégie alimentaire territoriale
Ressources_Eff_Matières	Action 6-4	Accompagner le développement des énergies renouvelables et la performance énergétique dans le secteur agricole
Ressources_Eff_Matières	Action 6-5	Dynamiser la filière bois local (circuit court, économie circulaire) dans le cadre de la gestion durable des forêts en lien avec la charte forestière
Ressources_Eff_Matières	Action 6-6	Déployer les actions de prévention et de valorisation en vue de réduire les déchets à la source
Ressources_Eff_Matières	Action 6-7	Améliorer la collecte sélective et le tri des déchets
Ressources_Eff_Matières	Action 6-8	Accompagner et développer l'économie circulaire sur le territoire TEPOS
Acteurs_Economiques	Action 7-1	Communiquer et animer une dynamique à destination des acteurs économiques (entreprises, développeurs économiques, chambres consulaires...)
Acteurs_Economiques	Action 7-2	Encourager et généraliser l'efficacité énergétique dans le tertiaire privé, les commerces et structures de tourisme
Acteurs_Economiques	Action 7-3	Encourager et généraliser l'efficacité énergétique dans l'industrie
Acteurs_Economiques	Action 7-4	Accompagner le développement des énergies renouvelables auprès des acteurs économiques
Acteurs_Economiques	Action 7-5	Accompagner les créations d'activités et l'accueil de nouvelles entreprises dans un souci de transition énergétique

Action11

Titre de l'action	Valoriser et communiquer sur les dispositifs existants		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Une multitude de dispositifs et d'acteurs existent en matière d'énergie, d'urbanisme et plus globalement en termes d'aménagement du territoire et de biodiversité. Ces dispositifs tels que Rénov'actions42, EDEL, les Trames Vertes et Bleues, les PAEC (Projet Agro-Environnementaux et Climatiques), la charte du foncier agricole, les PAEN, les chartes forestières, la charte du Parc, les SCoT, les plateformes de biodiversité...sont apparus comme de véritables atouts pour le territoire.</p> <p>Bon nombre de ces dispositifs sont complémentaires, certains innovants et méconnus par le différents acteurs</p>		
Présentation	<p>- Recenser l'ensemble des dispositifs existants en mettant en avant les objectifs de chacun, les porteurs de ces dispositifs et les points de convergence éventuelle</p> <p>- Développer un support de communication recensant les différents dispositifs existants et les diffuser aux acteurs publics et privés</p> <p>- Diffuser ces supports de communication en s'appuyant sur les différents réseaux existants (maison de projet, expo/salons, magazines des communes et EPCI...)</p>		
Thématique(s)	Gouvernance	Sous-thèmes	
	Urbanisme_Aménagement		
	Bâtiment		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	
	Acteurs_économiques		
	Habitants		
Porteur(s) de projet	<p>- TEPOS SEM / Pilat</p> <p>-</p> <p>-</p>		
Partenaire(s)	<p>- Ensemble des porteurs des différents dispositifs</p> <p>- Collectivités compétentes</p>		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		2022
Niveau d'avancement	Actions...	En projet	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	<p>- Cibler les différents dispositifs et porteurs de ces dispositifs, définir les différents objectifs et portées de ces dispositifs, communiquer sur ces dispositifs</p>		
Moyens mis en œuvre			

Plan d'actions

Budget		Moyens humains	
---------------	--	-----------------------	--

Référent	Suzanne BRAKEL
-----------------	----------------

Action12

Titre de l'action	Faire du TEPOS une réelle démarche transversale		
Contexte et éléments de diagnostic	Lors de l'évaluation du TEPOS1 notamment, le manque de transversalité des enjeux de transition énergétique avec les différentes directions, ou thématiques et compétences portées par les collectivités a été mis en avant. Facteur clé de la réussite d'une démarche ambitieuse réussie, des efforts devront être portés sur cette transversalité nécessaire.		
Présentation	- Participer à différentes instances thématiques (commissions thématiques des EPCI, Commissions départementales CDPENAF...) - Etre force de proposition pour chaque thématique (proposition d'actions, retours		
Thématique(s)	Gouvernance	Sous-thèmes	
	Urbanisme_Aménagement		
	Mobilité_Transport		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	EPCI
	Collectivités		Communes
	Acteurs_économiques		
Porteur(s) de projet	- TEPOS SEM / Pilat - -		
Partenaire(s)	- Ensemble des porteurs des différents dispositifs - Collectivités compétentes		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		2022
Niveau d'avancement	Actions...	En projet	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	Cibler les différents dispositifs et porteurs de ces dispositifs, définir les différents objectifs et portées de ces dispositifs, communiquer sur ces dispositifs Sensibiliser l'intégralité des directions des EPCI et des communes		
Moyens mis en œuvre			
Budget		Moyens humains	
Référent	Suzanne BRAKEL		

Action13

Titre de l'action	Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication à destination des acteurs du territoire		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>La communication est un des piliers de l'animation et de la mobilisation des acteurs du territoire.</p> <p>Les objectifs en termes de communication sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les dispositifs mis en place, - Promouvoir les réalisations exemplaires, - Maintenir un lien étroit avec nos partenaires et les acteurs du territoire. <p>De nombreux outils de communication existent sur le territoire et servent de socle au partage de l'information : Forum Plan Climat, Lettre du Plan Climat, Bulletins communaux et intercommunaux, sites internet, manifestations,...</p>		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et renforcer les opérations de communication et de sensibilisation à la performance énergétique et aux recours des ENR (énergies renouvelables) dans les bâtiments (résidentiel, tertiaire, bâtiments publics) <ul style="list-style-type: none"> * Sensibiliser à l'utilisation d'éco-matériaux, et à l'importance de maintenir des sols perméables * Communiquer sur les actions exemplaires sur le territoire du TEPOS * Mobiliser les acteurs du territoire sur les enjeux de performance énergétique dans l'habitat - Projet d'une newsletter, avec des indicateurs qualitatifs des projets (m² de panneaux solaires installés, retours d'expériences et témoignages, équivalents consommation x ménages...) 		
Thématique(s)	Gouvernance	Sous-thèmes	
	Bâtiment		
	Mobilité_Transport		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	
	Acteurs_économiques		
	Habitants		
Porteur(s) de projet	<ul style="list-style-type: none"> - TEPOS SEM / Pilat - - 		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des partenaires TEPOS - Communes 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2020		2022
Niveau d'avancement	Actions...	En projet	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	- Nombre de personnes sensibilisées via les différents canaux de communication		
Moyens mis en œuvre			

Plan d'actions

Budget		Moyens humains	
---------------	--	-----------------------	--

Référent	Lionel JOUVE
-----------------	--------------

Action21

Titre de l'action	Pérenniser le service Rénov'actions42, guichet unique de la rénovation énergétique		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>2/3 des logements privés du territoire ont été construits avant 1975, date de la première réglementation thermique. Ces logements, souvent de très mauvaise qualité thermique, constituent une priorité d'action pour toute politique de l'énergie. Rénov'actions42, créé par les collectivités de la Loire en partenariat avec les banques et les professionnels du bâtiment, est un service public d'accompagnement (SPPEH) gratuit des particuliers tout au long de leur projet de rénovation, piloté par l'ALEC42.</p> <p>Les propriétaires d'un logement hésitent encore à se lancer dans des travaux de rénovation énergétique devant la complexité des démarches et des solutions techniques proposées. Avec le dispositif Rénov'actions42, ils bénéficient d'une évaluation de leurs consommations, des préconisations sur les travaux à réaliser, d'un accompagnement dans le montage des demandes de subventions et de financements. Les porteurs de projet sont également mis en relation avec des entreprises locales engagées dans la rénovation énergétique globale.</p>		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre, pérenniser et accompagner la montée en puissance de la plateforme de rénovation énergétique Rénov'actions42 à destination des particuliers - Poursuivre les missions de conseils et d'accompagnement auprès des particuliers pour leurs projets de rénovation énergétique - Poursuivre l'accompagnement des copropriétés (Coach Copro, thermo copro, audit énergétique de copropriétés,...) - Accompagner les professionnels du bâtiment dans la montée en compétences dans le domaine de la performance énergétique (nouvelles normes, exigences qualitatives et quantitatives dans la construction et la rénovation) (Rénov'actions42) <ul style="list-style-type: none"> * Développer l'offre globale pour une meilleure coordination des lots * Sensibiliser et communiquer pour promouvoir la performance énergétique et les opérations exemplaires 		
Thématique(s)	Bâtiment	Sous-thèmes	Habitat
	Bâtiment		Métiers_Bâtiment
	Acteurs_Economiques		
Cible(s)	Habitants	Précision de la cible	Urbain
	Habitants		Rural et péri urbain
	Acteurs_économiques		Artisans
Porteur(s) de projet	<ul style="list-style-type: none"> - TEPOS SEM Pilat - ALEC 42 / Rénov'actions 42 		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels du Bâtiment - Professionnels de l'Immobilier 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2016		à pérenniser

Plan d'actions

Niveau d'avancement	Actions...	En cours
Objectifs de réduction ou production (kWh)		
Objectifs qualitatifs	- Permanences "Rénov'actions42" journalières à Saint-Etienne et mensuelles dans les Communautés de communes du Mont du Pilat et du Pilat Rhodanien - 500 ménages accompagnés par an	
Moyens mis en œuvre		
Budget	Montant part mutualisée : 75 000€ par an	Moyens humains
Référent	Suzanne BRAKEL	
Lien avec le PCAET	oui	

Action22

Titre de l'action	Accompagner et soutenir la performance énergétique et environnementale de l'habitat et le recours aux Energies Renouvelables (logements sociaux, copropriétés, maisons individuelles)		
Contexte et éléments de diagnostic	Rénov'actions42, le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, accompagne les particuliers tout au long de leurs projets de rénovation. Cependant, afin de multiplier le nombre de rénovations performantes et d'encourager les habitants à rénover leurs logements, des dispositifs financiers incitatifs peuvent être mis en place...		
Présentation	<p>- Mise en place d'aides à la rénovation énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dispositifs PIG (Saint-Etienne Métropole et PIG départemental) * Aides à la rénovation énergétique pour les ménages non éligibles aux aides de l'ANAH (Bonus CAR, aides directes des collectivités, Fonds Chauffage Propre et bonus "isolation",...) * Autres aides: aides aux primo-accédants (SEM), dispositifs OPAH-RU, financement d'audits énergétiques (CCPR), aides aux copros (lien avec PLH3 de SEM) <p>- Poursuivre et communiquer sur les aides mises en place par les EPCI sur la rénovation énergétique en s'appuyant notamment sur les pistes d'action proposées lors du Séminaire TEPOS n°3.</p> <p>- Amplifier la rénovation énergétique de l'habitat et inciter des rénovations énergétiques ambitieuses BBC (Bâtiment Basse Consommation) avec prise en compte du confort d'été (cf. pistes d'actions issues du Séminaire TEPOS n°3)</p> <p>- Eradication des chaudières fioul en centre ville et actions "chauffage propre" (Plan Qualité de l'Air)</p>		
Thématique(s)	Bâtiment	Sous-thèmes	Habitat
Cible(s)	Habitants Acteurs_économiques	Précision de la cible	Artisans autres organismes (bailleurs sociaux, syndic, etc.)
Porteur(s) de projet	- TEPOS SEM Pilat - ALEC42		
Partenaire(s)	- ADEME, DDT/DREAL, ANAH, ANRU, ADIL, Département, CAF, MSA, syndic etc. - Communes - Syndics de copropriété - GrDF		
Planning	Date de début 2019		Date de fin à perpétuer
Niveau d'avancement	Actions... En cours		
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	cf. chiffres des enveloppes budgétaires en cours de définition (PIG, CAR, PLH,...) et nombre d'accompagnements correspondants		
Moyens mis en œuvre			
Budget	PLH 3 (Saint-Etienne Métropole) : environ 28 M€ parc privé / 53 M€ parc social	Moyens humains	
Référent	André FORISSIER		

Action23

Titre de l'action	Accompagner la performance énergétique et le recours aux énergies renouvelables des bâtiments publics		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Les collectivités disposent souvent d'un patrimoine vieillissant, dégradé et énergivore. Par ailleurs, la connaissance du patrimoine et des consommations énergétiques est très hétérogène dans les services communaux (un grand nombre de communes adhèrent à la compétence optionnelle Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL, mais pas l'intégralité des communes). Il est nécessaire d'homogénéiser, compléter et optimiser l'accompagnement des collectivités dans l'amélioration des performances énergétiques de leur parc bâti.</p> <p>En outre, il est aussi nécessaire de travailler sur les comportements des usagers des bâtiments. Il s'agit également de prendre en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les nouvelles normes en termes de rénovation énergétique alliées à la nécessité de rénovations "vertueuses" - les exigences qualitatives et quantitatives dans la construction et la rénovation - les objectifs définis par la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte <p>La rénovation et la construction de bâtiments publics à un niveau BBC sont de réels enjeux, notamment via une prise en compte dans les documents de planification.</p>		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le fonds de concours "Transition Energétique et Ecologique" de SEM et le fonds de concours EPCI à fiscalité propre du Pilat, pour inciter les communes à s'engager dans des opérations de rénovation exemplaires de leur patrimoine ; - Mener des actions de sensibilisation et d'accompagnement afin de inciter les collectivités à mettre en place une démarche de pilotage stratégique de leur patrimoine bâti et de structuration des politiques d'investissement (notamment en terme d'économie d'énergie) - S'appuyer sur le Conseil en énergie partagé : Le SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique), proposé par le SIEL, permet d'accompagner les collectivités adhérentes dans le bilan de leurs consommations énergétiques, la préconisation d'actions et la réalisation des travaux (dispositif Révolution du SIEL pour des aides à la performance énergétique) - Sensibiliser les usagers des bâtiments à la performance énergétique (ex: ambassadeurs de l'efficacité énergétique, affichage DPE sur les bâtiments, campagne Display...) 		
Thématique(s)	Bâtiment	Sous-thèmes	Tertiaire_Public
	EnR_R		
	Urbanisme_Aménagement		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	
	Acteurs_économiques		
Porteur(s) de projet	-TEPOS SEM Pilat - Communes		
Partenaire(s)	- Architectes conseil et AMO des collectivités - SIEL		
Planning	Date de début		Date de fin
	2015		à pérenniser
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	

Plan d'actions

Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	- Nombre de projets financés par les Fonds de concours mobilisés par les communes pour la performance énergétique des bâtiments publics		
Moyens mis en œuvre			
Budget	Communes Fonds de concours EPCI	Moyens humains	
Référent	Laetitia TAZI		
Lien avec le PCAET	oui		

Action24

Titre de l'action	Poursuivre la modernisation de l'éclairage public et la modulation de son utilisation		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Les communes s'emparent de plus en plus des questions de modernisation de l'éclairage public, car les gains énergétiques sont rapidement visibles. Cette action est à poursuivre, notamment en ce qui concerne la modulation de l'utilisation de l'éclairage public (modulation puissance, opération d'extinction la nuit).</p> <p>Sur le territoire du Pilat, un travail de sensibilisation d'une part et technique avec le Syndicat d'Energie de la Loire a été conduit depuis quelques années. La moitié des communes éteignent à ce jour leur éclairage. Dans le cadre d'un travail élargi sur les trames vertes et bleues conduit par le Parc une approche de la notion nouvelle de "trame noire" est programmée dans le cadre du prochain Contrat 2019-2023.</p> <p>Dans cette perspective, le Parc du Pilat souhaite contribuer avec le réseau des Parcs du Massif Central à une évaluation plus qualitative de la pollution lumineuse sur son territoire et ses abords et en évaluer les impacts sur la biodiversité plus finement afin de préciser les actions d'extinction ou de réduction plus pertinentes à conduire, éventuellement sur certains secteurs à enjeux plus forts (diagnostic et méthodologie). Puis, dans le cadre d'un partenariat avec les Pnr des Bauges et de la Chartreuse, le Pnr du Pilat travaillera à l'élaboration "d'une charte de l'éclairage durable dans un Pnr" et au montage d'outils de sensibilisation des habitants et des nouveaux élus de 2020 en compléments (lien avec structure locale d'animation à l'environnement- CPIE de Marlhès).</p>		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer l'éclairage public des communes, faire connaître les contrats de performance énergétique et en accompagner la mise en place auprès des communes - Sensibiliser aux opérations d'extinction d'éclairage public et aux obligations réglementaires : communes (élus, techniciens), habitants, professionnels (entreprises, commerces) - Aider financièrement les opérations exemplaires, et accompagner les communes dans leurs recherches d'aides financières pour rénover leurs parcs d'éclairage (fonds de concours) - Accompagner les communes dans leurs opérations d'extinction de l'éclairage public, et développer une charte de l'éclairage de l'espace public à destination des communes, aménageurs, lotisseurs, entreprises et commerçants - Expérimenter l'éclairage public sur demande ou détection. 		
Thématique(s)	Mobilité_Transport Bâtiment Gouvernance	Sous-thèmes	
Cible(s)	Collectivités Collectivités Habitants	Précision de la cible	EPCI Communes
Porteur(s) de projet	-TEPOS SEM/PILAT - Communes		
Partenaire(s)	- SIEL - ANPCEN, CPIE, IPAMAC		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		2023
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	

Plan d'actions

Objectifs de réduction ou production (kWh)	- 80% d'extinction côté Pilat (soit + 30% de communes qui pratiquent l'extinction (10 communes), soit une économie supplémentaire moyenne de 340 MWh/an) Economies estimées: 342 000 kWh/an Les communes qui pratiquent l'extinction de nuit ont économisé en moyenne 34.9% de leur consommation.
---	---

Objectifs qualitatifs	- Cartographie de la pollution lumineuse
------------------------------	--

Moyens mis en œuvre			
Budget	<u>Animation</u> : IPAMAC et Parc (Région CVB et feder) <u>Investissements</u> : fonds de concours SEM, CEE syndicat, Région -Contrat de Parc, département (au cas par cas selon les communes)	Moyens humains	0.2 ETP Pilat SEM via PCAET / Fonds de concours

Référent	Sophie BADOIL
-----------------	---------------

Lien avec le PCAET	oui
---------------------------	-----

Action31

Titre de l'action	Amplifier le développement des énergies renouvelables thermiques		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Des outils efficaces développés dans le 1er TEPOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat EnR Thermiques (EnRTh - énergies renouvelables thermiques) qui a permis de soutenir des projets sur l'ensemble du TEPOS, - Schéma Directeur des Réseaux de chaleur sur Saint-Etienne Métropole, identifiant les interconnexions à créer entre réseaux, les zones à développer prioritairement et la manière d'intensifier le recours aux énergies renouvelables. En parallèle, étude du potentiel de développement des réseaux de chaleur sur les communes non équipées. - Développement des réseaux de chaleur sur l'ensemble du TEPOS (Pélussin...) 		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le travail d'animation et d'accompagnement technique via le contrat EnR Th notamment sur la géothermie, renforcer la recherche d'acteurs intéressés par le solaire thermique (industriels, agriculteurs...) - Mettre en œuvre le Schéma de Directeur Réseaux de chaleur (Saint-Etienne Métropole) - Recenser et sensibiliser les hôtels, hôpitaux,... - Recenser plus finement le potentiel d'énergie fatale (lien avec réseaux de chaleur) - Accompagner les porteurs de projets de méthanisation 		
Thématique(s)	EnR_R	Sous-thèmes	EnR_Thermiques
	EnR_R		EnR_Récupération
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	Autres organismes publics
	Acteurs_économiques		Agriculture / Sylviculture
	Acteurs_économiques		
Porteur(s) de projet	<ul style="list-style-type: none"> - SEM, CCMP, CCPR - Parc du Pilat 		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - SIEL, communes - Chambres consulaires (Chambre d'agriculture, EDEL, CCI, CMA) 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		2023
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	
Objectifs de réduction ou production (kWh)	Augmentation de la production d'énergie thermique renouvelable d'ici 2023 de 90 GWh		
Objectifs qualitatifs	Valoriser les ressources locales, autonomie énergétique		
Moyens mis en œuvre			
Budget	COT EnRTh Ademe Budget annexe réseaux de chaleur SEM	Moyens humains	services de SEM / contrat ENR
Référent	Lionel JOUVE		

Action32

Titre de l'action	Accélérer le développement des énergies renouvelables électriques		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Cadastre solaire opérationnel sur tout le territoire TEPOS. Le potentiel solaire est présent et constitue le principal gisement d'Energie renouvelable du territoire.</p> <p>Ainsi, lancement d'un AIP PV (Appel à Investissement Privé Photovoltaïque) sur le patrimoine public de Saint-Etienne Métropole qui permettra de solariser près de 150 000 m² de toitures et parkings. Plusieurs potentiels à exploiter recensés en phase de TEPOS 1, à valoriser dans le respect de la biodiversité et enjeux sanitaires (hydroélectricité sur barrage réseau d'eau potable, un projet éolien citoyen avec permis, stockage d'énergie à étudier).</p>		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Le groupe de travail a validé le principe de l'AIP et propose de le dupliquer sur d'autres cibles (entreprises, agriculteurs...) à l'échelle du TEPOS. - Valoriser le gisement hydroélectrique identifié en TEPOS 1 (faisabilité et travaux à lancer), encourager l'engagement des citoyens et habitants du territoire dans des projets participatifs locaux de production d'énergie (charte du Parc), expérimenter le stockage avec H2 (dihydrogène) - Travail sur l'acceptation sociale des projets (Mission Concertation) - Profiter du renouvellement des SCOT, PLU et lancement des PLUi pour encourager l'intégration des ENR. 		
Thématique(s)	EnR_R	Sous-thèmes	EnR_Electriques
	Gouvernance		
	Acteurs_Economiques		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	
	Habitants		
	Acteurs_économiques		
Porteur(s) de projet	- SEM + EPCI Pilat		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Parc du Pilat - Chambre d'agriculture de la Loire, - EDEL - CCI - Associations de citoyens engagées dans les ENR 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2015		à poursuivre
Niveau d'avancement	Actions...	Validée	
Objectifs de réduction ou production (kWh)	Produire 100 GWh /an d'EnR électrique supplémentaires en 3 ans		
Objectifs qualitatifs	Intéresser collectivités, entreprises et citoyens à la thématique des énergies renouvelables		
Moyens mis en œuvre			

Plan d'actions

Budget	SEM, Région, opérateurs énergétiques	Moyens humains	animation interne SEM, Parc
Référent	Lionel JOUVE		

Action33

Titre de l'action	Etudier le potentiel de valorisation d'énergie fatale		
Contexte et éléments de diagnostic	Les études nationales menées sur le sujet de l'énergie fatale font état d'un gisement important qui, s'il était mobilisé, pourrait couvrir les besoins en énergie de plusieurs grandes villes. A l'échelle du TEPOS, de nombreuses entreprises sont présentes avec des process fortement consommateurs d'énergie et une part de cette énergie est dissipée en chaleur qui pourrait être récupérée, via une valorisation interne ou externe grâce aux réseaux de chaleur. La cloacothermie (énergie renouvelable des eaux usées) est également un gisement à étudier de près.		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Etude du potentiel de récupération de chaleur fatale à l'échelle du territoire, à l'échelle des entreprises et autres bâtiments tertiaires (data centers, ect.) analysant la possibilité de valoriser cette énergie sur les réseaux de chaleur - Etude de potentiel cloacothermique du territoire 		
Thématique(s)	EnR_R	Sous-thèmes	EnR_Récupération
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	
	Habitants		
	Acteurs_économiques		
Porteur(s) de projet	SEM		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Entreprises du territoire - Ademe, Région. 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2020		2021
Niveau d'avancement	Actions...	En projet	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	Connaissance précise du gisement d'énergie fatale du territoire		
Moyens mis en œuvre			
Budget	60 000 €	Moyens humains	SEM
Référent	Lionel JOUVE		

Action41

Titre de l'action	Favoriser le développement de la voiture partagée		
Contexte et éléments de diagnostic	Sur le territoire TEPOS, actuellement 20 véhicules en auto-partage dont 1 en milieu rural, 30 aires de co-voiturages, application régionale opérationnelle		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'AMI France Mobilité autopartage sur le périmètre du Parc du Pilat - Plan de développement du co-voiturage comprenant sensibilisation, accompagnement (animation) et aménagements (parkings sur lieux adaptés) - Poursuite des animations des plans mobilité entreprises, inter-campus, inter-administrations - Etude de développement co-voiturage dynamique avec "Rézopouce" ou système similaire - Soutenir et mailler les initiatives existantes (ex transports solidaires CCPR). 		
Thématique(s)	Mobilité_Transport	Sous-thèmes	
Cible(s)	Habitants	Précision de la cible	
	Acteurs_économiques		
	Collectivités		EPCI
Porteur(s) de projet	SEM / Parc du Pilat / CCPR/CCMP		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - ALEC42 - Conseil Départemental - Ademe - Région 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		2021
Niveau d'avancement	Actions...	Validée	
Objectifs de réduction ou production (kWh)	1 véhicule en autopartage = 25 000kwh économisés X10 soit 250 000 Kwh minimum 200 nouveaux covoitureurs (40Km/jour X220j X 5l/100km X9,5kwh/l) = 836 000 Kwh Soit 1 086 000 Kwh		
Objectifs qualitatifs	10 nouveaux véhicules en autopartage; 200 nouveaux covoitureurs		
Moyens mis en œuvre			
Budget	AMI Ademe Feder invest (chaque collectivité)	Moyens humains	80% ETP mobilité Région (via Parc du Pilat)
Référent	Lionel JOUVE		

Action42

Titre de l'action	Développer les mobilités actives		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Le territoire TEPOS est maillé et composé de 2 voies vertes traversantes, des pistes cyclables, 10 communes avec des pédibus, un développement de pistes cyclables en cours mais jugées trop dangereuses (contrevoies), en milieu urbain notamment.</p> <p>Par ailleurs, en juin 2019, Saint-Etienne Métropole a annoncé la mise en oeuvre d'un Plan vélo.</p>		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les itinéraires cyclables structurants permettant de relier les principales localités entre elles, et les différents quartiers au sein de chaque localité - Mettre en place un comité de pilotage "vélo" avec les usagers et associations locales et élus - Poursuivre l'animation de vulgarisation du vélo au quotidien (Mission Mobilité du TEPOS) et sensibiliser et travailler à l'apaisement de la circulation en ville (zone 30 et de rencontre) afin de favoriser toutes les mobilités actives - Améliorer le stationnement des vélos et proposer un service de stationnement sécurisé multisite avec abonnement unique (SEM) - Développer l'offre de VAE (Vélos à Assistance Electrique) notamment en location sur la CCPR et la CCMP 		
Thématique(s)	Mobilité_Transport	Sous-thèmes	
	Urbanisme_Aménagement		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	
	Habitants		
Porteur(s) de projet	<ul style="list-style-type: none"> - SEM / CCPR / CCMP - Parc du Pilat 		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - ALEC42 - EPURES, SCOTs, associations usagers du vélo 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		2029
Niveau d'avancement	Actions...	Validée	
Objectifs de réduction ou production (kWh)	<p>120 kms de pistes cyclables et voies vertes supplémentaires</p> <p>5000 nouveaux cyclistes à terme (10Km/jour X220j X 5l/100km X9,5kwh/l) = 5 225 000 Kwh</p>		
Objectifs qualitatifs	Action priorisée par le groupe de travail		
Moyens mis en œuvre			

Plan d'actions

Budget	SEM, EPCI, Etat, Région	Moyens humains	1,5 ETP mobilité (SEM + PNR)
Référent	Lionel JOUVE		

Action43

Titre de l'action	Renforcer les transports en commun		
Contexte et éléments de diagnostic	La multitude des autorités organisatrices complexifient les liaisons et les rabattements vers les gares notamment pour le Pilat Rhodanien (liaisons vers Saint-Etienne/Vienne/Lyon). Sur SEM, de nombreux efforts ont été faits ces dernières années : nouvelle ligne de tram desservant les grands équipements (Zénith, stade, Comédie), nouvelles rames de tram (climatisées, wifi, design), commande des trolleybus actant la fin des achats de bus diesel, mise en place de lignes Métropoles à haut niveau de service, ticket à 1€, ... Toutes ces améliorations concourent à l'amélioration de l'attractivité des TC et au confort des voyageurs.		
Présentation	<p>- Sur SEM, les efforts vont désormais se concentrer sur la vitesse commerciale (voies réservées), le passage à une énergie propre des affrétés et à la facilitation de l'intermodalité : développement de l'application Moovizy2 porte d'entrée billétique et moyen de paiement unique pour STAS, TER, TIL, Autopartage, ...; cadencement tram-train-TIL, amélioration lien navette-train côté vallée du Rhône et Plaine du Forez</p> <p>- Améliorer le lien rural-urbain (navettes, TAD, co-voiturage)</p> <p>- Lien avec les gares : maintenir les lignes et leur niveau de fonctionnalité, réflexion sur le nombre et la capacité des parkings relais.</p>		
Thématique(s)	Mobilité_Transport	Sous-thèmes	
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	AOT
			Région / TER
Porteur(s) de projet	<p>- SEM-STAS</p> <p>- Département</p> <p>- Région</p>		
Partenaire(s)	Comités de ligne, Conseil de Développement, CCPR, autres AOT pour liaisons Région - Département - SNCF		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		2023
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	
Objectifs de réduction ou production (kWh)	+ 4 millions de voyages d'ici 2023. A raison de 3km en moyenne par voyage, économie de 5 700 000 Kwh en comparaison à la voiture individuelle (5l/100 Km, 1l = 9,5 Kwh)		
Objectifs qualitatifs	Attractivité des TC - augmentation de la fréquentation des TC		
Moyens mis en œuvre			

Plan d'actions

Budget	invest : SEM. Participation Région, Etat, ect.	Moyens humains	2,1 ETP mobilité (SEM + PNR via Région)
Référent	Lionel JOUVE		

Action44

Titre de l'action	Favoriser l'intermodalité		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>La Mission Mobilité Durable du TEPOS a permis de mettre en place une information multimodale de base à la portée du grand-public (Mobiliguide SEM , pages dédiées sur les sites internet des Communautés de Communes du Pilat Rhodanien et des Monts du Pilat).</p> <p>Les plans mobilité entreprises, également accompagnés par la Mission Mobilité, permettent de mesurer le potentiel de report modal et d'organiser l'intermodalité au sein des établissements. Des infrastructures sont aussi nécessaires à l'intermodalité et devront être renforcées.</p>		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser la Mission Mobilité Durable du TEPOS (fin des financements Région et FEDER en 2019) - Poursuivre l'information multimodale , accompagnement de personnes (notamment les plus vulnérables personnes âgées, personnes en insertion, publics jeunes...) - Poursuivre l' accompagnement pour les Plans de Mobilité Entreprises (qui permettent de diffuser une nouvelle culture de la mobilité) - Tarification unique entre les différents modes des transports à faire connaître - Rendre les trains plus accessibles aux vélos - Développer les parkings relais, les consignes à vélo sécurisées aux abords des gares, arrêts de transports en commun et générateurs de déplacements. 		
Thématique(s)	Mobilité_Transport	Sous-thèmes	
	Urbanisme_Aménagement		
Cible(s)	Habitants	Précision de la cible	
	Acteurs_économiques		
	Collectivités		
Porteur(s) de projet	SEM, Parc du Pilat, Communautés de Communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien, SMT, Région, Département.		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - ALEC42 - EDEL - CCI 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		2022
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			

Plan d'actions

Objectifs qualitatifs	Accompagner 5 PDM/an		
Moyens mis en œuvre			
Budget	EPCI, Région, Feder, Département	Moyens humains	50% ETP mobilité
Référent	Lionel JOUVE		

Action45

Titre de l'action	Maîtriser les déplacements		
Contexte et éléments de diagnostic	La maîtrise des déplacements, notamment grâce au développement du télétravail et de la visioconférence, semble constituer un véritable gisement d'économies d'énergie. Un espace de travail partagé est existant à Pélussin (CCPR), la CCPR a également mis en place le télétravail pour ses agents. Un autre centre de télétravail est en projet sur Bourg Argental (CCMP) et plusieurs centres ou tiers lieux existent sur SEM. Une nouvelle enquête Ménages - Déplacements à l'échelle élargie du Scot Sud Loire permettra de mieux connaître les trajets réalisés et de mieux cibler les besoins de nouveaux espaces.		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les entreprises et les administrations à la mise en place du télétravail et de moyens de visioconférence (développer des outils de communication mutualisés en lien avec réseau COGITE, challenge mobilité, interventions sur salon des entrepreneurs...) - Promotion du télétravail au sein des Plans de Mobilité en Entreprise - Un plan de mobilité rurale est en projet sur les SCOT des Rives du Rhône - Poursuivre l'animation et le développer le challenge mobilité régional 		
Thématique(s)	Mobilité_Transport	Sous-thèmes	
Cible(s)	Acteurs_économiques Collectivités Habitants	Précision de la cible	
Porteur(s) de projet	<ul style="list-style-type: none"> - SEM /CCPR / CCMP - Parc du Pilat 		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - ALEC42 - EDEL / CCI - SCOT sud Loire 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		2023
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	
Objectifs de réduction ou production (kWh)	10000 nouveaux télétravailleurs à terme (40Km/semaine X45s/an X 5l/100km X9,5kwh/l) = 8 550 000 Kwh		
Objectifs qualitatifs	1 plan mobilité rural en projet sur le SCOT des Rives du Rhône		
Moyens mis en œuvre			

Plan d'actions

Budget	étude	Moyens humains	20% ETP mobilité
Référent	Lionel JOUVE		

Action46

Titre de l'action	Développer un mix énergétique plus propre pour les transports		
Contexte et éléments de diagnostic	140 bornes de recharge électriques installées d'ici 2020, sur l'ensemble du TEPOS, dont la première démarche d'installation sur demande citoyenne (sur les communes urbaines de SEM). Développement du GNV (Gaz Naturel Véhicules) en cours sur SEM pour les poids lourds. Sortie du diesel pour les bus de SEM, avec achat de nouveaux trolleys 100% électriques équipés de batteries auxiliaires.		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une aide à l'achat de véhicules propres dans le cadre du Plan Air mis en oeuvre avec l'ADEME et la Région (sur SEM), afin de développer les usages GNV et électrique. Pour le Pilat : identifier les flottes captives pour les orienter vers un mix carburant (GNV/élec) en lien avec le développement de l'autopartage - Sur le Pilat notamment, affiner le maillage des bornes de recharges électriques pour sécuriser les usagers - Transports de marchandises : industrialisation du process suite à l'expérimentation SimpliCity avec Urby - Etudier les possibilité de renforcement du fret ferroviaire /fluvial en lien avec la CNR et la SNCF ainsi que les acteurs économiques concernés 		
Thématique(s)	Mobilité_Transport	Sous-thèmes	
	Urbanisme_Aménagement		
	Acteurs_Economiques		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	
	Habitants		
	Acteurs_économiques		
Porteur(s) de projet	<ul style="list-style-type: none"> - EPCI (SEM, CCPR, CCMP), Parc du Pilat - Opérateurs de mobilité alternative (Endesa, Etotem) 		
Partenaire(s)	SIEL, CCI, EPURES, SNCF, SCOT, acteurs économiques		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		2023
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	350 nouveaux véhicules propres sur le TEPOS (entreprises et collectivités)		
Moyens mis en œuvre			

Plan d'actions

Budget		Moyens humains	20% ETP mobilité 10% ETP animation SEM TEPOS
Référent	Lionel JOUVE		

Action47

Titre de l'action	Etude prospective : comment atteindre le facteur 4 en mobilité sur le TEPOS SEM-Pilat ?		
Contexte et éléments de diagnostic	La mobilité constitue le secteur sur lequel il est le plus difficile d'agir, notamment du fait de l'impact important des comportements de chacun et de la difficulté à faire évoluer ces comportements. Une étude prospective permettant de concrétiser les efforts à effectuer en la matière à horizon 2050 pour atteindre l'objectif Facteur 4 serait un excellent outil de sensibilisation des élus et du public.		
Présentation	Suivant les tendances de réductions des consommations des véhicules, des besoins de mobilité, des objectifs fixés par les SCOT et des projets déjà prévus en matière de mobilité, etc., quels sont les efforts restant à fournir (en termes de part modale, de réduction des besoins de mobilité, de nouvelles infrastructures) pour atteindre le facteur 4 en 2050 sur le territoire TEPOS? Telle sera la question à laquelle devra répondre cette étude.		
Thématique(s)	Mobilité_Transport	Sous-thèmes	
Cible(s)		Précision de la cible	
Porteur(s) de projet	SEM, CCMP, CCPR, Parc du Pilat.		
Partenaire(s)	- Tous les acteurs mobilité du territoire volontaires pour participer à ou bénéficier de cette étude - Ademe, Cerema		
Planning	Date de début		Date de fin
	2021		2022
Niveau d'avancement	Actions...	En projet	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	Préciser la hauteur de la marche / les efforts à engager par type d'action en mobilité		
Moyens mis en œuvre			
Budget	30 000€ (Ademe, SEM, Parc, Epures)	Moyens humains	10% anim TEPOS
Référent	Lionel JOUVE		

Action51

Titre de l'action	Intégrer dans les PLU / PLUi / SCoT les actions participant à la transition énergétique (urbanisation, mobilité, habitat, développement des Energies renouvelables ...)		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Jusqu'à présent, peu de lien entre le TEPOS et les documents de planification. Cohérence à trouver entre les différentes échelles et les différents partenaires (Parc, SCoT, TEPOS, PLU(i)). Calendrier d'élaboration et de révision des documents de planification (SCoT et PLU(i)).</p>		
Présentation	<p>- Identifier tous les leviers d'action en faveur de la transition énergétique qu'il est possible de mobiliser dans les document de planification (exemple: intégrer dans le DOO des SCoT en révision des mesures obligatoires pour promouvoir les énergies renouvelables dans les nouvelles opérations)</p> <p>- Identifier et développer les actions participant à la transition énergétique dans les documents de planification (Approche bioclimatique, "droit au soleil", ...)</p> <p>- Définition et déclinaison à l'échelle communale du Schéma Directeur des Energies</p>		
Thématique(s)	Urbanisme_Aménagement	Sous-thèmes	
	Gouvernance		
	Bâtiment		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	EPCI
	Collectivités		Communes
	Collectivités		Autres organismes publics
Porteur(s) de projet	<p>- TEPOS SEM / Pilat - Collectivités (EPCI) - Communes</p>		
Partenaire(s)	<p>- Epures - Syndicats mixtes (SCoT, Pnr)</p>		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		2023
Niveau d'avancement	Actions...	En projet	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	Traduire et intégrer les objectifs du TEPOS dans les documents de planification		
Moyens mis en œuvre			
Budget		Moyens humains	
Référent	Loïc DOLAT		

Action52

Titre de l'action	Développer la cohérence et la coordination entre les différentes échelles territoriales et trouver une vision stratégique convergente		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Jusqu'à présent, peu de lien entre le TEPOS et les documents de planification. Les objectifs entre les différents documents peuvent être hétéroclites.</p> <p>Cohérence à trouver entre les différentes échelles et les différents partenaires (Parc, SCoT, TEPOS, PLU(i)).</p> <p>Calendrier d'élaboration et de révision des documents de planification (SCoT et PLU(i)).</p>		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la concertation entre les différents acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement, mobiliser les élus et techniciens sur les enjeux énergétiques - Participation croisée entre les différentes instances et documents de planification (SCoT, EPCI, Communes PLU(i)...) - Créer une instance de concertation technique et politique visant à partager une vision commune et transversale "Transition énergétique et Urbanisme/Aménagement" - Faire émerger des dispositifs communs - Définition et déclinaison à l'échelle communale du Schéma Directeur des Energies 		
Thématique(s)	Urbanisme_Aménagement	Sous-thèmes	
	Gouvernance		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	EPCI
	Collectivités		Communes
	Collectivités		Autres organismes publics
Porteur(s) de projet	- TEPOS SEM / Pilat		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicats mixtes de SCOT (Rives du Rhône et Sud Loire) - Collectivités (EPCI, Parc du Pilat) 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2020		2023
Niveau d'avancement	Actions...	En projet	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gouvernance entre le TEPOS et les acteurs publics de l'aménagement du territoire - Trouver des points de convergence entre les différentes démarches et faire émerger des dispositifs communs 		

Plan d'actions

Moyens mis en œuvre			
Budget		Moyens humains	Cellule TEPOS

Référent	Loïc DOLAT
----------	------------

Action53

Titre de l'action	Optimiser le renouvellement urbain et foncier (résorption des friches résidentielles et industrielles)		
Contexte et éléments de diagnostic	Le développement de l'étalement urbain génère une diminution du foncier naturel et/ou agricole --> Impacts sur la biodiversité, les ressources, les risques et création de friches industrielles et résidentielles		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des friches industrielles et résidentielles, ainsi que des dents creuses (diagnostics PLU, PLUi...) - Mobilisation et accompagnement des collectivités et des entreprises dans des projets de renouvellement - Sensibilisation aux problématiques de l'étalement urbain - Valorisation et promotion des outils et dispositifs existants (documentation) (recherche de la densité qualitative (avec respect de la topographie)) 		
Thématique(s)	Urbanisme_Aménagement	Sous-thèmes	
	Bâtiment		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	EPCI
	Collectivités		Communes
	Acteurs_économiques		
Porteur(s) de projet	<ul style="list-style-type: none"> - TEPOS SEM / Pilat - EPCI - Communes 		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - EPOA / EPASE / SEDL - Syndicats mixtes de SCOT (Rives du Rhône et Sud Loire) - Collectivités (EPCI/ Parc du Pilat) 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		à pérenniser
Niveau d'avancement	Actions...	En projet	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	- Optimiser le foncier existant et limiter l'étalement urbain		
Moyens mis en œuvre			
Budget		Moyens humains	
Référent	Loïc DOLAT		

Action54

Titre de l'action	Mobiliser les professionnels de l'immobilier pour adapter les constructions neuves aux enjeux environnementaux		
Contexte et éléments de diagnostic	Certains acteurs économiques ne prennent pas suffisamment en compte les éléments liés à l'environnement : emplacement des bâtiments sur les parcelles, produits ne respectant pas l'environnement, essences d'arbres non adaptées...		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les acteurs économiques ciblés par cette action - Intégrer les acteurs économiques (notamment les constructeurs de maisons individuelles) pour que leurs produits soient le plus respectueux de l'environnement (à coût économique non pénalisant?) - Développer les supports existants en termes de produits respectueux de l'environnement 		
Thématique(s)	Urbanisme_Aménagement	Sous-thèmes	
	Bâtiment		
Cible(s)	Acteurs_économiques	Précision de la cible	
	Habitants		
Porteur(s) de projet	<ul style="list-style-type: none"> - TEPOS SEM / Pilat - EPCI et communes 		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Architectes conseil du Parc et du Département de la Loire - ALEC42 / Renov'actions 42 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		à pérenniser
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	- Développer la connaissance des acteurs économiques et des habitants sur les possibilités existantes		
Moyens mis en œuvre			
Budget		Moyens humains	
Référent	Loïc DOLAT		

Action55

Titre de l'action	Identifier et faire évoluer les règles d'urbanisme constituant des freins et des obstacles à la transition énergétique		
Contexte et éléments de diagnostic	Le TEPOS est un territoire d'expérimentation, à ce titre il doit être en capacité de proposer aux parlementaires de nouvelles règles ou des règles plus adaptées à la transition énergétique.		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - A partir de l'ensemble des partenaires de l'aménagement du territoire du TEPOS, recenser les règles qui sont en contradiction avec la transition énergétique : faire une ébauche de méthodologie pour analyser les PLU de façon objective - Faire des propositions d'adaptation de règles dans les documents PLU et PLU(i) - Faire remonter ces adaptations aux parlementaires 		
Thématique(s)	Urbanisme_Aménagement	Sous-thèmes	
	Bâtiment		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	
Porteur(s) de projet	<ul style="list-style-type: none"> - TEPOS SEM / Pilat - EPCI 		
Partenaire(s)	- Syndicat mixte des Rives du Rhône et Sud Loire, InterSCOT...		
Planning	Date de début		Date de fin
	2020		à pérenniser
Niveau d'avancement	Actions...	En projet	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	Faire des documents d'urbanisme de véritable outils en faveur de la transition énergétique		
Moyens mis en œuvre			
Budget		Moyens humains	
Référent	Loïc DOLAT		

Action61

Titre de l'action	Protéger le foncier agricole et améliorer les pratiques agricoles		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>La Surface Agricole Utile n'a cessé de diminuer ces dernières années, à un rythme soutenu. Afin de garantir une vocation agricole durable au territoire, et donc un usage productif adapté aux enjeux sociaux, il est nécessaire d'améliorer et protéger les espaces agricoles de l'urbanisation, de l'enrichissement ou du reboisement.</p> <p>L'enjeu porte également sur la sensibilisation des exploitations aux enjeux environnementaux de demain en vue de réduire les impacts de l'activité agricole sur le climat et le milieu.</p> <p>Différentes démarches ou outils sont déjà mobilisés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) est un projet territorial présentant une triple dimension : agricole, économique et environnementale - PAEN, ZAP (de Burdigues...) <p>Par ailleurs, la restructuration parcellaire permet une meilleure valorisation des surfaces, des gains de productivité, une baisse des charges de mécanisation, une diminution du temps de travail, ... La distance entre parcelle et exploitation est réduite ce qui permet de réduire les besoins en énergie, en particulier pour les déplacements.</p>		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre des zonages de protection agricole : Zones Agricoles Protégées (ZAP) et Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) à poursuivre et à améliorer afin de les intégrer aux documents de planification (tel que PLU(i)) Mise en oeuvre les programmes d'actions associés aux enjeux de protection du foncier agricole. - Poursuite du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et la mise en oeuvre des actions du programme de préservation de la ressource en eau sur les captages prioritaires du Pilat Rhodanien (diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires, utilisation de méthode alternatives aux PP, sensibilisation et accompagnement des agriculteurs...) : <ul style="list-style-type: none"> * favoriser les engagements en matière d'environnement quel que soit l'enjeu (eau, biodiversité) dans les zones éligibles (ZIP). * sensibiliser les agriculteurs et les propriétaires fonciers, notamment dans les zones Natura 2000, aux pratiques agroenvironnementales via des démonstrations, des acquisitions de matériel alternatif, formations, ... * promouvoir l'agro-écologie et des pratiques respectueuses de l'environnement. - Restructurer du parcellaire agricole : amélioration des structures parcellaires et des conditions d'exploitations. Pour les exploitants, posséder un parcellaire regroupé permet 		
Thématique(s)	Ressources_Efficacité_matière	Sous-thèmes	
	Urbanisme_Aménagement		
	Acteurs_Economiques		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	Communautés de communes
	Collectivités		communes
	Acteurs_économiques		agriculteurs
Porteur(s) de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Saint-Etienne Métropole / Parc du Pilat / Communes / CD 42 - Chambre d'Agriculture - SMAGL 		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - SAFER, Syndicats agricoles, DDT, CCPR, CCMP - Chambre départementale des Notaires - CEN, SIMA Coise 		

Plan d'actions

Planning	Date de début		Date de fin
	2015		à pérenniser
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	Nombre de nouveaux PAEN et ZAP Nombre d'hectares en PAEN / ZAP		
Moyens mis en œuvre			
Budget	Dispositif PAEN	Moyens humains	chargé de mission agroécologie Parc du Pilat Chargé de mission agriculture durable à SEM
Référent	Laetitia TAZI		
Lien avec le PCAET	oui		

Action62

Titre de l'action	Maintenir une agriculture respectueuse de l'environnement (installation et transmission)		
Contexte et éléments de diagnostic	Le renouvellement des exploitations est un enjeu important pour le territoire TEPOS, tant en terme d'accompagnement à l'installation et de transmission des exploitations, notamment en bio ou en conversion en bio. En effet, les exploitations déjà engagées dans des modes de productions économes en intrants sont susceptibles, au moment d'une transmission, de revenir à un système de production plus conventionnel et donc plus énergivore.		
Présentation	<p>- Animation spécifique d'accompagnement des exploitations agricoles, dites à forte valeur ajoutée environnementale, pour en assurer la pérennité</p> <p>- Par le biais d'actions ciblées sur des secteurs où la pression agricole est sensible, et en lien avec des opportunités de filières, il s'agit également d'accompagner le développement du nombre d'exploitations intégrant des techniques issues de l'agriculture biologique ou allant jusqu'à la certification.</p>		
Thématique(s)	Ressources_Efficacité_matière	Sous-thèmes	Agriculture_Alimentation
	Urbanisme_Aménagement		
	Acteurs_Economiques		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	
	Acteurs_économiques		
			agriculteurs
Porteur(s) de projet	<p>- ARDAB, Chambre d'Agriculture, ADDEAR (Confédération paysanne)</p> <p>- Syndicats agricoles</p>		
Partenaire(s)	- Saint-Etienne Métropole, PNR Pilat, Chambre d'Agriculture, SAFER, Comités de développement agricole		
Planning	Date de début		Date de fin
	2016		indéfini
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	<p>- Nombre d'exploitations formées, sensibilisées, accompagnées</p> <p>- Nombre d'exploitations AB ou en conversion</p> <p>- Nombre d'hectares AB ou en conversion</p> <p>- Pourcentage de la SAU en AB ou en conversion</p>		
Moyens mis en œuvre			
Budget	Porté par les acteurs de la filière	Moyens humains	
Référent	Laetitia TAZI		
Lien avec le PCAET	oui		

Action63

Titre de l'action	Poursuivre le développement des circuits -courts agricoles et agro-alimentaires de proximité (de la production à la consommation): vers une stratégie alimentaire territoriale		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>La consommation de produits locaux/bio peut augmenter à condition de répondre aux attentes des consommateurs, c'est-à-dire en leur proposant des produits de qualité au plus près de leurs lieux habituels de consommation et de vie.</p> <p>Augmenter l'offre de consommation de produits locaux/bio nécessite une communication adaptée mais surtout une organisation entre producteurs et clients, principalement sur les questions de logistique et de livraison.</p> <p>Le territoire TEPOS est déjà engagé dans le développement des circuits-courts agricoles et agro-alimentaire de proximité, à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien aux producteurs locaux et à l'agriculture biologique - soutien aux ateliers de transformation fermière - soutien aux nouvelles formes de commercialisation et aux circuits-courts - promotion des produits locaux / sensibilisation au "consommer local" (AMAP) - accompagnement des restaurations collectives pour l'introduction de produits locaux/bio 		
Présentation	<p>- Engager la structuration d'une filière locale d'alimentation de qualité et de proximité (bio et local) sur toute la chaîne de la production à la consommation, en passant par la transformation et la commercialisation</p> <p>- Mettre en place une stratégie alimentaire territoriale à l'échelle du territoire TEPOS</p>		
Thématique(s)	Ressources_Efficacité_matière	Sous-thèmes	Agriculture_Alimentation
	Acteurs_Economiques		
	-		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	Communautés de communes
	Collectivités		communes
	Acteurs_économiques		agriculteurs
Porteur(s) de projet	<p>- Agriculteurs, Groupes de producteurs,</p> <p>- Saint-Etienne Métropole, Parc du Pilat, Pilat Rhodanien, Monts du Pilat</p> <p>- Chambres consulaires, Unions de commerçants ou d'artisans, gestionnaires de filières (Pôle Agro), RUSE, ARDAB (Association Rhône Loire pour le Développement de l'Agriculture Biologique), Association Ferme au Quartier, coopératives alimentaires</p>		
Partenaire(s)	<p>- Enseignement supérieur spécialisé (ESC, IUT), Terres d'Envies, Bienvenue à la ferme, Chambre d'Agriculture, G20ADTR, Structures touristiques, Organismes de conseils agricoles, Chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre des métiers), etc</p>		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		à pérenniser
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	

Plan d'actions

Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	Favoriser l'autonomie alimentaire à l'échelle du territoire TEPOS		
Moyens mis en œuvre			
Budget		Moyens humains	
Référent	Laetitia TAZI		
Lien avec le PCAET	oui		

Action64

Titre de l'action	Accompagner le développement des énergies renouvelables et la performance énergétique dans le secteur agricole		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>En agriculture, qu'il s'agisse des engins ou des process de fabrication/transformation/stockage, des économies d'énergie sont possibles au quotidien.</p> <p>Sensibiliser les exploitations aux enjeux environnementaux et énergétiques de demain permettra de réduire les impacts de l'activité agricole sur le climat et le milieu.</p>		
Présentation	<p>- Accompagner la performance énergétique et environnementale du secteur agricole : mise en place de plusieurs actions très ciblées mais rapidement opérationnelles au sein des exploitations. A titre d'exemple, la formation à l'éco-conduite des tracteurs, la généralisation des bancs d'essai ou l'optimisation des blocs de traite seront à prévoir.</p> <p>- Accompagner les projets d'énergies renouvelables et de récupération de chaleur : développement des projets d'énergies renouvelables pour les exploitations agricoles. Le contrat énergie renouvelable thermique territorial de l'ADEME est un outil qui sera mobilisé pour accompagner des projets d'énergies renouvelables thermiques et de récupération de chaleur, via l'accompagnement de Saint-Etienne Métropole.</p>		
Thématique(s)	Ressources_Efficacité_matière	Sous-thèmes	Agriculture_Alimentation
	EnR_R		
	Acteurs_Economiques		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	
	Acteurs_économiques		
Porteur(s) de projet	- Exploitations agricoles, PNR Pilat, Saint-Etienne Métropole, Pilat Rhodanien, Monts du Pilat, Opérateurs économiques (coop de collecte, transformation ...)		
Partenaire(s)	<p>- FDCUMA, Chambre d'Agriculture ...</p> <p>- CUMA, Comités de développement agricole, Chambre d'Agriculture, GIEE</p> <p>- Organismes de conseil, associations de filières, syndicats professionnels</p>		
Planning	Date de début		Date de fin
	2015		à pérenniser
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	<p>- Nombre d'exploitations accompagnées via le contrat ENR thermique territorial</p> <p>- Production d'énergies renouvelables thermiques ou économies d'énergies réalisées grâce à ces projets</p>		
Moyens mis en œuvre			

Plan d'actions

Budget	aides COTENR	Moyens humains	2 chargés de mission dédiés au COTENR
Référent	Lionel JOUVE		
Lien avec le PCAET	oui		

Action65

Titre de l'action	Dynamiser la filière bois local (circuit court, économie circulaire) dans le cadre de la gestion durable des forêts en lien avec la charte forestière		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>La ressource forestière locale est un formidable atout pour les enjeux énergie-climat : matériau de construction durable, source d'énergie renouvelable, puits de carbone... Les rôles de la filière « Forêt Bois » dans ce domaine sont importants et doivent être soutenus, notamment dans un contexte d'évolutions climatiques pouvant mettre en danger cette ressource naturelle.</p> <p>La ressource bois est plutôt résineuse sur le territoire, donc adaptée à la production bois énergie sous forme de plaquettes et bois granulés. Les entreprises de transformation du bois sont plutôt situées sur le secteur urbain et organisés en réseau et elles sont maintenant en capacité de proposer des bois locaux aux normes constructives, ce qui constitue un potentiel local à valoriser.</p> <p>Le Pilat est engagé dans une Charte forestière depuis 7 ans pour dynamiser la filière bois et promouvoir une gestion forestière favorisant la multi fonctionnalité de la forêt: son rôle économique, mais aussi son rôle d'accueil, de biodiversité et de stockage de carbone.</p>		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la complémentarité entre filières bois-énergie et bois-construction, développer la gestion de la forêt, réduire le morcellement des parcelles forestières, développer l'accessibilité à la forêt, veiller à la qualité du bois-énergie produit, accélérer le développement de la sylviculture dynamique en remplacement de la sylviculture de stock, développer les capacités de stockage et de séchage de bois, développer d'autres méthodes d'entretien des forêts, ... - Prendre en compte les enjeux Énergie/Climat dans la stratégie forestière départementale et le développement de la filière « Forêt-Bois » : sensibilisation de l'interprofession à l'adaptation au changement climatique - Développer la filière bois-construction locale, synonyme d'activités non délocalisables permettant de stocker du carbone dans les constructions - Faire connaître et développer le label "bois certifié du Massif Central", valorisation du sapin blanc, essence locale et abondante aujourd'hui sous-exploitée, viser la construction de réalisations exemplaires intégrant le matériau bois si possible local (immeubles de grande hauteur, bâtiments passifs). Valorisation de la construction bois, lever les "a priori", communiquer en ce sens, se rapprocher des constructeurs, architectes, artisans ... - Développer la production locale de plaquettes et granulés : coordonner les prélèvements en lien avec les capacités de production et de durabilité des forêts locales, favoriser un outil productif local permettant le développement d'une filière de qualité et compétitive (plateforme de stockage et de séchage), poursuivre les actions en faveur de l'utilisation de bois local dans les chaufferies. 		
Thématique(s)	Ressources_Efficacité_matière	Sous-thèmes	Ressources_Forestières
	Bâtiment		
	EnR_R		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	
	Acteurs_économiques		Agriculture / Sylviculture
	Habitants		Rural et péri urbain
Porteur(s) de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Parc du Pilat - FiBois 42 (animateur de charte forestière) - Conseil Départemental Loire 		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Saint-Etienne Métropole, CC Pilat Rhodanien, CC Monts du Pilat, Centre Régional de la Propriété Foncière, ONF, ALEC42 		

Plan d'actions

Planning	Date de début		Date de fin
	2019		à pérenniser
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer l'implication des différents acteurs de la filière dans la charte forestière - Faire connaître les pratiques durables de gestion forestière, les acteurs locaux et les labels de qualité existants (RA2B, CBQ+) via notamment de la communication - Travailler sur la question de la récolte forestière (acceptabilité des coupes et communication) - Valoriser le potentiel bois construction, développer la communication auprès des habitants 		
Moyens mis en œuvre			
Budget		Moyens humains	animateur charte forestière
Référent	Sophie BADOIL		
Lien avec le PCAET	oui		

Action66

Titre de l'action	Déployer les actions de prévention et de valorisation en vue de réduire les déchets à la source		
Contexte et éléments de diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Gaspillage alimentaire, réduction des emballages, éco-exemplarité des collectivités, prévention des déchets verts, réemploi, etc. - La mise en place en 2013/2014 de la redevance incitative pour la réduction des déchets dans le Pilat Rhodanien (réduction du tonnage d'ordures ménagères résiduelles de 39% entre 2012 et 2018) - L'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) à Saint-Etienne Métropole en vue de définir un ensemble de mesures et d'actions visant à réduire les déchets à la source. - Compost'Ond sur SEM 		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation et de communication, en s'appuyant par exemple sur des relais pour mettre en place les actions de prévention - Renforcement du tri en amont : développement du compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire , favoriser le broyage/paillage.... ; - Encourager et accompagner le développement du réemploi ; - Promouvoir le développement d'une dynamique territoriale en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire : <ul style="list-style-type: none"> * Mise en place de partenariats avec les acteurs de l'économie locale ou régionale en vue de l'émergence ou le développement de filières de réemploi ou de valorisation locale (ressourceries) ; * Accompagner les acteurs locaux, notamment associatifs pour le développement des actions sur cette thématique ; * Valoriser les actions menées, susciter les initiatives et diffuser au sein du territoire une culture commune autour de l'économie circulaire et de la réduction des déchets à la source. 		
Thématique(s)	Ressources_Efficacité_matière	Sous-thèmes	Déchets
	Acteurs_Economiques		Economie_Circulaire
	-		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	
	Acteurs_économiques		
	Habitants		
Porteur(s) de projet	- Collectivités, EPCI (SEM, CCPR, CCMP)		
Partenaire(s)	- Ressourceries, Entreprises de l'ESS, CIRIDD, Agriculteurs		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		à pérenniser
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de composteurs mis à disposition - Tonnages détournés par le réemploi/récupération - Evolution des tonnages de déchets verts - Subventions attribuées (fonds de concours SEM) 		
Moyens mis en œuvre			

Plan d'actions

Budget		Moyens humains	
---------------	--	-----------------------	--

Référent	Laetitia TAZI
-----------------	---------------

Lien avec le PCAET	oui
---------------------------	-----

Action67

Titre de l'action	Améliorer la collecte sélective et le tri des déchets		
Contexte et éléments de diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau de déchetteries réparties sur l'ensemble du territoire - Des actions sur le tri des déchets favorisant la collecte des emballages et du verre - Compost'Ond 		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le tri (extension des consignes de tri des emballages), notamment en milieu urbain (équipements de tri, compostage de proximité) en lien avec la planification (en lien avec besoins fonciers PLU(i)) - Mettre en place la collecte biodéchets et envisager la valorisation en agriculture ou via des méthaniseurs - Améliorer la collecte des textiles et linges de maison et pérenniser la filière - Favoriser le tri lors des manifestations - Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation en vue d'améliorer l'image des déchetteries et de la filière recyclage des déchets - Valorisation des biodéchets - Mise de place de synergie déchets/agriculture avec la valorisation des déchets verts du territoire en broyat valorisé par co-compostage à la ferme sur le Pilat Rhodanien (4 agriculteurs partenaires à ce jour) 		
Thématique(s)	Ressources_Efficacité_matière	Sous-thèmes	Déchets
	Acteurs_Economiques		
	Urbanisme_Aménagement		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	Communes
	Acteurs_économiques		Agriculture / Sylviculture
	Habitants		
Porteur(s) de projet	- Collectivités		
Partenaire(s)	- Agriculteurs, acteurs économiques		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		à pérenniser
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> -Tonnages collectés -Taux de valorisation des déchets 		
Moyens mis en œuvre			
Budget		Moyens humains	
Référent	Laetitia TAZI		

Plan d'actions

Lien avec le PCAET	oui
--------------------	-----

Action68

Titre de l'action	Accompagner et développer l'économie circulaire sur le territoire TEPOS		
Contexte et éléments de diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Démarche d'écologie industrielle engagée sur Saint-Etienne Métropole - Elaboration d'un référentiel "économie circulaire" en cours, (selon le référentiel de l'ADEME) 		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une stratégie globale de l'économie circulaire - Envisager une labellisation en matière d'économie circulaire sur le territoire - Créer des synergies entre les filières telles que : gestion des déchets (réduction, collecte, valorisation des déchets) / agriculture, alimentation , distributions de proximité / bois, matériaux, ressources / industrie / Bâtiment / Energie - Développer l'achat public durable 		
Thématique(s)	Ressources_Efficacité_matière	Sous-thèmes	Economie_circulaire
	Acteurs_Economiques		Economie_Circulaire
	Gouvernance		
Cible(s)	Collectivités	Précision de la cible	
	Acteurs_économiques		
Porteur(s) de projet	-Saint-Etienne Métropole , CIRIDD		
Partenaire(s)	- CCI, Territoire du Pilat, EPURES, Club Clef, CMA, Pôle Ecoconception, EDEL, pôles de compétitivité et clubs d'entreprises, ADEME, Cité du Design		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		à pérenniser
Niveau d'avancement	Actions...	En projet	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Produire un diagnostic sur Saint-Etienne Métropole accompagné de préconisations. - Produire une stratégie économie circulaire. - Candidater pour labelliser sa politique en matière d'économie circulaire. 		
Moyens mis en œuvre			
Budget	30 000 €	Moyens humains	Convention d'animation de la démarche avec le CIRIDD
Référent	Laetitia TAZI		
Lien avec le PCAET	oui		

Action71

Titre de l'action	Communiquer et animer une dynamique à destination des acteurs économiques (entreprises, développeurs économiques, chambres consulaires...)		
Contexte et éléments de diagnostic	Outre les enjeux environnementaux, les consommations énergétiques représentent un enjeu important en matière de compétitivité et de charges financières pour les acteurs économiques. De nombreux dispositifs techniques et financiers existent, mais sont encore trop souvent peu connus...		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Veille sur les évolutions réglementaires, AAP,... - Renforcer la gouvernance et la transversalité en mobilisant le Groupe de Travail "Acteurs Economiques" (CCI, CMA, EDEL, développeurs éco, Clubs d'entreprises...) - Réalisation de webinaires thématiques (EDEL et CCI) à destination des entreprises - Mise en valeur des opérations exemplaires (brèves du Plan Climat, ...) - Communication sur les dispositifs nationaux: module de formation Prorefi de l'ADEME,... - Sensibiliser et promouvoir la performance énergétique et les opérations exemplaires en matière de rénovation énergétique 		
Thématique(s)	Acteurs_Economiques	Sous-thèmes	
	Gouvernance		
Cible(s)	Acteurs_économiques	Précision de la cible	Industrie
	Acteurs_économiques		Tertiaire
	Acteurs_économiques		Artisans
Porteur(s) de projet	<ul style="list-style-type: none"> - TEPOS SEM / Pilat - EDEL, CCI 		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - EDEL - Chambres consulaires (CMA, CCI) - Clubs d'entreprises 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		à pérenniser
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	Amélioration de la connaissance et de la mobilisation des différents acteurs économiques		
Moyens mis en œuvre			

Plan d'actions

Budget		Moyens humains	
---------------	--	-----------------------	--

Référent	Suzanne BRAKEL
-----------------	----------------

Action72

Titre de l'action	Encourager et généraliser l'efficacité énergétique dans le tertiaire privé, les commerces et structures de tourisme		
Contexte et éléments de diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Tertiaire privé</u> : Peu de mobilisation jusqu'à présent Dispositif EDEL à poursuivre et à mobiliser sur cette cible - Dans le cadre du TEPOS 1 et des financements TEP-CV, mise en place d'une action "Commerces durables" pour soutenir financièrement l'amélioration des performances énergétiques - FISAC sur le territoire de la CCMP 		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mobilisation des commerces et établissements de tourisme (hébergement,...), au travers la réalisation de visites énergie (réalisation par CMA, CCI et EDEL) et la mise en place de dispositifs financiers incitatifs (COT EnR,...) - Engagement et poursuite de démarches type FISAC (sur la CCMP) ou autres démarches - Mise en place et promotion de 2 actions phares: production de froid et mobilité - actions portées par la CMA à l'échelle régionale - Mise en place d'une action phare visant à suivre les consommations énergétiques d'un panel de structures volontaires, afin d'améliorer les connaissances quant aux consommations énergétiques de cette cible et de proposer des actions d'amélioration des performances énergétiques concrètes (à partir du Linky?) 		
Thématique(s)	Acteurs_Economiques	Sous-thèmes	Tertiaire
	Bâtiment		Tertiaire_Privé
Cible(s)	Acteurs_économiques	Précision de la cible	Commerçants
	Acteurs_économiques		Artisans
Porteur(s) de projet	<ul style="list-style-type: none"> - TEPOS SEM / Pilat - CMA / CCI / EDEL - 		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Chambres consulaires (CCI, CMA, EDEL) - Associations de commerçants, entreprises volontaires - Offices de tourisme - ENEDIS 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		à pérenniser
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	

Plan d'actions

Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer la connaissance de cette cible- Mobiliser les acteurs tertiaires privés sur la MDE- Engager les commerçants et professionnels du tourisme dans la transition énergétique		
Moyens mis en œuvre			
Budget		Moyens humains	
Référent	Suzanne BRAKEL		

Action73

Titre de l'action	Encourager et généraliser l'efficacité énergétique dans l'industrie		
Contexte et éléments de diagnostic	Dispositif EDEL à poursuivre et à mobiliser sur cette cible Lors du TEPOS 1, ce sont 151 entreprises qui ont été accompagnées par EDEL sur le territoire TEPOS, représentant 18 GWh d'économie d'énergie.		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité = optimiser les procédés industriels, puis valorisation de l'énergie fatale - Poursuivre l'accompagnement de projets, pérennisation d'EDEL - Mobilisation d'EDEL en amont de tout projet de construction d'un bâtiment neuf, ainsi que pour les bâtiments existants - Faciliter l'accès aux aides financières (CEE,...) et développer des aides financières incitatives pour les entreprises - Valoriser l'énergie fatale dans les entreprises - Accompagner la réhabilitation thermique du patrimoine des locaux industriels - Accompagner le développement du solaire photovoltaïque (recensement, communication, généralisation), sur toitures (bâtiments existants et bâtiments neuf) et parkings (ombrières) 		
Thématique(s)	Acteurs_Economiques	Sous-thèmes	Industrie
	Bâtiment		
Cible(s)	Acteurs_économiques	Précision de la cible	Industrie
	Collectivités		
Porteur(s) de projet	<ul style="list-style-type: none"> - TEPOS SEM / Pilat - EDEL (ALEC42 et CCI) - Directions Développement Economique 		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Chambres consulaires (CMA, CCI, EDEL) - Région Auvergne - Rhône-Alpes 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		
Niveau d'avancement	Actions...	En cours	
Objectifs de réduction ou production (kWh)	18 GWh d'économie d'énergie par an supplémentaires		
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance de cette cible - Mobiliser les acteurs tertiaires privés sur la MDE 		
Moyens mis en œuvre			

Plan d'actions

Budget		Moyens humains	
---------------	--	-----------------------	--

Référent	Suzanne BRAKEL
-----------------	----------------

Action74

Titre de l'action	Accompagner le développement des énergies renouvelables auprès des acteurs économiques		
Contexte et éléments de diagnostic	Les bâtiments industriels représentent d'importantes surfaces de toitures, non exploitées pour la production d'énergie photovoltaïque... Un gisement considérable est à mobiliser!		
Présentation	<p>- Accompagner le développement du solaire photovoltaïque auprès des entreprises du territoire, en réalisant un recensement des surfaces potentiellement exploitables (surfaces de toitures et surfaces de parkings (développement d'ombrières)), et en communiquant sur les solutions / dispositifs existants (mise en place d'une opération pilotée par SEM à l'image de l'AIP réalisé sur le patrimoine public?)</p> <p>- Sur les bâtiments neufs: veiller à l'intégration d'installations solaires photovoltaïques dans les zones d'activité et sur les bâtiments de surface commerciale > 1 000 m² (CDAC)</p> <p>- Géothermie peu profonde : potentiel à développer auprès des acteurs économiques ?</p>		
Thématique(s)	Acteurs_Economiques	Sous-thèmes	
	EnR_R		
Cible(s)	Acteurs_économiques	Précision de la cible	Industrie
	Acteurs_économiques		Tertiaire
Porteur(s) de projet	<p>- TEPOS SEM / Pilat</p> <p>- EDEL, CCI</p>		
Partenaire(s)	<p>- EDEL</p> <p>- Chambres consulaires (CMA, CCI)</p> <p>- Clubs d'entreprises</p>		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		à pérenniser
Niveau d'avancement	Actions...	En projet	
Objectifs de réduction ou production (kWh)	A chiffrer lors de la mise en place de l'AIP PV à destination des entreprises		
Objectifs qualitatifs	- Optimiser les surfaces industrielles ou commerciales et exploiter le potentiel solaire inhérent		
Moyens mis en œuvre			
Budget		Moyens humains	
Référent	Lionel JOUVE		

Action75

Titre de l'action	Accompagner les créations d'activités et l'accueil de nouvelles entreprises dans un souci de transition énergétique		
Contexte et éléments de diagnostic	La transition énergétique, moteur de la Croissance Verte, est source de création de nouvelles activités. Des dispositifs d'accompagnement existent, tel que le Pôle Eco-conception de la CCI, le réseau Répar'acteurs de la CMA...		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'accompagnement à l'éco-conception et l'éco-production (action portée par la CCI) - Définir et appliquer des critères énergétiques dans le schéma d'accueil des entreprises - Action "Répar'acteurs" portée par la CMA - Mission d'accueil des porteurs de projets conduites par les EPCI : orienter les porteurs de projets vers les interlocuteurs ou dispositifs existants - Promotion des initiatives territoriales lors d'évènements économiques (salon des entrepreneurs) 		
Thématique(s)	Acteurs_Economiques	Sous-thèmes	
Cible(s)	Acteurs_économiques	Précision de la cible	Industrie
	Acteurs_économiques		Artisans
Porteur(s) de projet	<ul style="list-style-type: none"> - TEPOS SEM / Pilat - EDEL, CCI, CMA 		
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Chambres consulaires (CMA, CCI) - Clubs d'entreprises 		
Planning	Date de début		Date de fin
	2019		à pérenniser
Niveau d'avancement	Actions...	En projet	
Objectifs de réduction ou production (kWh)			
Objectifs qualitatifs			
Moyens mis en œuvre			
Budget		Moyens humains	
Référent	Lionel JOUVE		

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE - PILAT



2015 - 2018 : trois premières années
d'action collective au service de la
transition énergétique
Avril 2019

ÉDITO

Saint-Etienne Métropole, les Communautés de Communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien, ainsi que le Parc naturel régional du Pilat se sont engagés, en 2014, dans une ambitieuse démarche de « Territoire à Energie Positive » suite à l'appel à manifestation d'intérêt que la délégation régionale de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la Région Auvergne Rhône-Alpes avaient lancé.

Cette démarche a su mobiliser au-delà des collectivités, de nombreuses institutions, entreprises et associations qui lui ont apporté leur soutien.

Labellisé en 2015, notre territoire TEPOS a pu bénéficier de l'accompagnement proposé par l'ADEME et la Région. Ce soutien, comme celui des acteurs de notre territoire de projet, a été précieux et a permis d'aborder et d'accélérer sa transition énergétique et écologique dans de bonnes conditions.

Ces trois premières années nous ont en effet permis de mettre en place une gouvernance commune sur la question de l'énergie, mutualisant ainsi nos réflexions et partageant nos retours d'expériences, dans chacun de nos domaines de compétences, pour une meilleure efficacité dans une grande complémentarité entre nos territoires ruraux et urbains.

Vous trouverez dans ce « point d'étape » de la démarche TEPOS, un récapitulatif non exhaustif des actions engagées et des nombreux outils mis au service de l'ensemble des acteurs de notre territoire, et qui sont à votre disposition pour que vous aussi, vous puissiez, vous engager plus efficacement dans la transition énergétique.

C'est ainsi que nous pourrons mettre notre territoire sur la trajectoire des ambitieux objectifs TEPOS, qui visent une division par deux de ses consommations d'énergie et une multiplication par 6 de la production d'énergie renouvelable locale à l'horizon 2050.

Les actions et dispositifs présentés ne constituent toutefois pas une finalité, mais un commencement. Le dérèglement climatique qui s'accélère et les alertes répétées des scientifiques nous incitent à agir toujours plus vite et plus massivement. C'est dans cet esprit de coopération et de solidarité renforcées que nous souhaitons engager une 2^{ème} phase de la démarche TEPOS, pour laquelle votre soutien sera à nouveau sollicité, dans la perspective de faire de notre territoire une force de propositions, toujours plus innovant et à la pointe de la transition énergétique et écologique.

Gaël PERDRIAU
Président
de Saint-Étienne Métropole

Stéphane HEYRAUD
Président de la Communauté de Communes
des Monts du Pilat

Georges BONNARD
Président de la Communauté de Communes
du Pilat Rhodanien

Michèle PEREZ
Présidente du Parc naturel Régional du Pilat

UNE STRATÉGIE À LONG TERME

Cette première période d'engagement du territoire dans une stratégie TEPOS a permis de :

- Mieux connaître le territoire et apprendre à travailler ensemble
- Identifier les potentiels des territoires,
- Créer des outils pour agir.

CE POINT D'ÉTAPE ne présente pas l'exhaustivité des actions conduites sur le territoire, mais concentre celles qui marquent le début de la dynamique collective engagée dans les thèmes majeurs de travail identifiés.

RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

RAPPEL DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

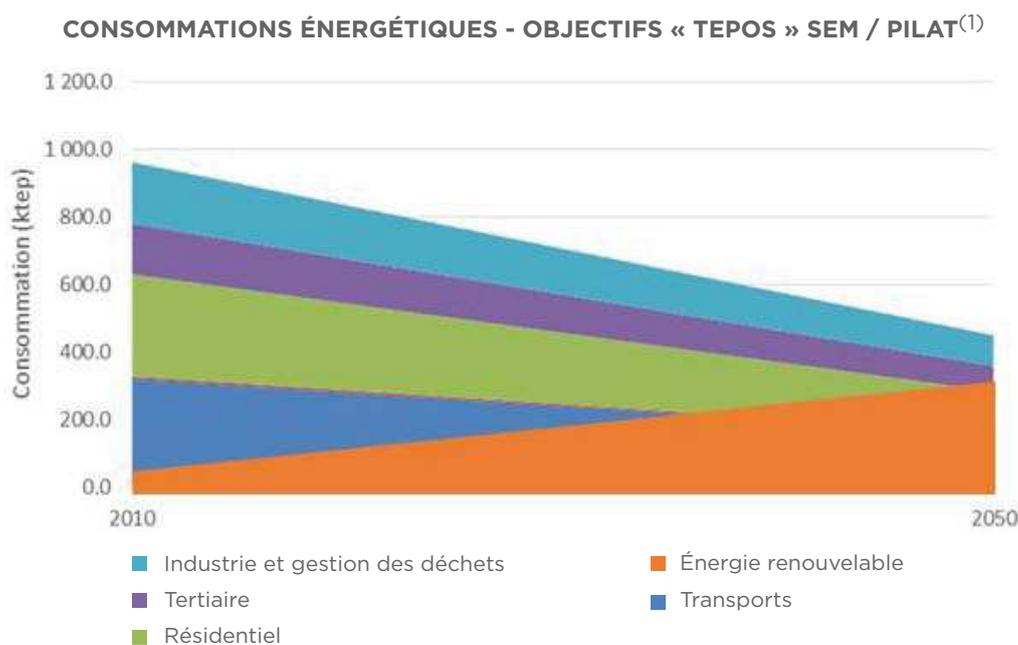
En 2015⁽¹⁾, le territoire consommait 10 298 GWh (soit plus de 10 millions de kWh) par an, toutes énergies et tous secteurs confondus, dont :

- 37 % dans le secteur résidentiel
- 30 % dans le secteur des transports
- 20 % dans le secteur tertiaire
- 12 % dans le secteur industriel
- 1 % dans les secteurs de l'agriculture et des déchets
- 6,44% de ces consommations énergétiques étaient produits par des énergies renouvelables (bois majoritairement et biogaz, décharge et stations d'épuration).

L'OBJECTIF DU TEPOS DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLÉ - PILAT

DE CONSOMMATION
-50% D'ÉNERGIE
D'ICI 2050

DES BESOINS
ÉNERGÉTIQUES
+70% COUVERTS PAR UNE
PRODUCTION LOCALE
EN ÉNERGIE RENOUVELABLE
D'ICI 2050



(1) - Source : OREGES - Les données actuellement disponibles sont celles de 2015.

TEPOS

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

En 2015, Saint-Etienne Métropole, les Communautés de Communes des Monts du Pilat, du Pilat Rhodanien et de la Région de Condrieu ainsi que le Parc naturel régional du Pilat s'engagent dans le programme « Territoire à Energie Positive », proposé par la délégation régionale de l'ADEME et la Région Auvergne Rhône-Alpes. Ensemble, ils intègrent également le dispositif « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

UNE AMBITION COMMUNE

Les collectivités, les partenaires et les financeurs souhaitent faire de Saint-Etienne Métropole et du Pilat, un territoire pilote de la transition énergétique, capable d'être proche de l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 :

- Division par 2 des consommations d'énergie
- Production d'énergies renouvelables multipliée par 6

UN TERRITOIRE TEPOS AUX NOUVEAUX CONTOURS

Entre 2015 et 2018, l'évolution du paysage intercommunal du territoire TEPOS a induit l'intégration de nouvelles communes, en même temps que leur entrée dans Saint-Etienne Métropole : Aboën, Chamboeuf, La Gimond, Saint-Bonnet les Oules, Saint-Galmier, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier de Fornas, et Rozier-Côtes-D'Aurec.

Par ailleurs, l'ex-Communauté de Communes de la Région de Condrieu a fusionné avec Vienne - Condrieu Agglomération, son ambition en matière de transition énergétique reste intacte en intégrant un nouveau périmètre TEPOS. De nouvelles coopérations inter-TEPOS vont pouvoir s'envisager au sein du Parc du Pilat..

CHIFFRES CLÉS :

- **83** communes
- **434 734** habitants
- **36 904** entreprises
- **172 995** emplois

TEPOS SAINT-ETIENNE METROPOLE / PILAT



TEPOS LES DÉPENSES D'ÉNERGIE, UNE MANNE À CAPTER

936 millions d'euros, c'est, selon l'ADEME, la facture énergétique du territoire TEPOS en 2010, soit environ 2 150 € par habitant et par an :

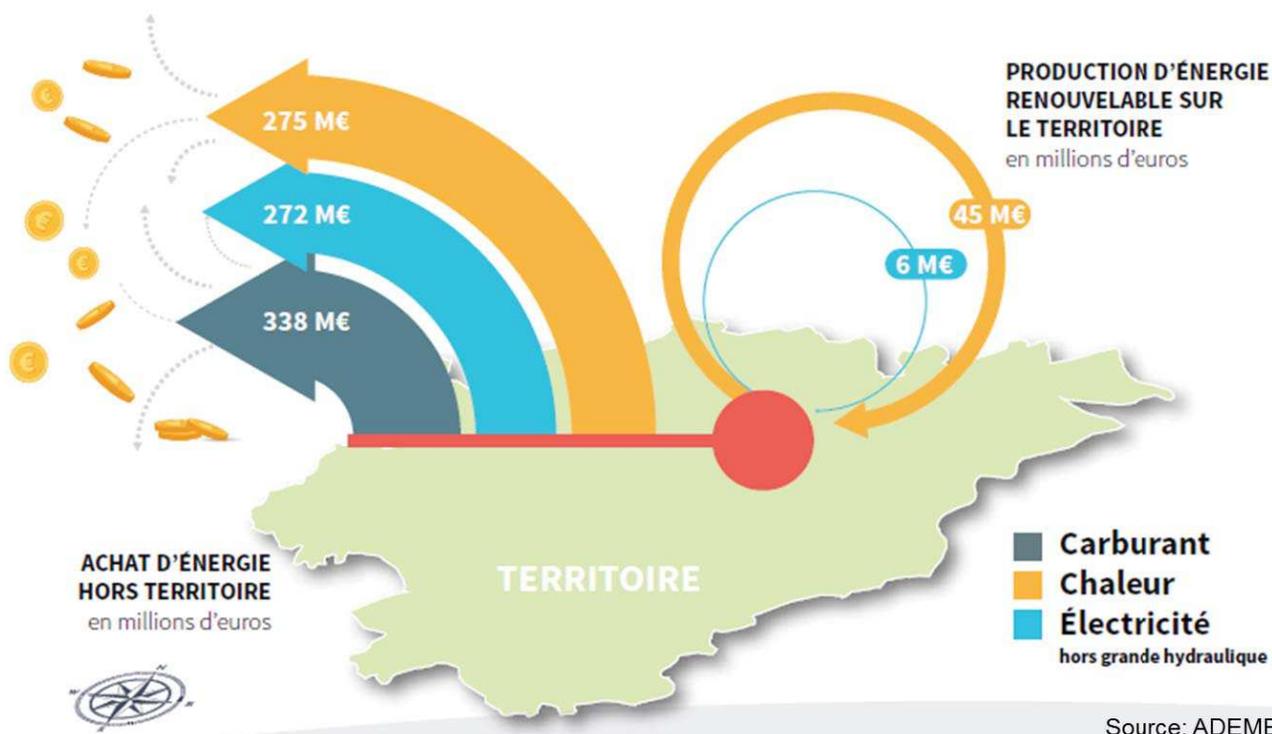
- Seulement 6 % de cette facture énergétique reviennent au territoire via la production d'énergies renouvelables sur le territoire.
- 94 % de la facture énergétique s'échappent ainsi du territoire.

L'ÉNERGIE GÉNÉRATRICE D'EMPLOIS ?

Le potentiel de création d'emplois liés à la transition énergétique et écologique sur le territoire TEPOS est considérable. A titre d'exemple, le service public de la performance énergétique de l'habitat « Rénov'actions42 » a déjà généré plus de 10 millions d'euros de recettes pour les entreprises du bâtiment du département de la Loire depuis son lancement en 2016.

Par ailleurs, l'exploitation complète du potentiel d'énergies renouvelables du territoire identifié permettrait de créer de nombreux emplois locaux sur la durée, notamment pour la construction des nouveaux moyens de production, la maintenance et l'entretien des installations.

LA DYNAMIQUE TEPOS A POUR OBJECTIF DE DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET DE RELOCALISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE.



CAPTATION CARBONE ET VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES

Le territoire TEPOS est engagé dans des PAEC (Projets Agri-Environnementaux et Climatiques (PAEC) portés l'un par la Métropole de Saint Etienne, l'autre par le Parc du Pilat. Ce dispositif a pour but d'aider les agriculteurs à évoluer vers des pratiques agronomiques plus respectueuses de la biodiversité, économes en énergie et favorisant le stockage du carbone dans les sols.

RÉSULTATS 2015 - 2018

- Dans le Pilat, ce sont environ 80 exploitations qui sont engagées dans des mesures concrètes pour 4 400 ha et 75 diagnostics d'exploitations ont détaillé leurs consommations, émissions de gaz à effet de serre et capacités de stockage de carbone.

- Pour le territoire de Saint-Etienne Métropole, après deux années de contractualisations (2016 et 2017), le bilan s'établit à 30 exploitations pour 1 341 hectares engagées dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour 5 ans.

La forêt représente l'autre secteur à haut potentiel de stockage de carbone. Depuis 7 ans, le Pilat est engagé dans une charte forestière pour dynamiser la filière bois et promouvoir une gestion forestière favorisant la multifonctionnalité de la forêt : son rôle économique mais aussi son rôle d'accueil, de biodiversité et de stockage de carbone.

EDEL ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

L'opération EDEL 42 (Energie Durable dans les Entreprises de la Loire) accompagne toutes les entreprises ligériennes, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, dans toutes leurs démarches vers plus de performance énergétique.

Les entreprises bénéficient d'un bilan de leurs consommations énergétiques, de conseils pour optimiser leurs consommations et coûts énergétiques, d'un accompagnement dans leurs projets, notamment pour accéder aux dispositifs de financement. Des accompagnements collectifs, sessions de formation technique et de sensibilisation à l'attention du personnel sont ainsi régulièrement organisés.

Chauffage, éclairage, air comprimé, froid, bâtiment, procédés de fabrication, transport, récupération de chaleur, énergies renouvelables... les sujets abordés sont variés et les actions gratuites pour les entreprises du territoire.

RÉSULTAT 2015 - 2018

- 151 entreprises ont été accompagnées par EDEL sur le territoire TEPOS, soit 18 GWh d'économie d'énergie par an.

Contact :

Johanne GROS - Conseil Energie Entreprise
04 77 42 62 37 - johanne.gros@edel42.org



200 000€ de crédits d'Etat, via TEPCV

(Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) ont été consacrés à la rénovation énergétique des commerces, des exploitations caprines, ainsi qu'aux collectivités sur le territoire du Pilat.

L'ensemble de ces projets permet d'éviter l'émission annuelle de plus de 90 tonnes de gaz à effet de serre, soit l'équivalent de 32 250 litres d'essence ou 355 000 kilomètres réalisés en voiture.

LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE FINANCENT VOS TRAVAUX D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Une centaine d'opérations d'économie d'énergie peut donner droit à l'obtention d'une prime : isolation, changement de chaudière, de fenêtres, installation d'une pompe à chaleur... Ces Certificats d'Economie d'Energie, mis en place par l'Etat et octroyés par les énergéticiens peuvent financer jusqu'à 60 % des projets des particuliers comme des entreprises ou collectivités. Pour estimer et comparer ces primes accordées par les entreprises de l'énergie, une plateforme internet a été créée dans le cadre du TEPOS.

Avant toute signature de devis, rendez-vous sur :
<https://nr-pro.fr/mb/TEPOSStetienne-pilat>

RÉNOV' ACTIONS42

AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

2/3 des logements privés du territoire ont été construits avant 1975, date de la première réglementation thermique. Ces logements, souvent de très mauvaise qualité thermique, constituent une priorité d'action pour toute politique de l'énergie. C'est pourquoi les collectivités et le Conseil Départemental de la Loire, en partenariat avec les professionnels du bâtiment et les structures bancaires, ont créé Rénov'actions42, un service public d'accompagnement gratuit des particuliers tout au long de leur projet de rénovation, piloté par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire (ALEC42).

Les propriétaires d'un logement hésitent encore à se lancer dans des travaux de rénovation énergétique devant la complexité des démarches et des solutions techniques proposées. Avec le dispositif Rénov'actions42, ils bénéficient d'une évaluation de leurs consommations, des préconisations sur les travaux à réaliser, d'un accompagnement dans le montage des demandes de subventions et de financements. Les porteurs de projet seront également mis en relation avec des entreprises locales engagées dans la rénovation énergétique globale.

LA THERMOGRAPHIE AÉRIENNE

Ces 3 derniers hivers, un avion équipé d'une caméra infrarouge a réalisé des images thermiques des toitures des bâtiments du territoire de Saint-Etienne Métropole.

Une vaste campagne d'information a ensuite permis aux propriétaires de logements de consulter les résultats de la thermographie auprès des conseillers de Rénov'actions42, le service public gratuit de la rénovation. Les conseillers, formés pour analyser et expliquer ces images, peuvent proposer des pistes d'amélioration des performances énergétiques (isolation...) pour remédier aux éventuels problèmes identifiés sur la toiture.

RÉSULTATS 2017 - 2018

- 1 100 propriétaires sensibilisés ont demandé les images de leur toiture
- 200 d'entre eux ont poursuivi leur projet avec un deuxième conseil auprès de Rénov'actions42
- 60 particuliers ont été accompagnés fin 2018, et 10 ont déjà réalisé des travaux.

RÉSULTATS 2017 - 2018

- 6 960 personnes renseignées
- 750 ménages accompagnés
- plus de 5 millions d'euros de travaux engagés à l'échelle du TEPOS.

Permanences à la Maison des Services à Pélussin, le 2^{ème} jeudi de chaque mois (9-12h 14h-16h30)

Permanences tous les 3^{ème} mardis du mois, le matin à Bourg-Argental et l'après midi à Saint Genest Malifaux en même temps que celles de l'architecte conseil du Parc du Pilat.

Permanences à Saint-Étienne, tous les jours à la Maison Départementale de l'habitat et du logement.



Un numéro unique : 04 77 41 41 25
 Un portail d'information : www.renovactions42.fr
 Un lieu d'accueil : Maison de l'habitat et du logement :
 20 A rue Balajé 42000 Saint Etienne

UN SOUTIEN À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ

En lien avec le Programme d'Intérêt Général départemental de lutte contre la précarité énergétique des ménages à faibles revenus, les Communautés de Communes du Pilat ont intégré dans leur PLH (Plan Local de l'Habitat), une aide directe aux propriétaires privés occupants pour des travaux d'économie d'énergie du logement : isolation toiture, murs, menuiseries extérieures, système de chauffage et d'eau chaude sanitaire, ventilation.

**Contact CCPR : Loïc DOLAT - 04 74 87 53 74
l.dolat@pilatrhodanien.fr**

RÉSULTAT 2015 - 2018

Pour les 2 Communautés de Communes :

- 149 logements accompagnés pour des économies d'énergie
- 1 861 200 € d'aides (tout confondu)
- 363 500 € de subventions des communautés de communes
- 6 371 800€ de travaux réalisés.

**Contact CCMP : André FORISSIER 04 77 39 69 21
ads@cc-montsdupilat.fr**

LE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE CONFIRMÉ

Le gisement d'énergies renouvelables du territoire TEPOS a été précisément calculé, notamment les potentiels de production d'énergies renouvelables issus de l'éolien, de l'hydraulique, du solaire, des réseaux de chaleur et de la méthanisation.

L'énergie susceptible d'être générée à partir du bois, de la géothermie et de la récupération de chaleur reste néanmoins à affiner.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que notre territoire a les ressources nécessaires pour atteindre l'équilibre énergétique avec 100% d'énergies renouvelables locales.

Reste maintenant à mobiliser l'intégralité de ces potentiels pour atteindre l'objectif fixé, tout en divisant par 2 les consommations énergétiques.

CONTRAT ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

Le Contrat de Développement des Energies Renouvelables Thermiques, aussi appelé Fonds Chaleur Territorial, financé par l'ADEME et déployé sur l'ensemble du territoire TEPOS depuis septembre 2017, est doté d'un million d'euros pour une durée de 3 ans. Il permet d'accompagner techniquement et financièrement des projets impliquant le bois énergie, les réseaux de chaleur, la géothermie, le solaire thermique ainsi que la récupération de chaleur fatale. Ce dispositif a, par exemple, permis à la commune de Saint Genest-Malifaux de remplacer la chaudière au fioul de son gymnase par une chaudière au bois granulé : 13 tonnes équivalent pétrole économisées par an.

Vous avez un projet de chaleur renouvelable ?

Contactez Romain MALOT - 04 77 53 73 72
romain.malot@saint-etienne-metropole.fr

RÉSULTATS 2017- 2018

- 390 tonnes équivalent pétrole
- 30 projets
- 660 000 € d'aides

ÉTUDE DES POTENTIELS DE RÉSEAUX DE CHALEUR À SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

Les réseaux de chaleur permettent de massifier l'utilisation d'énergies renouvelables dans les centres-bourgs et secteurs à forte densité. Saint-Etienne Métropole a élaboré un Schéma Directeur des réseaux existants afin d'étudier leurs possibilités d'extension, d'interconnexion ou d'amélioration du mix énergétique. Une étude de potentiel de création de nouveaux réseaux a également été conduite.

Elle a identifié un potentiel sur une dizaine de communes de la Métropole. Au final, il semble envisageable de passer de 80 GWh à 240 GWh d'énergies renouvelables livrés par les réseaux, soit une multiplication par 3. En effet, aujourd'hui, les 8 réseaux métropolitains couvrent les quartiers à fort potentiel. De plus, leurs mix énergétiques sont déjà composés à 66% d'énergies renouvelables.

CADASTRE SOLAIRE

Développé par les collectivités du territoire avec la start-up « In Sun We Trust », cet outil permet de déterminer le potentiel solaire de la totalité du territoire TEPOS. Il propose en outre une cartographie en ligne sur laquelle chaque ménage ou entreprise peut identifier sa toiture et mesurer son potentiel solaire. Ainsi, l'outil calcule de manière instantanée le coût d'une installation, mais aussi la production prévisionnelle, les revenus attendus et sa rentabilité en fonction de la surface équipée. Ces fonctionnalités sont valables qu'il s'agisse d'une production photovoltaïque injectée sur le réseau (revente à EDF) ou autoconsommée pour les besoins de l'habitation, ou même pour la production d'eau chaude sanitaire via un chauffe-eau solaire.

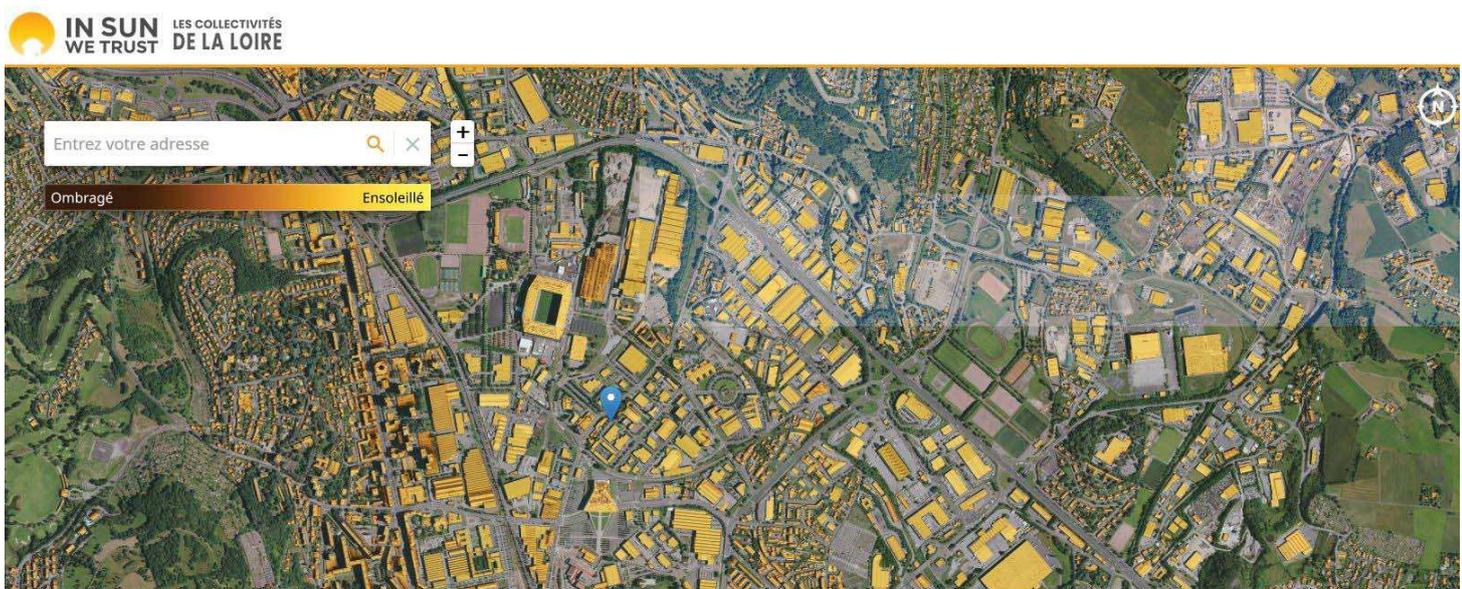
Il est également possible d'intégrer d'autres paramètres dans le calcul, comme le financement de l'installation par un emprunt bancaire en précisant le taux d'intérêt escompté.

Les personnes intéressées disposent également d'une sélection d'artisans locaux rigoureusement identifiés et reconnus pour la qualité de leurs précédentes installations. Cet outil public gratuit est indépendant de toute entreprise.

Lien web : loire.insunwetrust.solar

RÉSULTATS 2018

- 6000 consultations
- 110 demandes de devis pour une installation
- projet d'équipement de 150 bâtiments publics de Saint-Etienne Métropole (panneaux solaires produisant annuellement l'électricité nécessaire à 12 000 foyers).



Identification des potentiels solaires

AILES DE TAILLARD, UN PROJET ÉOLIEN PARTICIPATIF

La création de ce parc de 10 éoliennes, impulsée par la Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP) et implanté à Burdigues et Saint-Sauveur-en-Rue, a été validé par le Préfet de la Loire en avril 2018. Il devrait produire 66 GWh par an pour 30 MW de puissance installée, soit le double de la consommation électrique domestique de la CCMP.

C'est la gouvernance et l'actionnariat partagés qui font la réputation nationale de ce projet éolien participatif, initié par les élus de la CCMP et porté de manière conjointe par les collectivités, l'opérateur énergétique retenu (Quadran) et les citoyens.

MISSION MOBILITÉ DURABLE

Informer, conseiller et accompagner le public pour développer la mobilité durable, tel est l'objectif de la Mission Mobilité mutualisée sur l'ensemble du territoire TEPOS. Issue de la coopération entre Saint-Etienne Métropole et le Parc du Pilat, et portée par l'ALEC42, cette mission a organisé des formations, communiqué sur le transport multimodal lors d'événements, animé le challenge annuel « Au travail j'y vais autrement » et assuré la promotion de nouveaux modes de déplacements (covoiturage, autopartage, modes actifs) auprès d'acteurs du territoire.



Promotion du vélo à assistance électrique en milieu rural

16 entreprises ont été accompagnées dans la mise en œuvre de leur Plan de Mobilité réglementaire pour les entreprises de plus de 100 salariés depuis le 1er janvier 2018.

RÉSULTATS 2016 - 2018

- 270 personnes ont été formées
- 3 500 personnes sensibilisées à la mobilité durable



Redéploiement du trolley-bus en milieu urbain

AUTOPARTAGE

Partager une voiture, c'est faire des économies budgétaires et de ressources. Assurance, entretien, stationnement, carburant... tout est inclus dans le tarif affiché, permettant économies budgétaires et gain de temps aux particuliers comme aux professionnels (qui n'ont plus à se préoccuper des remboursements kilométriques de leurs salariés) en adoptant le service proposé par Citiz Alpes-Loire.

RÉSULTAT

- 20 véhicules autopartagés sur Saint-Etienne, Firminy et Pélussin (1er service d'autopartage en milieu rural de France)
- + 50 % du nombre de réservations chaque année

PILAT LAURÉAT DE FRENCH MOBILITY

Pilat autopartage, un projet porté par le Parc du Pilat a été retenu par l'ADEME dans le programme French Mobility afin de développer l'autopartage sous toutes ses formes. Objectif : 5 véhicules d'entreprises ou de collectivités et 5 véhicules de particuliers partagés au printemps 2021.

LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE TROLLEYBUS

Aujourd'hui déjà, prendre le bus est un geste éco-citoyen. Demain, ce sera encore plus le cas ! En effet, Saint-Etienne Métropole a annoncé, en 2018, la fin des achats de bus diesel. Le parc existant sera progressivement renouvelé par des véhicules propres. Les trolleybus, technologie utilisée à Saint-Etienne depuis près de 80 ans qui ne subsiste qu'à Saint-Etienne, Lyon et Limoges, seront remis à l'honneur avec l'achat de 22 nouveaux véhicules dernières générations d'ici 2022. Equipés d'une batterie, ces véhicules, alimentés par les lignes aériennes de contact sur leur parcours, pourront stocker suffisamment d'énergie pour réaliser quelques détours, prolonger leur parcours sur une ligne ou rentrer au dépôt sans avoir recours à des moteurs thermiques.

Saint-Etienne Métropole sera l'une des premières collectivités au monde à s'équiper de tels véhicules. A terme, quatre lignes mobilisant 32 véhicules devraient être équipées, avec un gain notable en matière de nuisances. En effet, le fonctionnement des moteurs de ces véhicules ne génère pas de gaz à effet de serre, ni de polluants atmosphériques, et ils sont très silencieux.

LE PILAT, TERRITOIRE DE VÉLO

Pour se promener, aller faire ses courses ou aller travailler, le vélo est une alternative à la voiture individuelle.

Le Pilat est engagé dans le développement touristique de son territoire notamment avec le vélo comme produit d'appel. Ce qui est bon pour les touristes l'est aussi pour les habitants !

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

140 bornes de recharge de véhicules électriques devraient être mises en service sur Saint Etienne Métropole d'ici mi-2020 afin de décarboner la mobilité des voitures. Un partenariat avec l'entreprise stéphanoise E-Totem va donner lieu à l'installation à proximité du réseau autoroutier d'une vingtaine de bornes rapides : 50kw pour gagner 100km d'autonomie en moins de 30 minutes. 80 bornes seront également installées gratuitement, à la demande de tout détenteur de véhicule électrique, sur les communes les plus urbaines de Saint Etienne Métropole.

Pour faire une demande de borne :
<http://saint-etienne-metropole.e-totem.fr>

Consultez les bornes déjà en service sur les communes rurales et péri-urbaines :
www.mobiloire

La Via Rhona sur le territoire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et la Via Fluvia (qui a bénéficié du financement TEPCV), 17 km dans les Monts du Pilat, constituent les voies vertes principales traversant le territoire.

RÉSULTATS 2015 - 2018

- 50 km de vélo route / pistes cyclables créés ou entretenus sur le territoire TEPOS

LE TÉLÉTRAVAIL ET LE COWORKING POUR ÉVITER DES DÉPLACEMENTS

Pionnière dans la proposition d'un service de coworking, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien essaime en transmettant son savoir-faire à la Communauté de Communes des Monts du Pilat qui porte aujourd'hui un projet semblable.

RÉSULTATS 2015-2018

- Une quarantaine d'indépendants (profils très variés : salariés, architectes, commerciaux, formateurs, artisans, service à la personne, bien-être...)
- Une dizaine de salariés, dont la moitié est venue régulièrement.

ESSAYER LE VÉLO ÉLECTRIQUE AVANT DE L'ADOPTER

Pour développer la mobilité active et s'émanciper un peu plus du pétrole, Saint Etienne Métropole et le Parc naturel régional du Pilat proposent aux particuliers du territoire TEPOS de tester l'usage du Vélo à Assistance Électrique (VAE). Bien souvent, l'essayer c'est l'adopter.

RÉSULTATS

- 87 VAE en test auprès des particuliers
- 6 lieux de prêts : Saint Etienne, Firminy, Doizieux, Maclas, Pélussin et Saint Sauveur en Rue.
- D'autres relais sont à l'étude

FINANCEURS ET PARTENAIRES

DES ACTIONS CONDUITES DANS LE TEPOS



ILS SOUTIENNENT

LE PROGRAMME TEPOS DE SAINT ETIENNE METROPOLE ET DU TERRITOIRE DU PILAT

SECTEUR ÉCONOMIQUE

CLEO, le club entrepreneurs - Club Gier Entreprises - ViaMéca Pôle de compétitivité mécanique - MECA LOIRE - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - SAS Les Ailes de Taillard - Centrales villageoises de la Région de Condrieu - Groupe Casino - Groupe La Poste - GrDF - ED - Énergies Communes Renouvelables - GRT gaz - Dalkia France - Auchan Villars - Association des Métiers du Bâtiment du Pilat - Restaurant «Tour de table» - La Tour-en-Jarez - Architecte libéral : Michel Rémillieux - Bureau d'études Thel-Etb - Caeli Conseil - SAS Centrales Villageoises - Fabienne et Jérôme Gache - habitants et professionnels du Parc du Pilat.

COLLECTIVITÉS ET ORGANISMES PUBLICS

Communauté de Communes du Pilat Rhodanien - Communauté de Communes des Monts du Pilat - Les communes du périmètre - Conseil départemental de la Loire - SCOT Sud Loire - CCI Saint-Étienne Montbrison - EPURES - SIEL - SEDL - ALEC 42 - Office de tourisme du Pilat - Office National des Forêts (ONF).

ORGANISMES INTERPROFESSIONNELS ET DE FORMATION

GRETA FOR.SE - EPLEFPA/Lycée Agricole Précieux/Saint-Genest-Malifaux - CAPEB - BTP Loire - Inter Forêt Bois 42

MOUVEMENTS CITOYENS ET ASSOCIATIONS

Conseil de Développement de Saint Etienne métropole - HELIOSE - FRAPNA - CIRIDD - PELLUSEL/SEL de Pélussin - Pillatitude - Association ESTER

TEPOS, UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

CHEFFE DE PROJET :

- Suzanne BRAKEL - Chargée de mission TEPOS SEM et Parc du Pilat
suzanne.brakel@saint-etienne-metropole.fr - 04 27 40 56 12

RÉFÉRENTS :

- Saint-Etienne-Métropole :
 - Laetitia TAZI - 04 27 40 54 65 - laetitia.tazi@saint-etienne-metropole.fr
 - Lionel JOUVE - 04 77 53 73 68 - lionel.jouve@saint-etienne-metropole.fr
- Communauté de Communes du Pilat Rhodanien : Loïc DOLAT - 04 74 87 53 74 - l.dolat@pilatrhodanien.fr
- Communauté de Communes des Monts du Pilat : André FORISSIER - 04 77 02 17 18
ads@cc-montsdupilat.fr
- Parc naturel régional du Pilat : Sophie BADOIL - 04 74 87 52 01 - sbadoil@parc-naturel-pilat.fr